LLI

5. 10
J 2

Digitized by Google

III 25 VII 34

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

Digitized by Google

Paris. — Imprimerie de SCHNEIDER et LANGRAND,
rue d'Erfurth, 1.

Digitized by Google

23320

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

ÉDITION REVUE SUR LES TEXTES ORIGINAUX,

ET

PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

LE ROUX DE LINCY.

TOME SECOND.

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

A. LUCCHESI PALLI

PARIS,

CHEZ PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, 33.

1841

Digitized by Google

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

LA XLIVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LE CURÉ COURTIER.)

Comme il est largement aujourduy de prestres et curez qui sont si gentilz compaignons que nulles des folies que font les gens laiz ne leur sont impossibles ne difficiles, avoit n'a guères en ung bon villaige de Picardie ung maistre curé qui faisoit raige de aymer par amours. Et entre les autres femmes et belles filles, il choisit et chercha une très belle jeune

Digitized by Google

et gente fille à marier; et ne fut pas si peu hardy qu'il ne luy comptast tout du long son cas. De fait son bel et asséuré langaige, cent milles promesses et autant de bourdes la menèrent à ce qu'elle estoit comme contente d'obéir à ce curé qui n'eust pas esté pour lui un petit dommaige, tant estoit belle, gente et de plaisant manière; et n'avoit en elle que une faulte, c'estoit qu'elle n'estoit pas des plus subtiles du monde. Toutesfois je ne scay dont lui vint cest advis ne manière de respondre; elle dist ung jour à son curé qui chauldement poursuivoit la besongne, qu'elle n'estoit pas conseillée de faire ce qu'il requéroit tant qu'elle fust mariée; car se d'aventure, comme il advient chascun jour, elle faisoit ung enfant, elle seroit à toujoursmais deshonnourée et reprouchée de son père, de sa mère, de ses frères, et de tout son lignaige; laquelle chose elle ne pourroit pour rien souffrir, et n'a pas cueur de soustenir le desplaisir que porter lui fauldroit à ceste occasion : et pourtant hors de ce propos, si je suis quelque jour mariée, parlez à moy et je feray ce que je pourray pour vous et non aultrement, je le vous dy une fois pour toutes. Monseigneur le curé ne fut pas trop joyeux de ceste responce absolue; et ne scait penser de quel couraige, ne à quel propos elle dit ces parolles; toutesfois lui qui estoit prins ou las d'amour et féru bien à bon escient, ne veult pas pourtant sa queste abandonner, si dist à sa dame : Or çà, m'amie, estez vous en ce fermée et

Digitized by Google

conclue de riens ne faire pour moy, si vous n'estes mariée? — Certes ouy, dit elle. — Et se vous estiez mariée, dit il, et j'en estoie le moyen et la cause, en auriez vous après congnoissance en me tenant loyaulment et sans faulser ce que m'avés promis? — Par ma foy, dit elle, ouy, et de rechief le vous prometz. — Or bien grant mercy, dit il, faictes bonne chière, car je vous prometz séurement qu'il ne demourera pas à mon pourchaz ne à ma chevance que vous ne le soyez, et de brief, car je suis séur que vous ne le désirez pas tant comme je fais; et affin que vous voyez à l'oeil que je suis celui qui vouldroye emploier corps et biens en vostre service, vous verrez comment je me conduiray en ceste besongne. — Or bien, dit elle, Monseigneur le curé, l'on verra comment vous ferez. Sur ce fist la départie; et bon curé qui avoit le feu d'amours, ne fut depuis guères aise tant qu'il eust trouvé le père de sa dame. Et se mist en langaige avec lui de plusieurs et diverses matières; et en la fin il vint à parler de sa fille, et luy va dire bon curé: Mon voisin, je me donne grant merveille, aussi font plusieurs, voz voisins et amys, que vous ne mariez vostre fille; et à quel propos la tenez vous tant d'emprès vous, et si savez toutesfois que la garde est périlleuse. Non pas, Dieu m'en vueille garder, que je dye ou vueille dire qu'elle ne soit toute bonne : mais vous en voyez tous les jours mesvenir puis qu'on les tient oultre le terme déu.

Digitized by Google

Pardonnez - moy toutesfois que si féablement vous euvre et descouvre mon couraige ; car l'amour que je vous porte, la foy aussy que je vous dois, entant que je suis vostre pasteur indigne, me semonnent et obligent de ce faire. — Par dieu ! Monseigneur le curé, dit le bon homme, vous ne me dictes chose que je ne congnoisse estre vraie ; et tant que je puis vous en mercye ; et ne pensez pas ce que je la tiens si longuement avec moy c'est à regret ; car quant son bien viendra, par ma foy, je me travailleray pour elle ayder comme je doy. Vous ne voulez pas, aussi n'est ce pas la coustume, que je lui pourchasse ung mary, mais s'il en vient ung qui soit homme de bien je feray comme un bon père doit faire. — Vous dictès très bien, dit le curé, et par ma foy, vous ne povez mieulx faire que de vous en despeschier, car c'est grant chose de veoir ses enfans aliez en la pleine vie. Et que diriez vous d'ung tel, le filz d'ung tel vostre voisin ? par ma foy, il me semble bon homme, bon mesnaigier et ung grant laboureur. — Saint Jehan, dit le bon homme, je n'en dy que tout bien ; quant à moy je le congnois pour ung bon jeune homme et ung bon laboureur. Son père et sa mère et tous ses parens sont gens de bien ; et quant ilz feroient ceste honneur à ma fille de la requérir à mariaige pour lui, je leur respondroie tellement qu'ilz deveroient estre contens par raison. — Ainsi m'aïst Dieu, dit le curé, on ne peult jamais mieulx, et pléust à Dieu que la

Digitized by Google

chose en fust ores bien faicte ainsi que je le désire; et pource que je scay à la vérité que ceste aliance seroit le bien des parties, je m'y veuil emploier; et sur ce adieu vous dy. Se ce maistre curé avoit bien fait son personnaige au père de sa dame, il ne le fist pas mains mal au père du jeune homme; et lui va faire une grant premise, que son filz estoit en aage de marier, et qu'il le déust piéça estre; et cent mille raisons lui amaine par lesquelles il dit et veult conclure que le monde est perdu, se son filz n'est hastivement marié : Monseigneur le curé, ce dist le second bon homme, je scay que vous dictes au plus près de mon couraige; et en ma conscience, se je fusse aussi bien à l'avant comme j'ay esté puis ne scay quans ans, il ne fust pas à marier; car c'est une des choses en ce monde que plus je désire, mais faulte d'argent l'en a retardé, et c'est force qu'il ait pacience jusques à ce que nostre seigneur nous envoye plus de bien que encore n'avons. — Ha dea, dit le curé, je vous entens bien, il ne vous fault que de l'argent. — Par ma foy non, dit il, se j'en eusse comme autrefois j'ay eu, je lui querroye tantost femme. — J'ay regardé en moy, dist le curé, pource que je vouldroye le bien et avancement de vostre filz, que la fille d'ung tel seroit bien sa charge; elle est bonne fille, et a son père très bien de quoy, et tant en scay je qu'il la veult très bien aider, et qui n'est pas peu de chose, c'est ung saige homme, et de bon conseil, et bon amy,

Digitized by Google

et à qui vous et vostre filz aurez grant recours et très bon secours. Qu'en dictes vous? — Certainement, dit le bon homme, pléust à Dieu que mon filz fust si eureux que d'avoir aliance en si bon hostel; et croyez que se je sentoye en aucune façon qu'il y péust parvenir, et je feusse fourny d'argent aussi bien que je ne suis mie pour l'eure, je y amploiroye tous mes amys, car je scay tout de vray qu'il ne pourroit en ceste marche mieulx trouver. — Je n'ay pas donc, dit le curé, mal choisi. Et que diriez-vous se je parloye au père de ceste besongne, et je la conduisoye tellement qu'elle sortist à effect, ainsi que la chose le requiert, et vous faisoye encores avec ce, le plaisir de vous prester vingt frans jusques à ung terme que nous adviserons? — Par ma foy, Monseigneur le curé, vous me offrez mieulx que je ne vaulx ne que en moy n'est de desservir. Mais se ainsi le faictes, vous me obligerez à tousjours mais en vostre service. — Et vraiement, dit le curé, je ne vous ay dit chose que je ne face; et faictes bonne chière, car j'espère, comme je croy bien, ceste besongne mener à fin. Pour abbrégier, maistre curé, espérant de jouyr de sa dame quant elle seroit mariée, conduisoit les besongnes en tel estat que par le moyen des vingt frans qu'il presta, ce mariage fut fait et passé, et vint le jour des nopces. Or est il de coustume que l'espousé et l'espousée se confessent à tel jour. Si vint l'espousé premier, et se confessa à ce curé; et

quant il eut fait, il se tira ung peu arrière de luy, disant ses oroisons et patenostres. Et vécy l'espousée qui se met à genoulx devant le curé et se confesse. Quant elle eut tout dit, il parla voire si hault que l'espousé, lequel n'estoit pas loing, l'entendit tout du long, et dist : M'amye, je vous prie qu'il vous souvienne maintenant, car il est heure, de la promesse que me féistes naguères; vous me promistes que quant vous seriés mariée que je vous chevaulcheroie ; or l'estes vous, Dieu mercy, par mon moyen et pourchas, et moyennant mon argent que j'ay presté. — Monseigneur le curé, dist elle, je vous tiendray ce que je vous ay promis, se Dieu plaist, n'en faictes nulle doubte.—Je vous en mercie, dist le curé ; puis luy bailla l'absolution, après ceste dévote confession, et la laissa aller. Mais l'espousé, qui avoit ouy ces parolles, n'estoit pas bien à son aise. Toutesfoiz il n'estoit pas heure de faire le couroucié. Après que toute les solennités de l'église furent passées, et que tout fut retourné à l'ostel, et que l'eure du coucher aprouchoit, l'espousé vint à ung sien compaignon qu'il avoit, et luy pria très bien qu'il luy fist garnison d'une grosse poingnée de verges, et qu'il la mist secrètement soubz le chevet de son lit. Quant il fut heure l'espousée fut couchée, comme il est de coustume, et tint le coing du lit, sans mot dire. L'espousé vint assez tost après et se met à l'autre bort du lit sans l'approucher, ne mot dire ; et à lendemain se lève

sans aultre chose faire, et cache ses verges dessoubz son lit. Quant il fut hors de la chambre, vécy bonnes matrones qui viennent, et ne fut pas sans demander comment c'est portée la nuyt, et qu'il luy semble de son mary : Ma foy, dist elle, véla sa place, là loing, monstrant le bort du lit, et vécy la mienne; il ne me approucha annuyt de plus près et aussi n'aye je luy. Elles furent bien esbayes et y pensèrent plus les unes que les autres; toutesfois elles s'accordèrent à ce qu'il l'a laissée par dévocion, et n'en fut plus parlé pour ceste foiz. La segonde nuytée vint, et se coucha l'espousée en sa place du jour de devant, et le mary arrière en la sienne, fourny de ses verges; et ne luy fist aultre chose, dont elle n'estoit pas contente. Et ne faillit pas à lendemain à le dire à ses matrosnes, lesquelles ne sçavoient que penser. Les aulcunes dient: J'espoire qu'il n'est pas homme, si le fault esprouver, car jusques à la quatriesme nuyt il a continué ceste manière. Si fault dire qu'il y a à dire en son fait; pourtant se la nuyt qui vient il ne vous fait aultre chose, dirent elles à l'espousée, tirés vous vers luy, si l'acolés et baisiés, et luy demandés se on ne fait aultre chose en mariaige. Et s'il vous demande quelle chose vous voulez qu'il vous fasse, dictes lui que vous voulez qu'il vous chevauche, et vous orrez qu'il vous dira. — Je le feray, dit elle. Elle ne faillit pas; car quant elle fut couchée en sa place de tousjours, le mary reprint son quartier et ne s'a-

vançoit aultrement qu'il avoit fait les nuytz passées. Si se vira tost devers lui et le prent à bons bras de corps et lui commença à dire : Venez çà, mon mary, esse la bonne chière que vous me faictes? Vécy la cinquiesme nuyt que je suis avecques vous, et si ne m'avez daignié approuchier; et par ma foy si j'eusse cuidé qu'on ne fist autre chose en mariaige, je ne m'y fusse jà boutée. — Et quelle chose, dit il lors, vous a l'en dit qu'on fait en mariaige? — On m'a dit, dist-elle, qu'on y chevauche l'ung l'autre, si vous prie que me chevauchiez. – Chevauchier, dit il, cela ne vouldroye je pas faire encores, je ne suis pas si mal gracieux. — Hélas, dit elle, je vous prie que si faciez, car on le fait en mariaige. — Le voulez vous? dit il. — Je vous en requiers, dist elle; et en le disant le baisa très doulcement. — Par ma foy, dit il, je le fais à grant regret, mais puis que vous le voulez je le feray, combien que vous ne vous en louerez jà. Lors prent, sans plus dire, ses verges de garnison, et descouvre ma damoiselle et l'en bastit et dos et ventre tant que le sang en sailloit de tous coustez. Elle crye, elle pleure, elle se demaine, c'est grant pitié que de la veoir ; elle mauldit qui oncques lui fist requerre d'estre chevauchée : Je le vous disoye bien, dit lors son mary. Après la prent entre ses bras, et la roncina très bien et lui fist oublier la douleur des verges : Et comment appelle on, dit elle, cela que vous m'avez maintenant fait? — On

Digitized by Google

l'appelle, dit il, souffle en cul. — Souffle en cul, dit elle, le nom n'est pas si beau que chevauchier; mais la manière de le faire vault trop mieulx que chevauchier. C'est assez puisque je le scay, je scauray bien doresenavant duquel je vous doy requerre. Or devez vous savoir que Monseigneur le curé tendoit tousjours l'oreille quant sa nouvelle mariée viendroit à l'église, pour lui ramentevoir ses besongnes, et lui faire souvenir de sa promesse. Le jour qu'elle y vint, Monseigneur le curé se pourmenoit et se tenoit près du benoistier; et quant elle fut près, il lui bailla de l'eaue benoiste, et lui dit assez bas: — M'amie, vous m'avés promis que je vous chevaucheroye quant vous seriez mariée; vous l'estes, Dieu mercy, voire et par mon moyen, si seroit heure de penser quant ce pourroit estre. — Chevaucher, dit elle, par dieu j'aymeroye plus chier que vous fussiez noyé, voire pendu; ne me parlez plus de chevauchier, je vous prie. Mais je suis contente que vous soufflez ou cul, si vous voulez. — Et je feray, dist le curé, votre fièvre quartaine, paillarde que vous estes, qui tant estes orde et sale et malhonneste: ay je tant fait pour vous pour estre guerdonné de vous soufler ou cul. Ainsi mal content se partit Monseigneur le curé de la nouvelle mariée, laquelle s'en va mettre en son siège pour ouyr la dévote messe que le bon curé vouloit dire. En la façon qu'avez dessus ouy, perdit Monseigneur le curé son adventure de jouyr de

sa dame, dont il fut cause et nul autre, pource qu'il parla trop hault à elle le jour qu'il la confessa ; car son mary qui ce ouyoit le empescha en la façon qu'est dit dessus, par faire acroire à sa femme que rouciner s'appelle souffle en cul.

Digitized by Google

LA XLVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(L'ÉCOSSOIS LAVENDIÈRE.)

Combien que nulles des nouvelles hystoires précédentes n'ayent touché ou racompté aucun cas advenu es marches d'Ytalie, mais seulement font mencion des advenues en France, Alemaigne, Angleterre, Flandres, Breban, etc., si se extenderont elles toutesfois, à cause de la fresche advenue, à ung cas à Romme advenu qui fut tel. A Romme avoit ung Escossoys, de l'aage d'environ vingt à vingt et deux ans, lequel par l'espasse de quatorze ans se maintint et conduisit en estat et habillement de femme sans ce que en dedens le dit temps il fut venu à la congnoissance publique des hommes ; et se faisoit appeller done Marguerite, et n'y avoit guères bon hostel à la ville de Romme où il n'eust son recours et congnoissance. Espécialement il estoit bien venu des

Digitized by Google

femmes comme entre les chamberières, meschines et aultres femmes de bas estat, et aussi des aucunes des plus grandes de Romme. Et affin de vous descouvrir l'industrie de ce bon Escossoys, il trouva façon d'aprendre à blanchir les draps linges, et s'appelloit la lavendière; et soubz cest umbre, hantoit, comme dessus est dit, es bonnes maisons de Romme, car il n'y avoit femme qui scéust l'art de blanchir draps comme il faisoit. Mais vous devez scavoir que encores scavoit il bien plus : car puis qu'il se trouvoit quelque part à descouvert avec quelque belle fille, il luy monstroit qu'il estoit homme. Il demouroit bien souvent au coucher, à cause de faire la buyée, ung jour, deux jours, es maisons dessus dites; et le faisoit-on coucher avec la chamberière ou meschine, et aucunes foiz avec la fille ; et bien souvent et le plus, la maistresse, se son mary n'y estoit, vouloit bien avoir sa compaignie. Et Dieu scait s'il avoit bien le temps, et moyennant le labeur de son corps, il estoit bien venu par tout; et n'y avoit bien souvent meschine ne chamberière qui ne se combastit pour luy bailler la moitié de son lit. Les bourgoys mesmes de Romme, à la relacion de leurs femmes, le veoient très voulentiers en leurs maisons; et s'ilz aloient quelque part dehors, très bien leur plaisoit que dame Marguerite aydast à garder le mesnaige avec leurs femmes ; et qui plus est la faisoient mesme coucher avecques elles, tant la sentoient bonne et honneste, comme dessus est dit. Par l'espace de

xiiij ans continua done Marguerite sa manière de faire. Mais fortune bailla la congnoissance de l'embusche de son estat par une jeune fille qui dist à son père qu'elle avoit couché avec elle et l'avoit assaillie, et lui dist véritablement qu'elle estoit homme. Ce père fist prendre done Marguerite à la relation de sa fille ; elle fut regardée par ceulx de la justice, qui trouvèrent qu'elle avoit tous telz membres et oultilz que les hommes portent, et que vrayment elle estoit homme et non pas femme. Si ordonnèrent que on le mettroit sur ung chariot, et que on le meneroit par la ville de Romme, de carefourc en carefourc, et le monstreroit-on, voyant tout chascun ses génitoires. Ainsi en fut fait, et Dieu scait que la povre done Marguerite estoit honteuse et surprinse. Mais vous devez scavoir que comme le chariot vint en ung carefourc et qu'on faisoit ostencion des denrées de done Marguerite, ung Roumain qui le vit dist tout haut : Regardés quel galioffe ; il a couché plus de vingt nuytz avec ma femme. Si le dirent aussi plusieurs aultres comme luy ; plusieurs ne le dirent point qui bien le scavoient ; mais pour leur honneur ilz s'en turent en la façon que vous ouez. Ainsi fut pugny nostre povre Escossoys qui la femme contrefist ; et après ceste pugnicion il fut banny de Romme, dont les femmes furent bien desplaisantes : car oncques si bonne lavendière ne fut, et avoient bien grant deul que si meschanment perdu l'avoient.

LA XLVIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE THIEURGES.

(LES POIRES PAYÉES.)

Ce n'est pas chose estrange ne peu acoustumée que moynes hantent et fréquentent voulentiers les nonnains. A ce propos il advint naguères que ung maistre jacopin tant hanta et fréquenta une bonne maison de dames de religion de ce royaume, qu'il parvint à son intencion, laquelle estoit de couchier avec une des dames de léans. Et puis qu'il eut ce bien s'il estoit diligent et soigneux de soy trouver vers celle qu'il aimoit plus que tout le demourant du monde; et tant y continua et hanta que l'abesse de léans et plusieurs des religieuses se parcéurent de ce qui estoit, dont elles furent bien mal contentes. Mais toutesfois, affin de éviter esclandre, elles n'en dirent mot, voire au religieux, mais trop bien chantèrent la leçon à la nonnain, laquelle se scéut

Digitized by Google

bien excuser; mais l'abesse qui veoit cler et estoit bien parcevante, congnéut tantost à ses responses et excusances, aux manières qu'elle tenoit et aux apparences qu'elle avoit véu, qu'elle estoit coulpable du fait, si voulut pourveoir de remède, car elle fist tenir bien court, à cause de ceste religieuse, toutes les aultres, fermer les huys des clouoistres, et des aultres lieux de léans, et tellement fist que le povre jacopin ne povoit plus venir veoir sa dame. Si lui en desplaisoit et à elle aussi il ne le fault pas demander. Et vous dis bien qu'ilz pensoyent et nuyt et jour par quelle façon et moyen ilz se pourroient rencontrer, mais ilz n'y scavoient engin trouver, tant faisoit faire sus eulx le guet ma dame l'abesse. Or advint ung jour que une des niepces de ma dame l'abesse se marioit, et faisoit sa feste en l'abaye; et y avoit grosse assemblée des gens du pays; et estoit ma dame l'abesse fort empeschée de festoier les gens de bien qui estoyent venus à la feste faire honneur à sa niepce. Si s'advisa bon jacopin de venir veoir sa dame, et que à l'adventure il pourroit estre si eureux que de la trouver en belle; et il y vint, comme il proposa. Et de fait trouva ce qu'il quéroit; et à cause de la grosse assemblée, et de l'empeschement que l'abesse et ses guettes avoient, il eut bien loisir de dire ses doléances et regreter le bon temps passé; et elle qui beaucoup le aymoit le vit très voulentiers; et se en elle eust esté aultre chière lui eust fait. Entre aultres parolles il lui dist : Hélas, m'amie, vous sa-

vez qu'il y a jà long temps que point ne fumes deviser ainsi que nous soulions ; je vous prie, s'il est possible, tandis que l'ostel de céans est fort donné à aultre chose que à nous guettier, que vous me diez où je pourray parler à vous à part. — Ainsi m'aïst Dieu, dit elle, mon amy, je ne le désire pas mains que vous. Mais je ne scay penser lieu ne place où il se puisse faire ; car tout le monde est tant par céans qu'il ne seroit pas en moy d'entrer en ma chambre, tant y a d'estrangiers qui sont venuz à ceste feste ; mais je vous diray que vous ferez. Vous savés bien où est le grant jardin de céans, ne faictes pas? — Saint Jehan ! ouy, dist il, je scay bien où il est. — Vous savez que au coing de ce jardin, dit elle, y a ung très beau préau bien encloz de belles hayes fortes et espesses, et au millieu ung grant poirier qui rend le lieu umbrageux et couvert. Vous vous en yrez là et me attendrez ; et tantost que je pourray eschapper je feray diligence de moy trouver vers vous. Elle fut beaucoup merciée, et dist maistre jacopin qu'il s'i en aloit tout droit. Or devés-vous savoir que ung jeune galant venu à la feste n'estoit guères loing de ces deux amans ; si ouyt et entendit toute leur conclusion, et pource qu'il savoit bien le lieu où estoit le dit préau, il s'advisa et proposa en soy de s'en aller embuscher pour veoir le déduit et les armes qu'ilz avoient entreprins de faire. Il se mist hors de la presse, et tant que piez le péurent porter, il s'en court vers ce préau, et fist tant qu'il s'i

trouva avant le jacopin. Et lui là venu, il monte sus le beau poirier qui estoit large et ramu, et très bien vestu de fueilles et de poires, et s'i ambuscha si bien qu'il n'estoit pas aisié à veoir. Il n'y eut guères esté que vécy bon Jacopin qui attrote, en regardant derrière lui se ame le suivoit. Et Dieu qu'il fut bien joyeux de soy trouver en ce beau lieu ! Il se garda bien de lever les yeulx contre mont; car jamais ne se fust doubté qu'il y eust eu quelcun ; mais tousjours avoit l'oeil vers le chemin qu'il estoit venu. Tant regarda qu'il vit sa dame venir le grant pas, laquelle fust tost emprès lui ; si se firent grant feste et bon jacopin d'oster son manteau et son capullaire, et commence à baiser et accoler bien serréement la belle. Si voulurent faire ce pour quoy ilz estoient venuz : et se met chascun en point, et en ce faisant commença à dire la nonnain : Pardieu, mon amy frère Aubery, je veuil bien que vous saichiez que vous avez aujourduy à dame et en vostre beau commandement l'ung des beaux corps de nostre religion ; et je vous en fais juge, vous le voyez, regardez quel tetin, quel ventre, quelles cuisses, et du surplus il n'y a que dire. — Par ma foy, dit frère Aubery, seur Jehanne m'amie, je congnois ce que vous dictes ; mais aussi vous povez dire que vous avez à serviteur ung des beaulx religieux de nostre ordre, aussi bien fourny de ce que ung homme doit avoir que nul autre. Et à ces motz mist la main au baston dont il vouloit faire ses armes, et le brandissoit voyant

sa dame, en luy disant : Qu'en dictes vous, que vous en semble, n'est il pas beau, ne vault il pas bien une belle fille ? — Certes ouy, dist elle. — Et aussi l'aurez vous, dist le jacopin. — Et vous aurez, dist lors celui qui estoit dedens le poirier, dessus eulz, des meilleures poires du poirier. Lors prent à ses deux mains les brances du poirier, et fait tomber en bas sur eulz des poires très largement; dont frère Aubery fut tant effroyé qu'à peu qu'il n'eust le sens de reprendre son manteau. Si s'en picque tant qu'il peult sans arrester, et ne fut asséuré tant qu'il fut dehors de leans. Et la nonnain qui fut autant effroyée que lui, ne se scéut si tost mettre en chemin que le galant du poirier ne feust descendu ; lequel la print par la main et lui deffendit le partir, et lui dist : M'amie, il vous fault payer le fruitier. Elle qui estoit prinse et surprinse, veit bien que reffuz n'estoit pas de saison, si fut contente que le fructier fist ce que frère Aubery avoit laissé en train.

Digitized by Google

LA XLVIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LES DEUX MULES NOYÉES.)

En Prouvence avoit naguères un président de haulte et bien eureuse renommée qui très grant clerc et prudent estoit, vaillant aux armes, discret en conseil ; et au brief dire, en luy estoient tous les biens de quoy on pourroit jamais louer homme. D'une chose tant seulement estoit noté dont il n'estoit pas cause, mais estoit celui à qui plus en desplaisoit ; aussi la raison y estoit. Et pour dire la note que de lui estoit, c'estoit qu'il estoit coux par faulte d'avoir femme aultre que bonne. Le bon seigneur veoit et congnoissoit la desloyauté de sa femme et la trouvoit encline de tous poins à sa puterie ; et quelque sens que Dieu lui eust donné, il ne scavoit remède à son cas, fors de soy taire et faire du mort ; car il n'avoit pas si peu léu en son temps qu'il ne scéust

vrayement que correction n'a point de lieu à femme de tel estat. Toutesfois vous povez penser que un homme de couraige et vertueux comme cestuy estoit, ne vivoit pas bien à son aise, mais fault dire et conclure que son dolent cueur portoit la paste au four de ceste mauldicte infortune ; et au par dehors avoit semblant et manière de rien savoir et percevoir le gouvernement de sa femme. Ung de ses serviteurs le vint trouver ung jour, en sa chambre, à part, et lui va dire par grant sens : Monseigneur, je suis celuy qui vous vouldroie advertir, comme je doy, de tout ce qu'il vous peut touchier especialement de vostre honneur ; je me suis prins et donné garde du gouvernement de ma dame vostre femme, mais je vous asséure qu'elle vous garde très mal la loyaulté qu'elle vous a promise ; car séurement ung tel qu'il lui nomma tient vostre lieu bien souvent. Le bon président saichant bien l'estat de sa femme, lui respondit très fièrement: Ha ribault, je scay bien que vous mentez de tout ce que me dictes ; je congnois trop ma femme, elle n'est pas telle, non. Et vous ay je nourry si longuement pour me rapporter une telle bourde, voire de celle qui tant est honneste, bonne et loyale? Et vraiement vous ne m'en ferez plus : dictes que je vous dois, et vous en allez bientost, et ne vous trouvez jamais devant moy, si chier que vous aymez vostre vie. Le povre serviteur qui cuidoit faire grant plaisir à son maistre de son advertance, dist ce qu'il luy devoit. Le président lui baille et il le recéut et s'en ala.

Digitized by Google

Nostre bon président, voyant encores de plus en plus refreschir la desloyauté de sa femme, estoit tant mal content et si très fort troublé que on ne pourroit plus. Si ne savoit que penser ne ymaginer par quelle façon il s'en pourroit honnestement deschargier. Si advisa, comme j'espère que Dieu le voulut ou que fortune le consentit, que sa femme devoit aller à unes nopces assez tost. Il vint à ung varlet qui la garde de ses chevaulx avoit, et aussi d'une belle mule qu'il avoit, et lui dist : Garde bien que tu ne bailles à boire à ma mule de nuyt ne de jour, tant que je le te diray ; et à chascune fois que tu luy donneras son aveine si lui metz parmy une bonne pongnie de sel ; et gardes que tu n'en sonnes mot. — Non ferois-je, dist le varlet, et si feray ce que vous me commandez. Quant le jour des nopces de la cousine de ma dame la présidente approucha, elle dist au bon président : Monseigneur, si c'estoit vostre plaisir, je me trouveroye voulentiers aux nopces de ma cousine, qui se feront dimenche prouchain, en ung tel lieu. — Vraiement, m'amie, dist il, j'en suis très bien content ; alez, Dieu vous conduie. — Je vous mercye, Monseigneur, dit elle, mais je ne scay bonnement comment y aller, je n'y menasse point voulentiers mon chariot pour le tant peu que je y ay à estre ; vostre hacquenée aussi est tant desroyée que, par ma foy, je n'oseroye pas bien entreprendre le chemin sus elle. — Et bien, m'amie, si prenez ma mule ; elle est belle beste et si va bien doulx, et aussi

séure du pié que j'en trouvasse oncques point. — Et, par ma foy, Monseigneur, dit elle, je vous en mercye, vous estes bon mary. Le jour de partir vint, et s'aprestèrent les serviteurs de ma dame la présidente et ses femmes qui la devoient servir et accompaigner; pareillement vont venir à cheval, deux ou troys gorgyas qui la devoient acompaignier, qui demandent se ma dame est preste, et elle leur fait savoir qu'elle viendra maintenant. Elle fut preste et vint en bas, et luy fut amenée la belle mule au montouer, qui n'avoit béu de huit jours ; si enraigeoit de soif, tant avoit mengié de sel. Quant elle fut montée, les gorgias se misdrent devant elle, qui faisoient fringuier leurs chevaulx, et estoit raige qu'ilz sailloient bien et hault. Et se pourroit bien faire que aucuns de la compaignie savoient bien que ma dame savoit faire. En la compaignie de ces gentilz gorgias, avecques ses femmes et ses serviteurs, passa ma dame la présidente par la ville, et se vint trouver aux champs; et tant alla qu'elle vint arriver en ung très mauvais destroit auprès duquel passe la grosse rivière du Rosne, qui en cest endroit est tant roide que merveilles. Et comme ceste mule qui n'avoit béu de huyt jours, percéut la rivière, courant sans demander pont ne passaige, elle de plain vol saillit dedans à tout sa charge qui estoit du précieux corps de ma dame. Ceulx qui le virent la regardèrent très bien ; mais autre secours ne lui firent, car aussi il n'estoit pas en eulx, si fut ma dame noyée, dont ce fut grant

Digitized by Google

dommaige. Et la mule quant elle eut béu son saoul naigea tant par le Rosne qu'elle trouva l'issue et saillit dehors. La compaignie fut beaucoup troublée, qui a perdu ma dame ; si s'en retourna à la ville. Et vint l'ung des serviteurs de Monseigneur le président, le trouver en sa chambre, qui n'attendoit aultre chose que les nouvelles, qui lui va dire tout pleurant la piteuse adventure de ma dame sa maistresse. Le bon président, plus joyeux en cueur que oncques ne fut, se monstra très desplaisant ; et de fait se laissa cheoir à terre du hault de lui, menant très piteux deul en regretant sa bonne femme. Il mauldissoit sa mule, les belles nopces qui firent sa femme partir ce jour : Et Dieu, dit il, ce vous est grant reprouche qui estes tant de gens et n'avez scéu rescourre la povre femme qui tant vous aymoit ; vous estes lasches et meschans, et l'avez bien monstré. Le serviteur et les autres aussi s'excusèrent le mains mal qu'ilz scéurent ; et laissèrent Monseigneur le président qui loua Dieu à joinctes mains de ce qu'il est sy honnestement quitte de sa femme. Quant il fut à point luy fist faire ses funérailles comme il appartenoit ; mais croyez combien qu'il fust encores en aage, il n'eust garde de soy rebouter en mariage, craignant le dangier où tant avoit esté.

Digitized by Google

LA XLVIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA BOUCHE HONNÊTE.)

Ung gentil compaignon devint amoureux d'une jeune damoiselle qui naguères c'estoit mariée; et le mains mal qu'il scéut, après qu'il eut trouvé façon d'avoir vers elle accointance, il lui compta son cas. Et au rapport qu'il fist, il estoit fort malade ; et à la vérité dire aussi, estoit-il bien picqué. Elle fut si doulce et gracieuse qu'elle lui bailla bonne audience, et pour la première fois il se partit très content de la response qu'il eut. S'il estoit bien féru au paravant, encores fut il plus touchié au vif quant il eut dit son fait; si ne dormoit ne nuyt ne jour, de force de penser à sa dame, et de trouver la façon et manière de parvenir à sa grace. Il retourna à sa queste quant il vit son point; et Dieu scait s'il avoit bien parlé la première fois que encores fist il mieulx son

parsonnaige à la deusiesme, et si trouva de son eur sa dame assez encline à passer sa requeste, dont il ne fut pas moyennement joyeux. Et pource qu'il n'avoit pas tousjours le temps ne le loisir de soy tenir vers elle, il dist à ceste fois la bonne voulenté qu'il avoit de lui faire service et en quelle façon. Il fut mercié de celle qui estoit tant gracieuse qu'on ne pourroit plus. Brief il trouva en elle tant de courtoisie en maintien et parler, qu'il n'en scéut plus demander; si se cuida advancer de la baiser, mais il en fut refusé de tous poins; mesmes quant vint au partir, il n'en péut oncques finer dont il estoit très esbahy. Et quant il fut dehors de chés elle, il se doubta beaucoup de non point parvenir à son intencion, veu qu'il ne povoit obtenir d'elle ung seul baiser. Il se conforte d'autre cousté des gracieuses parolles qu'il avoit eues au dire adieu, et de l'espoir qu'elle lui avoit baillié. Il revint comme les autres fois de rechief à sa queste; et pour abbrégier, tant y alla et tant y vint qu'il eut heure assignée de dire le surplus à sa dame, à part, de ce qu'il ne vouldroit desclairer sinon entre eulz deux. Et, pource que temps estoit, il print congié d'elle, si l'embrassa bien doulcement et la voulut baiser; et elle s'en defend très bien, et lui dist assez rudement : Ostez, ostez, laissez moy, je n'ay cure d'estre baisée. Il s'excusa le plus gracieusement que oncques scéut, et sur ce se partit : Et qu'esse cy, dist-il, en soy-mesmes, jamais je ne véis ceste manière en femme; elle me fait la

meilleure chière du monde, et si m'a desjà accordé tout ce que je lui ay osé requerre; mais encores n'ay je péu finer d'ung povre baisier. Quant il fut heure, il vint où sa dame lui avoit dit, et fist ce pour quoy il y vint tout à son beau loisir, car il coucha entre ses bras toute la belle nuyt, et fist tout ce qu'il voulut, excepté seulement le baiser pour laquelle cause il s'esmerveilloit moult en soy mesmes : Et je n'entens point ceste manière de faire, disoit-il en son par-dedens, ceste femme veult bien que je couche avecques elle et faire tout ce qu'il me plaist; mais du baiser je n'en fineroye nen plus que de la vraye croix? Par la mort bieu, je ne scay entendre cecy ; il faut qu'il y ayt aucun mistère, il est force que je le saiche. Ung jour entre les aultres, qu'il estoit avecques sa dame à goguettes, et qu'ilz estoient beaucoup de hait tous deux, il luy dist : M'amye, je vous requiers, dictes moy qui vous meut de me tenir si grant rigueur quant je vous vueil baiser? Vous m'avez baillié la joyssance de vostre gracieux et beau corps tout entièrement, et d'ung petit baiser vous me faictes le reffuz ? — Mon amy, dist elle, vous dictes vray, le baisier vous ay-je voirement reffusé et ne vous y attendez point, vous n'en finerez jamais ; et la raison y est bonne, si la vous diray. Il est vray quant j'espousé mon mary que je lui promis de la bouche tant seulement beaucoup de moult belles choses. Et pource que ma bouche est celle qui lui a promis de lui estre bonne et loyale, je suis celle qui ly vueil entrete-

nir; et ne souffreroye pour mourir qu'autre de lui y touchast; elle est sienne et à nul autre; et ne vous attendez de riens y avoir. Mais mon derrière ne lui a rien promis ne juré; faictes de lui et du surplus de moy, ma bouche hors, ce qu'il vous plaira; je le vous abandonne. L'autre commença à rire très fort, et dist : M'amye, je vous mercye, vous dictes très bien, et si vous scay grant gré que vous avez la franchise de bien garder vostre promesse. — Jà Dieu ne vueille, dit-elle, que je lui face faulte. En la facon qu'avez ouy fut ceste femme obstinée : le mary avoit la bouche seulement, et son amy le surplus; et se d'aventure le mary se servoit aucunes fois des aultres membres, ce n'estoit que par manière d'emprunt, car ilz estoient à son amy par le don d'elle. Mais il avoit cest advantaige que sa femme estoit contente qu'il en prens ist sur ce qu'elle avoit donné; mais pour riens n'eust souffert que l'amy eust jouy de ce qu'à son mary avoit donné.

LA XLIXe NOUVELLE,

PAR PIERRE DAVID.

(LE CUL D'ÉCARLATTE.)

J'ay très bien séu que naguères, en la ville d'Arras, avoit ung bon marchant auquel il meschéust d'avoir femme espousée qui n'estoit pas des meilleures du monde ; car elle ne tenoit serré, qu'elle peut veoir son coup, et qu'elle trouvast à qui, non plus que une vieille arbaleste. Ce bon marchant se donna garde du gouvernement de sa femme; il en fut aussi adverty par aucuns ses plus privez amis et voisins. Si se bouta en une grant frénésie et bien parfonde mélencolie, dont il ne valut pas mieulx. Puis s'advisa qu'il esprouveroit s'il savoit par aucune bonne façon se nullement il pourroit veoir ce qu'il scait que bien peu lui plaira, c'estoit de veoir venir en son hostel et en son domicille, devers sa femme, ung ou plusieurs de ceulx que on dit

qui sont ses lieutenans. Nostre marchant faignit ung jour d'aler dehors, et s'embuscha en une chambre de son hostel dont lui seul avoit la clef. Et veoit de la dicte chambre sus la rue et sus la court, et par aucuns secretz pertuis et plusieurs trilles regardoit en plusieurs aultres lieux et chambres de léans. Tantost que la bonne femme pensa que son mary estoit dehors, elle fist prestement savoir à ung de ses amys qu'il vensist vers elle; et il y obéyt comme il devoit, car il suivit pié à pié la meschine qui l'estoit alé quérir. Le mary qui, comme dist est, estoit cachié en sa chambre, vit très bien entrer celui qui venoit tenir son lieu; mais il ne dist mot, car il veult veoir plus avant s'il peut. Quant l'amoureux fut léans, la dame le mena par la main, tout devisant en sa chambre et serra l'uys; et se commencèrent à baiser et à accoler, et faire la plus grant chière de jamais; et la bonne damoiselle de despouillier sa robbe, et soy mettre en cotte simple; et bon compaignon de la prendre à bons bras de corps, et faire ce pour quoy il estoit venu. Et tout ce veoit à l'oeil le povre mary par une petite treille, pensez s'il estoit à son aise; mesmes il estoit si près d'eulz qu'il entendoit pleiment tout ce qu'ilz disoient. Quant les armes d'entre la bonne femme et son serviteur furent achevées, ilz se misdrent sus une couche qui estoit en la chambre, et se commencent à deviser de plusieurs choses. Et comme le serviteur regardoit sa dame qui tant belle

estoit que merveilles, il la commence à rebaiser, et dist en cela faisant : M'amie, à qui est ceste belle bouche? — C'est à vous, mon amy, dit elle. — Et je vous en mercye, dit il. Et ces beaulx yeulx ? — A vous aussi, dit elle. — Et ce beau tétin qui est si bien troussé n'est il pas de mon compte? dit il. — Ouy, par ma foy, mon amy, dit elle, et non à aultre. Il met après la main au ventre et à son devant, où il n'y avoit que redire, si lui demanda : A qui est cecy, m'amie? — Il ne le fault jà demander, dit elle, on scait bien que tout est vostre. Il vint après getter la main sur le gros derrière d'elle, et lui demanda en soubriant : A qui est cecy ? — Il est à mon mary, dit elle, c'est sa part, mais tout le demourant est vostre. — Et vraiement, dit il, je vous en remercie beaucoup. Je ne me doy pas plaindre, vous m'avés très bien party, et aussi d'autre costé, par ma foy, pensez que je suis tout entier vostre. — Je le scay bien, dit elle. Et après ces beaux dons et offres qu'ilz firent l'ung à l'autre, ilz recommencèrent leurs armes de plus belle. Et ce fait le gentil serviteur partit de léans, et le povre mary qui tout avoit véu et ouy, tant courroucé qu'il n'en povoit plus, enraigeoit tout vif ; toutesfois, pour mieulx faire, il avala ceste première, et à lendemain fist très bien son personnaige, faisant semblant qu'il venoit de dehors. Et quant vint sur le point du disner, il dist à sa femme qu'il vouloit avoir dimenche prouchain son père, sa mère, telz et telz de ses pa-

rens et cousins ; et qu'elle face garnison de vivres, et qu'ilz soient bien aises à ce jour. Elle se chargea de ce faire et luy de les inviter. Ce dimanche vint, et le disner fut prest, et tous ceulx qui mandez y furent comparurent et print chascun place comme leur hoste l'ordonnoit, qui estoit debout, et sa femme aussi lesquelz servirent le premier mez. Quant le premier mez fut assis, l'oste qui avoit secrètement fait faire une robe pour sa femme de gros bureau de gris, et à l'endroit du derrière avoit fait mettre une bonne pièce d'escarlate, en manière d'ung tasseau, si dist à sa femme : Venez jusques en la chambre ; il se met devant et elle le suyt. Quant ilz y furent, il lui fist despouiller sa robe et va prendre celle du bureau dessusdit et lui dist : Or vestez ceste robe. Elle la regarde et veoit qu'elle est de gros bureau, si en est toute esbahie et ne scait penser qu'il fault à son mary, ne pourquoy il la veult ainsi habillier : Et à quel propos me voulez vous ainsi housser? dit elle. — Ne vous chaille, dit il, je vueil que la vestez. — Ma foy, dit elle, je n'en tiens compte, je ne la vestiray jamais. Faictes vous du fol ? Vous voulez bien faire farcer les gens de vous et de moy encores devant tant de monde. — Il n'y a ne fol, ne saige, dit il, vous la vestirez. — Au mains, dit elle, que je saiche pour quoy vous le faictes. — Vous le saurez cy après. Pour abbrégier, force fut qu'elle endossast ceste robbe qui estoit bien estrange à regarder. Et en ce point fut amenée

à la table, où la pluspart de ses parens et amis estoient. Mais pensez qu'ilz furent bien esbahyz de la veoir ainsi habillée; et croyez qu'elle estoit bien honteuse, et se la force eust esté sienne, elle ne fust pas là venue. Droit là avoit assez qui demandoyent que signifioit cest habillement? Et le mary respondit qu'ilz pensassent tous de faire bonne chière, et que après disner ilz le sauroient. Mais vous devés savoir que la povre femme houssée du bureau, ne mangea chose qui bien lui fist; et lui jugeoit le cueur que le mistère de sa housséure lui feroit ennuy. Et encores eust-elle esté trop plus troublée s'elle eust scéu du tasseau d'escarlate, mais nenny. Le disner se passa, et fut la table ostée, les grâces dictes et tout chascun debout. Lors le mary se met avant et commence à dire : Vous telz et telz qui cy estes, s'il vous plaist, je vous diray en brief la cause pourquoy je vous ay icy assemblez, et pourquoy j'ay vestu ma femme de cest habillement. Il est vray que jà pieçà j'ay esté adverty que vostre parente qui cy est, me gardoit très mal la loyauté qu'elle me promist en la main du prestre; toutesfois quelque chose que l'on m'ait dit, je ne l'ay pas créu de légier, mais moy mesmes l'ay voulu esprouver, et qu'il soit vray, il n'y a que six jours que je faigny d'aller dehors, et m'embuschay en ma chambre là hault. Je n'y euz guères esté que vécy venir ung tel que ma femme mena tantost en sa chambre où ilz firent ce que mieulx leur pléust.

Entre les aultres devises, l'omme lui demanda de sa bouche, de ses yeulx, de ses mains, de son tetin, de son ventre, de son devant et de ses cuisses, à qui tout ce baigaige estoit. Et elle respondit : A vous, mon amy. Et quant vint à son derrière, il lui dist : Et à qui est cecy, m'amie? A mon mary, dit elle. Lors pource que je l'ay trouvée telle, je l'ay ainsi habillée : elle a dit que d'elle il n'y a mien que le derrière, si l'ay houssée comme il appartient à mon estat ; le demourant ay je houssé de vesture qui est déue à femme desloyale et deshonnourée, car elle est telle : pour ce je la vous rens. La compaignie fut bien esbahye d'ouyr ce propos, et la povre femme bien honteuse. Mais toutesfois quoy que fust, oncques puis avec son mary ne se trouva, ains deshonnourée et reprouchée entre ses amis depuis demoura.

Digitized by Google

LA L^e NOUVELLE,

PAR ANTHOINE DE LA SALE.

(CHANGE POUR CHANGE.)

Comme jeunes gens se mettent voulentiers à voyagier, et prennent plaisir à veoir et cherchier les adventures du monde, il y eut naguères au païs de Lannois ung filz de laboureur qui fut depuis l'aage de dix ans jusques à l'aage de vingt et six tousjours hors du païs; et depuis son partement jusques à son retour, oncques son père ne sa mère n'en eurent une seule nouvelle, si pensèrent plusieurs fois qu'il fust mort. Il revint toutesfois et Dieu scait la joye qui fut en l'ostel, et comment il fut festoyé à son retour de tant peu de biens que Dieu leur avoit donné. Mais qui le vit voulentiers et en fist grant feste, ce fut sa grant mère, la mère de son père, qui lui faisoit plus grant chière et estoit la plus joyeuse de son retour que nul des

autres. Elle le baisa plus de cinquante fois, et ne cessoit de louer Dieu qui leur avoit rendu leur beau filz, et retourné en si beau point. Après ceste grande chière, l'eure vint de dormir, mais il n'y avoit à l'ostel que deux litz : l'ung estoit pour le père et la mère, et l'autre pour la grant mère. Si fut ordonné que leur dit filz coucheroit avec sa grant mère, dont elle fut bien joyeuse ; mais il s'en fust bien passé, combien que pour obéir il fut content de prendre la pacience pour ceste nuyt. Comme il estoit couchié avecques sa taye, ne scay de quoy il lui souvint, car il monta dessus : Et que veulz-tu faire ? dit elle. — Ne vous chaille, dit il, ne dites mot. Quant elle vit qu'il vouloit besongner à bon escient, elle commence de crier tant qu'elle peut après son filz qui dormoit en la chambre au plus près. Si se leva de son lit et s'en alla plaindre à l'uis de son filz, en pleurant tendrement. Quant l'autre ouyt la plainte de sa mère, et la inhumanité de son filz, il se leva sur piez très courroucé et mal méu, et dist qu'il l'occira. Le filz ouyt ceste menace et sault sus, et s'enfuit par derrière. Son père le suit, mais c'est pour néant, il n'étoit pas si légier du pié, il vit qu'il perdoit sa peine ; si revint à l'ostel, et trouva sa mère lamentant à cause de l'offense que son fils luy avoit faicte : Ne vous chaille, ma mère, dit il, je vous en vengeray bien. Ne scay quans jours après ce père vint trouver son filz qui jouoit à la paulme ; et tantost qu'il le vit il tira

bonne dague, et marche vers lui et l'en cuida férir. Le filz se destourna et son père fut tenu. Aucuns qui là estoient sceurent bien que c'estoit le père et le filz : Fi, dist l'ung au filz, et viens çà ; que as tu meffait à ton père qui te veult tuer ? — Ma foy, dist il, rien. Il a le plus grant tort de jamais ; il me veult tout le mal du monde pour une povre fois que j'ay voulu roncinersa mère ; il a bien ronciné la mienne plus de cinq cens fois, et je n'en parlay oncques un seul mot. Tous ceulz qui ouyrent ceste response commencèrent à rire de grant cueur. Si s'emploièrent à ceste occasion d'y mettre paix, et fut tout pardonné d'ung cousté et d'autre.

LA LIe NOUVELLE.

(LES VRAIS PERES.)

A Paris, n'a guères, vivoit une femme qui fut mariée à ung bon simple homme qui tout son temps fut de noz amis, si très bien qu'on ne pourroit plus. Ceste femme, qui belle et gente et gracieuse estoit ou temps qu'elle fut neufve, pource qu'elle avoit l'oeil au vent, fut requise d'amours de plusieurs gens. Et pour la grant courtoisie que nature n'avoit pas oublyé en elle, elle passa légièrement les requestes de ceulx qui mieulx luy pléurent. Et eut en son temps, tant d'eulz comme de son mary, XII ou XIIII enfans. Advint qu'elle fut malade et ou lit de la mort acouchée; si eut tant de grace qu'elle eut temps et loisir de soy confesser, penser de ses pechiez et disposer de sa conscience. Elle véoit, durant sa maladie, ses enfans troter devant elle, qui lui bailloyent au cueur très grant regret de les laisser. Si se pensa

que elle feroit mal de laisser son mary chargié de la pluspart, car il n'en estoit pas le père, combien qu'il le cuidast, et la tenoit aussi bonne femme que nulle de Paris. Elle fist tant, par le moyen d'une femme qui la gardoit, que vers elle vindrent deux hommes qui ou temps passé l'avoient en amours très bien servie. Et vindrent de si bonne heure que son mary estoit allé devers les médicins et appoticaires, pour avoir aucun bon remède pour elle et pour sa santé. Quant elle vit ces deux hommes, elle fist tantost venir devant elle touz ses enfans, si commença à dire : Vous, ung tel, vous savez ce qui a esté entre vous et moy ou temps passé, et dont il me desplaist à ceste heure amèrement. Et se ce n'est la miséricorde de nostre Seigneur à qui je me recommande, il me sera en l'autre monde bien chèrement vendu ; toutesfois j'ay fait une folie, je le congnois ; mais de faire la seconde ce seroit trop mal fait. Vécy telz et telz de mes enfans, ilz sont vostres, et mon mary cuide à la vérité qu'ilz soyent siens. Si feroie conscience de les laisser en sa charge ; pourquoy je vous prie tant que je puis que après ma mort qui sera briefve, que vous les prenez avec vous et les entretenez, nourissez et eslevez, et en faictes comme bon père doit faire, car ilz sont vostres. Pareillement dist à l'autre, et lui monstroit ses autres enfans : Telz et telz sont à vous, je vous en asséure; si les vous recommande, en vous priant que vous en acquittez ; et se ainsi le me voulez pro-

mettre, je mourray plus aise. Et comme elle faisoit ce partaige, son mary va venir à l'ostel et fut percéu par un petit de ses filz qui n'avoit environ que cinq ou six ans, qui vistement descendit en bas encontre lui effréement, se hasta tant de dévaler la montée qu'il estoit prest hors de alaine. Et comme il vit son père, à quelque meschief que ce fust il dit : Hélas, mon père, advancez vous tost, pour Dieu. — Quelle chose y a il de nouveau, dist le père, ta mère est elle morte? — Nenny, nenny, dist l'enfant, mais advancez vous d'aller en hault où il ne vous demourera ung seul enfant. Ilz sont venuz vers ma mère, deux hommes, mais elle leur donne tous mes frères ; se vous n'y allez bien tost, elle donnera tout. Le bon homme ne scait que son filz veult dire ; si monta en hault et trouva sa femme, sa garde et deux de ses voisins et ses enfans, si demanda que signifie ce que ung tel de ses filz lui a dit? Vous le saurez cy après, dit elle. Il n'en enquist plus pour l'eure, car il ne se doubta de rien. Ses voisins s'en alèrent et commandèrent la malade à Dieu et lui promirent de faire ce qu'elle leur avoit requis, dont elles les mercia. Comme elle approuchast le pas de la mort, elle cria mercy à son mary, et lui dist la faulte qu'elle lui a faicte, durant qu'elle a esté aliée avec lui, comment telz et telz de ses enfans estoient à tel, et telz et telz à ung tel, c'est assavoir ceulz dont dessus est touchié, et que après sa mort ilz les prendront et n'en aura jamais charge. Il fut bien esbahy d'ouyr

ceste nouvelle ; néantmains il lui pardonna tout et puis elle mourut ; et il envoya ses enfans à ceulx qu'elle avoit ordonné, qui les retindrent. Et par ce point il fut quitte de sa femme et de ses enfans ; et si eut beaucoup mains de regret de la perte de sa femme que de celle de ses enfans.

Digitized by Google

LA LIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LES TROIS MONUMENS.)

N'a guères que ung grant gentil homme, saige, prudent et beaucoup vertueux, comme il estoit au lit de la mort, et eust fait ses ordonnances et disposé de sa conscience au mieulx qu'il péut, il appella ung seul filz qu'il avoit, auquel il laissoit foison de biens temporelz. Et après qu'il lui eut recommandé son ame, celle de sa mère qui naguères avoit terminé vie par mort, et généralement tout le colliège de purgatoire, il advisa troys choses pour la dernière doctrine que jamais lui vouloit baillier, en disant : — Mon très chier filz, je vous advertiz que jamais vous ne hantez tant en l'ostel de vostre voisin que l'en vous y serve de pain bis. Secondement je vous enjointz que vous gardez de jamais courrir vostre cheval en la valée. Tiercement que vous ne prenez jamais femme

Digitized by Google

d'estrange nacion. Or vous souviengne de ces troys poinlz, et je ne doubte point que bien ne vous en vienne. Mais se vous faictes le contraire, soyez séur que vous trouverez que la doctrine de vostre père vous vaulsist mieulx avoir tenue. Le bon filz mercia son père de son bon advertissement, et lui promist escripre ses enseignemens au plus parfont de son cueur, et les mettre si très bien en son entendement et en sa mémoire que jamais n'yra au contraire. Tantost après son père mourut, et furent faictes ses funérailles comme à son estast et à homme de tel lieu qu'il estoit appartenoit; car son filz s'en voulut bien acquitter, comme celui qui bien avoit de quoy Ung certain temps après, comme on prent accointance plus en ung lieu que en ung aultre, ce bon gentil homme qui estoit orphenin de père et de mère et à marier, et ne savoit que c'estoit de mesnaige, s'accointa d'ung voisin qu'il avoit, et de fait la pluspart de ses jours beuvoit et mengoit léans. Son voisin qui marié estoit, et avoit une très belle femme, se bouta en la doulce raige de jalousie, et lui vindrent faire raport ses yeulx souspeçonneux que nostre gentil homme ne venoit en son hostel fors à l'occasion de sa femme, et que vrayement il en estoit amoureux, et que à la longue il la pourroit emporter d'assault. Si n'estoit pas bien à son aise, et ne savoit penser comment il se pourroit honnestement de lui désarmer, car lui dire la chose comme il la pense ne vauldroit riens; si conclut de lui tenir tel

termes petit à petit, qu'il se pourra assez percevoir, s'il n'est trop beste, que sa hantise si continuelle ne lui plaist pas. Et pour excécuter sa conclusion, en lieu qu'on le souloit servir de pain blanc il fist mettre le bis. Et après je ne scay quans repas, nostre gentilhomme s'en donne garde et lui souvint de la doctrine de son père, si congnéut qu'il avoit erré, si batit sa coulpe et bouta en sa manche tout secrètement ung pain bis et l'apporta en son hostel; et en remembrance le pendit en une corde en sa grant sale, et ne retourna plus à la maison de son voisin comme il avoit fait au paravant. Pareillement ung jour entre les aultres, lui qui estoit homme de déduit, comme il estoit aux champs, et que ses levriers eussent mis ung lièvre à chace, il picque son cheval, tant qu'il peult après, et vient rataindre le lièvre, et levriers en une grant valée, où son cheval qui venoit de toute sa force faillit des quattre piez et tombe; et le dit cheval se rompit le col, dont il fut très bien esbaby. Et fut bien eureux le dit gentil homme, quant il se vit ainsi gardé de mort et d'affolure. Il eut toutesfois pour récompense le lièvre; et comme il le tint, il regarda son cheval que tant il aymoit; si lui souvint du second enseignement que son père lui avoit baillié, et que s'il en eust eu bien mémoire, il ne eust pas ceste perte, ne passé le dangier qu'il a eu bien grant. Quant il fut en sa maison, il mist au près du pain bis, à une corde, en sa sale, la peau du cheval, affin qu'il eust mémoire et remem-

brance du second advisement que son père jadis lui bailla. Ung certain temps après il lui print voulenté d'aler voyagier et veoir païs, si disposa ses besongnes à ce, et print de la finance dont il avoit largement; et chercha maintes contrées, et se trouva en diverses régions et places, dont en la fin il fist résidence en l'ostel d'un grant seigneur, d'une longtaine et bien estrange marche; et se gouverna si haultement et si bien léans que le seigneur fut bien content de lui bailler sa fille en mariaige, jasoit qu'il n'eust seulement congnoissance de lui fors de ses louables meurs et vertuz. Pour abbrégier, il fiança la fille de ce seigneur et vint le jour des nopces. Et quant il cuida la nuyt couchier avecques elle, on lui dist que la coustume du païs estoit de point coucher la première nuyt avecques sa femme, et qu'il eust patience jusques à lendemain : Puis que c'est la coustume, dit il, je ne quiers jà qu'on la rompe pour moy. Son espousée fut menée couchier en une chambre, et lui en une autre, après les dances; et de bien venir il n'y avoit que une paroy entre ces deux chambres, qui n'estoit que de terre. Si s'advisa pour veoir la contenance, de faire ung pertuys de son espée, par dedens la paroy, et vit très bien et à son aise son espousée se bouter ou lit; et vit aussi, ne demoura guères après, le chappellain de léans qui se vint bouter auprès d'elle pour lui faire compagnie, affin qu'elle n'eust paour; ou comme j'espère, pour faire l'essay ou prendre la disme des cordeliers, comme dessus

est touchié. Nostre bon gentil homme, quant il vit cet appareil, pensez qu'il eut bien des estouppes en sa quenoille; et lui vint tantost en mémoire le troisième advisement que son père lui donna avant son trespas, lequel il avoit mal retenu. Toutesfois il se reconforta et print couraige, et dist bien en soy mesmes que la chose n'est pas si avant qu'il n'en saille bien. A lendemain, le bon chappellain, son lieutenant pour la nuyt, et son prédécesseur, se leva de bon matin, et d'aventure il oublia ses brayes soubz le chevet du lit à l'espousée. Et nostre bon gentil homme, sans faire semblant de rien, vint au lit d'elle et la salua gracieusement, comme il savoit bien faire, et trouva façon de prendre les brayes du prestre sans qu'il fust percéu d'ame. On fist grant chière tout ce jour; et quant vint au soir, le lit de l'espousée fut paré et ordonné tant richement qu'à merveilles, et elle y fut couchée. Si dist on au sire des nopces que meshuy, quant il lui plaira il pourra bien couchier avec sa femme. Il estoit fourny de responce et dist au père et à la mère et aux parens qu'ilz le voulsissent ouyr : Vous ne savez, dist il, qui je suis, ne à qui vous avez donné vostre fille, et en ce m'avez fait le plus grant honneur que jamais fut fait à jeune gentil homme estrangier, dont je ne vous sauroye assez mercier. Néantmains toutesfois, j'ay conclut en moy mesmes, et suis à ce résolu de jamais couchier avecques elle tant que je lui auray monstré et à vous aussi qui je suis, quelle

chose j'ay, et comment je suis logié. Le père print tantost la parolle et dist : Nous savons très bien que vous estes noble homme et de hault lieu, et n'a pas mis Dieu en vous tant de belles vertus sans les acompaignier d'amis et de richesses. Nous sommes contens de vous, ne laissez jà à parfaire et à acomplir vostre mariaige; tout à temps saurons nous plus avant de vostre estat quant il vous plaira. Pour abbrégier, il voua et jura de non jamais couchier avecques elle se n'estoit en son hostel, et lui ameneront son père et sa mère, et plusieurs de ses parens et amis. Il fit mettre son hostel à point pour les recevoir, et y vint ung jour devant eulz. Et tantost qu'il fut descendu, il print les brayes du prestre qu'il avoit, et les pendit en sa sale auprès du pain bis et de la peau de cheval. Très grandement furent recéuz et festoyez les parens et amis de nostre bonne espousée ; et furent bien esbahyz de veoir l'ostel d'ung si jeune gentil homme si bien fourny de vaisselle, de tapisserie, et de tout autre meuble ; et se réputoyent bien eureux d'avoir si bien aliée leur belle fille. Comme ilz regardoient par léans, ilz vindrent en la grant sale qui estoit tendue de belle tapisserie, et perçéurent au milieu le pain bis, la peau de cheval et unes brayes qui pendoient, dont ilz furent moult esbahys, et en demandèrent la signifiance à leur hoste. Le sire des nopces leur dist que voulentiers il leur dira la cause et tout ce qui en est quant ilz auront mengié. Le disner fust prest

et Dieu scait qu'ilz furent bien serviz. Ils n'eurent pas si tost disné qu'ilz ne demandèrent l'interprétacion, et la signifiance et le mistère du pain bis et de la peau du cheval, etc. Et le bon gentil homme leur compta bien au long et dist que son père estant au lit de la mort, comme dessus est narré, lui avoit baillié troys enseignemens. Le premier fut que je ne me trouvasse jamais tant en lieu, que on me servist de pain bis. Je ne retins pas bien ceste doctrine; car puis sa mort je hantay tant ung mien voisin qu'il se bouta en jalousie pour sa femme, et en lieu de pain blanc de quoy je fuz servi long temps, on me servit de bis; et en mémoire et approbacion de la vérité de cest enseignement, j'ay là fait mettre ce pain bis. Le deusiesme enseignement que mon père me bailla, fut que jamais je ne courusse mon cheval en la valée. Je ne le retins pas bien ung jour qui passa, si m'en print mal, car en courant en une valée, après le lièvre et mes chiens, mon cheval chéut et se rompit le col, et à peu que je ne fuz très bien blessé. Si eschappé de belle mort, et en mémoire de ce est là pendue la peau du cheval qu'alors je perdy. Le troisième enseignement et advisement que mon père, dont Dieu ait l'âme, me bailla si fut que jamais je ne espousasse femme d'estrange région. Or ay je failly et vous diray comment il m'en est prins : il est bien vray que la première nuyt que vous me refusastes le couchier avecques vostre

fille qui cy est, je fuz logié en une chambre au plus près de la sienne ; et pource que la paroy qui estoit entre elle et moy n'estoit pas trop forte, je la pertuisay de mon espée ; et vy venir couchier avecques elle le chapellain de vostre hostel qui soubz le chevet du lit oublia ses brayes, le matin quant il se leva ; lesquelles je recouvray, et sont celles que véez là pendues, qui tesmoignent et appreuvent la cronique vérité du troysiesme enseignement que mon feu père jadis me bailla, lequel je n'ay pas bien retenu ne mis en ma mémoire ; mais affin que plus en la faulte des trois advis précédens ne renchoie, ces troys bagues que voyez me feront doresenavant saige. Et pource que la Dieu mercy je ne suis pas tant obligé à vostre fille qu'elle ne me puisse bien quitter, je vous prie que la remenez et retournez en vostre marche, car jour que je vive ne me sera de plus près ; mais pource que je vous ay fait venir de loing et vous ay bien voulu monstrer que je ne suis pas homme pour avoir le remenant d'ung prestre, je suis content de paier voz despens. Les aultres ne scéurent que dire qui se voyent concluz et leur tort, voiant aussi qu'ilz sont moult loing de leur marche, et de leurs pays, et que la force n'est pas leur en ce lieu, si furent contens de prendre de l'argent pour leurs despens et eulz en retourner ; dont ilz vindrent, et qui plus y a mis plus y a perdu. Par ce compte avez ouy que les

trois advis que le bon père bailla à son fils ne sont pas de oublier, si les retienne chascun pour autant qu'il sent qu'ilz luy peuvent touchier.

Digitized by Google

LA LIIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR L'AMANT DE BRUCELLES.

(LE QUIPROQUO DES ÉPOUSAILLES.)

N'a guères que en l'église de saincte Goule à Brucelles, estoient en ung matin plusieurs hommes et femmes qui devoient espouser à la première messe, qui se dit entre quatre et cinq heures; et entre les aultres choses ilz devoient entreprendre ce doulx et bon estat de mariaige, et promettre en la main du prestre ce que pour rien ne vouldroyent trespasser. Il y avoit ung jeune homme et une jeune fille qui n'estoient pas des plus riches, mais bonne voulenté avoient qui estoient auprès l'ung de l'autre, et n'attendoient fors que le curé les appellast pour espouser. Auprès d'eulz aussi y avoit ung homme ancien et une femme vieille qui grant chevance et foison de richesses avoient, et par convoitise et grant désir de plus avoir, avoient promis foy et loyauté l'ung

vers l'autre, et pareillement attendoient à espouser à ceste première messe. Le curé vint et chanta ceste messe très désirée; et en la fin, comme il est de coustume, devant luy se misdrent ceulx qui espouser devoient, dont il y avoit plusieurs aultres, sans les quatre dont je vous ay compté. Or devez vous savoir que ce bon curé qui tout prest estoit devant l'autel, pour faire et acomplir le mystère des espousailles estoit borgne, et avoit, ne scay par quel meschief, puis peu de temps en cà perdu ung oeil. Et n'y avoit aussi guères grant luminaire en la chapelle ne sur l'autel; c'estoit en yver et faisoit brun et noir. Si faillit à choisir, car quant vint à besongnier et à espouser, il print le vieil homme riche et la jeune fille povre et les joignit par l'anneau du moustier semble. D'autre costé il print aussi le jeune homme povre et l'espousa à la vieille femme, et ne s'en donnèrent oncques garde en l'église, ne les hommes ne les femmes, dont ce fut grant merveille, par espécial des hommes, car ilz osent mieulx lever l'oeil et la teste, quant ils sont devant le curé à genoulz que les femmes qui sont à ce coup simples et coyes, et n'ont le regard fichié qu'en terre. Il est de coustume que au saillir des espousailles, les amys de l'espousé prennent l'espousée et l'emmainent. Si fut la povre jeune fille à l'hostel du riche homme menée, et pareillement la vieille riche fut amenée en la povre maisonnette du jeune gentil compaignon. Quant la jeune espousée se trouva en la court et en la grant

sale de l'omme qu'elle avoit par mesprinse espousé, elle fut bien esbahye et congnéut bien tantost qu'elle n'estoit pas partie de léans ce jour. Quant elle fut arrière en la chambre à parer qui estoit bien tendue de belle tapisserie, elle vit le beau grant feu, la table couverte où le beau desjuner estoit tout prest; elle vit le beau buffet bien fourny et garny de vaisselle, si fut plus esbahye que par avant, et de ce se donne plus grant merveille qu'elle ne congnoist ame de ceulx qu'elle ouyoit parler. Si fut tantost désarmée de ses aournemens où elle estoit bien enfermée et bien embrunchée. Et comme son espousé la vit au descouvert et les autres qui là estoyent, croyez qu'ilz furent autant surprins que se cornes leur fussent venues : Comment, dit l'espousé, est ce cy ma femme? nostre Dame, je suis bien eureux, elle est bien changée depuis hier, je croy qu'elle a esté à la fontaine de Jouvence. Nous ne savons, dirent ceulx qui l'avoient amenée dont elle vient, ne que on lui a fait; mais nous savons certainement que c'est celle que vous avez huy espousée, et que nous prismes à l'autel; car oncques puis ne nous partit des bras. La compaignie fut bien esbahye et longuement sans mot dire, mais qui fut simple et esbahie la povre espousée estoit toute desconfortée, et pleuroit des yeulx tendrement, et ne scavoit sa contenance; elle aymast trop mieulx se trouver avec son amy qu'elle cuidoit bien avoir espousé à ce jour. L'espousé la voyant se desconforter, en eut pitié et lui

dist : M'amie, ne vous desconfortez jà, vous estes arrivée en bon hostel, se Dieu plaist, et n'ayez doubte, on ne vous y fera jà desplaisir ; mais dictes moy, s'il vous plaist, qui vous estes, et à vostre advis dont vous venez icy. Quant elle l'ouyt si courtoisement parler, elle s'asséura ung peu, et luy nomma son père et sa mère, et lui dist qu'elle estoit de Brucelles, et avoit fiancé ung tel qu'elle lui nomma, et elle le cuidoit bien avoir espousé. L'espousé et tous ceulx qui là estoient commencèrent bien fort à rire, et dirent que le curé leur a fait ce tour : Or loué soit Dieu, dist l'espousé, de ce change, je n'en voulsisse pas tenir bien grant chose. Dieu vous a envoiée à moy, et je vous prometz par ma foy, de vous tenir bonne et loyale compaignie. — Nenny, ce dist-elle en pleurant moult tendrement, vous ne estes pas mon mary. Je vueil retourner devers celui à qui mon père m'avoit donnée. — Et ainsi ne fera pas, dit-il, je vous ay espousée en saincte église, vous n'y pouvez contredire ne aller en l'encontre ; vous estes et demourerez ma femme, et soyez contente, vous estes bien eureuse. J'ay là Dieu mercy de biens et des richesses assez, dont vous serez dame et maistresse, et vous feray bien jolye. Il la prescha tant et ceulx qui là estoient, qu'elle fut contente d'obéir à son commandement. Si desjeunèrent légièrement et puis se couchèrent ; et fist le vieil homme du mieulx qu'il scéust. Or retournons à nostre vieille femme et au jeune compaignon. Pour abbrégier, elle fut menée en

l'ostel du père à la fille qui à ceste heure est couchée avecques le vieil homme. Quant elle se trouva léans, elle cuida bien enraigier de dueil, et dist tout hault : Et que fais-je céans? que ne me maine l'en à ma maison, ou à l'ostel de mon mary? L'espousé qui vit ceste vieille et l'ouyt parler, fut bien esbahy, ne doubtez si furent son père et sa mère, et tous ceulx de l'assemblée. Si saillit avant le père à la fille de léans qui congnéut la vieille, et savoit très bien parler de son mariaige, et dist : Mon filz, on vous a baillié la femme d'ung tel et croyez qu'il a la vostre ; et ceste faulte vient par nostre curé qui voit si mal ; et ainsi m'aist Dieu, jasoit ce que je feusse loing de vous, quant vous espousastes, si me cuyday je apercevoir de ce change. — Et qu'en doiz-je faire? dist l'espousé. — Par ma foy, dist son père, je ne m'y congnois pas bien, mais je fais grant doubte que vous ne puissiez avoir aultre femme. — Sainct Jehan, dit la vieille, je n'ay cure d'ung tel chétif! je seroye bien eureuse d'avoir ung tel jeune galant qui n'auroit cure de moy, et me despendroit tout le mien, et se j'en sonnoye mot encores auroye-je la torche. Ostez, ostez, mandez vostre femme et me laissez aller où je doy estre. — Nostre Dame, dist l'espousé, se je la puis recouvrer, je l'ayme trop mieulx que vous, quelque povre qu'elle soit, mais vous ne vous en irez pas, se je ne la puis finer. Son père et aucuns de ses parens vindrent à l'ostel, où la vieille voulsist bien estre ; et vindrent

trouver la compaignie qui desjunoit au plus fort, et faisoient le chaudeau pour porter à l'espousé et à l'espousée. Ilz comptèrent tout leur cas et on leur respondit : Vous venez trop tart, chascun se tienne à ce qu'il a, le seigneur de céans est content de la femme que Dieu lui a donnée, il l'a espousée et n'en veult point d'aultre. Et ne vous en doubtez jà vous ne fustes jamais si eureux que d'avoir fille alliée en si haut lieu, ny en si hault endroit; vous en serez une fois tous riches. Ce bon père retourne à son hostel, et vient faire son rapport. La vieille femme cuida bien enraiger de dueil et dist : Par dieu la chose ne demourera pas ainsi, ou la justice me fauldra. Se la vieille estoit bien mal contente, encores l'estoit bien autant ou plus le jeune espousé qui se veoit frustré de ses amours ; et encores l'eust il légièrement passé s'il eust péu finer de la vieille à tout son argent, mais il convint la laisser aller en sa maison. Si fut conseillée de la faire citer par devant monseigneur de Cambray, et elle pareillement fist citer le vieil homme qui la jeune femme avoit ; et ont commencé ung très gros procès dont le jugement n'est pas encores rendu, si ne vous en scay que dire plus avant.

LA LIVe NOUVELLE,

PAR MAHIOT D'AUQUESNE.

(L'HEURE DU BERGER.)

Ung gentil chevalier de la conté de Flandres, jeune, bruiant, jousteur, danceur et bien chantant, se trouva ou pays de Haynault, en la compaignie d'ung autre chevalier de sa sorte, et demourant ou dit pays qui le hantoit trop plus que la marche de Flandres où il avoit sa résidence belle et bonne. Mais, comme souvent il advient, amours estoient cause de sa retenance, car il estoit féru très bien et au vif d'une très belle damoiselle de Maubeuge, et à ceste occasion Dieu scait qu'il faisoit trop souvent joustes, mommeries et banquetz; et généralement tout ce qu'il savoit qui péust plaire à sa dame, à lui possible il le faisoit. Il fut assez en grâces pour ung temps, mais non pas si avant qu'il eust bien voulu. Son compaignon le chevalier de Haynault, qui

Digitized by Google

savoit tout son cas, le servoit au mieulx qu'il povoit, et ne tenoit pas à sa diligence que ses besongnes ne feussent bien bonnes et meilleures qu'elles ne furent. Qu'en vauldroit le long compte, le bon chevalier de Flandres ne scéut oncques tant faire, ne son compaignon aussi, qu'il péust obtenir de sa dame le gracieux don de mercy. Ainçoys la trouva en tout temps rigoreuse, puis qu'il lui tenoit langaige sus ces termes ; et force lui fut toutesfois, ses besongnes estantes comme vous ouyez, de retourner en Flandres. Si print ung gracieux congié de sa dame et lui laissa son compaignon, lui promist aussi s'il ne retournoit de brief de lui souvent escripre, et mander de son estat. Et elle lui promist de sa part lui faire savoir de ses nouvelles. Advint certain jour après, que nostre chevalier fut retourné en Flandres, que sa dame eut voulenté d'aler en pélerinaige, et disposa ses besongnes à ce. Et comme le chariot estoit devant son hostel, et le charreton dedens, qui estoit un beau compaignon et fort, et qui viste l'adouboit, elle lui getta un coussin sur la teste, et le fist cheoir à pates et puis commença à rire très fort et bien hault. Le charreton se sourdit et la regarda rire, et puis dist : Par Dieu, ma damoiselle, vous m'avez fait cheoir, mais croyez que je m'en vengeray bien, car avant qu'il soit nuyt, je vous feray tumber. — Vous n'estes pas si mal gracieux, dit elle. Et, en ce disant, elle prent ung aultre coussin, que le charreton ne s'en donnoit de

garde, et le fait arrière cheoir comme devant; et s'elle rioit fort par avant, elle ne s'en faignoit pas à ceste heure : Et qu'esse cy, dist le charreton, ma damoiselle, vous en voulez à moy, faictes; par ma foy, se je fusse emprès vous, je n'attendroye pas de moy vengier aux champs. — Et que feriez vous? dit elle. — Se j'estoye en hault, je le vous diroye, dit il. — Vous feriez merveille, dist elle, à vous ouyr parler ; mais vous ne vous y oseriez trouver. — Non, dist il, et vous le verrez. Adonc il saillit jus du chariot et entra dedens l'ostel, et monta en hault où ma damoiselle estoit en cotte simple, tant joyeuse qu'on ne pourroit plus; il la commença d'assaillir, et pour abbrégier le conte, elle fut contente qu'il lui tollist ce que par honneur donner ne lui povoit. Cela se passa, et au terme acoustumé elle fist un très beau petit charreton, ou pour mieulx dire ung très beau petit filz. La chose ne fut pas si secrète que le chevalier de Haynault ne le scéust tantost, dont il fut bien esbahy ; il escripvit bien en haste par ung propre messagier à son compaignon en Flandres, comment sa dame avoit fait ung enfant à l'aide d'ung charreton. Pensez que l'autre fut bien esbahy d'ouyr ces nouvelles. Si ne demoura guères qu'il vint en Haynault, devers son compaignon, et lui pria qu'ilz allassent veoir sa dame et qu'il la veult trop bien tensier et lui dire la lascheté et néanteté de son cueur, combien que pour son meschief advenu, elle ne se montrast encores

guères à ce temps, si trouvèrent façon ces deux gentilz chevaliers, par moyens subtilz, qu'ilz vindrent ou lieu et en la place où elle estoit. Elle fut bien honteuse et desplaisante de leur venue, comme celle qui bien scait qu'elle n'aura d'eulz autre chose qui lui plaise ; au fort elle se asséura, et les recéut comme sa contenance et sa manière lui apporta. Ilz commencèrent à deviser d'unes et d'aultres matières ; et nostre bon chevalier de Flandres va commencer son service et lui dist tant de villennie qu'on ne pourroit plus : Or estes vous bien, dit-il, la femme du monde la plus reprouchée et mains honnourée ; et avez monstré la grant lacheté de vostre cueur, qui vous estes abandonnée à ung grant villain charreton, tant de gens de bien vous ont offert leur service et vous les avez tous reboutez. Et pour ma part, vous savez que j'ay fait pour vostre grâce acquérir ; et n'estoye-je pas homme pour avoir ce butin aussi bien ou mieulx que ung paillart charreton qui ne fist oncques rien pour vous. — Je vous requiers et prie, dist elle, Monseigneur, ne m'en parlez plus, ce qui est fait ne peut aultrement estre ; mais je vous dis bien que si vous fussiez venu à l'eure du charreton que autant eussé-je fait pour vous que je fiz pour luy. — Est-ce cela, dist il, sainct Jehan, il vint à bonne heure, le dyable y ait part, quant je ne fus si eureux que de savoir vostre heure. — Vraiement, dit elle, il vint à l'heure qu'il falloit venir. — Au déable, dit il, de l'heure, de

Digitized by Google

vous aussi, et de vostre charreton. Et à tant se part et son compaignon le suyt, et oncques puis n'en tint compte et à bonne cause.

Digitized by Google

LA LVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(L'ANTIDOTE DE LA PESTE.)

L'année du pardon de Romme derrain passé, estoit ou Daulphiné la pestillence si grande et si horrible et si espouventable que la pluspart des gens de bien abandonnèrent et laissèrent le pays. Durant ceste persécution, une belle, gente et jeune fille se sentit ferue de la maladie; et incontinent se vint rendre à une sienne voisine, femme de bien et de grant façon, et desjà sur l'aage, et lui compta son piteux cas. La voisine, qui estoit femme saige et asséurée, ne s'effroia de rien que l'autre lui comptast, mesmes eut bien tant de couraige et d'asséurance, et de hardiesse en elle, qu'elle la conforta de parolle et de tant peu de médecine qu'elle savoit : Hélas, ce dit la jeune fille malade, ma belle voisine, j'ay grant regret que force m'est aujourduy d'abandon-

Digitized by Google

ner et laisser ce monde et les beaus et bons passe-temps que j'ay euz assez longuement; mais encores, par mon serment, à dire entre vous et moy, mon plus grant regret est qu'il fault que je meure sans coup frapper, et sans savoir et sentir des biens de ce monde; telz et telz m'ont maintesfois priée, et si les ay refusez tout plainement, de quoy il me desplaist; et croyez se j'en péusse finer d'ung à ceste heure, il ne m'eschapperoit jamais devant qu'il m'eust monstré comment je fuz gaingnée. L'on me fait entendant que la façon du faire est tant plaisante et tant bonne que je plains et complains mon gent et jeune corps, qu'il fault pourrir sans avoir eut ce désiré plaisir. Et à la vérité dire, ma bonne voisine, il me semble se je péusse quelque peu sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus aisée et plus légière à passer, et à mains de regret. Et qui plus est, je croy que ce me pourroit estre médicine et cause de guérison. — Pléust à Dieu, dist la vieille, qu'il ne tenist à autre chose, vous seriez tost guérie, se me semble; car Dieu mercy, nostre ville n'est pas encores si desgarnie de gens que on n'y trouvast ung gentil conpaignon pour vous servir à ce besoing. — Ma bonne voisine, dist la jeune fille, je vous requiers que vous aillez devers ung tel, qu'elle luy nomma, qui estoit ung très beau gentil homme, et qui autresfois avoit esté amoureux d'elle, et faictes tant qu'il vienne icy parler à moy. La vieille se mist au chemin, et fist tant qu'elle trouva

ce gentilhomme, et l'envoya en sa maison. Tantost qu'il fut léans, la jeune fille, à cause de la maladie plus et mieux coulourée, lui saillit au col et le baisa plus de vingt fois. Le jeune filz plus joyeux qu'onques mais, de veoir celle qui tant avoit aymée ainsi vers lui abandonnée, la saisit sans demeure, et lui monstra ce que tant désiroit. Assavoir s'elle fut honteuse de lui requerre et prier de continuer ce qu'il avoit commencé. Et pour abbréger, tant lui fist elle recommencer qu'il n'en péult plus. Quant elle vit ce, comme celle qui n'en avoit son saoul, elle lui osa bien dire : Mon amy, vous m'avez maintesfois priée de ce dont je vous requiers aujourduy, vous avez fait ce qu'en vous est, je le scay bien. Toutesfois je ne scay que j'ay ne qu'il me fault, mais je congnois que je ne puis vivre se quelcun ne me fait compaignie en la façon que m'avez fait ; et pourtant, je vous prie que vueillez aler vers ung tel et l'amenez icy, si chier que vous avez ma vie. — Il est bien vray, m'amie, je le scay bien qu'il fera ce que vous vouldrez. Ce gentil homme fut bien esbay de ceste requeste, toutesfois pource qu'il avoit tant labouré que plus n'en povoit, il fut content d'aler quérir son compaignon et l'amena devers celle qui tantost le mist en besongne, et le laissa ainsi que l'autre. Quant elle l'eut maté comme son compaignon, elle ne fut pas mains privée de lui dire son couraige, mais lui pria, comme elle avoit fait l'autre, d'amener vers elle ung autre gentil-

homme, il le fist. Or sont jà troys qu'elle a laissez et desconfiz par force d'armes; mais vous devez savoir que le premier gentil homme se sentit malade et féru de l'espidimie; tantost qu'il eut mys son compaignon en son lieu, et s'en alla hastivement vers le curé, et tout le mieulx qu'il scéut se confessa, et puis mourut entre les bras du curé. Son compaignon, le deusiesme venu, tantost aussi que au tiers il eut baillié sa place, il se sentit très malade, et demanda par tout après celui qui estoit jà mort; et vint rencontrer le curé pleurant et démenant grant deul qui lui compta la mort de son bon compaignon : Ah monseigneur le curé, dist il, je suis féru tout comme lui, confessez moy. Le curé en grant crainte se despescha de le confesser. Et quant ce fut fait, ce gentil homme malade, à deux heures près de sa fin, s'en vint à celle qui lui avoit baillé le coup de la mort, et à son compaignon aussi, et là trouva cellui qu'il y avoit mené, et lui dist : Mauldicte femme, vous m'avez baillé la mort et pareillement à mon compaignon. Vous estes digne de estre brulée et arse et mise en cendres. Toutesfois je le vous pardonne, priant à Dieu qu'il le vous vueille pardonner. Vous avez l'espidimie et l'avez bailliée à mon compaignon qui en est mort entre les bras du prestre, et je n'en ay pas mains. Il se partit à tant et s'en alla mourir une heure après, en sa maison. Le trosiesme gentil homme qui se veoit en l'espreuve où ses deux compaignons estoient mors,

n'estoit pas des plus asséurez. Toutesfois il print couraige en soy-mesmes et mist paour et crainte arrière ; et s'asséura comme celui qui en beaucoup de périlz et de mortelz assaulx s'estoit trouvé ; et vint au père et à la mère de celle qui avoit decéuz ses deux compaignons, et leur compta la maladie de leur fille et qu'on y print garde. Cela fait, il se conduisit tellement qu'il eschappa du grant péril où ses deux compaignons estoient mors. Or devez vous savoir que quant ceste ouvrière de tuer gens fut ramenée en l'ostel de son père, tandiz qu'on lui faisoit ung lit pour reposer et la faire suer, elle manda secrètement le filz d'ung cordonnier son voisin, et le fist venir en l'estable des chevaulx de son père et le mist en euvre comme les aultres, mais il ne vesquist pas quatre heures après. Elle fut couchée en ung lit, et la fist-on beaucoup suer. Et tantost lui vindrent quatre boces dont elle fut très bien guérie, et tien qui en auroit à faire qu'on la trouveroit aujourduy ou renc de noz cousines, en Avignon, à Beaucaire, ou aultre part. Et dient les maistres qu'elle eschappa de mort a cause d'avoir sentu des biens de ce monde, qui est notable et véritable exemple à plusieurs jeunes filles de point refuser ung bien quant il leurs vient.

Digitized by Google

LA LVIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LA FEMME, LE CURÉ, LA SERVANTE, LE LOUP.)

N'a guères qu'en ung bourcg de ce royaume, en la duchié d'Auvergne, demouroit ung gentil homme ; et de son maleur avoit une très belle jeune femme, et de sa bonté devisera mon compte. Ceste bonne damoiselle s'accointa d'ung curé qui estoit son voisin de demie lieue, et furent tant voisins et tant privez l'ung de l'autre que le bon curé tenoit le lieu du gentil homme toutes les fois qu'il estoit dehors. Et avoit ceste damoiselle une chamberière qui estoit secrétaire de leur fait, laquelle portoit souvent nouvelles au curé et l'advisoit du lieu et de l'eure pour comparoir séurement devers sa maistresse. La chose ne fut pas en la parfin si bien celée que mestier eust esté à la compaignie ; car ung gentil homme parent de celui à qui ce deshonneur

Digitized by Google

ce faisoit, fut adverti du cas, et en advertit celuy à qui plus il touchoit en la meilleure façon et manière qu'il scéust et péut. Pensez que ce bon gentil homme, quant il entendit que sa femme s'aidoit en son absence de ce curé, qu'il n'en fut pas content, et se n'eust esté son cousin, il en en eust prins vengence criminelle et de main mise, si tost qu'il en fut adverti. Toutesfois il fut content de différer sa voulenté jusques à tant qu'il l'eut prins au fait et l'ung et l'autre. Si conclurent, lui et son cousin, d'aler en pélerinaige à quatre ou six lieues de son hostel, et de y mener ce curé pour mieulx soy donner garde des manières qu'ilz tiendroient l'ung vers l'autre. Au retourner qu'ilz firent de ce voyage où monseigneur le curé servit amours de ce qu'il péut, c'est assavoir de oeillades, et d'aultres telles menues entretenances, le mary se fist mander quérir par ung messagier affaictié, pour aler vers ung seigneur du pays; il fist semblant d'en estre mal content et de soy partir à regret; néantmains puisque le bon seigneur le mande, il n'oseroit désobéir. Si part et s'en va, et son cousin, l'autre gentil homme, dit qu'il lui feroit compaignie, car c'est assez son chemin pour retourner en son hostel. Monseigneur le curé et ma damoiselle ne furent jamais plus joyeux que d'ouyr ceste nouvelle : si prindrent conseil et conclusion ensemble que le curé se partira de léans et prendra son congié affin que nul de léans n'ayt suspicion sur lui, et environ la mynuyt, il retournera et

entrera vers sa dame par le lieu acoustumé. Et ne demoura guères puis ceste conclusion prinse que nostre curé se partit de léans, et dist adieu. Or devez vous savoir que le mary et le gentil homme son parent estoient en embusche, en ung destroit par où nostre curé devoit passer; et ne povoit aller ne venir par aultre lieu sans soy trop destourner de son droit chemin. Ilz virent passer nostre curé et leur jugeoit le cueur qu'il retourneroit la nuyt dont il estoit party; et aussi c'estoit son intencion. Ilz le laissèrent passer sans arrester ne dire mot, et s'advisèrent de faire en ce destroit ung très beau piège, à l'ayde d'aucuns paysans qui les servirent à ce besoing. Ce piège fut en haste bel et bien fait; et ne demoura guères que ung loup passant pays ne s'attrappast léans. Tantost après vécy maistre curé qui vient, la robe courte vestue et portant le bel espieu à son col. Et quant vint à l'endroit du piège, il tumba là dedans, avecques le loup, dont il fut bien esbahy. Et le loup qui avoit fait l'essay, n'avoit pas mains de paour du curé que le curé avoit de luy. Quant noz deux gentilz hommes virent que maistre curé estoit avec le loup logié, ilz en firent joye merveilleuse; et dist bien cellui à qui le fait plus touchoit, que jamais ne partira en vie, et qu'il l'occira léans. L'autre le blasma de ceste voulenté, et ne se veult accorder qu'il meure, mais trop bien est-il content qu'on lui trenche ses génitoires. Le mary touteffois le veult avoir mort. En cest es-

Digitized by Google

trif demourèrent longuement, attendans le jour et qu'il fist cler. Tandiz que cest estrif se faisoit, ma damoiselle qui attendoit son curé ne savoit que penser dequoy il tardoit tant, si se pensa d'y envoier sa chamberière, affin de le faire advancier. La chamberière tirant son chemin vers l'ostel du curé, trouva le piège et tumba dedens avecques le loup et le curé : Ha ! dit le curé, je suis perdu, mon fait est descouvert ; quelqu'ung nous a pourchacié ce passaige. Le mary et le gentil homme son cousin qui tout entendoyent et véoient, estoient tant aises qu'on ne pourroit plus ; et se pensèrent, comme se le sainct esperit leur eust revelé, que la maistresse pourroit bien suyr la chamberière, à ce qu'ilz entendirent d'elle, que sa maistresse l'envoyoit devers le curé pour savoir qui le tardoit tant de venir oultre l'eure prinse entre eulz deux. La maistresse voyant que le curé et la chamberière ne retournoient point, et de paour que la chamberière et le curé ne fissent quelque chose à son préjudice, et qu'ilz se pourroient rencontrer ou petit boys qui estoit à l'endroit où le piège estoit fait, si conclut qu'elle yra veoir s'elle en ourra nulles nouvelles. Et tira pays vers l'ostel du curé, et elle venue, à l'endroit du piège tumba dedens la fosse avecques les aultres. Il ne fault jà demander, quant ceste compaignie se vist ensemble, qui fut le plus esbahy, et se chascun faisoit sa puissance de soy tirer de la fosse ; mais c'est pour néant, chascun d'eulx se répute mort et deshonnouré. Et

les deux ouvriers, c'est assavoir le mary de la damoiselle et le gentil homme son cousin, vindrent au dessus de la fosse saluer la compaignie, en leur disant qu'ilz fissent bonne chière, et qu'ilz apresteroient leur desjuner. Le mary, qui mouroit et enrageoit de faire ung coup de sa main, trouva façon par ung subtil moyen d'envoyer son cousin veoir que faisoient leurs chevaulx qui estoient en ung hostel assez près ; et tandiz qu'il se trouva desconbré de lui, il fist tant, à quelque meschief que ce fust, qu'il eut de l'estrain largement, qu'il avala dedens la fosse, et y bouta le feu ; et là dedens brula la compaignie, c'est assavoir la femme, le curé, la chamberière et le loup. Après ce, il se partit du païs et manda vers le roy quérir sa rémission, laquelle il obtint de légier. Et disoient aucuns que le roy déust dire qu'il n'y avoit dommaige que du povre loup qui fut brulé qui ne povoit mais du meffait des aultres.

Digitized by Google

LA LVIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LE FRÈRE TRAITABLE.)

Tandiz que l'on me preste audience et que ame ne s'avance quant à présent de parfournir ceste glorieuse et édifiante euvre de cent nouvelles, je vous compteray ung cas qui puis naguères est advenu ou Daulphiné, pour estre mis au renc et ou nombre des dictes cent nouvelles. Il est vray que ung gentilhomme du dit Daulphiné avoit en son hostel une sienne seur environ de l'eage de dix-huit à vingt ans; et faisoit compaignie à sa femme qui beaucoup l'aymoit et tenoit chière, et comme deux seurs se doivent contenir et maintenir ensemble elles se conduisoient. Advint que ce gentilhomme fut semons d'un sien voisin, lequel demouroit à deux petites lieues de luy, de le venir veoir lui et sa femme et sa seur. Il y allèrent, et Dieu scait la chère qu'ilz

Digitized by Google

firent; et comme la femme de celui qui festoioit la compaignie menoit à l'esbat la soeur et la femme de nostre gentilhomme, après soupper, devisant de plusieurs choses, elles se vindrent rendre à la maisonnette d'ung bergier de léans, qui estoit auprès d'ung large et grant parc à mettre les brebis, et trouvèrent là le maistre bergier qui besongnoit entour de ce parc. Et, comme femmes scevent enquérir de maintes et diverses choses, lui demandèrent s'il avoit point froit léans. Il respondit que non et qu'il estoit plus aise que ceulx qui ont leurs belles chambres verrées, nattées et pavées. Et tant vindrent d'unes parolles à autre par motz couvers, que leurs devises vindrent à toucher du train de derrière. Et le bon bergier qui n'estoit ne fol ne esperdu, leur dist que par la mort bieu il oseroit bien entreprendre de faire la besongne huit ou neuf fois par nuyt. Et la soeur de nostre gentilhomme qui ouyt ce propos, gettoit l'oeil souvent et menu sur ce bergier; et de fait jamais ne cessa tant qu'elle vit son coup de lui dire qu'il ne laissast pour rien qu'il ne la vint veoir à l'ostel de son frère, et qu'elle lui feroit bonne chière. Le bergier qui la vit belle fille, ne fut pas moyennement joyeux de ces nouvelles et promist de la venir veoir. Et brief il fist ce qu'il avoit promis, et à l'eure prinse entre sa dame et lui, se vint rendre à l'endroit d'une fenestre haulte et dangereuse à monter; toutesfois à l'aide d'une corde qu'elle lui dévala, et d'une vigne qui là estoit, il fist tant qu'il

Digitized by Google

fut en la chambre, et ne fault pas dire s'il y fut voulentiers véu. Il monstra de fait ce dont il c'etoit vanté de bouche, car avant que le jour vint il fist tant que le cerf eut huit cornes acomplies, laquelle chose la dame print bien en gré. Mais vous devez savoir et entendre que le bergier avant qu'il péust parvenir à sa dame luy failloit cheminer deux lieues de terre, et puis passer à nagier la grosse rivière du Rosne qui batoit à l'ostel où sa dame demouroit. Et quant le jour venoit, lui failloit arrière repasser le Rosne ; et ainsi s'en retournoit à sa bergerie, et continua ceste manière et ceste façon de faire une grande espace de temps, sans qu'il fust descouvert. Pendant ce temps plusieurs gentilz hommes du païs demandoient ceste damoiselle, devenue bergière, à mariaige ; mais nul ne venoit à son gré, dont son frère n'estoit pas trop content, et lui dist plusieurs fois. Mais elle estoit tousjours garnie d'excusations et de responces largement, dont elle advertissoit son amy le bergier, auquel ung soir elle promist que s'il vouloit, elle n'auroit jamais autre mary que lui. Et il dist qu'il ne demandoit aultre bien : mais la chose ne se pourroit, dist il, conduire pour vostre frère et autres voz amis. — Ne vous chaille, dit elle, laissez m'en faire, j'en cheviray bien. Ainsi promirent l'ung à l'autre, néantmains toutefoys il vint ung gentil homme qui fist arrière requérir nostre damoiselle bergière, et la vouloit avoir seulement vestue et habillée, comme à son estat appar-

Digitized by Google

tenoit, sans aultre chose. A laquelle chose le frère d'elle eust voulentiers entendu et besongnié, et cuida mener sa seur à ce qu'elle se y consentist, lui remonstrant ce que on scait faire en tel cas ; mais il n'en péut venir à chief, dont il fut bien mal content. Quant elle vit son frère indigné sur elle, elle le tire d'une part et lui dist : Mon frère, vous m'avez beaucoup parlé de moy marier à telz et à telz, et je ne me y suis voulu consentir ; dont je vous requiers que vous ne m'en sachiez nul mal gré, et me vueillez pardonner le mautalent que avez sus moy, et je vous diray autrement la raison qui à ce me meut et contraint en ce cas ; mais que me vueillez asséurer que ne m'en ferez ne vouldrez pis. Son frère lui promist voulentiers. Quant elle se vit asséurée, elle lui dist qu'elle estoit mariée autant vault, et que jour de sa vie autre homme n'auroit à mary que celui qu'elle lui monstrera annuyt, s'il veult : Je le veuil bien veoir, dit il, mais qui est il? — Vous le verrez par temps, dist elle. Quant vint à l'eure acoustumée, vécy bon bergier qui se vient rendre en la chambre de sa dame, Dieu scait comment mouillié d'avoir passé la rivière ; et le frère d'elle le regarde et veoit que c'est le bergier de son voisin ; si ne fut pas peu esbahy et le bergier encores plus qui s'en cuida fuyr quant il le vit. Demeure, demeure, dist il, tu n'as garde. Est-ce, dist il à sa soeur, celui là dont vous m'avez parlé ? — Ouy vrayement, mon frère, dit elle. — Or luy faictes, dist il, bon

feu, pour soy seichier, car il en a bon mestier; et en pensez comme du vostre; et vraiement, vous n'avez pas tort se vous luy voulez du bien, car il se met en grant dangier pour l'amour de vous. Et puis que voz besongnes sont en telz termes, et que vostre couraige est à cela que d'en faire vostre mary, à moy ne tiendra il pas, et mauldit soit il qui ne s'en despeschera. — Amen, dit elle, à demain qui vouldra. — Et je le vueil, dit il. Et vous bergier, dist il, qu'en dictes vous? — Tout ce qu'on veult, Il n'y a remède, dist il, vous estes et serez mon frère, aussi suis je piéça de la houlette, si doy bien avoir ung bergier à frère. Pour abbrégier le compte du bergier, le gentil homme consentit le mariaige de sa soeur et du bergier, et fut fait et les tint tous deux en son hostel, combien qu'on en parlast assez par le païs. Et quant il estoit en lieu que on lui disoit que c'estoit merveille qu'il n'avoit fait batre ou tuer le bergier, il respondoit que jamais il ne pourroit vouloir mal à rien que sa seur aymast, et que trop mieulx vouloit avoir le bergier à beau frère, au gré de sa seur, que ung aultre bien grant maistre au desplaisir d'elle. Et tout ce disoit par farce et esbatement, car il estoit et est toujours très gracieux et nouveau et bien plaisant gentil homme; et le faisoit bon ouyr deviser de sa seur, voire entre ses amys et privez compaignons.

Digitized by Google

LA LVIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(FIER CONTRE FIER.)

Je congnéuz au temps de ma verde et plus vertueuse jeunesse, deux gentilz hommes, beaulx compaignons, bien assouvis et adréciez de tout ce que on doit louer en ung gentil homme vertueux. Ces deux estoient tant amys, alyez et donnez l'ung à l'autre, que d'abillemens, tant pour leurs corps que leurs gens et chevaulx, tousjours estoient pareilz. Advint qu'ilz devindrent amoureux de deux belles jeunes filles, gentes et gracieuses. Et les mains mal qu'ilz scéurent firent tant qu'elles furent adverties de leur nouvelle entreprinse. du bien, du service, de cent mille choses que pour elles faire vouldroient. Ilz furent escoutez, mais aultre chose ne s'en ensuyvit. J'espère, pour ce qu'elles estoient de serviteurs pourvéues, ou que d'amours ne se vouloient entremettre ; car à la vérité

dire, ilz estoient beaulx compaignons tous deux, et valoient bien d'estre retenus serviteurs d'ausi femmes de bien qu'elles estoient. Quoy qu'il fust toutes foys, ilz ne scéurent oncques tant faire qu'ilz fussent en grâce, dont ilz passèrent maintes nuytz, Dieu scait à quelle peine, mauldisans puis fortune, maintenant amours, et très souvent leurs dames qu'ilz trouvoient tant rigoreuses. Eulx estans en ceste raige et desmesurée langueur, l'ung dist à son compaignon : Nous voyons à l'oeil que noz dames ne tiennent compte de nous, et toutesfois nous enraigeons après, et tant plus nous monstrent de fierté et de rigueur, tant plus les désirons complaire, servir et obéir, laquelle chose est une haulte folie. Je vous requiers et prie que nous ne tenons compte d'elle em plus qu'elles font de nous, et vous verrez, s'elles pevent congnoistre que nous soyons à cela, qu'elles enraigeront après nous, comme nous faisons maintenant après elles. – Hélas ! dist l'autre, c'est bon conseil qui en pourroit venir à chief. J'ay trouvé la manière, dist le premier ; j'ay tousjours ouy dire, et Ovide le met en son livre du remède d'amours, que beaucoup et souvent faire la chose que savez, fait oublier et peu tenir compte de celle qu'on ayme, et dont on est fort féru. Si vous diray que nous ferons : faisons venir à nostre logis deux jeunes filles de noz cousines, et couchons avecques elles, et leurs faisons tant la folie que nous ne puissons les rains trainer, et puis venons devant noz dames ; au dea-

ble de l'homme qui en tiendra compte. L'autre s'i accorda, et comme il fut proposé et délibéré, il fut fait et acomply, car ilz eurent chascun une belle fille. Après ce, ilz s'en vindrent trouver devant leurs dames, en une feste où elles estoient, et faisoient en bons compaignons la roc et du fier, et se pourmenoient par devant elles, et devisoient d'ung cousté et d'aultre, et faisoyent cent mille manières pour dire nous ne tenons compte de vous, cuydans comme ilz avoient proposé que leurs dames en déussent estre mal contentes, et qu'elles les déussent rappeler maintenant ou autresfoys; mais autrement en alla, car s'ilz monstroient semblant de tenir peu compte d'elles, elles monstroient tout appertement de riens y encompter dont ilz se percéurent très bien et ne s'en savoient assez esbahyr. Si dist l'ung à son compaignon : Sces tu comment il est, par la mort bieu, noz dames ont fait la folye comme nous, et ne vois tu comment elles sont fières, elles tiennent toutes telles manières que nous faisons; si ne me croy jamais s'elles n'ont fait comme nous. Elles ont prins chascun ung compaignon et ont fait jusques à oultrance la folye; au dyable les crapaudailles! laissons les là. Par ma foy! dist l'autre, je le croy comme vous, je n'ay pas aprins de les veoir telles. Ainsy pensèrent les compaignons que leurs dames eussent fait comme eulx pource qu'il leur sembla à l'eure qu'elles n'en tenissent compte, comme ilz ne tenoient compte d'elles, mais il n'en fut riens, et est assez légier à croire.

Digitized by Google

LA LIXe NOUVELLE,

PAR PONCELET.

LE MALADE AMOUREUX.)

En la ville de sainct Omer avoit naguères ung gentil compaignon sergent de roy, lequel estoit marié à une bonne et loyale femme qui autreffois avoit esté mariée, et lui estoit demouré ung filz qu'elle avoit adroicié en mariaige. Ce bon compaignon jà soit ce qu'il eust bonne et preude femme, néantmains il s'emplioit très bien de jour et de nuyt à servir amours par tout où il povoit, et tant que à luy estoit possible. Et pour ce que en temps d'yver sourdent plusieurs fois les inconvéniens plus de légier que en aultre temps à poursuir la queste loing, il s'advisa et délibéra que il ne partiroit point de son hostel pour servir amours, car il avoit une très belle, gente et jeune fille, chamberière de sa femme

avec laquelle il trouveroit manière d'estre son serviteur. Pour abbrégier, tant fist par dons et par promesses qu'il eut octroy de faire tout ce qu'il lui plairoit, jasoit que à grant peine, pour ce que sa femme estoit tousjours sus eulz, qui congnoissoit la condicion de son mary. Ce nonobstant, amours qui veult tousjours secourir ses vrays serviteurs, inspira tellement l'entendement du bon et loyal servant qu'il trouva moyen d'acomplir son veu. Car il faignit estre très fort malade de refroidement et dist à sa femme : Très doulce compaigne, venez, je suis si très malade que plus ne puis, il me fault aler couchier, et vous prie que vous faciez tous noz gens couchier, affin que nul ne face noyse ne bruit, et puis venez en nostre chambre. La bonne damoiselle qui estoit très desplaisante du mal de son mary, fist ce qu'il commanda, et puis print beaulx draps et les chauffa et mist sus son mary après qu'il fut couchié. Et quant il fut bien eschauffé par longue espace, il dist : M'amie, il suffist, je suis assez bien, Dieu mercy, et la vostre qui en avez prins tant de peine, si vous prie que vous en venez couchier emprès moy. Elle qui desiroit la santé de son mary, fist ce qu'il commandoit et s'endormit le plus tost qu'elle péut, et assez tost après que nostre bon mary percéut qu'elle dormoit, se coula tout doulcement jus de son lit, et s'en ala combatre ou lit de sa dame la chamberière tout prest pour son veu acomplir, où il fut bien recéu et rencontré. Et tant rompirent de lances qu'ilz fu-

rent si las et si recréans qu'il convint que en beaulx bras demeurassent endormis. Et comme aucunes fois advient que quant on s'endort en aucun desplaisir ou mérencolie, au resveillier c'est ce qui vient premier à la personne, et est aucunefois mesmes cause du reveil, comme à la damoisele advint. Et jà soit ce que grant soing eust de son mary, toutesfois elle ne le garda pas bien, car elle trouva qu'il s'estoit de son lit party. Et au taster qu'elle fist sus son orillier, et en sa place, trouva qu'il y faisoit tout froit et qu'il y avoit long temps qu'il n'y avoit esté. Adonc comme toute désesperée, saillit sus et en vestant sa chemise et sa cotte simple disoit à part elle : Lasse meschante, ore es-tu une femme perdue et gastée et qui fait bien à reprouchier, quant par la négligence as laissié cest homme perdre. Hélas! pourquoy me suis-je annuyt couchée pour ainsi m'abandonner au dormir. O vierge Marie, vueillez mon cueur resjouyr, et que par ma cause il n'ait nul mal, car je me tiendroye coulpable de sa mort. Et après ces regretz et lamentacions, elle se partit hastivement, et ala quérir de la lumière; et affin que sa chamberière lui tint compaignie à quérir son mary, elle s'en alla en sa chambre pour la faire lever, et là en droit trouva la doulce paire, dormant bras à bras, et lui sembla bien qu'ilz avoient ceste nuyt travaillié, car ilz dormoient si fort qu'ilz ne s'éveillèrent point pour personne qui y entrast, ne pour lumière que on y por-

tast. Et de fait pour la joye qu'elle eut de ce que son mary n'estoit point si mal ne si desvoyé qu'elle espéroit, ny que son cueur lui avoit jugié, elle s'en alla quérir ses enfans et les varletz de l'ostel et les mena veoir la belle compaignie, et leur enjoignit expressement qu'ilz n'en féissent quelque semblant; et puis leur demanda en basset qui c'estoit ou lit de sa chamberière qui là dormoit avecques elle. Et ses enfans dirent que ce estoit leur père, et les varletz que ce estoit leur maistre. Adoncques elle les ramena dehors et les fist aler couchier, car il estoit trop matin pour eulz lever ; et aussi elle s'en alla en son lit, mais depuis ne dormit guères, tant qu'il fut heure de lever. Toutesfois assez tost après, la compaignie des vrais amans s'esveilla et se départirent l'ung de l'autre amoureusement. Si s'en retourna nostre maistre à son lit, emprès sa femme sans dire mot; et aussi ne fist-elle, et faignit de dormir, dont il fut moult joyeulx, pensant qu'elle ne scéust riens de sa bonne fortune; car il la craignoit et doubtoit à merveilles, tant pour sa paix que pour l'onneur et le bien de la fille. Et de fait se reprint nostre maistre à dormir bien fort. Et la bonne et gente damoiselle qui point ne dormoit, si tost qu'il fut heure de descouchier, se leva pour festoier son mary, et lui donna aucune chose confortative après la médecine laxative qu'il avoit prinse celle nuytée. Puis après la bonne damoiselle fist lever ses gens et appella sa chamberière et lui dist qu'elle print les

deux plus gras chappons de la chapponnière, et que les appointast très bien ; et puis qu'elle alast à la boucherie quérir la meilleure pièce de beuf qu'elle pourroit trouver, et si cuist tout à une bonne eaue, pour humer ainsi qu'elle le scauroit bien faire ; car elle estoit maistresse et ouvrière de faire bon brouet. Et la bonne fille qui de tout son cueur desiroit complaire à sa damoiselle, et encores plus à son maistre, à l'ung par amours et à l'autre par crainte, dist que très voulentiers le feroit. Cependant la damoiselle ala ouyr la messe, et au retour passa par l'ostel de son filz, dont cy dessus a esté parlé, et luy dist que venist disner avecques son mary, et si amenast avec lui troys ou quatre compaignons qu'elle lui nomma, et que son mary et elle les prioient qu'ilz venissent disner avecques eulz. Quant elle eut ce dit, elle s'en retourna à l'ostel pour entendre à la cuisine, de peur que le humeau ne fut espandu, comme par male garde il avoit esté la nuytée précédente, mais nenny ; car nostre bon mary s'en estoit allé à l'église ouyr la messe. Et tandiz que le disner s'apprestoit, le filz à la damoiselle alla prier ceulz qu'elle lui avoit nommez, qui estoyent les plus grans farceurs de toute la ville de sainct Omer. Or revint nostre maistre de la messe, et fist une grande brassie à sa femme, et lui donna le bon jour ; et aussi fist-elle à lui. Mais toutesfoys elle n'en pensoit pas mains, et lui commença à dire qu'elle estoit bien joyeuse de sa santé, dont il la remercia, et lui dist : Vraiement

je suis assez en bon point, Dieu mercy, m'amye, veu que j'estoye hyer à la vesprée, si mal disposé, et me semble que j'ay très bon appétit, si vouldroie bien aler disner, si vous voulez. Lors elle lui dist : J'en suis bien contente ; mais il fault ung peu attendre que le disner soit prest, et que telz et telz qui sont priez de disner avecques vous soyent venuz. — Priez, dit il, et à quel propos je n'en ay cure, et aymasse mieulx qu'ilz demourassent ; car ilz sont si grans farceurs que s'ilz scaivent que j'aye esté malade, ilz ne m'en feront que farcer. Au mains, belle dame, je vous prie qu'on ne leur en dye riens. Et encores aultre chose y a, que mengeront-ilz? Et elle dist qu'il ne s'en souciast et qu'ilz auroient assez à mengier, car elle avoit fait appointier et abillier les deux meilleurs chappons de léans, et une très bonne pièce de beuf, pour l'amour de luy. De laquelle chose il fut bien joyeux, et dist que c'estoit bien fait, Et tantost après allèrent venir ceulx que l'en avoit priez avecques le filz à la damoiselle. Et quant tout fut prest, ilz s'en alèrent seoir à table et firent très bonne chière, et par espécial l'oste, et buvoient souvent, et d'autant l'ung a l'autre. Et lors l'oste commença à dire à son beau filz : Jehan mon amy, je vueil que vous buvez à vostre mère, et faictes bonne chière. Adonc le filz respondit que très voulentiers le feroit. Et ainsi qu'il eut béu à sa mère, la chamberière qui servoit, survint à la table pour servir les assistens, ainsi qu'il appartenoit

Digitized by Google

comme bien et honnestement le savoit faire. Et quant la damoiselle la vit, elle l'apella et lui dist : Venez çà, ma doulce compaigne, buvez à moy et je vous plegeray Compaigne dea, dist nostre amoureux, et dont vient maintenant celle grant amour que male paix y puist mettre Dieu, vécy grant nouvelleté. — Voire vraiement, c'est ma compaigne certaine et loiale, en avez vous si grant merveille? — He dea, dist l'oste. Jehanne, gardez que vous dictes, on pourroit jà penser quelque chose entre elle et moy. — Et pourquoy ne feroit on? dist elle. Ne vous ay-je point annuyt trouvé couchié avecques elle, en son lit et dormant bras à bras? — Couchié, dist il. — Voire vraiement couchié, dist elle. — Et par ma foy, beaulx seigneurs, dit il, il n'en est riens, et ne le fait que pour me faire despit, et aussi pour donner à la povre fille blasme; car je vous prometz que oncques ne m'y trouvay. — Non dea, dist elle, vous l'orrez tantost et le vous feray tout à ceste heure dire devant vous, par tous ceulz de céans. Adonc appella ses enfans, et les varletz qui estoient devant la table, et leur demanda se ilz avoient point véu leur père couchié avecques la chamberière; et ilz dirent que ouy. Adonc leur père respondit: Vous mentez, mauvais garçons, vostre mère le vous fait dire. — Saulve vostre grace, père, nous vous y véismes couché; aussi firent noz varletz. — Qu'en dictes vous, dit la damoiselle? — Vraiement il est vray, dirent ilz. Et lors il y eut grande risée de ceulz qui là estoient. Et le

mary fut terriblement abaye ; car la damoiselle leur compta comment il s'estoit fait malade et toute la manière de faire, ainsi qu'elle avoit esté ; et comment pour les festoyer, elle avoit fait appareillier le disner et prier ses amys ; lesquelz de plus en plus renforçoient la chose dont il estoit si honteux qu'à peine sçavoit il tenir manière, et ne se scéut aultrement sauver que de dire : Or avant, puis que chascun est contre moy, il fault bien que je me taise, et que je accorde tout ce qu'on veult, car je ne puis tout seul contre vous tous. Après commanda que la table fust ostée, et incontinent graces rendues, appella son beau filz et lui dist : Jehan mon amy, je vous prie que se les aultres me accusent de cecy que me excusez en gardant mon honneur, et alez savoir à ceste povre fille que on luy doit, et la payez si largement qu'elle n'ait cause de soy plaindre, puis la faictes partir ; car je scay bien que vostre mère ne la souffreroit plus demourer céans. Le beau filz ala incontinent faire ce qui lui estoit commandé, et puis retourna aux compaignons qu'il avoit amenez, lesquelz il trouva parlans à sa mère, et la remercioient moult grandement de ses biens et de la bonne chère qu'elle leur avoit faicte, puis prindrent congié et s'en alèrent. Et les aultres demourèrent à l'ostel ; et fait à supposer que depuis en eurent maintes devises ensemble. Et le gentil amoureux ne béut point tout l'amer de son vaisseau à ce disner. A ce propoz peut-on dire de chiens, d'oyseaux, d'armes, d'a-

mours pour ung plaisir mille douleurs. Et pourtant nul ne s'i doit bouter s'il n'en veult aucunesfois gouster. Et ainsi lui en advint et acheva le dit mary sa queste en ceste partie, par la manière que dit est.

Digitized by Google

LA LXe NOUVELLE,

PAR PONCELET.

(LES NOUVEAUX FRÈRES MINEURS.)

N'a pas long temps que en la ville de Troye avoit troys damoiselles, lesquelles estoient femmes à troys bourgoys de la ville, riches, puissans, et bien aisiez. lesquelles furent amoureuses de troys frères mineurs; Et pour plus seurement et couvertement leur fait couvrir, sous umbre de dévocion, chascun jour se levoient une heure ou deux devant le jour. Et quant il leur sembloit heure d'aler vers leurs amoureux, elles disoient à leurs maris qu'elles aloient à matines, à la première messe. Et pour le grant plaisir qu'elles y prenoient, et les religieux aussi, souvent advenoit que le jour les surprenoit si largement qu'elles ne savoient comment saillir de l'ostel que les aultres religieux ne s'en appercéussent. Pourquoy doubtans les grans périlz et inconvéniens qui

Digitized by Google

en povoient sourdre, fut prinse conclusion par eulz toutes ensemble que chascune d'elles auroit habit de religieux, et feroient faire grant couronne sur leur teste, comme s'elles estoient du couvent de léans, jusques finablement à ung aultre certain jour qu'elles y retourneroient après. Tandiz que leurs mariz guères n'y pensoyent, elles venues ès chambres de leurs amis, ung barbier secret fut mandé, c'est assavoir des frères de léans, qui fist aux damoiselles chascune la couronne sur la teste. Et quant vint au départir, elles vestirent leurs habiz qu'on leur avoit appareilliez, et en cest estat s'en retournèrent devers leurs hostelz et s'en alèrent desvestir, et mettre jus leur habiz de dévocion chés une certaine matrone affaitie, et puis retournèrent emprès leurs mariz. Et en ce point continuèrent grant temps sans que personne s'en appercéust. Et pource que dommaige eust esté que telle dévotion et travail n'eust esté congnéue, fortune voulut que à certain jour que l'une de ces bourgoises s'estoit mise au chemin pour aler au lieu acoustumé, l'embusche fut descouverte, et de fait fust prinse à tout l'abit dissimulé par son mary, qui l'avoit poursuye, si lui dist : Beau frère, vous soyez le très bien trouvé, je vous prie que retournez à l'ostel, car j'ay à parler à vous de conseil. Et en cest estat la ramena, dont elle ne fist jà feste. Or advint que quant ilz furent à l'ostel, le mary commença à dire en manière de farce : Dictes vous par vostre foy, que la vraie dévocion dont ce temps d'y-

ver avez esté esprinse vous fait endosser l'abit de sainct Françoys, et porter couronne semblable aux bons frères ? Dictes moy, je vous requiers, qui a esté vostre recteur, ou par sainct François, vous l'amenderez. Et fist semblant de tirer sa dague. Adoncques la povrete se getta à genoulx et s'escria à haulte voix : Ha, mon mary, je vous crye mercy, ayez pitié de moy, car j'ay esté séduitte par mauvaise compaignie. Je scay bien que je suis morte, si vous voulez, et que je n'ay pas fait comme je deusse; mais je ne suis pas seule decéue en celle manière, et se vous me voulez promettre que ne me ferez riens, je vous diray tout. Adonc son mary s'i accorda. Lors elle lui dist comment plusieurs fois elle avoit esté ou dit monastère avec deux de ses compaignes desquelles deux des religieux s'estoient enamourez; et en les compaignant aucuneffois à faire colacion en leurs chambres, le tiers fust esprins d'amours de moy en me faisant tant de humbles et doulces requestes, que nullement ne m'en suis péu excuser; et mesmement par l'instigacion et enhort de mes dictes compaignes, je l'ay fait, disans que nous aurions bon temps ensemble, et si n'en sauroit-on rien. Lors demanda le mary qui estoient ses compaignes ; et elle les lui nomma. Adoncques scéut-il qui estoient leurs maris. Et dit le compte qu'ilz buvoient souvent ensemble ; puis demanda qui estoit leur barbier, et les noms des troys religieux. Le bon mary, considérant toutes ces choses, avecques les doloreuses admiracions et

piteux regretz de sa femmelette, dist : Or garde bien que tu ne dies à personne que je saiche parler de ceste matière, et je te prometz que je ne te feray jà mal. La bonne damoiselle lui promist que tout à son plaisir elle feroit. Adonc incontinent se part et alla prier au disner les deux mariz et les deux damoiselles, les troys cordeliers et le barbier et promisrent de venir. Lesquelz venuz le lendemain, et eulz assis à table, firent bonne chière sans penser à leur male adventure. Et après que la table fut ostée, pour conclure de l'escot, firent plusieurs manières de faire mises avant joyeusement, sus quoy l'escot seroit prins et soustenu ; ce toutesfois qu'ilz ne scéurent trouver, ne estre d'acort tant que l'oste dist : Puis que nous ne savons trouver moyen de gaingnier nostre escot par ce qui est mis en termes, je vous diray que nous ferons : il fault que nous le facions paier à ceulx de la compaignie qui la plus grant couronne portent, réservé ces bons religieux, car ilz ne paieront riens à présent. A quoy ilz s'accordèrent tous et furent contens que ainsi en fust, et le barbier en fut le juge. Et quant tous les hommes eurent monstré leurs couronnes, l'oste dist qu'il failloit veoir, se les femmes en avoient nulles. Si ne fault pas demander s'il en y eut en la compaignie qui eurent leurs cueurs estrains. Et sans plus attendre, l'oste print sa femme par la teste et la descouvrit. Et quant il vit ceste couronne, il fist une grande admiracion, faignant que riens n'en scéust, et dist :

Il fault veoir les autres s'elles sont couronnées aussi. Adonc leurs mariz les firent deffubler, et pareillement furent trouvées comme la première, de laquelle chose ilz ne firent pas trop grant feste, nonobstant qu'ilz en fissent grandes risées, et tout en manière de joyeuseté dirent que vraiement l'escot estoit gaingné, et que leurs femmes le devoient. Mais il failloit scavoir à quel propos ces couronnes avoient esté enchargées, et l'oste qui estoit assez joyeux, leur compta tout le démené de la chose, soubz telle protestacion qu'ilz le pardonneroient à leurs femmes pour ceste foys, parmy la pénitence que les bons religieux en porteroient en leur présence ; laquelle chose les deux maris accordèrent. Et incontinent l'oste fist saillir quattre ou six roides galans hors d'une chambre, tous advertis de leur fait, et prindrent bons moynes, et leurs donnèrent tant de biens de léans qu'ilz en peurent entasser sus leur doz, puis les boutèrent hors, et eurent les maris plusieurs devises qui longues seroient à racompter.

LA LXIe NOUVELLE,

PAR PONCELET.

(LE COCU DUPÉ.)

Ung jour advint que en une bonne ville de Haynault avoit ung bon marchant marié à une vaillant femme, lequel très souvent aloit en marchandise, qui estoit par adventure occasion à sa femme d'aymer aultre que lui, en laquelle chose elle continua et persévéra moult longuement. Néantmains en la parfin l'embusche fut descouverte par ung sien voisin qui parent estoit au dit marchant, et demouroit à l'opposite de l'ostel du dit marchant. Et de sa maison il vit et appercéut souventesfois ung gentil galant heurter et entrer de nuyt, et saillir hors de l'ostel du dit marchant. Laquelle chose venue à la congnoissance de celui à qui le dommaige se faisoit, par l'advertissement du voisin, fut moult desplaisant; et, en remerciant son parent et voisin, dist que brief-

vement il y pourveoiroit, et qu'il se bouteroit du soir en sa maison, affin qu'il véist mieulx qui yroit et viendroit en son hostel. Et semblablement faignit d'aler dehors et dist à sa femme et à ses gens qu'il ne savoit quant il retourneroit, et lui party au plus matin, ne demoura que jusques à la vesprée, qu'il bouta son cheval quelque part, et vint couvertement chez son cousin. Et là regarda par une petite treille attendant se il verroit ce que guères ne lui plairoit. Et tant attendit que environ neuf heures, en la nuyt, le galant à qui la damoiselle avoit fait savoir que son mary estoit dehors, passa ung tour ou deux par devant l'ostel de la belle et regarda à l'uys pour veoir s'il y pourroit entrer; mais encores le trouva il fermé. Si pensa bien qu'il n'estoit pas heure pour les doubtes. Et ainsi qu'il varioit là entour, le bon marchant qui pensa bien que c'estoit son homme, descendit et vint à lui et lui dist : — Mon amy, nostre damoiselle vous a bien percéu, et pource qu'il est encores temps assez, et qu'elle a doubte que nostre maistre ne retourne, elle m'a requis et prié que je vous mette dedens, s'il vous plaist. Le compaignon, cuidant que ce fust le varlet, s'aventura d'entrer léans avec lui, et tout doulcement l'uys fut ouvert, et le mena tout derrière en une chambre, en laquelle avoit une moult grande huche, laquelle il defferma et le fist entrer dedens, affin que se le marchant revenoit, qu'il ne le trouvast pas, et que sa maistresse le viendroit assez tost mettre hors

et parler à lui. Et tout ce souffrit le gentil galant pour le mieulx et aussi pource qu'il pensoit que l'autre dist vérité. Et incontinent se partit le marchant le plus celéement qu'il peut, et s'en ala à son cousin, et à sa femme, et leur dist : — Je vous prometz que le rat est prins ; mais il nous fault adviser qu'il en est de faire. Et lors son cousin, et par espicial la femme qui n'aymoit point l'autre, furent bien joyeulx de la venue, et dirent qu'il seroit bon que l'en le monstrast aux parens et amys de la femme, affin qu'ilz véissent son gouvernement. Et à ceste conclusion prinse, le marchant alla à l'ostel du père et de la mère de sa femme et leur dist qu'ilz s'en venissent moult hastivement à son logis. Tantost saillirent sus, et tandis qu'ilz s'appointoient et appareilloient pour leur en aller chez leur fille, il ala pareillement quérir deux des frères et deux des seurs d'elle, et leur dist comme il avoit fait au père et à la mère. Et puis quant il les eut tous assemblez, il les mena en la maison de son cousin, et illecques leur compta tout au long la chose ainsi qu'elle estoit, et leur compta pareillement la prinse du rat. Or convient-il scavoir comment le gentil galant pendant ce temps se gouverna en celle huche, de laquelle il fut gaillardement délivré attendu l'adventure ; car la damoiselle qui se donnoit garde souvent se son amy viendroit point, aloit devant et derrière pour veoir s'elle en auroit point quelque nouvelle. Et ne tarda mie grant pièce que le gentil

compaignon qui ouyoit bien que l'en passoit assez près du lieu où il estoit, et si le laissoit-on là, il print à heurter du poing à ceste husche tant que la dame l'ouyt qui en fut moult espoantée. Et néantmains elle demanda qui c'estoit? et le compaignon lui respondit : Hélas ! très doulce amie, ce suis-je qui me meurs de chault, et de doubte de ce que m'y avez fait bouter, et si n'y alez ne venez. Qui fut alors bien esmerveillée? ce fut elle. Ha vierge Marie, et pensez vous, mon amy, que je vous y aye fait mettre? — Par ma foy, dist-il, je ne scay, au mains est venu vostre varlet à moy, et m'a dit que luy aviez requis qu'il me mist en l'ostel, et que je entrasse en ceste huche, affin que vostre mary ne m'y trouvast, se d'aventure il retournoit pour ceste nuyt. — Ha ! dist elle, sur ma vie que ce a esté mon mary. A ce coup suis-je une femme perdue et est tout nostre fait descouvert. — Savez-vous, dist-il, comment il va? Il convient que me mettez dehors, ou je rompray tout, car je n'en puis plus endurer. — Par ma foy, dist la damoiselle, je n'en ay point la clef, et se vous le rompez je seray deffaicte, et dira mon mary que je l'auray fait pour vous saulver Finablement la damoiselle chercha tant qu'elle trouva de vieilles clefz entre lesquelles y en eut une qui délivra le povre prisonnier. Et quant il fut hors il troussa sa dame, et lui monstra le couroux qu'il avoit sus elle, laquelle le print paciamment. Et à tant s'en voulut partir le gentil amoureux ; mais la damoiselle le

print et acola, et lui dist que s'il s'en aloit ainsi, elle estoit aussi bien deshonnourée que s'il eust rompu la huche : Et qu'est-il doncques de faire? dist le galant. — Si nous ne mettons, dist elle, quelque chose dedens et que mon mary le treuve, je ne me pourroye excuser que je ne vous aye mis dehors. — Et quelle chose y mettrons nous? dist le galant, affin que je me parte, car il est heure. — Nous avons, dist elle, en cest estable ung asne que nous y mettrons, si vous me voulez aidiez. — Ouy, par ma foy, dist il. Adonc fut cest asne getté dedens la huche et puis la refermèrent. Lors le galant print congié d'ung doulx baisier et se partit en ce point par une yssue de derrière; et la damoiselle s'en ala prestement couchier. Et après ne demoura pas longuement que le mary qui tandiz que ces choses se faisoient, assembla ses gens et les amena tous chez son cousin, comme dit est, où il leur compta tout l'estat de ce qu'on lui avoit dit, et aussi comment il avoit prins le galant à ses barres : Et doncques à celle fin, dist il, que vous ne dissiez point que je vueille à vostre fille imposer blasme sans cause, je vous monstreray à l'oeil et au doy le ribault qui cest deshonneur nous a fait, et prie que avant qu'il saille hors qu'il soit tué. Adonc chascun dist que aussi seroit il, et aussi, dist le marchant, je vous rendray vostre fille pour telle qu'elle est. Et de là se partirent les aultres avecques luy qui estoient moult dolans des nouvelles, et avoient torches et flambeaulx

pour mieulx cherchier par tout, et que riens ne leur péust eschapper. Ilz heurtèrent à l'uys si rudement, que la damoiselle y vint premier que nulz de léans, et leur ouvrit l'uys. Et quant ilz furent entrez, elle salua son mary, son père et sa mère, et les aultres, monstrant qu'elle estoit bien esmerveillée quelle chose les amenoit là et à telle heure. Et à ces motz son mary haulse le poing et luy donne une très grande buffe, et dist : Tu le scauras tantost, faulse, telle et quelle que tu es. — Ha ! regardez que vous dictes ; amenez-vous pour ce mon père et ma mère icy ? — Ouy, dist la mère, faulse garce que tu es, on te monstrera ton lourdier prestement. Et lors ses seurs vont dire : Et par dieu, vous n'estes pas venue de lieu pour vous gouverner ainsi. — Mes seurs, dit elle, par tous les saints de Romme, je n'ay riens fait que une femme de bien ne doyve et puisse faire, ne je ne doubte point qu'on doive le contraire monstrer sus moy. — Tu as menty, dist son mary, je le te monstreray incontinent, et sera le ribault tué en ta présence. Sus tost ouvrez ceste huche. — Moy, dist elle, et en vérité je croy que vous rêvez, ou que vous estes hors du sens ; car vous savez bien que je n'en portay oncques la clef, mais pend avec les vostres dès le temps que vous y mettiez vos besongnes. Et pourtant se vous la voulez ouvrir, ouvrez la. Mais je prie à Dieu que aussi vraiement que oncques je n'euz compaignie avec celui que est là dedans enclos, qu'il m'en délivre à

Digitized by Google

joye et à honneur, et que la mauvaise envie que l'en a sur moy puisse icy estre avérée et desmonstrée; et aussi sera elle comme bien ay bon espoir. — Je croy, dist le mary qui la voit à genoulx, pleurant et gémissant, qu'elle scait bien faire la chate mouilliée, et qui la vouldroit croire, elle sauroit bien abuser les gens; et ne doubtez, je me suis pieçà percéu de la traynnée. Or sus, je voys ouvrir la huche, si vous prie, mes seigneurs, que chascun mette la main à ce ribault. qu'il ne nous eschappe, car il est fort et roide. — N'ayez paour, dirent ilz tous ensemble, nous en saurons bien faire Adonc tirèrent leurs espées et prindrent leurs mailletz pour assommer le povre amoureux, et luy dirent: Ores, te confesse, car jamais n'auras prestre de plus près. La mère et les seurs, qui ne vouloient point veoir ceste occision, se tirèrent d'une part; et aussitost qu'il eut ouvert la huche, et que cest asne vit la lumière si très grande, il commença à hyngner si hydeusement qu'il n'y eut si hardi léans qui ne perdist et sens et manière. Et quant ilz virent que c'estoit ung asne, et qu'il les avoit ainsi abusez, il se voulurent prendre au marchant, et dirent autant de honte comme saint Pierre eut oncques d'onneur, et mesmes les femmes lui vouloient courir sus. Et de fait s'il ne s'en fust fuy, les frères de la damoiselle l'eussent là tué pour le grant blasme et deshonneur qu'il leur avoit fait et vouloit faire. Et finablement en eut tant à faire qu'il convint que la paix et traictié en fussent refaiz

par les notables de la ville. Et en furent les accuseurs tousjours en indignacion du marchant. Et dit le compte que à la paix faire il y eut grande difficulté et plusieurs protestacions des amis à la damoiselle ; et d'autre part de bien estroictes promesses du marchant, qui depuis bien et gracieusement se gouverna et ne fut oncques homme meilleur à femme qu'il fut toute sa vie ; et ainsi usèrent leur vie ensemble.

Digitized by Google

LA LXIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE COMMESURAM.

(L'ANNEAU PERDU.)

Environ le moys de juillet, alors que certaine convencion et assemblée se tenoit, entre la ville de Calais et Gravelinghes, assez près du chastel d'Oye, à laquelle assemblée estoient plusieurs princes et grans seigneurs, tant de la partie de France comme d'Angleterre, pour adviser et traictier de la rençon de monseigneur d'Orléans, estant lors prisonnier du roy d'Angleterre; entre lesquelz de la dicte partie d'Angleterre estoit le cardinal de Vicestre qui à ladicte convencion estoit venu en grant et noble estat tant de chevaliers, escuiers que d'autres gens d'église. Et entre les autres nobles hommes, avoit ung qui se nommoit Jehan Stotton, escuier trenchant et Thomas Brampton eschançon du dit cardinal, lesquelz Jehan et Thomas se entraymoient autant que

Digitized by Google

pourroient faire deux frères germains ensemble ; car de vestures, habillemens et harnois estoient tousjours d'une façon au plus près qu'ilz pouvoient ; et la plus part du temps ne faisoient que ung lit et une chambre, et oncques n'avoit on véu que entre eulx deux aucunement y eust quelque courroux, noise ou maltalent. Et quant le dit cardinal fut arrivé au dit lieu de Calaiz, on bailla pour le logis des ditz nobles hommes l'ostel de Richard Fury qui est le plus grant hostel de la dicte ville de Calais ; et ont de coustume les grans seigneurs, quant ilz arrivent au dict lieu passans et repassans, d'y logier. Le dit Richart estoit marié et estoit sa femme de la nacion du pays de Hollande, qui estoit belle, gracieuse et bien luy advenoit à recevoir gens. Et durant la dicte convencion à laquelle on fut bien l'espace de deux mois, iceulx Jehan Stotton et Thomas Brampton, qui estoient si comme en l'aage de xxvj à xxviij ans, ayans leur couleur de cramoisy vive, et en point de faire armes par nuyt et par jour, durant lequel temps nonobstant les privalitez et amytiez qui estoient entre ces deux seconds et compaignons d'armes, le dit Jehan Stotton au desçéu dudit Thomas, trouva manière d'avoir entrée et faire le gracieux envers leur dicte hostesse, et y continuoit souvent en devises et semblables gracieusetez que on a coustume de faire en la queste d'amours ; et en la fin s'enhardit de demander à sa dicte hostesse la courtoisie, c'est assavoir qu'il péust estre son

amy, et elle sa dame par amours, à quoy comme faignant d'estre esbahye de telle requeste, luy respondit tout froidement que luy ne autre elle ne hayoit, ne ne vouldroit hayr, et qu'elle aymoit chascun par bien et par honneur. Mais il povoit sembler à la manière de sa dicte requeste qu'elle ne pourroit icelle acomplir que ce ne fust grandement à son deshonneur et scandale et mesmement de sa vie, et que pour chose du monde à ce ne vouldroit consentir.

Adonc le dit Jehan réplica, disant qu'elle luy povoit très bien accorder ; car il estoit celui qui lui vouloit garder son honneur jusques à la mort, et aymeroit mieulx estre péry et en l'autre siècle tourmenté que par sa coulpe elle eust honte, et qu'elle ne doubtast en riens que de sa part son honneur ne fust gardé, lui suppliant de rechief que sa requeste lui voulsist accorder, et à tousjours mais se réputeroit son serviteur et loyal amy. Et à ce elle respondit, faisant manière de trembler, disant que de bonne foy, il lui faisoit mouvoir le sang du corps, de crainte et de paour qu'elle avoit de lui accorder sa requeste. Lors il s'approucha d'elle, et luy requist ung baiser, dont les dames et damoiselles du dit pays d'Angleterre sont assés libérales de l'accorder ; et en la baisant lui pria doulcement qu'elle ne fust paoureuse et que de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit à personne vivant. Lors elle lui dist : Je voy bien que je ne puis de vous eschapper que ne face ce que vous voulez ; et puisqu'il fault

que je face quelque chose pour vous, sauf toutes-voies tousjours mon honneur. Vous scavez l'ordonnance qui est faicte de par les seigneurs estans en ceste ville de Calais, comment il convient que chascun chief d'ostel face une fois la sepmaine, en personne, le guet par nuyt, sus la muraille de la dicte ville. Et pour ce que les seigneurs, et nobles hommes de l'ostel de monseigneur le cardinal, vostre maistre, sont céans logiez, mon mary a tant fait par le moyen d'aucuns ses amys, envers mondit seigneur le cardina, lqu'il ne fera que demy guet, et entens qu'il le doit faire jeudy prouchain, depuis la cloche du guet au soir jusques à mynuyt; et pour ce tandis que mon dit mary sera au guet, se vous me voulez dire aucunes choses je les orray très voulentiers, et me trouverez en ma chambre, avecques ma chamberière, la quelle estoit en grant vouloir de conduire et acomplir les voulentés et plaisirs de sa maistresse. Le dit Jehan Stotton fut de ceste response moult joyeux, et en remerciant sa dicte hostesse, lui dist que point n'y auroit de faulte que au dit jour il ne venist comme elle lui avoit dit. Or se faisoient ces devises le lundi précédent après disner, mais il ne fait pas à oublier de dire comment le dit Thomas Brampton avoit au desceu de son dit compaignon Jehan Stotton fait pareille diligence et requeste à leur hostesse, laquelle ne luy avoit oncques voulu quelconques chose accorder, fors lui bailler une fois espoir, et l'autre doubte, en lui disant et remonstrant que il pensoit

trop peu à l'onneur d'elle, car se elle faisoit ce qu'il requéroit, elle savoit de vray que son mary Richard Finey et ses parens et amys luy osteroient la vie du corps. Et à ce respondit le dit Thomas : Ma très doulce damoiselle, amye et hostesse, pensez que je suis noble homme, ne pour chose qui me péust advenir ne vouldroie faire chose qui tournast à vostre deshonneur ne blasme ; car ce ne seroit point usé de noblesse. Mais croyez fermement que vostre honneur vouldroie garder comme le mien ; et si aymeroye mieulx à mourir qu'il en fust nouvelle, et n'ay amy ne personne en ce monde, tant soit mon privé à qui je voulsisse en nulle manière descouvrir nostre fait. La bonne dame, voyant la singulière affection et désir du dit Thomas, lui dist, le mercredy ensuyvant, que ledit Jehan avoit eu la gracieuse response cy dessus de leur dicte hostesse, que puis qu'elle veoit en si grande voulenté de lui faire service en tout bien et en tout honneur, qu'elle n'estoit point si ingrate qu'elle ne le voulsist bien recongnoistre. Et lors luy alla dire comment il convenoit que son mary lendemain au soir allast au guet comme les autres chefz d'ostel de la ville, en entretenant l'ordonnance qui sur ce estoit faicte de par la seigneurie estant en la ville. Mais la Dieu mercy, son mary avoit eu de bons amys autour de monseigneur le cardinal, car il avoient tant fait envers luy qu'il ne feroit que demy guet, c'est assavoir depuis mynuyt jusques au matin seulement, et que en ce pendant, s'il vouloit venir

parler à elle, elle ourroit voulentiers ses doulces devises; mais pour Dieu qu'il y en venist si secrètement qu'elle n'en péust avoir blasme. Et le dit Thomas luy scéut bien respondre que ainsi désiroit il de faire. Et à tant se partit en prenant congié. Et le landemain qui fut le dit jour de jeudy, au vespre après, ce que la cloche du guet fut sonnée, le devant dit Jehan Stotton n'oublia pas à aler à l'eure que sa dicte hostesse luy avoit mise. Et ainsi il vint vers la chambre d'icelle, et y entra, et la trouva seule; laquelle le recéut et luy fist très bonne chière, car la table y estoit mise. Adonc ledit Jehan requist que avec elle il péust couchier, pour eulz ensemble mieulx deviser, ce qu'elle ne luy voulut de prime face accorder, disant qu'elle pourroit avoir charge se on le trouvoit avec elle. Mais il requist tant et par si bonne manière qu'elle s'i accorda; et le soupper fait qui sembla estre audit Jehan moult long, se coucha avec sa dicte hostesse; et après s'esbatirent ensemble nu à nu. Et avant qu'il entrast en la dicte chambre, il avoit bouté en l'ung de ses doiz ung aneau d'or garny d'ung bon gros dyamant qui bien povoit valoir la somme de .xxx. nobles. Et comme ilz se délectoient ensemble, le dit aneau lui chéut de son doy dedans le lit, sans ce qu'il s'en appercéust. Et quant ilz eurent illec ainsi esté ensemble jusques après la .xi. heure de la nuyt, la dicte damoyselle lui pria moult doulcement que en gré voulsist prendre le plaisir qu'elle luy avoit péu faire, et que à tant il fust content de

soy habillier et partir de la dicte chambre, affin qu'il n'y fust trouvé de son mary qu'elle attendoit, si tost que la mynuyt seroit venue, et qu'il lui voulsist garder son honneur, comme il lui avoit promis. Lors le dit Stotton ayant doubté que ledit mary ne retournast incontinent, se leva et se habilla, et partit de celle chambre ainsi que douze heures estoient sonnées, sans avoir souvenance de son dit dyamant qu'il avoit laissé ou dit lit. Et en yssant hors de la dicte chambre et au plus près d'icelle, le dit Jehan Stotton encontra son compaignon Thomas Brampton, cuidant que ce fust son hoste Richart. Et pareillement le dit Thomas qui venoit à l'eure que sa dicte hostesse lui avoit mise, cuida semblablement que le dit Jehan Stotton fust le dit Richard, et attendit ung peu pour veoir quel chemin il tiendroit. Et puis s'en ala entrer en la chambre de la dicte hostesse, qu'il trouva comme entrouverte, laquelle tint manière comme toute esperdue et effroyée, en demandant au dit Thomas, en manière de grant doubte et paour, se il avoit point encontré son mary qui se partoit d'illec pour aller au guet. — Adonc le dit Thomas luy dist que trop bien avoit-il encontré ung homme; mais il ne scavoit qui il estoit, ou son mary ou autre, et qu'il avoit ung peu attendu pour veoir quel chemin il tiendroit. Et quant elle eut ce ouy, elle print hardiesse de le baiser, en luy disant qu'il fust le bien venu. Et assez tost après, sans demander qui l'a perdu ne gaigné, le dit Thomas trousse la damoiselle sur le

lit en faisant cela. Et puis après quant elle vit que c'estoit, à certes se despouillèrent et entrèrent tous deux ou lit, car ilz firent armes, en sacrifiant au Dieu d'amours, et rompirent plusieurs lances. Mais en faisant les dictes armes il advint au dit Thomas une adventure, car il sentit dessoubz sa cuisse le dyamant que le dit Jehan y avoit laissié ; et comme non fol et non esbahy, le print et le mist en l'ung de ses doitz. Et quant ilz eurent esté ensemble jusques à lendemain du matin, que la cloche du guet estoit prochaine de sonner, à la requeste de la dicte damoiselle il se leva, et en partant s'entreaccolèrent ensemble d'ung baisier amoureux. Ne demoura guères après que ledit Richart retourna du guet où il avoit esté toute la nuit, en son hostel fort refroidy et chargié du fardeau de sommeil qui trouva sa femme qui se levoit ; laquelle luy fist faire du feu. Et quant il se fut chaufé, il s'en alla couchier et reposer, car il estoit travaillié de la nuyt. Et fait à croire que aussi estoit sa femme ; car pour la doubte qu'elle avoit eu du travail de son mary, elle avoit bien peu dormy toute la nuyt. Environ deux jours après toutes ces choses faictes, comme les Anglois ont de coustume après ce qu'ilz ont ouy la messe, de aler desjeuner en la taverne, au milleur vin, le dit Jehan et Thomas se trouvèrent en une compaignie d'autres gentilz hommes et marchans, si allèrent desjuner ensemble, et se assirent le dit Jehan Stotton et Thomas Brampton l'ung devant l'autre. Et en mengeant, le dit Jehan

regarda sus les mains du dit Thomas qui avoit en l'ung de ses dois le dit dyamant. Et quant il eut longuement advisé et regardé le dit dyamant, il luy sembloit vraiement que c'estoit celui qu'il avoit perdu, ne savoit en quel lieu ne quant. Et adonc le dit Jehan Stotton pria au dit Thomas qu'il lui voulsist monstrer le dit dyamant, le quel lui bailla voulentiers. Et quant il l'eut en sa main, il recongnéut bien que c'estoit le sien et demanda au dit Thomas dont il lui venoit, et que vraiement il estoit sien. A quoy le dit Thomas respondit au contraire que non estoit, mais que à lui appartenoit. Et le dit Stotton maintenoit que depuis peu de temps l'avoit perdu et que s'il l'avoit trouvé en leur chambre où ilz couchoient, qu'il ne faisoit point bien de le retenir, attendu l'amour et fraternité qui tousjours avoit esté entre eulz deux, tellement que plusieurs autres parolles s'en esméurent, et fort se courroucèrent ensemble l'ung contre l'autre. Toutesvoies le dit Thomas Brampton vouloit tousjours avoir le dit dyamant ; mais il n'en péut oncques finer. Et quant les autres gentilz hommes et marchans virent la dicte noise, chascun s'employa à l'appaisement d'icelle, pour trouver quelque manière de les accorder ; mais riens n'y vault, car celui qui perdu avoit le dit dyamant, ne le voulut laisser partir de ses mains, et celui qui l'avoit trouvé le vouloit ravoir ; et le tenoit à belle adventure de l'avoir trouvé, et avoir jouy de l'amour de sa dame ; et ainsi estoit la chose difficile à appointer. Finablement l'ung des-

ditz marchans, voyant que au démené de la matière, on n'y profitoit en riens, si dist qu'il lui sembloit qu'il avoit advisé ung autre expédient, appointement dont les ditz Jehan et Thomas devroient estre contens ; mais il n'en diroit mot, se les dictes parties ne se soubmettoient, en paine de dix nobles, de tenir ce qu'il en diroit, dont chascun de ceulx qui estoient en la dicte compaignie, respondirent que très bien avoit dit le dit marchant ; et incitèrent le dit Jehan et Thomas de faire ladicte submission, et tant en furent requis et par telle manière qu'ilz se y accordèrent. Adonc le dit marchant ordonna que le dit dyamant seroit mis en ses mains, puis que tous ceulx qui de la dicte différence avoient parlé, et requis de l'appaiser n'en avoient péu estre créuz, il ordonna que après qu'ilz seroient partis de l'ostel où ilz estoient, au premier homme, de quelque estat ou condicion qu'il fust, qu'ilz trouveroient à l'yssue du dit hostel compteroient toute la manière de la dicte différence et noise, estant entre les ditz Jehan Stotton et Thomas Brampton ; et tout ce qu'il en diroit ou ordonneroit, en seroit tenu ferme et estable par les dictes deux parties. Ne demoura guères que du dit hostel se partit toute la belle compaignie, et le premier homme qu'ilz encontrèrent au dehors du dit hostel, ce fut le dit Richart hoste des dictes deux parties ; auquel par le dit marchant fut narré et racompté toute la manière de la dicte différence. Adonc le dit Richard, après ce qu'il eut tout ouy et qu'il eut demandé à ceulx qui illec-

ques estoient présens, se ainsi en estoit allé, et que les dictes parties ne s'estoient en nulle manière voulu laisser appointer, ne appaisier par tant de notables personnes, dist par sentence diffinitive que le dit dyamant luy demoureroit comme sien et que l'une ne l'autre partie ne l'auroit. Et quant le dit Thomas Brampton vit qu'il avoit perdu l'aventure de la treuve du dit dyamant, fut bien desplaisant. Et fait à croire que autant estoit le dit Jehan Stotton qui l'avoit perdu. Et lors requist le dit Thomas à tous ceulx qui estoient en la compaignie, réservé leur dit hoste, qu'ilz voulsissent retourner en l'ostel où ilz avoient desjuné, et qu'il leur donneroit à disner, affin qu'ilz fussent advertis de la manière et comment le dit dyamant estoit venu en ses mains, lesquelz d'ung accord luy accordèrent volentiers. Et en attendant le disner qui s'appareilloit, il leur compta l'entrée et la manière des devises qu'il avoit eues avecques son hostesse femme du dit Richart Fury, et comment et à quelle heure elle lui avoit mis heure pour soy trouver avecques elle, tandiz que son mary seroit au guet, et le lieu où le dyamant avoit esté trouvé. Lors le dit Jehan Stotton oyant ce, en fut moult esbahy, soy donnant de ce grant merveilles ; et en soy seignant, dist que tout le semblable lui estoit avenu en celle propre nuyt, ainsi que cy devant est declairé, et qu'il tenoit et créoit fermement avoir laissé cheoir son dyamant où le dit Thomas l'avoit trouvé, et qu'il lui deveroit faire plus de mal de l'avoir perdu qu'il

ne faisoit au dit Thomas, lequel n'y perdoit aucune chose, car il lui avoit chier cousté. Le dit Thomas respondit en ceste manière, et dist que vraiement il ne devoit point plaindre se leur dit hoste l'avoit jugié estre sien, attendu que leur dicte hostesse en avoit eu beaucoup à souffrir, et aussi pour ce qu'il avoit eu le pucellaige de la nuytée; et le dit Thomas avoit esté son paige en alant après lui. Et ces dictes choses contentèrent assez bien le dit Jehan Stotton de la perte de son dit dyamant, pource que autre chose n'en pouvoit avoir, et le porta plus pacientement et plus legièrement que s'il n'eust point scéu la vérité de la matière. Et de ceste adventure tous ceulx qui estoient présens commencèrent à rire et à mener grant joye. Adonc se mirent à table et disnèrent, mais vous povez penser que ce ne fut pas sans boire d'autant. Et après qu'ilz eurent disné, ilz se départirent, et chascun s'en alla où bon lui sembla. Et ainsi fut tout le maltalent pardonné, et la paix faicte entre les parties, c'est assavoir entre le dit Jehan Stotton, et le dit Thomas Brampton, et furent bons amys ensemble.

Digitized by Google

LA LXIIIe NOUVELLE.

(MONTBLÉRU, OU LE LARRON.)

Montbléru se trouva ung jour qui passa à la foire d'Envers, en la compaignie de monseigneur d'Estampes, lequel le deffraioit et paioit ses despens, qui est une chose qu'il print assez bien en gré. Ung jour entre les autres, d'aventure il rencontra maistre Hinbert de Plaine, maistre Roulant Pipe, et Jehan Letourneur qui luy firent grant chière. Et pour ce qu'il est plaisant et gracieux, comme chascun scait, ilz désirèrent sa compaignie et lui prièrent de venir loger avec eulx, et qu'ilz feroient la meilleure chière de jamais. Montbléru de prime face s'excusa sur monseigneur d'Estampes, qui l'avoit là amené, et dist qu'il ne l'oseroit abandonner : et la raison y est bonne, dist il, car il me deffroye de tous poins. Néantmoins toutesfoys il fut content d'abandonner monseigneur d'Estampes, en cas que entre eulx le voulsissent deffroier ; et eulx qui ne desiroient que

Digitized by Google

sa compaignie, accordèrent légièrement ce marchié. Or escoutés comment il les paya. Ces troys bons seigneurs demourèrent à Envers plus qu'ilz ne pensoient; quant ilz partirent de la court et soubz espérance de brief retourner, n'avoient apporté que chascun une chemise, si devindrent les leurs sales, ensemble leurs couvrechiefz et petis draps; et à grant regret leur venoit de eulx trouver en ceste malaise, car il faisoit bien chault, comme en la saison de Penthecouste. Si les baillèrent à blanchir à la chamberière de leur logis, ung samedy au soir, quant ilz se couchèrent; et les devoient avoir blanches à lendemain, à leur lever. Mais Montbléru les garda bien, et pour venir au point, la chamberière, quant vint au matin qu'elle eut blanchy ses chemises et couvrechiefz et les eut sechiez, et bien et gentement ployés, elle fut de sa maistresse appellée pour aler à la boucherie quérir de la provision pour le disner. Elle fist ce que sa maistresse commanda, et laissa en la cuisine, sur une scabelle, tout ce bagaige, espérant à son retour tout retrouver; à quoy elle faillyt bien, car Montbléru, quant il péut veoir du jour, il se leva de son lit et print une longue robbe sur sa chemise, et descendit en bas pour faire cesser les chevaulx qui se combattoient, ou pour aler au retrait. Et luy là venu, il vint veoir en la cuysine, qu'on y disoyt, où il ne trouva ame, fors seulement ces chemises et ces couvrechiefz qui ne demandoient que marchant. Montbléru congénut tantost que c'es-

toit sa charge, si y mist la main, et fut en grand esmoy où il les pourroit saulver. Une fois pensoit de les bouter dedens les chauldières et grans potz de cuivre qui estoient en la cuisine, aultresfoiz de les bouter dedens sa manche, briefvement il les bouta en l'estable des chevaulx bien enfardelées dedens du foing, en ung gros monceau de fiens; et cela fait il s'en vint couchier emprès Jehan Letourneur dont il estoit party. Or vécy la chamberière retournée de la boucherie, laquelle ne treuve pas ces chemises, qui ne fut pas bien contente de ce, et commença à demander par tout qui en scait nouvelle. Chacun à qui elle en demandoit, disoit qui n'en scavoit rien, et Dieu scait la vie qu'elle menoit. Et vécy les serviteurs de ces bons seigneurs qui attendoient après leurs chemises, qui n'osoient monter vers leurs maistres, et craingnoient moult; aussi faisoit l'oste et l'ostesse et la chamberière. Quant vint environ neuf heures, ces bons seigneurs appellent leurs gens, mais nul ne vient, tant craingnent à dire les nouvelles de ceste perte à leurs maistres. Toutesfoys en la fin, qu'il estoit entre XI et XII, l'oste vint et les serviteurs; et fut dit à ces seigneurs comment leurs chemises estoient desrobées, dont les aucuns perdirent pacience, comme maistre Himbert et maistre Roland. Mais Jehan Letourneur tint assez bonne manière, et n'en faisoit que rire; et appella Montbléru qui faisoit la dormeveille, qui scavoit et oyoit tout et lui dist: Montbléru, vécy gens bien en point:

on nous a desrobées noz chemises. —Saincte Marie! que dictes vous, dist Montbléru, contrefaisant l'endormy, vécy bien mal venu. Quant on eut grant pièce tenu parlement de ces chemises qui estoient perdues, dont Montbléru congnoissoit bien le larron, ces bons seigneurs commencèrent à dire : Il est jà bien tart, et nous n'avons encores point ouy de messe, et si est Dimenche; et toutesfois nous ne povons bonnement aler dehors de céans sans chemises; qu'est il de faire? — Par ma foy, dist l'oste, je n'y scauroye trouver d'autre remède, sinon que je vous preste à chascun une chemise des myennes, telles que elles sont, combien que elles ne sont pas pareilles aux vostres. Mais elles sont blanches, et si ne povez mieulx faire, se me semble. Ilz furent contens de ces chemises de l'oste, qui estoient courtes et estroictes, et de bien dure et aspre toille, et Dieu scait qui les faisoit bon veoir. Ilz furent pretz, Dieu mercy : mais il estoit si tart que ilz ne scavoient où ilz pourroient ouyr la messe. Alors dist Montbléru qui tenoit trop bien manière : Quant est de la messe, il est des meshuy trop tart pour l'ouyr, mais je scay bien une église en ceste ville, où nous ne fauldrons point à tout le mains de veoir Dieu. — Encores il vault mieulx de le veoir que rien, dirent ces bons seigneurs, allons, allons et nous avançons vistement; c'est trop tardé; car perdre noz chemises, et ne ouyr point aujourduy de messe, ce seroit mal sur mal; et pourtant il est temps d'aler à l'église, si

meshuy nous voulons ouyr la messe. Montbléru incontinent les mena en la grant église d'Envers, où il y a ung Dieu sur ung asne; et quant ilz eurent chascun dit leurs patenostres et leurs dévocions, ilz dirent à Montbléru : Où esse que nous verrons Dieu? — Je le vous monstreray, dist il, tout maintenant. Alors il leur monstra ce Dieu sur l'asne, et puis il leur dist : Véla Dieu, vous ne fauldrez jamais de veoir Dieu céans, à quelque heure que se soit. Adoncques ilz commencèrent à rire, jà soit ce que la douleur de leurs chemises ne fust point encores appaisée. Et sur ce point ilz s'en vindrent disner et furent depuis ne scay quans jours à Envers; et après s'en partirent sans ravoir leurs chemises; car Montbléru les mist en lieu sûr, et les vendit depuis cinq escuz d'or. Or advint, comme Dieu le voulut, que en la bonne sepmaine du caresme ensuivant le mercredy, Montbléru se trouva au disner, avec ces troys bons seigneurs dessus nommez; et entre autres paroles il leur ramentéust les chemises qu'ilz avoient perdues à Envers, et dist : Hélas! le povre larron qui vous desroba, il sera bien damné se son meffait ne lui est pardonne de par vous; et par dieu vous ne le vouldriez pas? — Ha! dist maistre Hymbert, par dieu, beau sire, il ne m'en souvenoit plus, je l'ai piéçà oublié. — Et au mains, dist Montbléru, vous luy pardonnez, ne faictes pas? — Saint Jehan, ouy, dist il je ne vouldroie pas qu'il feust dampné pour moy. — Et par ma foy, c'est bien dit, dist Montbléru Et vous

maistre Roland ne lui pardonnez vous point aussi? A grant peine disoit-il le mot, toutesfois en la fin il dist qu'il lui pardonnoit, mais pour ce qu'il perdoit à regret, le mot plus lui coustoit à prononcer : Et vraiement, dist Montbléru, vous lui pardonnez aussi, maistre Rolant, qu'avez vous gaigné de damner ung povre larron pour une meschante chemise et ung couvrechief? — Et je luy pardonne vraiement, dist il lors, et l'en clame quicte, puisque ainsi est que autre chose n'en puis avoir. — Et par ma foy, vous estes bon homme. Or vint Letourneur, si luy dist Montbléru: Or çà, Jehan, vous ne ferez pas pis que les autres, tout est pardonné à ce povre larron des chemises, se à vous ne tient. — A moy ne tiendra pas, dist il, je luy ay piéça pardonné, et luy en baille de rechief tout maintenant devant vous l'absolucion, — On ne pourroit myeulx dire, dist Montbléru, et par ma foy, je vous scay bon gré de la quittance que vous avés faicte au larron de voz chemises, et en tant qu'il me touche, je vous en remercye tous ; car je suis le larron mesmes qui vous desroba à Envers, je prens ceste quictance à mon prouffit, et de rechief vous en remercye toutesfois, car je le doy faire. Quant Montbléru eut confessé ce larrecin, et qu'il eut trouvé sa quitance par le party que avez ouy, il ne fault pas demander se maistre Rolant et Jehan Letourneur furent bien esbahiz, car ilz ne se fussent jamais doubtez qui leur eust fait ceste courtoisie. Et luy fut bien reprouché ce povre

larrecin, voire en esbatant. Mais lui qui scait son entregens, se désarmoit gracieusement de tout ce dont chargier le vouloient ; et leur disoit bien que c'estoit sa coustume que de gaignier et de prendre ce qu'il trouvoit sans garde, espécialement à telz gens comme ilz estoient. Ces troys bons seigneurs n'en firent que rire ; mais trop bien ilz luy demandèrent comment il les avoit prinses, et aussi en quelle façon et manière il les desroba. Et il leur declaira tout au long, et dist aussi qu'il avoit eu de tout ce butin cinq escus d'or, dont ilz n'eurent ne demandèrent oncques autre chose.

Digitized by Google

LA LXIVe NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

(LE CURÉ RASÉ.)

Il est vray que naguères, en ung lieu de ce pays que je ne puis nommer et pour cause, mais au fort qui le scait si s'en taise comme je fais, en ce lieu là avoit ung maistre curé qui faisoit raige de bien confesser ses paroichiennes. Et de fait il n'en eschappoit nulles qu'ilz ne passassent par là, voire des jeunes; au regard des vieilles, il n'en tenoit compte. Quant il eut longuement maintenu ceste saincte vie et ce vertueux exercice, et que la renommée en fut espandue par toute la marche et ès terres voisines, il fut puny ainsi que ourrez par l'industrie d'ung sien prouchain, à qui toutesfois il n'avoit point encores riens meffait touchant sa femme. Il estoit ung jour au disner, et faisoit bonne chière en l'ostel d'ung sien paroichien que je vous ay dit. Et comme

ilz estoient ou meilleur endroit de leur disner et qu'ilz faisoient la plus grant chière, vécy venir léans ung homme qui s'appelle Trenchecouille, lequel se mesle de taillier gens, d'arrachier dens, et d'ung grant tas de brouilleries ; et avoit ne scay quoy à besongnier à l'oste de léans. L'oste le recuillit très bien et le fist seoir, et sans se faire trop prier, il se fourre avec nostre curé et les autres ; et s'il estoit venu tard, il mettoit paine d'aconsuir les autres qui le mieulx avoient viandé. Ce maistre curé, qui estoit un grant farceur et ung fin homme, commence à prendre la parolle à ce Trenchecouille, et le trenche couille lui respondit au propos de ce qu'il savoit. Certaine pièce après, maistre curé se vire vers l'oste et en l'oreille lui dist : Voulons nous bien tromper ce trenchecouille? — Ouy, je vous en prie, dist l'oste, mais en quelle manière le pourrons nous faire? — Par ma foy, dist le curé, nous le tromperons trop bien, se me voulez aucunement aider. — Et, par ma foy, je ne demande autre chose, dist l'oste. — Je vous diray que nous ferons, dist le maistre curé : je faindray avoir grand mal en ung couillon, et puis je marchanderay à lui de le me oster, et me mettray sus la table et tout en point, comme pour le tranchier. Et quant il viendra près et il voudra veoir que c'est et ouvrer de son mestier, je luy montreray le derrière. — Et que c'est bien dit, respondit l'oste, lequel à coup se pensa ce qu'il vouloit faire, vous ne fistes jamais mieulx ; laissez nous faire

entre nous autres, nous vous aiderons bien à parfaire la farce. — Je le vueil, dist le curé. Après ces parolles, monseigneur le curé de plus belle rassaillit notre taille couille d'unes et d'autres, et en la parfin lui commença à dire, pardieu, qu'il avoit bien mestier d'ung tel homme qu'il estoit, et que véritablement il avoit ung couillon pourry et gasté, et vouldroit qu'il lui eust cousté bonne chose, et qu'il eust trouvé homme qui bien lui scéust oster. Et vous devez savoir qu'il le disoit si froidement que le trenche couille cuidoit véritablement qu'il dist tout vray. Adonc il lui respondit : Monseigneur le curé, je vueil bien que vous sachiez, sans nul despriser, ne moy vanter de rien, qu'il n'y a homme en ce pays qui mieulx de moy vous scéust aider; et pour l'amour de l'oste de céans, je vous feray telle courtoisie de ma paine, se vous voulez mettre en mes mains, que par droit vous en serez et deverez estre content. — Et vrayement, dist maistre curé, c'est très bien dit à vous. Conclusion pour abbrégier, ilz furent d'acort. Et incontinent après fut la table ostée, et commença nostre maistre Trenchecouille à faire ses préparatoires pour besongnier; et d'autre part le bon curé se mettoit à point pour faire la farce qui ne luy tourna pas à jeu ; et devisoit à l'oste et aux autres qui estoient présens comment il devoit faire. Et ce pendant que ces apprestes se faisoient, d'ung cousté et d'autre, l'oste de léans vint au trenche couille, et luy dist : Garde bien, quelque chose que ce prestre

te dye, quant tu le tiendras en tes mains, pour ouvrer à ses couillons, que tu lui trenches tous deux rasibus, et garde bien que tu n'y failles point, si chier que tu aymes ton corps. — Et, par saint Martin, si feray-je, dist le trenche couille, puis qu'il vous plaist. J'ay ung instrument qui est si prest et si bien trenchant, que je vous feray présent de ses génitoires avant qu'il ait loisir de riens me dire. — Or on verra que tu feras, dist l'oste, mais se tu faulx, par ma foy, je ne te faudray pas. Tout fut prest et la table appointée, et monseigneur le curé en pourpoint qui contrefaisoit l'ydole, et promettoit bon vin à ce trenche couille. L'oste aussi et pareillement les serviteurs de léans devoient tenir damp curé qui n'avoient garde de le laisser eschapper, ne remuer en quelque manière que ce fust. Et affin d'estre plus séur, le lièrent trop bien et estroit, et lui disoient que c'estoit pour mieux et plus couvertement faire la farce, et quant il voudroit ilz le laisseroient aller; il les créut comme fol. Or vint ce vaillant trenche couille garny en sa cornette de son petit rasoir, et incontinent commença à vouloir mettre les mains aux couilles de monseigneur le curé : A ! dist monseigneur le curé, faictes à trait et tout beau; tastez les le plus doulcement que vous pourrés, et puis après je vous diray lequel je vueil avoir osté. — Et bien, dist le trenche couille. Et lors tout souef lève la chemise du maistre curé, et prent ses maistresses couilles, grosses et quarrées, et sans plus enquérir, subitement comme

l'eclipse, les lui trencha tous deux d'ung seul coup. Et bon curé de crier, et de faire la plus male vie que jamais fist homme. Hola! hola! dist l'oste, pille pacience, ce qui est fait est fait; laissez-vous adouber si vous voulez. Alors le trenche couille le mist à point du surplus que en tel cas appartient, et puis part et s'en va, attendant de l'oste il savoit bien quoy. Or ne fault-il pas demander se monseigneur le curé fut bien camus de se veoir ainsi desgarny de ses instrumens. Et mettoit sus à l'oste qu'il estoit cause de son meschief et de son mal ; mais Dieu scait s'il s'en excusoit bien, et disoit que se le trenche couille ne se fust si tost saulvé qu'il l'eust mis en tel point que jamais n'eust fait bien après : Pensés, dist il, qu'il me desplaist bien de vostre ennuy, et plus beaucoup encore, de ce qu'il est advenu en mon hostel. Ces nouvelles furent tost vollées et semées par toute la ville; et ne fault pas dire que aucunes damoiselles n'en fussent bien marries d'avoir perdu les instrumens de monseigneur le curé; mais aussi d'autre part les dolans mariz en furent tant joyeux qu'on ne vous sauroit dire, ne escripre la disiesme partie de leur liesse. Ainsi que vous avez ouy fut pugny maistre curé, qui tant en avoit d'autres trompez et decéuz; et oncques depuis ne se osa veoir ne trouver entre gens ; mais comme reclus et plain de mélencolie fina bien tost après ses dolens jours.

LA LXVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR LE PRÉVOST DE VUASTENNES.

(L'INDISCRÉTION MORTIFIÉE ET NON PUNIE.)

Comme souvent l'en met en terme plusieurs choses dont en la fin on se repent, advint naguères que ung gentil compaignon demourant en ung villaige assez près du Mont-Saint-Michiel, se divisoit à ung soupper, présent sa femme, aucuns estrangiers et plusieurs de ses voisins, d'ung hostellier du dit Mont-Saint-Michel, et disoit, affermoit et juroit sur son honneur qu'il portoit le plus beau membre, le plus gros et le plus quarré qui fust en toute la marche d'environ; et avec ce et qui n'empiroit pas le jeu, il s'en aydoit tellement et si bien que les quatre, les cinq, les six fois ne luy coustoient non plus que se on les prenoit en la cornette de son chapperon. Tous ceulx de la table ouyrent voulentiers ce bon bruyt que on donnoit à cest hostellier du Mont-Saint-Michiel, et

en parlèrent chascun comme il l'entendoit. Mais qui y print garde ce fut la femme du racompteur de l'ystoire, laquelle y presta très bien l'oreille, et luy sembla bien que la femme estoit eureuse et bien fortunée qui de tel mary estoit douée. Et pensa deslors en son cueur, que s'elle peut trouver honneste voye et subtille, elle se trouvera quelque jour au dit lieu de Saint-Michiel, et à l'ostel de l'omme au gros membre se logera; et ne tiendra que à luy qu'elle n'espreuve se le bruyt qu'on lui donne est vray. Pour excécuter ce qu'elle avoit proposé et mettre à fin ce que en son couraige avoit déliberé, environ cinq ou six ou huit jours, elle print congié de son mary pour aller en pelerinaige au Mont-Saint-Michiel. Et pour mieulx coulourer l'occasion de son voyaige, elle, comme femmes scaivent bien faire, trouva une bourde toute affaitie. Et son mary ne luy refusa pas le congié, combien qu'il se doubta tantost de ce qui estoit. Avant qu'elle partist son mary lui dist qu'elle fist son offrande à Saint Michiel, et qu'elle se logast à l'ostel du dit hostellier, et qu'elle le recommandast à luy beaucoup de fois. Elle promist de tout acomplir, et de faire son messaige, ainsi qu'il lui avoit commandé. Et sur ce prent congié s'en va, Dieu scait, beaucoup desirant soy trouver au lieu de Saint-Michiel. Tantost qu'elle fut partie et bon mary de monter à cheval et par autre chemin que celui que sa femme tenoit, picque tant qu'il peut au Mont-Saint-Michiel, et vint descendre

tout secretement avant que sa femme, à l'ostel de l'ostellier dessus dit, lequel très liement le recéut, et lui fist grant chière. Quant il fut en sa chambre il dist à l'ostellier : Or ça, mon hoste, je scay bien que vous estes mon amy de pieçà, et je suis le vostre s'il vous plaist, et pource je vous vueil bien dire qui me amaine maintenant en ceste ville. Il est vray que environ à six ou huit jours, nous estions au soupper, en mon hostel, ung grant tas de bons compaignons et vrais gaudisseurs et frères de l'ordre ; et comme vous savez que on parle de plusieurs choses, en devisant les ung aux autres, je commençay à parler et à compter comment on disoit en ce pays, qu'il n'y avoit homme mieulx hostillé de vous, et au surplus lui dist au plus près ce qu'il scéust. Brief toutes parolles qui touchoient ce propos furent menées en jeu, ainsi comme dessus est touchié : Or est il ainsi, dist il, que ma femme entre les autres, reçut très bien mes parolles, et n'a jamais arresté tant qu'elle ait trouvé manière de impétrer son congié pour venir en ceste ville. Et par ma foy, je me doubte fort et croy véritablement que sa principale intencion est d'esprouver s'elle peut, se mes paroles sont vrayes que j'ay dictes, touchant vostre gros membre. Elle sera tantost céans, je n'en doubte point, car il lui tarde de soy y trouver ; si vous prie, quant elle viendra, que la recevez lyement et lui faicte bonne chière, et lui demandez la courtoisie, et faictes tant qu'elle le vous accorde. Mais toutesfoys ne me trom-

pez point, gardez bien que vous n'y touchiez, prenez terme d'aller vers elle, quant elle sera couchée, et je me mettray en vostre lieu, et vous ourrez après bonne chose. — Laissez moy faire, dist l'ostellier, je vous prometz que je feray bien mon parsonnaige. — Ha dea, toutefois, dist l'autre, ne me faictes point de desloyauté, je scay bien qu'il ne tiendra point en elle que ne le faciez. — Par ma foy, dist l'ostellier, je vous asséure que je n'y toucheray jà, et non fist il. Il ne demoura guères que vécy venir nostre gouge et sa chamberière, bien lassées Dieu le scet. Et bon hoste de saillir avant, et de recevoir la compaignie comme il lui estoit enjoinct, et qu'il avoit promis. Il fist mener ma damoiselle en ung très beau lit, et luy fist de bon feu et fist apporter tout du meilleur vin de léans, et ala quérir de belles cerises toutes fresches, et vint bancqueter avecques elle, en attendant le soupper. Il commença de faire ses approuches quant il vit son point; mais Dieu scait comment on le geta loing de prime face. En la parfin toutesfoys, pour abbrégier, marchié fut fait qu'il viendroit couchier avecques elle environ la mynuyt tout secrètement, Et ce couchier accordé, il s'en vint devers le mary de la gouge et lui compta le cas, lequel à l'eure prinse entre elle et l'ostellier, il s'en vint bouter en son lieu et besongna la nuyt, le mieulx qu'il péut, et se leva sans mot dire avant le jour, et se vint remettre en son lit. Quant le jour fut venu, nostre gouge toute mélencolieuse, pen-

sive et despiteuse, pource que point n'avoit trouvé ce qu'elle cuidoit, appella sa chamberière, et se levèrent. Et au plus hastivement qu'elles péurent s'abillèrent et voulurent paier leur escot ; mais l'oste dist que vraiement pour l'amour de son mary, qu'il n'en prendroit riens d'elle. Et sur ce elle dist à Dieu, et print congié de luy. Or s'en va ma damoiselle toute courroucée, sans ouyr messe, ne veoir saint Michiel, ne desjuner aussi, et sans ung seul mot dire, se mist à chemin, et s'en vint en sa maison. Mais il fault dire que son mary y estoit jà arrivé qui lui demanda qu'on disoit de bon à sainct Michiel. Elle tant marrie qu'on ne pourroit plus, à peu s'elle daignoit respondre : Et quelle chière, dist le mary, vous a fait vostre hoste, par Dieu il est bon compaignon. — Bon compaignon dist elle, il n'y a riens d'oultraige, je ne m'en sauroye louer que tout à point. — Non dame, dist-il, et par sainct Jehan, je pensoye que pour l'amour de moy il vous déust festoier et faire bonne chière. — Il ne me chault, dist-elle, de sa chière, je ne voys pas en pélerinaige pour l'amour de lui ne d'autre, je ne pense que à ma dévocion. — Dea, dist-il, par nostre dame vous y avez failly, je scay trop bien pour quoy vous estes tant refrignée, et pour quoy vous avez le cueur tant enflé. Vous n'avez pas trouvé ce que vous cuidiez, il y a bien à dire une once. Dea, dea, madame, j'ay bien sceu la cause de vostre pélerinaige, vous cuydiez taster et esprouver le grant brichouard de

nostre hoste de sainct Michiel ; mais, par saint Jehan, je vous en ay bien gardée, et garderay, si je puis. Et affin que vous ne pensez pas que je vous mentisse, quant je vous disoie qu'il l'avoit si grant, par Dieu, je n'ay dit chose qui ne soit vraie, il n'est jà mestier que vous en saichiez plus avant que par ouy dire, combien que s'il vous eust voulu croire, et je n'y eusse contredit, vous aviez bonne dévocion d'essaier sa puissance. Regardez comment je say les choses. Et pour vous oster hors de suspection, sachiez de vray que je vins à mynuit à l'eure que lui aviez assignée, et ay tenu son lieu ; si prenez en gré ce que j'ay peu faire, et vous passez doresenavant de ce que vous avez. Pour ceste fois il vous est pardonné, mais de recheoir gardez vous en, pour autant qu'il vous touche. La damoiselle toute confuse et esbahye, voyant son tort évident, quant elle péut parler, crya mercy, et promist de plus n'en faire. Et je tiens que non fist elle de sa teste.

Digitized by Google

LA LXVIe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LA FEMME AU BAIN.)

N'a guières que j'estoye à Sainct-Omer avec ung grant tas de gentilz compaignons, tant de céans comme de Bouloingne et d'ailleurs. Et après le jeu de paulme nous alasmes soupper en l'ostel d'ung tavernier qui est homme de bien et beaucoup joyeux ; et a une très belle femme, et en bon point dont il a eu ung très beau filz de l'aage d'environ six ans. Comme nous estions tous assis au soupper, le tavernier, sa femme et leur filz d'emprès elle, avecques nous, les aucuns commencèrent à deviser, les autres à chanter et faisoient la plus grant chière de jamais ; et nostre hoste pour l'amour de nous ne s'i faignoit pas. Or avoit esté sa femme ce jour aux estuves, et son petit filz avecques elle. Si s'advisa nostre hoste, pour faire rire la compaignie, de demander à son filz de l'estat

et gouvernement de celles qui estoient aux estuves avecques sa mère. Si va dire : Vien çà, nostre filz, dy moy, par ta foy, laquelle de toutes celles qui estoient aux estuves avoit le plus beau c.. et le plus gros. L'enfant qui se ouyoit questionner devant sa mère, qu'il craignoit comme enfans font de coustume, regardoit vers elle et ne disoit mot. Et le père qui ne l'avoit pas aprins de le veoir si muet, lui dist de reschief : Or me dy, mon filz, qui avoit le plus gros c.. dy hardiment. — Je ne scay, mon père, dist l'enfant, tousjours virant le regart vers sa mère. — Et par dieu, tu as menty, ce dist son père ; or le me dis je le vueil savoir. — Je n'ouseroie, dist l'enfant, pour ma mère, car elle me bateroit. — Non fera non, dist le père, tu n'as garde je t'asséure. Et nostre hostesse sa mère, non pensant que son filz déust tout dire ce qu'il fist, luy dist : Dy hardiment ce que ton père te demande. — Vous me batriez, dist-il. — Non feray, non, dit elle. Et le père qui vit son filz avoir congié de souldre sa question, lui demanda de rechief : Or ça mon filz, par ta foy, as tu regardé les c... des femmes qui estoient aux estuves. — Sainct Jehan, ouy mon père. — Et y en avoit il largement, dy, ne mens point? — Je n'en vy oncques tant, ce me sembloit une droicte garenne de c... — Or çà, dy nous maintenant qui avoit le plus beau et le plus gros. — Vraiement, ce dist l'enfant, ma mère avoit le plus beau et le plus gros, mais il avoit si grant nez. — Si grant nez, dist le père, va, va, tu es bon enfant. Et nous

commençasmes tous à rire et à boire d'autant, et à parler de cest enfant qui quaquetoit si bien. Mais sa mère ne savoit sa contenance, tant estoit honteuse, pource que son filz avoit parlé du nez ; et croy bien qu'il en fut depuis trop bien torché, car il avoit encusé le secret de l'escole. Nostre hoste fist du bon compaignon ; mais il se repentit assez depuis d'avoir fait la question, dont l'absolucion le féist rougir, et puis c'est tout.

LA LXVIIe NOUVELLE,

PAR PHELIPE DE LAON.

(LA DAME A TROIS MARIS.)

Maintenant a trois ans ou environ que une assez bonne adventure advint à ung chapperon fourré du parlement de Paris. Et affin qu'il en soit mémoire, j'en fourniray ceste nouvelle; non pas toutefois que je vueille dire que tous les chapperons fourrez soient bons et véritables; mais pource qu'il y eut non pas ung peu de desloyaulté au fait de cestuy cy, mais largement, qui est chose bien estrange et non acoustumée, comme chascun scait. Or pour venir au fait, ce chaperon fourré, en lieu de dire ce seigneur de parlement, devint amoureux à Paris de la femme d'ung cordouennier qui estoit belle et bien enlangaigée à l'avenant et selon le terrouer. Ce maistre chapperon fourré fist tant, par moyens d'argent et autrement, qu'il parla à la belle cordouennière des

soubz sa robe à part, et s'il en avoit esté bien amoureux avant la jouissance, encores l'en fut il trop depuis, dont elle se parcevoit et donnoit trop bien garde, dont elle s'en tenoit plus fière, et si se faisoit acheter. Luy estant en ceste rage pour mandement, prière, promesse, don ne requeste qu'il scéust faire, elle se pensa de plus comparoir affin de luy encores rengreger et plus acroistre sa maladie. Et vécy nostre chaperon fourré qui envoye ses ambassades devers sa dame la cordouennière; mais c'est pour néant, elle n'y viendroit pour mourir. Finablement pour abrégier, affin qu'elle voulsist venir vers luy comme aultresfois, il luy promist en la présence de troys ou de quatre qui estoient de son conseil quant à telles besoignes, qu'il la prendroit à femme se son mary le cordouennier terminoit vie par mort. Quant elle eut ouy ceste promesse, elle se laissa ferrer et vint, comme elle souloit, au coucher, au lever et aux autres heures qu'elle povoit eschaper, devers le chaperon fourré qui n'estoit pas moins féru que l'autre jadis d'amours. Et elle sentant son mary desjà viel et ancien, et ayant la promesse dessusdicte se réputoit desjà comme sa femme. Peu de temps après la mort de ce cordouennier très désirée fut scéue et publiée ; et bonne cordouennière se vient bouter de plain sault en la maison du chaperon fourré qui joyeusement la recéut; promist aussi de rechief qu'il la prendroit à femme. Or sont maintenant ensemble sans contredit ces

deux bonnes gens, le chaperon fourré et ma dame la cordouennière. Mais, comme souvent advient, chose eue à danger est plus chière tenue que celle dont on a le bandon, ainsi advint il cy ; car nostre chapperon fourré commença à soy ennuyer et laisser la cordouennière, et de l'amour d'elle refroider. Et elle le pressoit tousjours de paracomplir le mariage dont il avoit fait la promesse, mais il luy dist : M'amye, par ma foy, je ne me puis jamais marier, car je suis homme d'église et tiens bénéfices comme vous scavez; la promesse que je vous fis jadis est nulle, et ce que j'en fis lors, c'estoit pour la grant amour que je vous portoye, espérant aussi par ce moyen plus légièrement vous retraire. Elle cuidant qu'il fust lyé à l'église, et soy voyant aussi bien maistresse de léans, que s'elle fust sa femme espousée, ne parla plus de ce mariage, et ala son chemin acoustumé. Mais nostre chaperon fourré fist tant par belles parolles et plusieurs remonstrances, qu'elle fut contente de soy partir de lui et espouser ung barbier, auquel il donna troys cens escus d'or comptant ; et Dieu scait s'elle partit bien baguée. Or devez-vous savoir que nostre chapperon fourré ne fist pas légièrement ceste départie ne ce mariage, et n'en fust point venu au bout, se n'eust esté qu'il disoit à sa dame qu'il vouloit doresenavant servir Dieu et vivre de ces bénéfices et soy du tout rendre à l'église. Or, fist-il tout le contraire, quant il se vit désarmé d'elle et elle aliée au barbier; il fist secrètement traicter en-

viron ung an après, pour avoir par mariage la fille de ung notable bourgois de Paris. Et fut la chose faicte et passée, et jour assigné pour les nopces ; disposa aussi de ces bénéfices qui n'estoient que à simple tonsure. Ces choses scéues parmy Paris et venues à la congnoissance de la cordouennière, créez qu'elle fut bien esbaye : Voire, dist-elle, le vray traistre, m'a il ainsi decéue ; il m'a laissée soubz umbre de aller servir Dieu et m'a baillée à ung aultre. Et par nostre Dame, la chose ne demourera pas ainsi. Non fist-elle, car elle fist comparoir nostre chapperon fourré devant l'evesque, et illec son procureur remonstra bien et gentement sa cause, disant comment le chapperon fourré avoit promis à la cordouennière, en la présence de plusieurs, que se son mary mouroit qu'il la prendroit à femme. Son mari mort, il l'a tousjours tenue jusques environ à ung an qu'il l'a baillée à ung barbier. Et pour abréger, les tesmoings et la chose bien débatue, l'évesque adnichila le mariage de la cordouennière au barbier, et enjoingnit au chapperon fourré qu'il la print comme sa femme ; car elle estoit sienne à cause de la compaignie charnelle qu'il avoit eue à elle. Et s'il estoit mal content de ravoir sa cordouennière, le barbier estoit bien autant joyeux d'en estre despesché. En la façon qu'avez ouy, c'est puis naguères gouverné l'ung des chapperons fourrés du parlement de Paris.

Digitized by Google

LA LXVIIIe NOUVELLE,

PA MESSIRE CHRESTIEN DE DYGOINE.

(LA GARCE DÉPOUILLÉE.)

Ce n'est pas chose peu acoustumée ne de nouveau mise sus que femmes ont fait leurs maris jaloux, voire par Dieu coux. Si advint naguères à ce propos, en la ville d'Envers, que une femme mariée qui n'estoit pas des plus seures du monde, fut requise d'ung gentil compaignon de faire la chose que scavez. Et elle, comme courtoise et telle qu'elle estoit, ne refusa pas le service que on luy présentoit, mais débonnairement se laissa ferrer, et maintint ceste vie assez longuement. En la parfin, comme fortune voulut, qui ennemye et desplaisante estoit de leur bonne chevance, fist tant que le mary trouva la brigade en présent meffait, dont en y eut de bien esbays. Ne scay toutesfoiz lequel l'estoit le plus, de l'amant, de l'amie ou du mary; néantmains, l'amant à l'ayde

Digitized by Google

d'une bonne espée qu'il avoit, se saulva sans nul mal avoir. Or demourèrent le mary et la femme; de quoy leurs propos furent il se peult assez penser. Après toutesfois aulcunes parolles dictes, d'ung costé et d'aultre, le mary pensant en soy-mesmes puis qu'elle avoit commencé à faire la folye que fort seroit de l'en retirer. Et quant plus elle n'en feroit si estoit tel le cas qu'il estoit jà venu à la congnoissance du monde, de quoy il en estoit noté, et quasi deshonnoré. Considéra aussi de la batre ou injurier de parolles que c'estoit paine perdue, si s'advisa après à chief qu'il la chasseroit paistre hors d'avecques luy, et ne fera jamais d'elle ordoyée sa maison; si dist à sa femme : Or çà je voy bien que vous ne m'estes pas telle que vous déussiés estre par raison; toutesfois espérant que jamais ne vous adviendra de ce qui est fait n'en soit plus parlé; mais devisons d'ung aultre. J'ay ung affaire qui me touche beaucoup, et à vous aussi; si nous fault engaiger tous noz joyaulx, et se vous avez quelque mynot d'argent à part, il le vous fault mettre avant; car le cas le requiert. Par ma foy, dist la gouge, je le feray de bon cueur; mais que me pardonnez vostre maltalent. — N'en parlez, dist il, non plus que moy. Elle cuydant estre absolue et avoir rémission de ses pêchiez, pour complère à son mary, après la noyse dessus dicte, bailla ce qu'elle avoit d'argent, ses verges, ses tissus, certaines bourses estoffées bien richement, ung grant tas de couvrechiefz bien fins, plusieurs pennes entières et de

bonne valeur, brief tout ce qu'elle avoit, et que son mary voulut demander, elle luy bailla pour en faire son bon plaisir : En dea, dist-il, encores ne ay-je pas assez. Quant il eut tout jusques à la robe, et la cote simple qu'elle avoit sur elle : Il me fault avoir ceste robe, dist-il. — Voire, dist-elle, et je n'ay aultre chose à vestir, voulez vous que je voise toute nue.— Force est, dist-il, que la me baillez et la cote simple aussi, et vous advancez ; car soit par amours ou par force, il la me fault avoir. Elle voyant que la force n'estoit pas sienne, se désarma de sa robe et de sa cote simple, et demoura en sa chemise : Tenez, dist-elle, fay-je bien ce qu'il vous plaist ? — Vous ne l'avez pas tousjours fait, dist-il, se à ceste heure vous me obéyssez Dieu scait se c'est de bon cueur ; mais laissons cela et parlons d'ung autre. Quant je vous prins à mariage à la malle heure, vous n'aportastes guères avecques vous, et encore le tant peu que ce fut si l'avez vous forfait et confisqué ; il n'est jà mestier qu'on vous dye vostre gouvernement, vous scavez mieulx quelle vous estes que nul autre, et pour ce telle que vous estes à ceste heure, je vous baille le grant congié et vous dy le grant à Dieu ; véla l'uys, prenez chemin et se vous faictes que saige, ne vous trouvez jamais devant moy. La povre gouge plus esbahye que jamais, n'osa plus demourer, après ceste horrible leçon, ains se partit et s'en vint rendre, ce croy-je, à l'ostel de son amy par amours, pour ceste première nuyt, et fist mettre sus beaucoup d'embassadeurs

pour ravoir ses bagues et ses habillements de corps ; mais ce fut pour néant, car son mary, obstiné et endurcy en son propos, n'en voulut oncques ouyr parler, et encores mains de la reprendre; si en fut beaucoup pressé tant des amys de son costé comme de ceulx de la femme, toutesfoiz elle fut contrainte de gaignier des autres habillemens, et en lieu de mary user de amy, attendant le rapaisement de son dit mary, qui à l'eure de ce compte estoit encores mal content, et ne la vouloit veoir pour rien qui fut.

Digitized by Google

LA LXIXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(L'HONNÊTE FEMME A DEUX MARIS.)

Il n'est pas seulement congnéu de ceulx de la ville de Gand, où le cas que je vous ay à descrire, est n'a pas long temps advenu, mais de la plus part de ceulx du pays de Flandres, et de plusieurs aultres, que à la bataille qui fut entre le roy de Hongrie et le duc Jehan, lesquelz Dieu absolve d'une part, et le grant Turc en son pays de Turquie d'aultre, où plusieurs notables chevaliers et escuiers françoys, flamens, alemans et picars furent prisonniers es mains du Turc, les aucuns furent mors et persécutez, présent le dit Turc, les autres furent enchartres a perpétuité, les autres condamnez à faire office de clerc d'esclave, du nombre des quelz fut ung gentil chevalier du dit pays de Flandres, nommé messire Clays Utenchonen. Et par plusieurs fois exerça le dit office d'es-

clave qui ne luy estoit pas petit labeur, mais martire intollérable, attendu les délices où il avoit esté nourry et le lieu dont il estoit party. Or devez vous scavoir qu'il estoit marié par deçà à Gand, et avoit espousé une très belle et bonne dame qui de tout son cueur l'aymoit et le tenoit chier, laquelle pria Dieu journellement que brief le péust reveoir par deçà, se encores il estoit vif; s'il estoit mort que par sa grâce il luy voulsist ses péchez pardonner et le mettre au nombre des glorieux martirs qui pour le reboutement des infidèles, et l'exultacion de la sainte foy catholique se sont voluntairement offers et abandonnez à mort corporelle. Ceste bonne dame qui riche, belle et bien jeune estoit et bonne, estoit de grans amys continuellement presée et assaillie de ces amis qu'elle se voulsist remarier; lesquelz disoient et affermoient que son mary estoit mort, et que s'il fust vif qu'il fust retourné comme les autres, s'il fust aussi prisonnier, on eust eu nouvelle de faire sa finance. Quelque chose qu'on dist à ceste bonne dame, ne raison qu'on luy scéust amener d'aparence en cestuy fait, elle ne vouloit condescendre en cestuy mariage, et au mieulx qu'elle scavoit s'en excusoit. Mais que luy valut ceste excusance, certes pou ou rien ; car elle fut à ce menée de ses parens et amys que elle fut contente d'obéyr. Mais Dieu scait que ce ne fut pas à peu de regret, et estoient environ neuf ans passez qu'elle estoit privée de la présence de son bon et léal seigneur, lequel elle réputoit pieça

mort; aussi faisoient la plus part, et presque tous ceulx qui le congnoissoient. Mais Dieu, qui ses serviteurs et champions préserve et garde, l'avoit aultrement disposé; car encores vivoit et faisoit son ennuyeux office d'esclave. Pour rentrer en matière, ceste bonne dame fut mariée à ung aultre chevallier, et fut environ demi an en sa compaignie, sans ouyr autres nouvelles de son bon mari que les précédentes, c'est assavoir qu'il estoit mort. D'aventure, comme Dieu le voulut, ce bon et léal chevalier messire Clays estant encores en Turquie, à l'eure que ma dame sa femme s'est ailleurs aliée, faisant le beau mestier d'esclave, fist tant par le moyen d'aucuns chrestiens gentilz hommes et autres qui arrivèrent ou pays, qu'il fut délivré, et se mist en leur galée, et retourna par deçà. Et comme il estoit sur son retour, il rencontra et trouva, en passant pays, plusieurs de sa congnoissance qui très joyeux furent de sa délivrance; car à la vérité il estoit très vaillant homme, bien renommé et bien vertueux. Et tant se espandit ce très joyeux bruit de sa désirée délivrance qu'il parvint en France, au pays d'Artoys et en Picardie, où ses vertuz n'estoient pas moins congnéues que en Flandres, dont il estoit natif. Et après ce, ne tarda guères que ces nouvelles vindrent en Flandres jusques aux oreilles de sa très belle et bonne dame, qui fut bien esbahye, et de tous ses sens tant altérée et surprinse qu'elle ne savoit sa contenance : Ha! dist elle, après certaine pièce, quant elle péut parler,

mon cueur ne fut oncques d'acord de faire ce que mes parens et amis m'ont à force contrainte de faire. Hélas ! et qu'en dira mon très loial seigneur et mary, auquel je n'ay pas gardé loyaulté comme je déusse, mais comme femme légière, fresle et muable de couraige, ay baillé part et porcion à aultruy de ce dont il estoit et devoit estre seigneur et maistre. Je ne suis pas celle qui doye ne ose attendre sa présence, je ne suis pas aussi digne qu'il me vueille ou doye regarder, ne jamais veoir en sa compaignie. Et ces paroles dictes, acompaignées de grosses larmes, son très honneste, très vertueux cueur s'esvanouyt ; et chéut à terre paulmée. Elle fut prinse et portée sur ung lit, et luy revint le cueur ; mais depuis ne fut en puissance de homme ne de femme de la faire menger ne dormir ; ainçoys fut troys jours continuelz tousjours plourant en la plus grant tristesse de cueur de jamais. Pendant lequel temps elle se confessa et ordonna comme bonne christienne, criant mercy à tout le monde, espécialement à monseigneur son mary. Et après elle mourut, dont ce fut grant dommaige ; et n'est point à dire le grant desplaisir qu'en print mon dit seigneur son mary, quant il scéut la nouvelle ; et à cause de son deul fut en grant danger de suyr par semblable accident sa très loyale espouse ; mais Dieu, qui l'avoit saulvé d'aultres grans périlz, le préserva de ce danger.

LA LXXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LA CORNE DU DIABLE.)

Ung gentil chevalier d'Alemaigne, grant voyagier et aux armes preux et cortoys, et de toutes bonnes vertuz largement doué, au retourner d'ung lointain voyage, estant en ung sien chasteau, fut requis d'ung bourgoys, son subject, demourant en sa ville mesmes, d'estre parrain et tenir sus fons son enfant, de quoy la mère s'estoit délivrée droit à la venue du retour du dit chevalier. Laquelle requeste fut au dit bourgois libéralement accordée, et ja soit ce que le dit chevalier eust en sa vie tenuz plusieurs enfans sur fons, si n'avoit-il jamaiz donné son entente aux sainctes parolles par le prestre proférées au mistère de ce sainct et digne sacrement, comme il fist à ceste heure ; et luy sembloit, comme elles sont à la vérité, plaines de haulx et divins mistères. Ce baptesme

achevé, comme il estoit libéral et courtois affin d'estre veu de ces hommes, il demoura au disner en la ville, sans monter au chasteau, et luy tindrent compaignie le curé, son compère et aulcuns autres des plus gens de bien. Devises montèrent en jeu d'unes et d'autres matières, tant que monseigneur commença à louer beaucoup le digne sacrement de baptesme, et dist hault et cler, oyans tous : Se je scavoye véritablement que à mon baptesme eussent esté prononcées les dignes et sainctes paroles que j'ay ouyes à ceste heure au baptesme de mon nouveau filleul, je ne craindroye en rien le dyable qu'il eust sur moy puissance ne auctorité, sinon seulement de moy tempter, et me passeroye de faire le signe de la croix, non pas affin que bien vous m'entendez que je ne saiche très bien que ce signe est suffisant à rebouter le diable ; mais ma foy est telle que les paroles dictes au baptesme d'ung chascun christien, se elles sont telles comme aujourd'ui j'ay ouyes, sont vaillables à rebouter tous les dyables d'enfer, s'il y en avoit encores autant. — En vérité, respondit lors le curé, monseigneur, je vous asséure *in verbo sacerdotis*, que les mesmes paroles qui ont esté aujourd'uy dictes au baptesme de vostre filleul, furent dictes et célébrées à vostre baptisement ; je le scay bien, car moy mesmes vous baptisé et en ay aussi fresche mémoire comme se ce eust esté hier. Dieu face mercy à monseigneur vostre père ; il me demanda le lendemain de vostre baptesme qu'il me sembloit de son nou-

veau filz, telz et telz furent voz parrains, et telz et telz y estoient. Et raconta toute la manière de ce baptisement et luy fist bien certain que mot avant ne mot arrière n'y eut plus en son baptisement que à celui de son filleul : Et puis que ainsi est, dist alors le chevalier, je prometz à Dieu mon créateur tant honorer de ferme foy le saint sacrement de baptesme que jamais, pour quelque péril, assault ou ennuy que le dyable me face, je ne feray le signe de la croix, mais par la seule mémoire de mistère du sacrement de baptesme je l'en chasseray arrière de moy, tant ay ferme espérance en ce divin mistère ; et ne me semblera jamais que le diable puisse nuyre à homme armé de tel escu ; car il est tel et si ferme que seul y vault sans autre ayde, voire acompaigné de vraye foy. Ce disner passa et ne scay quans ans après, ce bon chevalier se trouva en une ville, en Alemaigne, pour aucuns affaires qui luy tirèrent, et fut logié en l'ostelerie. Comme il estoit ung soir avec ses gens, après soupper, devisant et esbatant avec eulx, fain le print d'aler au retrait; et pource que ses gens s'esbatoient, il n'en voulut nulz oster de l'esbat ; si print une chandelle et tout seul s'en va au retraict. Comme il entra dedans, il vit devant lui ung grant monstre horrible et terrible, ayant grandes et longues cornes, les yeulx plus alumés que flambe de fournaise, les bras gros et longs, les grifz aguz et trenchans, brief c'estoit ung très espouvantable monstre et ung dyable, comme je croy. Et pour tel le tenoit le bon che-

valier, lequel de prime face fut assez esbahy d'avoir ce rencontre. Néantmains toutesfoiz print cueur hardiment et vouloir de soy deffendre s'il estoit assailli; et luy souvint du veu qu'il avoit fait, et du saint et divin mistère du sacrement de baptesme. Et en ceste foy marche vers ce monstre que je appelle le dyable, et lui demanda qui il estoit, et qu'il demandoit. Ce dyable le commença à coupler, et le bon chevalier de soy deffendre, qui n'avoit toutesfois pour toutes armures qne ses mains; car il estoit en pourpoint comme pour aler coucher, et son escu de ferme foy ou mistère de baptesme. La luite dura longuement, et fut ce bon chevalier tant las que merveilles de soustenir ce dur assault. Mais il estoit tant fort armé de son escu de foy que peu luy nuysoient les faiz de son ennemi. En la parfin, après que ceste bataille eut bien duré une heure, ce bon chevalier se print aux cornes de ce dyable, et lui en esracha une dont il le bacula trop bien et malgré luy. Comme victorieux se départit du lieu, et le laissa comme recréu, et vint trouver ses gens qui se esbatoient, comme ilz faisoient avant son partement, qui furent bien effréés de veoir leur maistre en ce point eschauffé, qui avoit tout le visaige esgratiné, le pourpoint, chemise et chausses tout derompu et déchiré, et comme tout hors d'alaine : Ha! monseigneur, dirent ilz, dont venez vous, et qui vous a ainsi habillé? — Qui, dist il, ce a esté le dyable à qui je me suis tant combatu que j'en suis tout hors d'alaine et en tel point que me véez; et

vous asséure par ma foy que je tien véritablement qu'il m'eust estranglé et dévoré, se à ceste heure ne me fust souvenu du baptesme et du grant mistère de ce vertueux sacrement, et de mon veu que je fis adoncques ; et créez que je ne l'ay pas faulcé, car quelque danger que j'aye eu oncques n'y fis le signe de la croix. Mais comme souvenant du saint sacrement dessus dit, me suis hardiment deffendu et franchement eschapé, dont je loue et mercye nostre seigneur Jhesu-Crist qui par ce bon escu de saincte foy m'a si haultement préservé. Viennent tous les autres qui en enfer sont, tant que ceste enseigne demeure, je ne les crains ; vive, vive nostre benoist Dieu qui ses chevaliers de telz armes scait adouber. Les gens de ce bon seigneur, oyans leur maistre ce cas racompter, furent bien joyeux de le veoir en bon point, mais esbahis de la corne qu'il leur monstroit qu'il avoit esrachée de la teste du dyable. Et ne scavoient juger, non fist oncques personne qui depuis la vit, de quoy elle estoit, se c'estoit os ou corne, comme autres cornes sont, ou que c'estoit. Alors ung des gens de ce chevalier dist qu'il vouloit aler veoir se ce dyable estoit encores où son maistre l'avoit laissié, et si le trouvoit il se combatroit à luy et luy esracheroit de la teste l'autre corne. Son maistre luy dist qu'il n'y allast point, il dist que si feroit : N'en fay rien, dist son maistre, car le péril y est trop grant. — Ne m'en chaut, dist l'autre, je y vueil aler. — Se tu me crois, dist son maistre, tu n'yras pas. Quoy qu'il fust il y

voulut aler, et désobéir à son seigneur. Il print en sa main une torche et une grant hache, et vint au lieu où son maistre s'estoit combatu. Quelle chose il y fist, on n'en scait rien, mais son maistre qui de lui se doubtoit, ne le scéut si tost suyr qu'il ne le trouva pas, ne le dyable aussi, et n'ouyt oncques puis nouvelles de son homme. En la façon que avez ouye se combatit ce bon chevalier au diable, et le surmonta par la vertu du saint sacrement de baptesme.

LA LXXIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR LE DUC.

(LE CORNARD DÉBONNAIRE.)

A Sainct Omer n'a pas long temps advint une assez bonne hystoire qui n'est pas mains vraye que l'évangile, comme il a esté et est congnéue de plusieurs notables gens, dignes de foy et de croire. Et fut le cas tel pour le brief faire : Ung gentil chevalier des marches de Picardie, pour lors bruyant et frisque, de grant auctorité et de grant lieu, se vint loger en une hostelerie qui par le fourrier de monseigneur le duc Phelippe de Bourgongne son maistre lui avoit esté délivrée. Tantôt qu'il eust mis le pié à terre, et que il fut descendu de son cheval, ainsi comme il est de coustume aux dictes marches, son hostesse luy vint au devant et très gracieusement, comme elle estoit coustumière et bien aprinse de ce faire, aussi le recéut moult honorablement ; et luy qui estoit

Digitized by Google

des courtoys le plus honorable et le plus gracieux, l'acola et la baisa doulcement, car elle estoit belle et gente et en bon point, et mise sur le bon bout, appellant sans mot dire trop bien son marchant à ce baisier et acolement, et de prinsault n'y eut celui des deux qui ne pléust bien à son compaignon. Si pensa le chevalier par quel train et moyen il parviendroit à la jouyssance de son hostesse, et s'en descouvrit à ung sien serviteur, lequel en peu d'eure batist tellement les besoignes, qu'ilz se trouvèrent ensemble. Quant ce gentil chevalier vit son hostesse preste d'ouyr et d'entendre ce qu'il vouldroit dire, pensez qu'il fut joyeux oultre mesure, et de grant haste et ardant désir qu'il eut d'entamer la matière qu'il vouloit ouvrir, il oublia de serrer l'uys de la chambre, et son serviteur au partir qu'il fist de leur assemblement, laissa l'uys entrouvert. Alors le dit chevalier commença sa harengue bonne alléure, sans regarder à autre chose; et l'ostesse qui ne l'escoutoit pas à regret, si luy respondit au propos, tant qu'ilz estoient si bien d'accord que oncques musique ne fut pour eulx plus doulce, ne instrumens ne pourroient mieulx estre acordez que eulx deux, la mercy Dieu, estoient. Or advint ne scay par quelle adventure, ou se l'oste de léans, mary de l'ostesse, quéroit sa femme pour aucune chose lui dire, ou passant d'aventure par devant la chambre où sa femme avec le chevalier jouoient des cymbales, il en ouyt le son, si se tira vers le

lieu où ce beau déduit se faisoit, et au heurter à l'huis qu'il fist, il trouva l'atelée du chevalier et de sa femme, dont il fut de eulx troys le plus esbahy de trop, et en reculant subitement, doubtant les empescher et destourber de la dite oeuvre qu'ilz faisoient, leur dist pour toutes menaces et tençons : Et par la mort bieu, vous estes bien meschans gens, et à vostre fait mal regardans, qui n'avés eu en vous tant de sens, quant vous voulez faire telz choses, que de serrer et tirer l'uys après vous. Or pensés que ce eust esté se ung aultre que moy vous y eust trouvez ! Et par dieu vous estiez gastés et perdus, et eust esté vostre fait descélé, et tantost scéu par toute la ville. Faictes aultrement une aultre foiz, de par le dyable ! Et sans plus dire tire l'huis et s'en va ; et bonnes gens de racorder leurs musettes, et parfaire la note encommencée. Et quant ce fut fait, chascun s'en alla en sa chascune, sans faire semblant de riens ; et n'eust esté, comme j'espoire, leur cas jamais descouvert ou au mains si publique de venir à voz oreilles ne de tant d'autres gens, ce n'eust esté le mary qui ne se douloit pas tant de ce qu'on l'avoit fait coux que de l'uys qu'il trouva desserré.

LA LXXIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE COMMESSURAM.

(LA NÉCESSITÉ EST INGÉNIEUSE.)

A propos de la nouvelle précédente, ès marches de Picardie avoit naguères ung gentil homme, lequel estoit tant amoureux de la femme d'ung chevalier son prochain voisin, qu'il n'avoit ne jour ne bonne heure de repos, se il ne estoit auprès d'elle, et elle pareillement l'aymoyt tant qu'on ne pourroit dire ne penser, qui n'estoit pas peu de chose. Mais la douleur estoit qu'ilz ne sçavoient trouver façon ne manière d'estre à part et en lieu secret, pour à loysir dire et desclairer ce qu'ilz avoient sur le cueur. Au fort après tant de males nuitz et jours douloureux, amours qui à ses loyaulx serviteurs ayde et secoure, quant bien lui plaist, leur apresta ung jour très désiré, auquel le douloureux mary, plus jaloux que nul homme vivant, fut contrainct

Digitized by Google

d'abandonner le mesnaige, et aller aux affaires qui tant lui touchoient, que sans y estre en personne il perdoit une grosse somme de déniers, et par sa présence il la povoit conquérir, ce qu'il fist ; en laquelle gaignant, il conquist bien meilleur butin comme d'estre nommé coux, avec le nom de jaloux qu'il avoit auparavant; car il ne fut pas si tost sailli de l'ostel que le gentil homme qui ne glatissoit après autre beste, et sans faire long séjour, incontinent excécuta ce pour quoy il venoit, et print de sa dame tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander, si plaisamment et à si bon loisir que on ne pourroit mieulx souhaitter. Et ne se donnèrent de garde que la nuyt les surprint; dont ne se donnèrent nul mal temps, espérans la nuyt parachever ce que le jour très joyeulx et pour eulx trop court, avoient emcommencé, pensant à la vérité que ce dyable de mary ne déust point retourner à sa maison jusques à lendemain au disner, voire au plus tard. Mais autrement en ala, car les dyables le raportèrent à l'ostel, ne scay en quelle manière. Aussi n'en chault de scavoir comment il scéut tant abrégier de ses besoingnes; assez souffit de dire qu'il revint le soir dont la belle compaignie, c'est assavoir de noz deux amoureux, fut bien esbahye, pource qu'ilz furent si hastivement surprins; car en nulle manière ne se doutoient de ce dolant retourner. Aussi jamais n'eussent cuidé que si soudainnement et si légièrement il eust fait et acomply son voyage. Toutes-

foiz nostre povre gentil homme ne scéut aultre chose que faire ne ou se mussier, sinon que de soy bouter dedens le retraict de la chambre, espérant d'en saillir par quelque voye que sa dame trouveroit avant que le chevallier y mist le pié ; dont il vint tout autrement, car nostre chevallier, qui ce jour avoit chevauchié xvj ou xviij grosses lieues, estoit tant las qu'il ne povoit les rains tourner ; et voulut soupper en sa chambre où il s'estoit deshousé, et s'i voulut tenir sans aller en la sale. Pensez que le povre gentil homme rendoit bien gaige du bon temps qu'il avoit en ce jour, car il mouroit de fain, de froit et de paour. Et encores pour plus engregier son mal, une toux le va prendre si grande et si horrible que merueille, et ne failloit guères que chascun coup qu'il toussoit qu'il ne fust ouy de la chambre où estoit l'assembléedu chevallier, de la dame et des autres chevalliers de léans. La dame qui avoit l'oeil et l'oreille tousjours à son amy, l'entreouyt d'aventure dont elle eut grant fréeur au cueur, doubtant que son mary ne l'ouyst aussi. Si treuve manière tantost après souper, de soy bouter seulette en ce retraict, et dist à son amy pour Dieu qu'il se gardast ainsi de toussir : Hélas ! dist-il, ma dame, je n'en puis mais, Dieu scait comment je suis puny ; et pour Dieu pensez de moy tirer d'icy.—Si feray-je, dist-elle. Et à tant s'en part, et bon escuier de recommencer sa chanson, voire si très hault qu'on l'eust bien péu ouyr de la chambre, se n'eussent esté les devises que la dame faisoit mettre

en terme. Quant ce bon escuier se vit en ce point assailly de la toux, il ne scéut aultre remède, affin de non estre ouy, que de bouter sa teste au trou du retrait où il fut bien ensensé, Dieu le scait, de la confiture de léans; mais encores amoit-il ce mieulx que estre ouy. Pour abréger, il fut long temps la teste en ce retraict, crachant, mouchant et toussant, tant qu'il sembloit que jamais ne déust faire autre chose. Néantmains après ce bon coup, sa toux le laissa et se cuidoit tirer hors, mais il n'estoit pas en sa puissance de se retirer, tant estoit avant et fort bouté léans; pensez qu'il estoit bien à son aise. Bref il ne scavoit trouver façon d'en saillir, quelque paine qu'il y mist. Il avoit tout le col escorché et les oreilles esrachéez; en la parfin, comme Dieu le voulut, il se força tant qu'il arracha l'ais percé du retrait, et le rapporta à son col: mais en sa puissance ne eust esté de l'en oster, et quoy qu'il luy fust ennuyeux, si amoit-il mieulx estre ainsi que comme il estoit par devant. Sa dame le vint trouver en ce point, dont elle fut bien esbahye, et ne luy scéut secourir; mais luy dist, pour tous potaiges, qu'elle ne scauroit trouver façon du monde de le traire de léans: Est-ce cela, dist-il, par la mort bieu je suis assez armé pour combatre ung autre? mais que j'aye une espée en ma main, dont il fut tantost saisi d'une bonne. La dame le voyant en tel point, quoy qu'elle eust grant doubte, ne se scavoit tenir de rire, ne l'escuier aussi: Or çà, à Dieu me com-

mant, dist-il lors, je m'en voys essayer, comment je passeray par céans; mais premier brouillés moy le visaige bien noir. Si fist elle, et le commanda à Dieu. Et bon compaignon à tout l'ais du retrait à son col, l'espée nue en sa main, la face plus noire que charbon, commença à saillir de la chambre et de bonne encontre, le premier qu'il trouva ce fut le dolent mary qui eut de le veoir si grant paour, cuidant que ce fust le dyable, qu'il se laissa tumber du hault de luy à terre que à peu qu'il ne se rompit le col, et fut longuement pasmé. Sa femme le voyant en ce point, saillit avant, monstrant plus de semblant d'effrey qu'elle ne sentoit beaucoup, et le print au bras, en luy demandant qu'il avoit. Puis après qu'il fut revenu, il dist à voix cassée et bien piteuse: Et n'avez-vous point véu ce deable que j'ay encontré?—Certes si ay, dist-elle, à peu que je n'en suis morte de la frayeur que j'ay eue de le veoir.— Et dont peut il venir céans, dist-il, ne qui le nous a envoyé? Je ne seray de cest an ne de l'autre rasseuré, tant ay esté espoventé. — Ne moy, par Dieu, dist la dévote dame, créez que c'est signifiance d'aulcune chose. Dieu nous vueille garder et deffendre de toute male adventure! Le cueur ne me gist pas bien de ceste vision. Alors tous ceulx de l'ostel dirent chascun sa ratelée, de ce deable à l'espée, cuydant que la chose fust vraye. Mais la bonne dame scavoit bien la trainnée qui fut bien joyeuse de les veoir tous en ceste oppinion; et depuis continua

arrière le dyable dessus dit le mestier que chascun fait si volentiers, au desceu du mary et de tous autres, fors une chamberière secrète.

LA LXXIIIe NOUVELLE,

PAR MAISTRE JEHAN LAMBIN.

(L'OISEAU EN LA CAGE.)

En la comté de saint Pol naguères, en ung villaige assez prouchain de la dicte ville de saint Pol, avoit ung bon homme laboureur marié avec une femme belle et en bon point, de laquelle le curé du dit villaige estoit amoureux. Et pour ce qu'il se sentit si esprins du feu d'amours et que difficille lui estoit servir sa dame sans estre suspicionné, se pensa qu'il ne povoit bonnement parvenir à la jouissance d'elle sans premier avoir celle du mary. Cest advis descouvrit à sa dame pour en avoir son opinion, laquelle lui dist que très bonne et propre estoit pour mettre à fin leurs amoureuses intencions. Nostre curé donc par gracieux et subtilz moyens s'accointa de celluy dont il vouloit estre le compaignon, et tant bien se conduisit avec le bon homme

Digitized by Google

qu'il ne mangoit sans lui, et quelque besongne qu'il féist tousjours parloit de son curé; mesmement chascun jour le vouloit avoir au disner, et au soupper : brief riens n'estoit bien fait à l'ostel du bon homme se le curé n'estoit présent. Quand les voisins de ce povre simple laboureur virent ce qu'il ne povoit veoir, luy dirent qu'il ne luy estoit honneste avoir ainsi continuellement le repaire du curé, et qu'il ne se povoit ainsi continuer sans grant deshonneur de sa femme, mesmement que les aultres voisins et ses amys l'en notoient et parloient en son absence. Quant le bon homme se sentit ainsi aigrement reprins de ses voisins, et qu'ilz luy blasmoient le repaire du curé en sa maison, force luy fut de dire au curé qu'il se déportast de hanter en sa maison; et de fait luy deffendit par motz exprès et menasses que jamais ne s'i trouvast s'il ne lui mandoit, affermant par grant serment que s'il luy trouvoit, il compteroit avecques luy et le feroit retourner oultre son plaisir, et sans luy en savoir gré. La deffence despléut au curé plus que je ne vous sauroye dire; mais nonobstant qu'elle fust aigre, pourtant ne furent les amourettes rompues, car elles estoient si parfond enracinées ès cueurs des deux parties que impossible estoit les rompre ne desjoindre. Or oyés comme nostre curé se gouverna, après que la deffence luy fut faicte. Par l'ordonnance de sa dame, il print règle et coustume de la venir visiter toutes les foiz qu'il sentoit le mary estre absent. Mais

lourdement s'i conduisit, car il n'eust scéu faire sa visitacion sans le scéu des voisins qui avoient esté cause de la deffense, ausquelz le fait desplaisoit autant que s'il leur eust touché. Le bonhommie fut de rechief adverti que le curé aloit estaindre le feu à son hostel comme auparavant de la deffense. Notre simple mary oyant ce, fut bien esbahi et encores plus courroucé la moitié, lequel pour y remédier, pensa tel moyen que je vous diray. Il dist à sa femme qu'il vouloit aler, ung jour tel qu'il nomma, mener à saint Omer une charrettée de blé, et que pour mieulx besongnier, il y vouloit lui mesmes aler. Quant le jour nommé qu'il devoit partir fut venu, il fist ainsi qu'on a de coustume en Picardie, espicialement ès marchés d'autour saint Omer, chargea son chariot de blé à mynuyt, et à celle mesmes heure voulut partir, et print congié de sa femme, et vuida avec son chariot. Et si tost qu'il fut hors, sa femme ferma tous les huys de sa maison. Or vous devez entendre que nostre marchant fist son saint Omer chés l'ung de ses amys qui demouroit au bout de la ville, où il ala arriver, et mist son chariot en la cour du dit amy, qui savoit toute la traynée; lequel il envoya pour faire le guet et escouter tout entour de sa maison pour veoir se quelque larron y viendroit. Quant il fut là arrivé, il se tapit au coing d'une forte haye, duquel lieu il veoit toutes les entrées de la maison du dit marchant, dont il estoit serviteur et grant amy. En ceste partie, guères n'eust escouté que

vécy maistre curé qui vient pour alumer sa chandelle, ou pour mieulx dire l'estaindre ; et tout coyement et doulcement heurte à l'uys de la court ; lequel fut tantost ouy de celle qui n'avoit talent de dormir à celle heure ; laquelle sortit habillement, en chemise, et vint mettre dedans son confesseur ; et puis ferme l'huis, le menant au lieu où son mary déust avoir esté. Or revenons à nostre guet, lequel quant il parcéut tout ce qui fut fait, se leva de son guet, et s'en alla sonner sa trompette et déclaira tout au bon mary. Sur quoy incontinent conseil fut prins et ordonné en ceste manière : Le marchant de blé faignit retourner de son voyaige avec son chariot de blé, pour certaines adventures qu'il doubtoit lui advenir. Si vint heurter à sa porte et huchier sa femme, qui se trouva bien esbaye quant elle ouyt sa voix ; mais tant ne le fut qu'elle ne print bien le loysir de musser son amoureux le curé en ung casier qui estoit en la chambre. Et pour vous donner à entendre quelle chose c'est ung casier, c'est un garde mangier en la façon d'une huche, long et estroit per raison et assez parfont. Et après que le curé fut mussé où l'en musse les œufz et le beurre, le formaige et autres telles vitailles, la vaillante mesnagière comme moytié dormant, moitié veillant, se présenta devant son mary à l'uys, et lui dist : Hélas ! mon bon mary, quelle adventure pouvez vous avoir que si hastivement retournez ; certainement il y a aucun qui ne vous

laisse faire vostre voyage? Hélas, pour Dieu, dictes le moy. Le bon homme voulut aler en sa chambre, et illec dire les causes de son hastif retour. Quant il fut où il cuidoit trouver son curé, c'est assavoir en sa chambre, commença à compter les raisons du retour de son voyaige. Premier dist pour la suspiction qu'il avoit de la desloyaulté d'elle, craignoit très fort estre du renc de bleuz vestuz, qu'on appelle communément noz amys, et que au moyen de ceste suspicion estoit il ainsi tost retourné. Item que quant il s'estoit trouvé hors de sa maison, autre chose ne luy venoit au devant, sinon que le curé estoit son lieutenant, tandis qu'il aloit marchander. Item pour expérimenter son ymaginacion dist qu'il estoit ainsi retourné, et à celle heure voulut avoir la chandelle et regarder se sa femme osoit bien couchier sans compaignie en son abscence. Quant il eut achevé les causes de son retour, la bonne dame s'escria, disant: Ha! mon bon mary dont vous vient maintenant ceste vaine jalousie? Avez vous percéu en moy autre chose qu'on ne doit veoir ne juger d'une bonne, loyale et preude femme? Hélas! que mauldicte soit l'heure que oncques je vous congnéus, pour estre suspeçonnée de ce que mon cueur oncques ne scéust penser. Vous me congnoissez mal, et ne scavez vous combien net et entier mon cueur veult estre et demourer. Le bon marchant eust péu estre contraint de ses bourdes, s'il n'eust rompu la parolle, si dist qu'il vouloit

guérir son ymaginacion, et incontinent vint chercher et visiter les cornetz de sa chambre au mieulx qu'il luy fut possible; mais il ne trouva point ce qu'il quéroit. Adonc se donna garde du casier et jugea que son compaignon y estoit, et sans en monstrer semblant, hucha sa femme et luy dist : M'amye, à grant tort je vous ay suspicionnée de m'estre desloyale, et que telle ne soyez que ma faulse ymaginacion m'apporte. Toutesfois, je suis si aheurté et enclin à croire et m'arrester à mon opinion que impossible me est de jamais estre plaisamment avec vous. Et pour ce je vous prye que soyez contente que la séparacion soit faicte de nous deux, et que amoureusement partissions nos biens communs par égale porcion. La gouge qui désiroit assez ce marché, affin que plus aiséement se trouvast avec son curé, accorda sans guères faire difficulté à la requeste de son mary, par telle condicion toutesfois qu'elle faisant la particion des meubles, elle commenceroit et feroit le premier choiz : Et pour quelle raison, dist le mary, voulés vous choisir la première, c'est contre tout droit et justice? Ilz furent longtemps en différence pour choisir ; mais à la fin le mary vainquit, car il print le casier, où il n'y avoit que flans, tartres et fromaiges, et autres menues vitailles, entre lesquelz nostre curé estoit ensevely, lequel ouyoit ces bons devis qui à ceste cause se faisoient. Quant le mary eut choisi le casier, la dame choisit la chaudière, puis le mary ung autre

meuble; puis elle conséquenment jusques à ce que tout fut party et porcionné. Après laquelle porcion faicte le bon mary dist : Je suis content que vous demourez à ma maison jusques à ce que aurez trouvé logis pour vous, mais de ceste heure je veuil emporter ma part,. et la mectre à l'ostel d'ung de mes voisins. — Faictes en, dist elle, à vostre bon plaisir. Il print une bonne corde et en lya et adouba son casier, et fist venir son charreton à qui il fist hasteller son casier d'ung cheval, et lui chargea qu'il le menast à l'ostel d'ung tel son voisin. La bonne dame, ouyant ceste délibéracion, laissoit tout faire, car de donner conseil au contraire ne se ousoit advancier, doubtant que le casier ne fust ouvert, si abandonna tout à telle aventure que sourvenir povoit. Le casier fut, ainsi que dist est, hastellé au cheval, et mené par la rue, pour aler à l'ostel où le bon homme l'avoit ordonné. Mais guères n'ala loing que le maistre curé à qui les œufz et le beurre crevoient les yeulx, cria pour Dieu mercy. Le charreton ouyant ceste piteuse voix résonnante du casier, descendit tout esbahy, et hucha les gens et son maistre qui ouvrirent le casier, où ilz trouvèrent ce povre prisonnier, doré et empapiné d'œufz, de fromaige et de lait, et autres choses plus de cent. Ce povre amoureux estoit tant piteusement appointé qu'on ne savoit du quel il avoit le plus. Et quant le bon mary le vit en ce point, il ne se peut contenir de rire, combien que courroucé

déust estre. Si le laissa courrir, et vint à sa femme monstrer comment il avoit eu tort d'estre souspeçonneux de sa faulse desloyauté. Elle qui se vit par exemple vaincue, crya mercy, et il luy fut pardonné par telle condicion que se jamais le cas lui advenoit que elle fust mieulx advisée de mettre son homme autre part que ou casier, car le curé en avoit esté en péril de estre à tousjours gasté. Et après ce, ilz demourèrent ensemble long temps, et rapporta l'omme son casier, et ne scay point que le curé s'i trouvast depuis, lequel par le moyen de ceste adventure fut comme encores est appellé, sire vadin casier.

LA LXXIVe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LE CURÉ TROP RESPECTUEUX.)

Ainsi que naguères monseigneur le seneschal de Boulenois chevauchoit parmy le pays d'une ville à l'autre, en passant par ung hamelet où l'en sonnoit au sacrement, et pource qu'il avoit doubté de non povoir venir à la ville où il contendoit, en temps pour ouir messe, car l'eure estoit près de midi, il s'advisa qu'il descendroit au dit hamel pour veoir Dieu en passant. Il descendit à l'uys de l'église, et puis s'en alla rendre assez près de l'autel, où l'en chantoit la grant messe, et si prochain se mist du prestre qu'il le povoit en célébrant de costière percevoir. Quant il eut levé Dieu et calice, et fait ainsi comme il appartenoit, pensant à par luy, après qu'il eut parcéu monseigneur le séneschal estre derrière luy, et non sachant s'en à bonne

heure estoit venu pour veoir Dieu lever; ayant toutesfoiz oppinion qu'il estoit venu tard, il appella son clerc et luy fist alumer arrière la torche, puis en gardant les sérimonies qu'il fault garder, leva encores une foiz Dieu, disant que c'estoit pour monseigneur le séneschal. Et puis ce fait, procéda oultre jusques à ce qu'il fut parvenu à son *agnus Dei;* lequel quant il l'eut dit troys fois et que son clerc lui bailla la paix pour baisier, il la refusa, et, en rabrouant très bien son clerc, il dist qu'il ne scavoit ne bien ne honneur, et la fist bailler à monseigneur le séneschal, qui la refusa de tout point deux ou trois foiz. Et quant le prestre vit que monseigneur le séneschal ne vouloit prendre la paix devant luy, il laissa Dieu qu'il tenoit en ses mains et print la paix qu'il apporta à mon dit seigneur le séneschal, et luy dist que s'il ne la prenoit devant luy il ne la prendroit jà luy mesmes : Et ce n'est pas, dist le prestre, raison que j'aye la paix devant vous. Adonc monseigneur le séneschal voyant que sagesse n'avoit illec lieu, se accorda au curé et print la paix premier, puis le curé après ; et ce fait s'en retourna parfaire sa messe de ce qui restoit. Et puis c'est tout ce que on m'en a compté.

Digitized by Google

LA LXXVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE THALEMAS.

(LA MUSETTE.)

Au temps de la guerre des deux partiez, les ungs nommés Bourguignons et les autres Armenacz, advint à Troyes, en Champaigne, une assez gracieuse adventure qui très bien vault le réciter et mettre en compte, qui fut telle. Ceulx de Troyes pour lors que oncques par avant ilz eussent esté Bourguignons, s'estoient tournez Arminacz, et entr' eulx avoit conversé ung compaignon à demy fol, non pas qu'il eust perdu l'entière congnoissance de raison, mais à la vérité il tenoit plus du costé de dame folie qu'il ne tenoit de raison, combien que aucunesfois il excécutast, et de la main et de la bouche, plusieurs besoingnes que plus saige de luy n'eust scéu achever. Pour venir donc au propos encommencé, le galant dessus dit estoit en garnison avec

les Bourguignons à saincte Meneho, mist une journée en termes à ses compaignons, et leur commença à dire, que s'ilz le vouloient croire qu'il leur bailleroit bonne doctrine pour attrapper ung hoc des loudiers de Troyes, lesquelz à la vérité ilz hayoient mortellement, et ilz ne l'amoient guères ; mais le menassoient tousjours de pendre s'ilz le povoient tenir. Vécy qu'il dist : Je m'en iray devers Troyes et m'aprocheray des faulsbourgs, et feray semblant d'espier la ville et de taster de ma lance les fossés, et si près de la ville me tireray que je seray prins. Je suis séur que si tost que le bon bailly me tiendra qu'il me condemnera à pendre, et nul de la ville ne s'i opposera pour moy, car ilz me hayent trestous. Ainsi seray-je bien matin au gibet, et vous serez embuchez au bocquet qui est au plus près dudit gibet. Et tantost que vous orrez venir moy et ma compaignie, vous sauldrés sur l'assemblée, et en prendrés et tiendrés à vostre volenté, et me délivrerés de leurs mains. Tous les compaignons de la garnison s'i accordèrent très volentiers, et lui commencèrent à dire que puis qu'il osoit bien entreprendre ceste adventure que ilz ayderoient à la fournir au mieulx qu'ilz seauroient. Et pour abrégier, le gentil folastre s'approcha de Troyes, comme il avoit devant dit, et aussi comme il désiroit, et fut prins, dont le bruit s'espandit tost parmy la ville; et n'y eut celuy qui ne le condemnast à pendre, mesmement le bailli, si tost

qu'il le vit, dist et jura par ses bons Dieux qu'il sera pendu par la gorge : Hélas! monseigneur, disoit-il, je vous requier mercy, je ne vous ay rien meffait.—Vous mentés, ribault, dist le bailly, vous avez guydé les Bourguignons en ceste marche, et avez acusé les bourgoys et bons marchans de ceste ville ; vous en aurés vostre paiement, car vous en serez au gibet pendu —Ha! pour Dieu, monseigneur, dist nostre bon compaignon, puis qu'il fault que je meure, au moins qu'il vous plaise que ce soit bien matin, et qu'en la ville où j'ay eu tant de congnoissance et d'acointance, je ne recoyve trop publique pugnicion.—Bien, dit le bailly, on y pensera. Le lendemain, dès le point du jour, le bourreau avec sa charette fut devant la prison, où il n'eust guères esté que vécy venir le bailly à cheval et ses sergens et grant nombre de gens pour l'acompaignier, et fut nostre homme mis, troussé et lyé sur la charette, et, tenant sa musette dont il jouoit coustumièrement, on le maine devers la Justice, où il fut plus acompaigné que beaucoup d'aultres n'eussent esté, tant estoit hay en la ville. Or devez-vous savoir que les compaignons de la garnison de saincte Meneho n'oublièrent point eulx embuschier au bois, auprès de la Justice, dès la minuyt, tant pour saulver l'omme, quoy qu'il ne fust pas des plus saiges, comme pour gaingner prisonniers et aultre chose s'ilz povoient. Eulx là doncques arrivez, disposèrent de leurs besoignes comme de guerre et

ordonnèrent ung guet sur ung arbre qui leur devoit dire quant ceulx de Troyes seroient à la Justice. Ceste guette ainsi mise et logée, dist qu'elle feroit bon devoir. Or sont descenduz ceulx de la Justice, devant le gibet, et le plus abrégéement que faire se péust, le bailli commanda que on despeschast nostre povre coquart qui estoit bien esbahy où ses compaignons estoient qu'ilz ne venoient férir dedens ces ribaulx Arminacz. Il n'estoit pas bien à son aise, mais regardoit devant et derrière, et le plus vers le boys, mais il n'oyoit riens. Il se confessa le plus longuement qu'il péut, toutesfois il fut osté du prestre, et pour abréger monta sur l'eschelle, et luy là venu bien esbahy, Dieu le scait, regarde tousjours vers ce bois, mais c'estoit pour néant, car la guette ordonnée pour faire saillir ceulx qui rescourre le devoient, estoit endormie sur cest arbre; si ne scavoit que dire ne que faire ce povre homme, sinon qu'il pensoit estre à son dernier jour. Le bourreau à certaine pièce après fist ses préparatoires pour lui bouter la hart au col pour le despescher. Et quant il véit ce, il se advisa d'ung tour qui luy fut bien profitable et dist : Monseigneur le bailly, je vous prie pour Dieu que avant qu'on mette plus la main à moy, que je puisse jouer une chançon de ma musette, et je ne vous demande plus; je suis après content de mourir et vous pardonne ma mort, et à tout le monde. Ceste requeste lui fut passée et sa musette luy fut en hault portée. Et

quant il la tint, le plus à loisir qu'il peut, il la commence à sonner et jouer une chanson que ceulx de la garnison dessus dicte congnoissoient très bien, et y avoit : Tu demeures trop, Robin, tu demeures trop. Et au son de la musette la guette s'esveilla, et de paour qu'elle eut se laissa cheoir du hault en bas de l'arbre où elle estoit, et dist : Or pend nostre homme, avant, avant, hastez vous tost. Et les compaignons estoient tous prestz ; et au son d'une trompette saillirent tous hors du boys, et se vindrent fourrer sur le bailli et sur tout le mesnaige qui devant le gibet estoit. Et à cest effroy le bourreau fut tant esperdu et esbahy qu'il ne scavoit ne n'eust oncques advis de lui bouter la hart au col, ne le bouter jus, mais luy pria qu'il luy sauvast la vie, ce qu'il eust fait très volentiers. Mais il ne fut en sa puissance ; trop bien il fist aultre chose et meilleure, car lui, qui estoit sur l'eschelle, crioit à ses compaignons : Prenez cestui cà, prenez cestui là ; ung tel est riche, ung tel est mauvais. Brief les Bourguignons en tuèrent ung grant tas en la venue de ceulx de Troyes, et prindrent des prisonniers ung grant nombre, et saulvèrent leur homme en la façon que vous oyés, qui leur dist qu'en jour de sa vie n'eust si belles affres qu'il auoit à ceste heure eues.

LA LXXVIe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LE LAQS D'AMOUR.)

L'en m'a plusieurs foiz dit et racompté par gens dignes de foy ung bien gracieux cas dont je fourniray une petite nouvelle, sans y descroistre ne adjouster autre chose que ce qui sert au propos. Entre les autres chevaliers de Bourgoigne ung en y avoit naguères, lequel, contre la coustume et usaige du pays tenoit à pain et à pot une damoiselle belle et gente, en son chasteau que point ne vueil nommer. Son chapellain qui estoit jeune et frès, voyant ceste belle fille, n'estoit pas si constant que souvent ne fust par elle tempté, et en devint amoureux. Et quant il vit mieulx son point, compta sa ratellée à la damoiselle qui estoit plus fine que moustarde; car la mercy Dieu elle avoit raudy et couru le pays tant que du monde ne scavoit que trop. Elle pensa bien

en soy mesmes que s'elle accordoit au prestre sa requeste, que son maistre qui veoit cler, quelque moyen que elle scairoit trouver, il s'en donneroit bien garde, et ainsi perdroit le plus pour le moins. Si délibéra de descouvrir l'embusche à son maistre, lequel, quant il le scéut, n'en fist que rire, car assez s'en doubtoit, attendu le regard, devis et esbatement qu'il avoit veu entre eulx deux; ordonna néantmoins à sa gouge qu'elle entretenist le prestre voire sans faire la courtoisie, et si fist-elle si bien que nostre sire en avoit tout au long du bras. Et nostre bon chevalier souvent luy disoit : Par dieu! nostre sire, vous estes trop privé de ma chamberière, je ne scay qu'il y a entre vous deux, mais se je scavoye que vous y pourchassassiez riens à mon desavantaige, par nostre Dame, je vous puniroye bien. — En vérité, monseigneur, respondit maistre Domine, je n'y calenge ne demande riens : je me devise à elle, et passe temps, comme font les aultres des céans; mais oncques jour de ma vie ne la requis d'amours ne d'aultre chose. — Pour tant le vous dy je, ce dist le seigneur, se autrement en estoit je n'en seroye pas content. Se nostre Domine en avoit bien poursuy au paravant ses parolles plus aigres, et à toute force continua la poursuite, car où qu'il rencontrast la gouge, de tant près la tenoit que contrainte estoit, voulsist ou non, donner l'oreille à sa doulce requeste; et elle duyte et faicte à l'esperon et à la lance, endormoit nostre prestre, et en son amour

tant fort le boutoit qu'il eust pour elle ung Ogier combatu. Si tost que de lui s'estoit saulvée, tout le plédoyé d'entre eulx deux estoit au maistre par elle racompté. Pour plus grant plaisir en avoir et pour faire la farce au vif, et bien tromper son chapelain, il commanda à sa gouge qu'elle luy assignast journée d'estre en la ruelle du lit, là où ilz couchoient, et luy dis : Si tost que monseigneur sera endormy, je feray ce que vous vouldrés ; rendez vous donc en la ruelle du lit tout doulcement. Et fault, dist il, que tu luy laisses faire, et moy aussi, je suis seur que quant il cuidera que je dorme qu'il ne demourra guères que il ne t'enferre, et j'auray apresté à l'environ de ton devant le las jolis où il sera atrappé. La gouge en fut joyeuse et bien contente, et fist son raport à nostre Domine qui jour de sa vie ne fut plus joyeux, et sans penser ne ymaginer péril ne dangier où il se boutoit, comme en la chambre de son maistre, ou lit et à la gouge de son maistre, toute raison estoit de luy à ce arrière mise ; seulement luy chailloit d'acomplir sa folle voulenté, combien que naturelle et de plusieurs accoustumée. Pour faire fin à long procès, maistre prestre vint à l'eure assignée bien doucement en la ruelle, Dieu le scait ; et sa maistresse luy dist tout bas : Ne sonnez mot, quant monseigneur dormira bien fort, je vous toucheray de la main et viendrés emprès moy.—En la bonne heure, se dist il. Le bon chevalier qui à ceste heure ne dormoit mie, se tenoit à grant paine de rire. Tou-

tesfois pour parfaire la farce il s'en garda, et, comme il avoit proposé et dit, il tendit son filet ou son las, lequel qu'on veult, tout à l'endroit de la partie où maistre prestre avoit plus grant désir de heurter. Or est tout prest et nostre domine appellé, et au plus doulcement qu'il péut entra dedens le lit, et sans plus barguiner il monte sur le tas pour veoir de plus loing. Si tost qu'il fut logié le bon chevalier tire son las bien fort, et dist bien hault : Ha ! ribault prestre, estes-vous tel ? Et bon prestre à soy retirer. Mais il ne ala guères loing, car l'instrument qu'il vouloit accorder au bedon de la gouge, estoit si bien envelopé du las, qu'il n'avoit garde d'eslongnier, dont si très esbahy se trouva qu'il ne scavoit sa contenance ne qui luy estoit à advenir. De plus fort tiroit son maistre le las qui grant douleur si lui eust esté, se paour et esbahissement ne lui eussent tollu tout sentement. A petit de pièce il revint à luy, et sentit très bien ces douleurs, et bien piteusement cria mercy à son maistre qui tant grant fain avoit de rire qu'a paine scavoit il parler. Si luy dist il néantmoins aprés qu'il l'eust avant en la chambre parbondy : Alés-vous en, nostre sire, et ne advienne plus ; ceste foiz vous sera pardonnée ; mais la seconde seroit irrémissible. — Hélas, monseigneur, si respond-il, jamais ne m'aviendra, elle est cause de ce que je ay fait. A ce coup, il s'en ala et monseigneur se recoucha, qui acheva ce que l'autre avoit commencé. Mais saichez que onc-

Digitized by Google

ques puis ne s'i trouva le bon prestre au scéu du maistre. Il peut bien estre que en récompense de ses maulx la gouge en eut depuis pitié, et, pour sa conscience acquiter, lui presta son bedon, et tellement s'accordèrent que le maistre en valut pis tant en biens comme en honneurs. Du surplus je me tais et à tant je fays fin.

LA LXXVIIe NOUVELLE,

PAR ALARDIN.

(LA ROBBE SANS MANCHES.)

Ung gentil homme des marches de Flandres, ayant sa mère bien ancienne et très fort débilitée de maladie, plus languissant et vivant à malaise que nulle autre femme de son aage, espérant d'elle mieulx valoir et amender. Et combien que es marches de Flandres il fist sa résidence, si la visitoit il souvent; et à chascune foiz que vers elle venoit tousjours estoit de mal oppressée, tant que l'en cuidast l'âme en déust partir. Et une foiz entre les autres, comme il l'estoit venu veoir, elle au partir luy dist : Adieu, mon filz, je suis séure que jamais ne me verrez; car je m'en vois mourir. — A dea, ma damoyselle ma mère, vous m'avez tant de foiz ceste leçon recordée que j'en suis saoul ; et à troys ans passés que tousjours ainsi m'avez dit, mais vous n'en avez

Digitized by Google

rien fait; prenés bon jour, je vous en prie, si ne faillés point. La bonne damoiselle oyant de son filz la response, quoyque malade et vieille fust, en soubriant luy dist adieu. Or se passèrent puis ung an, puis deux ans, tousjours en languissant. Ceste femme fut arrière de son dit filz visitée, et ung soir comme en son lit, en l'ostel d'elle estoit couchée, tant oppressée de mal qu'on cuidast bien qu'elle allast à Mortaigne, si fut ce bon filz appelé de ceulx qui sa mère gardoient, et lui dirent que bien en haste à sa mère venist, car séurement elle s'en alloit: Dictes vous donc, dist-il, qu'elle s'en va, par ma foy, je ne l'ose croire, tousjours dit elle ainsi, mais riens n'en fait. — Nennil, nennil, dirent ses gardes, c'est à bon escient, venez-vous en, car on voit bien qu'elle s'en va. — Je vous diray, dist-il, allez vous en devant et je vous suyvray; et dictes bien à ma mère, puis qu'elle s'en veult aler, que par Douay point ne s'en aille, que le chemin est trop mauvais; a peu que devant hier moy et mes chevaux n'y demourasmes. Il se leva néantmoins, et houssé de sa robe longue se mist en train pour aler veoir se sa mère feroit la dernière et finable grimace. Luy là venu, la trouva fort malade et que passé avoit subite, faulte qui la cuidoit bien emporter; mais, Dieu mercy, elle avoit ung petit mieulx : N'esse pas ce que je vous dy, commence à dire ce bon filz, l'en dit tousjours céans, et si fait elle mesmes qu'elle se meurt, et rien n'en fait. Prenge bon terme, de par-

dieu, comme tant de foiz luy ay dit, et si ne faille point; je m'en retourne dont je vien ; et si vous advise que plus ne m'apellez, s'elle devoit s'en aller toute seule, si ne lui feray je pas à ceste heure compaignie. Or convient il que je vous compte la fin de mon entreprinse. Ceste damoiselle ainsi malade que dist est, revint de ceste extrême maladie, et comme auparavant depuis, vesquit en languissant l'espace de troys ans, pendant lesquelz ce bon filz la vint veoir d'aventure une foiz, et au point qu'elle rendit l'esperit. Mais le bon fut quant on le vint quérir pour estre au trespas d'elle, il vestoit une robe neufve, et n'y voulut aller. Messages sur autres venoient vers luy, car sa bonne mère qui tiroit à sa fin le vouloit veoir et recommander aussi son âme. Mais toujours aux messaiges respondoit : Je scay bien qu'elle n'a point de haste, qu'elle attendera bien que ma robe soit mise à point. En la parfin tant luy fut remonstré qu'il s'en alla tantost devers sa mère, sa robe vestue sans les manches, lequel quant en ce point fut d'elle regardé, luy demanda où estoient les manches de sa robe, et il dist : Elles sont la dedens qui n'attendent à estre parfaictes, sinon que vous descombrez la place. — Elles seront donc tantost achevées, ce dist la damoiselle; je m'en vois à Dieu au quel humblement mon âme recommande et à toy aussi mon filz. Lors rendit l'âme à Dieu, sans plus mot dire, la croix entre ses bras, laquelle chose voyant son bon filz, commença

tant fort à plourer que jamais ne fut veu la pareille, et ne le povoit nul reconforter, et tant en fist que au bout de quinze jours il mourut de deul.

LA LXXVIIIe NOUVELLE,

PAR JEHAN MARTIN.

(LE MARI CONFESSEUR.)

Ou bon pays de Brebant qui est bonne marche et plaisante, fournie à droit et bien garnie de belles filles, et bien saiges coustumièrement, et le plus et des hommes on veult dire, et se treuve assez véritable, que tant plus vivent que tant plus sont sotz, naguères advint que ung gentil homme en ce point né et destiné, il luy print voulenté d'aler oultre mer voyager en divers lieux, comme en Cipre, en Rodes et ès marches d'environ ; et au dernier fut en Jhérusalem où il recéut l'ordre de chevalerie. Pendant lequel temps de son voyaige sa bonne femme ne fut pas si oyseuse qu'elle ne presta son quoniam à troys compaignons, lesquelz comme à court plusieurs servent par temps et termes, eurent audience. Et tout premier ung gentil escuier frès et frisque et

en bon point qui tant rembourra son bas à son chier coust et substance, tant de son corps comme en despence de pécune, car à la vérité elle tant bien le pluma qu'il n'y failloit point renvoyer, qu'il s'ennuya et retira, et de tous poins l'abandonna. L'autre après vint qui chevalier estoit et homme de grant bruit, qui bien joyeux fut d'avoir gaigné la place, et besoigna au mieulx qu'il péut comme dessus, moyennant de quibus que la gouge tant bien scavoit avoir que nul aultre ne la passoit. Et brief se l'escuyer qui au paravant avoit la place avoit esté rongié, damp chevalier n'en eut pas moins. Si tourna bride et print congié et aux autres habandonna la queste. Pour faire bonne bouche la bonne damoiselle d'ung maistre prestre s'acointa, et quoy qu'il fut subtil et sur argent bien fort luxurieux, si fut-il rançonné de robes, de vaisselle, et de autres bagues largement. Or advint, Dieu mercy, que le vaillant mary de ceste gouge fist scavoir sa venue; et comme en Jérusalem avoit esté fait chevalier, si fist sa bonne femme l'ostel aprester, tendre, parer et nettoyer au mieulx qu'il fust possible. Brief tout estoit bien net et plaisant, fors elle seulement, car du plus et butin qu'elle avoit à force de rains gaigné, avoit acquis vaisselle, tapisserie et d'autres meubles assez. A l'arriver que fist le doulx mary, Dieu scait la joye et la feste qu'on luy fist, celle en espécial qui le moins en tenoit compte, c'est assavoir sa vaillant femme, je passe tous ses biens vueillans et vien à

ce que monseigneur son mary, quoy coquart qu'il fust, si se donna garde de foison de meubles, qui avant son partement n'estoient pas léans. Vint aux coffres, aux bufetz et en assez d'aultres lieux, et treuve tout multiplié, dont le hutin luy monta en la teste, et de prinsault son cueur en voulut descharger ; si s'en vint eschauffé et mal méu devers sa bonne femme, et luy demanda tantost d'où sourdoient tant de biens comme ceulx que j'ay dessus nommés : Saint Jehan, monseigneur, ce dist ma dame, ce n'est pas mal demandé, vous avez bien cause d'en tenir telle manière, et de vous eschauffer ainsi. Il semble que vous soyés couroucié, à vous veoir. — Je ne suis pas bien à mon aise, dist il, car je ne vous laissai pas tant d'argent à mon partir, et si ne povez pas tant avoir espargné que pour avoir tant de vaisselle, de tapisserie, et le surplus de bagues que j'ay trouvé par céans, il fault, et je n'en doubte point, car j'ay cause, que quelqu'un se soit de vous accointé qui nostre mesnage a ainsi renforcé ? — Et pardieu, monseigneur, respond la simple femme, vous avez tort qui pour bien faire me mettez sur telle vilennie, je vueil bien que vous saichés que je ne suis pas telle, mais meilleure en tous endrois que à vous n'appartient ; et n'esse pas raison que avec tout le mal que j'ay eu d'amasser et espargner, pour accroistre et embellir vostre hostel et le mien, j'en soye reprouchée et tencée ? C'est bien loing de congnoistre ma peine, comme bon mary

doibt faire à sa bonne preude femme, telle l'avez vous, meschant maleureux, dont c'est grant dommaige, par mon âme, se ce n'estoit pour mon honneur et pour mon âme. Ce procès, quoy qu'il fust plus long, pour ung temps cessa, et s'advisa maistre mary, pour estre acertené de l'estat de sa femme, qu'il feroit tant avec son curé, qui son très grant ami estoit, que d'elle ourroit la dévote confession, ce qu'il fist au moyen du curé qui tout conduist; car ung bien matin, en la bonne sepmaine que de son curé pour confesser approucha, en une chapelle devant il l'envoya, et à son mary vint, lequel il adouba de son abit et l'envoya devers sa femme. Se nostre mary fut joyeux, il ne le fault jà demander; quant en ce point il se trouva, il vint en la chappelle, et au siége du prestre sans mot dire entra; et sa femme d'approucher qui à genoulx se mist devant ses piez, cuidant pour vray estre son curé, et sans tarder commença à dire *benedicite*. Et nostre sire son mary respondi *Dominus*, au mieulx qu'il scéut, comme le curé l'avoit aprins, acheva de dire ce qui affiert. Après que la bonne femme eut dit la générale confession, elle descendit au particulier et vint parler comment, durant le temps que son mary avoit esté dehors, ung escuier avoit esté son lieutenant, dont elle avoit tant en or, en argent, que en bagues beaucoup amendé. Et Dieu scait qu'en oyant ceste confession, se le mary estoit bien à son aise; s'il eut osé, volentiers l'eust tuée, à ceste heure;

toutesfois affin de ouyr le surplus il eust patience. Quant elle eut dit tout au long de ce bon escuier, du chevalier s'est acusée qui comme l'autre l'avoit bien baguée. Et bon mary qui de duel se criève, ne scait que faire de soy descouvrir et bailler l'absolucion sans plus attendre, si n'en fist il riens néantmoins, print loisir d'escouter ce qu'il ourra. Après le tour du chevalier le prestre vint en jeu, mais à cest coup bon mary perdit pacience et ne péut plus ouyr, si getta jus chapperon et surplis, en soy monstrant luy dist : Faulce et desloyale, or voyje et congnois vostre grant traïson ; et ne vous suffisoit-il de l'escuyer et puis du chevalier, sans à ung prestre vous donner qui plus me desplaist que tout ce que fait vous avez. Vous devez scavoir que de prinsault ceste vaillant femme fut esbahye ; mais le loisir qu'elle eut de respondre très bien, l'asséura et sa contenance si bien ordonna de manière qu'à l'ouyr a sa response plus asséurée, estoit que la plus juste de ce monde, disant à Dieu son oroison ; si respondit tantost après comme le saint esperit l'inspira, et dist bien froidement : Povre coquart, qui ainsi vous tourmentés, scavez-vous bien pour quoy ? Or ouez moy, s'il vous plaist ; et pensez vous que je ne scéusse bien que c'estiés vous à qui me confessoye? Si vous ay servy comme le cas le requéroit, et sans mentir de mot vous ay tout confessé mon cas, vécy comment : de l'escuier me suis accusée, et c'estes vous ; quant vous m'eustes à mariage vous estiez

escuier, et lors fistes de moy ce qu'il vous pléust ; le chevalier aussi dont j'ay touché c'estes vous, car à vostre retour vous m'avez fait dame; et vous estes le prestre aussi, car nul, se prestre n'est, ne peut ouyr confession. — Par ma foy, m'amie, dist-il, or m'avez vous vaincu et bien monstrés que sage vous estes, et à tort vous ay chargée, dont je me repens et vous en cry mercy, promettant de l'amender à vostre dit. — Légièrement il vous est pardonné, ce dist sa femme, puis que le cas vous congnoissez. Ainsi que avez ouy fut le bon chevalier decéu par le subtil engin de sa femme.

Digitized by Google

LA LXXIXe NOUVELLE.

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

(L'ANE RETROUVÉ.)

Au bon pays de Bourbonnoys, où de coustume les bonnes besoignes se font, avoit l'autre hier ung médecin Dieu scait quel; oncques Ypocras ne Galien ne pratiquèrent ainsi la science comme il faisoit. Car en lieu de cyros, et de brevaiges, et d'electuaires et de cent mille autres besoignes que médecins scaivent ordonner tant à conserver la santé de l'homme que pour la recouvrer, se elle est perdue, ce bon médecin de quoy je vous parle, ne usoit seulement que d'une manière de faire, c'est assavoir de bailler clistères. Quelque matière qu'on luy aportast, il faisoit tousjours bailler clistères, et toutesfoiz si bien luy venoit en ses besoignes et affaires que chascun estoit bien content de luy, et garissoit chascun, dont son bruit créut et augmenta tant et en telle manière

que on l'appeloit maistre Jehan par tout, tant es maisons des princes et des seigneurs comme es grosses abayes et bonnes villes. Et ne fut oncques Aristote ne Galien ainsi auctorisé, par espicial du commun peuple, que ce bon maistre dessus dit. Et tant monta sa bonne renommée que pour toutes choses on luy demandoit conseil ; et estoit tant embesoigné incessaument qu'il ne scavoit au quel entendre. Se une femme avoit mauvais mary, rude et divers, elle venoit au remède vers ce bon maistre. Brief, de tout ce dont on peut demander bon conseil de homme, nostre bon médecin en avoit la huée ; et venoit on à lui de toutes pars pour enseigner les choses perdues. Advint ung jour que ung bon simple homme champestre avoit perdu son asne ; et après la longue queste d'iceluy, si s'advisa ung jour de tirer vers celui maistre qui si très saige estoit ; et à l'eure de sa venue il estoit tant environné de peuple qu'il ne scavoit au quel entendre. Ce bon homme néantmoins rompit la presse et en la présence de plusieurs luy compta son cas, c'est assavoir de son asne qu'il avoit perdu, priant pour Dieu qu'il luy voulsist radressier. Ce maistre, qui plus aux autres entendoit qu'à luy, oyant le bruit et son de son langaige, se vira devers luy, cuydant qu'il eust aucune enfermeté ; et affin d'en estre despesché, dist à ses gens : Baillés luy ung clistère. Et le bon simple homme qui l'asne avoit perdu, non saichant que le maistre avoit dit, fut prins des gens du maistre qui tantost comme il leur

estoyt chargé, luy baillèrent ung clistère, dont il fut bien esbahy, car il ne scavoit que c'estoit. Quant il eut ce clistère tel qu'il fut dedens son ventre, il picque et s'en va, sans plus demander de son asne, cuydant certainement par ce le retrouver. Il n'eut guères alé avant que le ventre lui brouilla tellement qu'il fut contraint de soy bouter en une vieille masure inhabitée, pour faire ouverture au clistère qui demandoit la clef des champs. Et au partir qu'il fist, il mena si grant bruyt que l'asne du povre homme, qui passoit assez près, comme esgarée, commence à réclamer et crier ; et bon homme de s'avancier et lever sus et chanter *Te Deum laudamus*, et venir à son asne qu'il cuydoit avoir retrouvé par le clistère que luy avoit fait bailler le maistre qui eut encores plus de renommée sans comparoison que auparavant; car des choses perdues on le tenoit vray enseigneur, et de toute science aussi le parfait docteur, combien que d'ung seul clistère toute ceste renommée vint. Ainsi avez ouy comment l'asne fut trouvé par ung clistère, qui est chose aparente et qui souvent advient.

LA LXXXe NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT.

(LA BONNE MESURE.)

Es marches d'Allemaigne, comme pour vray ouy naguères racompter à deux gentilz seigneurs dignes de foy et de croire, que une jeune fille, de l'aage d'environ xv à xvj ans, fut donnée en mariage à ung loyal gentil compaignon bien gracieux, qui tout devoir faisoit de paier le devoir que voulentiers demandent les femmes sans mot dire, quant en cest aage et estat sont. Mais quoy que le povre homme fist bien la besoigne et se efforçast espoire plus souvent qu'il ne déust, toutesfoiz n'estoit l'oeuvre qu'il faisoit en aucune manière agréable à sa femme; car incessamment ne faisoit que rechigner et souvent plouroit tant tendrement comme se tous ses amis fussent mors. Son bon mary la voyant ainsi lamenter, ne se scavoit assez esbahyr quelle chose lui povoit

faillir, et lui demandoit doulcement : Hélas, m'amye, et qu'avez vous? Et n'estes-vous pas bien vestue, bien logée et bien servie, et de tout ce que gens de nostre estat pevent par raison désirer bien convenablement partie? — Ce n'est pas là qu'il me tient, dist elle. — Et qu'esse donc? dictes le moy, dist-il, et se je y puis mettre remède, pensez que je le feray pour y mettre corps et biens. Le plus des foiz elle ne respondit mot, mais tousjours rechignoit et de plus en plus triste chière, matte et mourne elle faisoit, laquelle chose le mary ne portoit pas bien pacientement, quant scavoir il ne povoit la cause de ceste doléance. Il enquist tant qu'il en scéut une partie, car elle lui dist qu'elle estoit desplaisante qu'il estoit si petitement fourny de cela que vous scavez, c'est assavoir du baston de quoy on plante les hommes, comme dit Bocace : Voire, dist-il, et esse cela dont tant vous doulez? Et par sainct Martin, vous avez bien cause. Toutesfoiz il ne peult estre autre, et fault que vous en passez tel qu'il est, voire se vous ne voulés aler au change. Ceste vie se continua ung grant temps, tant que le mary, voyant ceste obstinacion d'elle, assembla ung jour à ung disner ung grant tas des amis d'elle, et leur remonstra le cas comment il est cy dessus touché, et disoit qu'il luy sembloit qu'elle n'avoit cause de soy douloir de lui en ce cas, car il cuidoit aussi bien estre party d'instrument naturel que voisin qu'il eust : Et affin, dist-il, que j'en soye mieulx créu, et que vous

voyés son tort évident, je vous monstreray tout. Adonc il mist sa denrée avant sur la table, devant tous et toutes, et dist : Véci de quoy. Et sa femme de plorer de plus belle : Et par saint Jehan, dirent sa mère, sa seur, sa tante, sa cousine, sa voisine, m'amye, vous avez tort, et que demandez vous? voulez vous plus demander? qui esse qui ne devroit estre contente d'ung mary ainsi oustillé? Ainsy m'aist Dieu, je me tiendroye bien eureuse d'en avoir autant, voire beaucoup moins, apaisiez vous et faictes bonne chière doresenavant. Par dieu! vous estes la mieulx partie de nous toutes, ce croy-je. Et la jeune espousée oyant le colliége des femmes ainsi parler, leur dist, bien fort en plourant : Vécy le petit asnon de céans qui n'a guères avec demy an de aage, et si a l'instrument grand et gros de la longueur d'ung bras. Et en ce disant, tenoit son bras par le coude, et le branloit trop bien : Et mon mary qui a bien xxij ans, n'en a que ce tant petit qu'il a monstré ; et vous semble-t-il que j'en doye estre contente? Chascun commença à rire, et elle de plus plourer tant que l'assemblée fut longuement sans mot dire. Alors la mère print la parole et à part dist à sa fille tant d'unes et d'autres, que aucunement se contenta; mais ce fut à grant paine. Vécy la guise des filles d'Allemaigne; se Dieu plaist, bien tost seront ainsi en France.

LA LXXXIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE WAURIN.

(LE MALHEUREUX.)

Puis que les comptes et histoires des asnes sont achevez, je vous feray en brief et à la vérité ung gracieux compte d'ung chevalier que la plus part de vous, mes bons seigneurs, congnoissés de piecà. Il fut bien vray que le dit chevalier s'enamoura très fort, comme il est assez bien de coustume aux jeunes gens, d'une très belle, gente et jeune dame, et du cartier du pays où elle se tenoit la plus bruiante, la plus mygnongne et la plus renommée. Mais toutesfois quelque semblant, quelque devoir qu'il scéust faire pour obtenir la grâce de celle dame, jamais ne péust parvenir d'estre serviteur retenu ; dont il estoit très desplaisant et bien marry, attendu que tant ardaument, tant loyallement et tant entièrement l'amoit que jamaiz femme ne le fut mieulx. Et n'est point à oublier que

Digitized by Google

ce bon chevalier faisoit autant pour elle que oncques fist serviteur pour sa dame, comme de joustes, d'abillemens et plusieurs esbatemens; et néantmoins, comme dist est, tousjours trouvoit sa dame rude et mal traictable, et lui monstroit moins de semblant d'amours que par raison ne déust; car elle scavoit bien et de vray que léalement et chièrement estoit de luy aymée. Et à dire la vérité, elle luy estoit trop dure, et est assez à penser qu'il procédoit de fierté, dont elle estoit plus chargée que bon ne luy feust, comme on pourroit dire remplye. Les choses estans comme dit est, une aultre dame voisine et amye de la dessus dicte, voyant la queste du dit chevalier, fut tant esprise de son amour que plus on ne pourroit, et par trop bonne façon et moyen qui trop long seroit à descrire, fist tant par subtilz moyens que en petit de temps ce bon chevalier s'en appercéut; dont il ne se méut que bien à point, tant s'estoit fort donné auparavant à sa rebelle et rigoureuse maistresse. Trop bien comme gracieux que il estoit et bien saichant, tant sagement entretenoit celle de luy esprinse que se à la congnoissance de l'autre fust parvenu, cause n'eust eu de blasmer son serviteur. Or escoutez quelle chose advint de ses amours, et quelle en fut la conclusion : Ce chevalier amoureux, pour la distance du lieu n'estoit si souvent auprès de sa dame que son loyal cueur et trop amoureux desiroit. Si s'advisa ung jour de prier aucuns chevaliers et escuiers, ses bons amys qui toutefois de son cas rien

ne scavoient, d'aler esbatre, voler et quérir les lièvres en la marche du pays où sa dame se tenoit, sachant de vray par ses espies que le mary d'elle n'y estoit point, mais estoit venu à la court où souvent se tenoit, comme celuy de qui se fait ce compte. Comme il fut proposé de ce gentil chevalier amoureux et de ces compaignons, ilz partirent le lendemain, bien matin, de la bonne ville où la cour se tenoit, et tout quérant les lièvres passèrent le temps joyeusement jusques à basse nonne, sans boire et sans menger. Et en grant haste vindrent repaistre en ung petit vilaige; et après le disner lequel fut court et sec, montèrent à cheval et de plus belle s'en vont quérant les lièvres. Et le bon chevalier qui ne tiroit qu'à une, menoit tousjours la brigade le plus qu'il povoit arrière de la bonne ville, où compaignons avoient grant envie de retirer, et souvent luy disoient: Monseigneur, le vespre approuche, il est heure de retirer à la ville, se nous n'y advisons, nous serons enfermés dehors, et nous fauldra gésir en ung meschant village et tous mourir de fain. —Vous n'avez garde, se disoit nostre amoureux, il est encores assez hault heure, et au fort je scay bien ung lieu en ce quartier, où l'en nous fera très bonne chière; et pour vous dire, se à vous ne tient, les dames nous festieront le plus honnestement du monde. Et comme gens de court se treuvent volentiers entre les dames, ilz furent contens d'eulx gouverner à l'appétit de celuy qui les avoit mis en train, et passèrent le temps qué-

rans les lièvres, et volans les perdris tant que le jour si leur dura. Or vint l'heure de tirer au logis, si dist le chevalier à ses compaignons : Tirons, tirons pays, je vous menneray bien. Environ une heure ou deux de nuyt, ce bon chevalier et sa brigade arrivèrent à la place où se tenoit la dame dessus dicte, de qui tant estoit féru la guide de la compaignie, qui mainte nuyt en avoit laissé le dormir. On heurta à la porte du chasteau, et les varlès assez tost vindrent avant, lesquelz leur demandèrent qu'ilz vouloient. Et celuy à qui le fait touchoit le plus, print la parolle et leur commença à dire : Messeigneurs, monseigneur et madame sont ilz céans? — En vérité, respondit l'ung pour tous, monseigneur n'y est pas, mais ma dame y est. — Vous luy dirés, s'il vous plaist, que telz et telz chevaliers et escuiers de la court, et moy ung tel, venons d'esbatre et quérir les lièvres en ceste marche ; et nous sommes esgairés jusques à ceste heure qui est trop tard de retourner à la ville. Si luy prions qu'il luy plaise nous recevoir pour ses hostes pour meshuy. Voulentiers, dist l'autre, je luy diray. Il vint faire ce messaige à sa maistresse laquelle fist faire la responce sans venir devers eulx qui fut telle : Monseigneur, dist le varlet, ma dame vous fait scavoir que monseigneur son mary n'est pas icy, dont il luy desplait, car s'il y fust il vous féist bonne chière ; et en son absence elle n'oseroit recevoir personne, si vous prie que luy pardonnez. Le chevalier meneur de l'assemblée, pensez qu'il fut bien

esbahi et très honteux d'ouyr ceste responce, car il cuidoit bien veoir et à loisir sa maistresse, et deviser tout à son cueur saoul, dont il se treuve arrière et bien loing, et encores beaucoup luy grevoit d'avoir amené ses compaignons en lieu où il s'estoit vanté de les bien faire festoier. Comme saichant et gentil chevalier, il ne monstra pas ce que son povre cueur portoit, si dist de plain visaige à ses compaignons : Messeigneurs, pardonnez moy que je vous ay fait paier l'abayée, je ne cuydoye pas que les dames de ce pays fussent si peu courtoises que de reffuser ung giste aux chevaliers errans ; prenés en pacience. Je vous prometz par ma foy de vous mener ailleurs, ung peu au dessus de céans, où l'en nous fera toute aultre chière. — Or avant donc, dirent-ilz, les autres, picqués avant, bonne adventure nous doint Dieu. Ilz se mettent au chemin, et estoit l'intencion de leur guide de les mener à l'ostel de la dame dont il estoit le chier tenu, et dont mains de conte il tenoit que par raison il ne déust ; et conclud à ceste heure de soy oster de tous poins de l'amour de celle qui si lourdement avoit refusé la compaignie, et dont si peu de bien luy estoit venu estant en son service; et se délibera d'aymer, servir et obéyr tant que possible lui seroit à celle qui tant de bien luy vouloit, et où se Dieu plaist se trouvera tantost. Pour abrégier, après la grosse pluye que la compaignie eut plus d'une grosse heure et demie sur le dos, on arrive à l'ostel de la dame dont naguères parloye ; et heurta

Digitized by Google

l'en de bon hait à la porte, car il estoit bien tard, et entre neuf et dix heures de nuyt, et doubtoient fort qu'on ne fust couché. Varlès et meschines saillirent avant qui s'en vouloient aler coucher et demandèrent qu'esse-là? Et on leur dist. Ilz vindrent à leur maistresse qui estoit jà en cotte simple, et avoit mis son couvrechief de nuyt; et luy dirent : Madame, monseigneur de tel lieu est à la porte qui veult entrer, et avecques luy aucuns autres chevaliers et escuiers de la court jusques au nombre de troys. Ilz soient les très bien venuz, dist-elle, avant, avant, vous telz et telz, à coup alés tuer chappons et poulailles et ce que nous avons de bon en haste. Brief elle disposa comme femme de grant façon, comme elle estoit et encores est, tout subit ses besoingnes comme vous orrez tantost. Elle print bien en haste sa robe de nuyt, et ainsi atournée qu'elle estoit, le plus gentement qu'elle péut, vint au devant des seigneurs dessusdis, deux torches devant elle et une seule femme avec sa très belle fille; et les autres mectoient les chambres à point. Elle vint rencontrer ses hostes sur le pont du chasteau, et le gentil chevalier qui tant estoit en sa grâce, comme des autres la guide et meneur, se mist en front devant, et en faisant les recongnoissances, il la baisa, et puis après tous les autres pareillement la baisèrent. Alors, comme femme bien enseignée dist aux seigneurs dessus ditz : Messeigneurs, vous soyez les très biens venus, monseigneur tel, c'est leur guide, je le congnois

de pieçà, il est de sa grâce tout de céans, s'il luy plaist, il fera mes accointances vers vous. Pour abrégier, accointances furent faictes : le soupper assez tost après bien apresté et chascun d'eux logié en belle et bonne chambre bien appointée et bien fournie de tapisserie et de toute chose nécessaire. Si vous fault dire que tandiz que le soupper s'aprestoit, la dame et le bon chevalier se devisèrent tant et si longuement, et se porta conclusion entr'eulx que pour la nuyt ilz ne feroient que ung lit, car de bonne adventure le mary n'estoit point léans, mais plus de quarante lieues loing de là. Or est heure, tandis que le soupper est prest et que ces devises se font, que l'en souppe le plus joyeusement qu'on pourra. Après les adventures du jour, que je vous dye de la dame qui son hostel refusa à la brigade dessus dicte, mesmes à celluy qui bien scavoit que plus l'aymoit que tout le monde, et fut si mal courtoise que oncques vers eulx ne se monstra. Elle demanda à ses gens, quant ilz furent vers elle retournés de faire son message, quelle chose avoit respondu le chevalier ? L'ung luy dist : Ma dame, il le fist bien court, trop bien dist-il qu'il menoit ses gens en ung lieu plus en suz d'icy où l'en leur feroit bon recueil et meilleure chère. Elle pensa tantost ce qui estoit et dist : Ha! il s'en est allé à l'ostel d'une telle qui comme bien scay ne le voit pas enuis. Léans se traictera, je n'en doubte point, quelque chose à mon préjudice. Et elle estant en ceste ymaginacion et pensée, tantost tout subitement

le dur courage que tant avoit rigoureux envers son serviteur porté, tout change et altère, et en très cordial et bon vouloir transmue, dont envie fut pour ceste heure cause et motif; conclusion oncques ne fut tant rigoureuse qu'à ceste heure trop plus ne soit doulce et désireuse d'accorder à son serviteur tout ce qu'il vouldroit requérir et demander. Et doubtant que la dame où la brigade estoit, ne jouyst de celuy que tant avoit traicté durement, escripvit une lettre de sa main à son serviteur, dont la plus part des lignes estoient de son précieux sang, qui contenoit en effect que tantost ces lettres véues, toute aultre chose mise arrière, il venist vers elle tout seul avec le porteur, et il seroit si aggréablement recéu, que oncques serviteur ne fut plus content de sa dame qu'il seroit. Et en signe de plus grande vérité, mist dedans la lettre ung dyamant que bien congnoissoit. Ce porteur qui séur estoit, print la lettre et vint au lieu dessus dit et trouva le chevalier auprès de son hostesse, au soupper et toute l'assemblée. Tantost après grâces, le tira d'ung costé, et, en luy baillant la lettre, dist qu'il ne fist semblant de riens, mais qu'il acomplist le contenu de ce. Ces lettres véues, le bon chevalier fut bien esbahy et encores plus joyeux; car combien qu'il eust conclud et délibéré de soy retirer de l'amour de celle qui ainsi luy escrivoit, si n'estoit il pas si converty que la chose que plus desiroit ne lui fust par ceste lettre promise. Il tira son hostesse à part, et luy dist comment son maistre le

mandoit hastivement, et que force luy estoit de partir tout à ceste heure, et monstroit bien semblant que fort luy en desplaisoit. Celle qui auparavant estoit la plus joyeuse, attendant ce que tant avoit désiré, devint triste et ennuyeuse. Et sans faire monstre, le dit chevalier monte à cheval et laisse ses compaignons léans, et avec le porteur de ces lettres, vient tantost arriver après mynuyt à l'ostel de sa dame, de laquelle le mary estoit naguères retourné de court et s'apprestoit pour s'en aler coucher, dont Dieu scait en quel point en estoit celle qui son serviteur avoit mandé quérir par ces lectres. Ce bon chevalier qui tout le jour avoit culleté la selle, tant en la queste des lièvres comme pour quérir logis, scéut à la porte que le mary de sa dame estoit venu, dont fut aussi joyeux que vous povez penser. Si demanda à sa guide qu'il estoit de faire ? Ilz s'advisèrent ensemble qu'il feroit semblant d'estre esgaré de ses compaignons, et que de bonne adventure il avoit trouvé ceste guide qui léans l'avoit adrecié. Comme il fut dit il fut fait, en la malle heure ; et vint trouver monseigneur et ma dame et fist son parsonnaige ainsi qu'il scéut. Après boire, une fois qui peu de bien luy fist, on le mena en sa chambre où guères ne dormit la nuyt. et lendemain avec son hoste à la court retourna sans riens acomplir du contenu de la lettre dessus dicte. Et vous dy bien que là n'à l'aultre depuis il ne retourna, car tost après la court se départit du pays, et il suyvit le train, et tout fut mis à non chaloir et

oubly; et ne s'en donna plus de mauvais temps, car assez en avoit-il eu, comme assés souvent advient en telles besoignes.

Digitized by Google

LA LXXXIIe NOUVELLE,

PAR JEHAN MARTIN.

(LA MARQUE.)

Or escoutés, s'il vous plaist, qu'il advint en la chastelenie de Lisle, d'ung bergier des champs et d'une jeune pastourelle qui ensemble, ou à six piez l'ung de l'autre, gardoient leurs brebis. Marchié se porta entreeulx deulx, une fois entre les autres, à la semoncé de nature qui les avoit desjà eslevés en aage de congnoistre que c'est de ce monde, que le bergier monteroit sur la bergière pour veoir de plus loing, pourveu toutesfoiz qu'il ne l'embrocheroit non plus avant qu'elle mesmes fist le signe de sa main sur l'instrument naturel du bergier, qui fut environ deux doys, la teste franche, et estoit le signe fait d'une meure noire qui croist sur les hayes. Cela, fait ilz se mettent à l'ouvrage de par Dieu, et bon bergier se fourre dedens, comme s'il ne cou-

tast riens sans regarder merche, ne signe, ne promesse qu'il eust faicte à sa bergière, car tout ce qu'il avoit ensevelyt jusques au manche; et se plus en eust eu il trouva lieu assez pour le loger. Et la belle bergière qui jamais n'avoit esté à telz nopces, tant aise se trouvoit que jamais ne voulsist faire aultre chose. Les armes furent asséurées, et se tira chascun tantost vers ses brebis qui desjà s'estoient d'eulx fort eslongnées, à cause de leur absence. Tout fut rassemblé et mis en bon train, et bon bergier que on appelloit Hacquin, pour passer temps comme il avoit de coustume, se mist en contrepoix entre deux hayes sur une baloichère, et là s'esbatoit et estoit plus aise que ung roy. La bergière se mist à faire ung chapelet de florettes sur la rive d'ung fossé et regardoit tousjours, disant la chansonnette jolie, se le bergier reviendroit point à la meure ; mais c'estoit la moindre de ses pensées. Et quant elle vit qu'il ne venoit point, elle le commence à hucher : Et Hacquin! Hacquin! Et il respond : Que veulx tu? — Vien cà, vien cà, dist elle, si feras cela. Et Hacquin qui en estoit saoul, lui respondit : En nom Dieu, j'ay aussi cher de n'en faire rien, je m'esbas bien ainsi. Et la bergière lui dist : Vien ça, Haquin, je te laisseray bouter plus avant sans faire merche. Saint Jehan, dist Hacquin, j'ay passé le signe de la meure, aussi n'en aurez vous plus maintenant. Il laissa la bergière à qui bien desplaisoit de demourer ainsi oyseuse.

LA LXXXIIIe NOUVELLE.

(LE CARME GLOUTON.)

Comme il est de coustume par tous pays, es villes et vilaiges souvent s'espandent les bons religieux mendians, tant de l'ordre des Jacobins, Cordeliers, Carmes et Augustins, pour prescher au peuple la foy catholicque, blasmer et reprocher les vices, les biens et vertus exaulcer et louer. Advint que, en une bonne petite ville, en la conté d'Artoys, arriva ung carme du couvent d'Arras, par ung Dimenche matin, ayant intencion d'y prescher, comme il fist bien dévotement et haultement; car il estoit bon clerc et bon langaigier. Tandis que le curé disoit la grande messe, ce maistre carme se pourmenoit, attendant que quelqu'un le fist-chanter pour gaigner deux patars, mais nul ne s'en advançoit. Et ce voyant une vieille damoiselle veufve, à qui il print pitié du povre religieux, le fist dire messe, et par son varlet bailler deux patars, et encores le fist

prier de disner. Et maistre moyne happa cest argent, promettant de venir au disner, comme il fist après le preschement, et que la grant messe de la parroisse fut finée. La bonne damoiselle, qui l'avoit fait chanter et semondre au disner, se partit de l'église, elle et sa chamberière, et vindrent à l'ostel faire tout prest pour recevoir le prescheur qui en la conduicte d'ung serviteur de la dicte damoiselle vint arriver à l'ostel où il fut recéu. Après les mains lavées, la damoiselle lui assigna sa place, et elle se mist auprès de luy, et le varlet et la chamberière se misdrent à servir; et de prinsault apportèrent la belle porée avec le beau lart, et belles trippes de porc, et une langue de beuf rostie. Dieu scait comment, tantost que damp moyne vit la viande, il tire ung beau long et large cousteau, bien trenchant qu'il avoit à sa sainture, tout en disant *Benedicite*, et puis se met en besoigne à la porée. Tout premier qu'il l'eut despeschée, et le lart aussi, cy prins cy mis, de là il se tire à ces trippes belles et grasses, et fiert dedens comme le loup fait dedens les brebis. Et avant que la bonne damoiselle son hostesse, eust à moitié mengé sa porée, il n'y avoit ne trippe ne trippette dedens le plat. Si se prent à ceste langue de beuf, et de son cousteau bien trenchant en fist tant de pièces qu'il n'en demoura oncques loppin. La damoiselle qui tout ce sans mot dire regardoit, gettoit souvent l'oeil sur son varlet et sa chamberière, et eulx tout doulcement, en soubriant, pareille-

ment la regardoient. Elle fist apporter une pièce de bon beuf salée, et une belle pièce de bon mouton, et de bon endroit, et mettre sur la table. Et ce bon moyne qui n'avoit d'appétit ne plus qu'ung chien venant de la chasse, se print à la pièce de beuf, et s'il avoit eu peu de pitié des trippes et de la langue de beuf, encores en eut il moins de ce beau beuf entrelardé. Son hostesse, qui grant plaisir prenoit à le veoir menger, trop plus que le varlet et la meschine qui entre leurs dents le mauldissoient, lui faisoit tousjours emplir la tasse si tost qu'elle estoit vuide. Et pensez qu'il descouvroit bien viande, et n'espargnoit point le boire. Il avoit si grant haste de fournir son pourpoint qu'il ne disoit mot, au moins si peu que rien. Quant la pièce de beuf fut comme toute depeschée, et la plus part de celle de mouton, de laquelle l'ostesse avoit ung tautinet mengé, elle voyant que son hoste n'estoit point encores saoul, fist signe à sa chamberière qu'elle apportast ung gros jambon cuit du jour de devant. La chamberière tout mauldissant le prestre qui tant gourmandoit, fist le commandement de sa maistresse, et mist le jambon à la table. Et bon moyne, sans demander qui vive, frappa sus et le navra; car de prinsault il luy trencha le jarest, et de tous pointz le desmembra, et n'y laissa que les os, Qui adonc eust veu rire le varlet et la meschine, il n'eust eu jamais les fièvres, car il avoit desgarny tout l'ostel et avoient grant paour qu'il ne les man-

gast aussi. Pour abbrégier, la dame fist mettre à la table ung très bon fourmaige gras, et ung plat bien fourny de tartes et pommes et de fourmaige avec la belle pièce de beurre frez, dont on n'en reporta si petit que rien. Le disner fut fait ainsi qu'avez ouy, et vint à dire graces que maistre moyne abrégea, plus ront que ung tiquet, se leva sus et dist à son hostesse : Damoiselle, je vous remercie de voz biens ; vous m'avez tenu bien aise, la vostre mercy. Je prie à celuy qui repéut cinq mille hommes de troys pains et de deux poissons, dont après qu'ilz furent saoulez de manger, demoura de relief douze corbeilles qu'il le vous vueille rendre. — Saint Jehan, dist la chamberière qui s'avanca de parler, sire, vous en povez bien tant dire, je croy se vous eussiez esté l'ung de ceulx qui furent repéuz qu'on n'en eust point tant reporté de relief, car vous eussiez bien tout mangié, et moy aussi se je y eusse esté. — Vrayment m'amye, dist le moyne, je ne vous eusse pas mengée, mais je vous eusse bien embrochée et mise en rost, ainsi que vous povez penser qu'on fait. La dame commença à rire, aussi firent le varlet et la chamberière, maulgré qu'ilz en eussent. Et nostre moyne qui l'avoit pensé farcer, mercia de rechief, son hostesse qui si bien l'avoit repéu, et s'en alla en quelque autre village gaigner son souper ; ne scay si fut tel que le disner.

Digitized by Google

LA LXXXIVe NOUVELLE.

(LA PART AU DIABLE.)

Tandis que quelqu'un s'advancera de dire quelque bon compte, j'en feray ung petit qui ne vous tiendra guères, mais il est véritable et de nouvel advenu. J'avoye ung mareschal qui bien et longuement m'avoit servi de son mestier; il lui print voulenté de soy marier, aussi le fut il à la plus merveilleuse femme qui fust en tout le pays. Et quant il vit que par beau ne par layt il ne la povoyt oster de sa mauvaistié, il l'abbandonna et ne se tint plus avec elle, mais la fuyoit comme la tempeste. Quant elle vit qu'il la fuyoit ainsi, et qu'elle n'avoit à qui toucher ne monstrer sa dernière manière, elle se mist en la queste de lui et partout le suivoit Dieu scait, disant quelz motz; et l'autre se taisoit et picquoit son chemin. Et elle le suyvoit

Digitized by Google

tousjours et disoit plus de mots que ung déable ne scauroit faire à une ame damnée. Un jour entre les autres, voyant que son mary ne respondoit mot à chose qu'elle lui proposast, en le suivant par la rue, cryoit tant qu'elle povoit : Vien-çà, traistre, parle à moy, je suis à toy. Et mon mareschal qui estoit devant, disoit à chascun mot qu'elle disoit : J'en donne ma part au déable. Et ainsi la mena tout du long de la ville, tousjours criant : Je suis à toy, et l'autre disoit : J'en donne ma part au deable. Tantost après comme Dieu le permist, ceste bonne femme mourut, et chascun demandoit à mon mareschal s'il estoit couroucié de la mort de sa femme, et il leur disoit que jamais si grant eur ne lui vint ; et que se Dieu lui eut donné ung souhait à son désir, il eust demandé la mort de sa femme, laquelle il disoit estre si très mauvaise que se je la scavoye en paradis, je n'y vouldrois jamais aller, tant qu'elle y fust, car impossible seroit que paix fust en nulle assemblée où elle fust. Mais je suis seur qu'elle est en enfer, car oncques chose crée n'approucha plus à faire la manière des déables qu'elle faisoit. Et puis on luy disoit : Vrayement il vous fault remarier et enquerre une bonne et paisible. — Me marier, disoit il, j'aymeroye mieulx me aler pendre au gibet que jamais me rebouter au danger de trouver l'enfer que j'ay la Dieu mercy à ceste heure passé. Ainsi demoura et est encores ; ne scay qu'il fera ce temps advenir.

LA LXXXVe NOUVELLE.

(LE CURÉ CLOUÉ.)

Depuis cent ans en çà ou environ, en ce pays de France est advenu, en une bonne et grosse cité, une joyeuse adventure que je mettray icy pour accroistre mon nombre, et aussi, pource qu'elle est digne d'estre ou renc des autres. En la dicte bonne ville avoit ung orfèvre marié, de qui la femme estoit belle et gracieuse, et avec tout ce très amoureuse d'un seigneur d'église son propre curé qui ne l'aymoit rien moins que elle luy ; mais de trouver la manière comment ilz se pourroient joindre amoureusement ensemble, fut très difficile, combien que en la fin fut trouvée et par l'engin de la dame, en la façon que je vous diray. Le bon mary orfèvre estoit tant alumé et ardant en convoitise d'argent, qu'il ne dormoit une seule heure de bon somme. Pour la-

bourer, chascun jour se levoit, une heure ou deux devant le jour, et laissoit sa femme prendre sa longue crastine jusqu'à huit ou neuf heures, ou si longuement qu'il luy plaisoit. Ceste bonne amoureuse, voyant son mary continuer chascun jour la diligence et entente de soy lever, pour ouvrer et marteler, s'advisa qu'elle employeroit son temps avec son curé où elle estoit abandonnée de son mary, et que à telle heure son dit amoureux la pourroit visiter sans le scéu de son mary, car la maison du curé tenoit à la sienne sans moyen. La bonne manière fut descouverte et mise en termes à nostre curé qui la prisa très bien, et luy sembla bien que aiséement la feroit. Ainsi doncques que la façon fut trouvée et mise en termes ainsi fut elle excécutée, et le plustost que les amans péurent; et la continuèrent aucun temps qui dura assez longuement. Mais comme fortune, envieuse peut estre de leur bien et de leur doulx passetemps, leur voulut leur cas descouvrir en la manière que vous orrez. Cest bon orfèvre avoit ung serviteur qui estoit amoureux et jaloux très amèrement de sa dame; et pource que très souvent avoit percéu nostre maistre curé parler à sa dame, il se doubtoit très-fort de ce qu'il estoit. Mais la manière comment ce povoit faire il ne le scavoit ymaginer, se n'estoit que nostre curé venist à l'eure qu'il forgeoit au plus fort avec son maistre. Ceste ymaginacion lui heurta tant la teste qu'il fist le guet et se méist aux escoutes pour scavoir la vérité

de ce qu'il quéroit. Il féist si bon guet qu'il parcéut et eut vraye expérience du fait. Car une matinée, il véit le curé venir tantost après que l'orfèvre fut vuidé de sa chambre, et y entrer, puis fermer l'uys. Quant il fut bien asséuré que sa suspicion estoit vraye, il se descouvrit à son maistre et luy dist en ceste manière : Mon maistre, je vous sers de vostre grâce, non pas seulement pour gaigner vostre argent, menger vostre pain, et faire bien et léalement vostre besoingne, mais aussi pour garder vostre honneur, et se aultrement faisoye digne ne seroye d'estre vostre serviteur. J'ay eu dès piéçà suspicion que nostre curé ne vous fist desplaisir, et si le vous ay celé jusques à ceste heure ; et affin que ne cuidez que je vous vueille troubler en vain je vous pry que nous aillons en vostre chambre, et je scay de vray que nous luy trouverons. Quant le bon homme ouyt ces nouvelles, il se tint très bien de rire et fut bien content de visiter sa chambre en la compaignie de son varlet qui luy fist promettre qu'il ne tueroit point le curé, car aultrement il n'y vouloit aler. Ilz montèrent en la chambre qui fut tantost ouverte; et le mary entre le premier et vit que monseigneur le curé tenoit sa femme entre ses bras, et vit qu'il forgeoit ainsi qu'il povoit ; si s'escria disant : A mort, ribault, qui vous a icy bouté? Le povre curé fut bien esbahy et demanda mercy. Ne sonnés mot, ribault prestre, ou je vous tueray à ceste heure, dist l'orfèvre. — Faicte de moy ce qu'il

vous plaira, dist le povre curé. — Par l'âme de mon père, avant que m'eschappés je vous mettray en tel estat que jamais n'aurés voulenté de marteler sur enclume fémenine. Le povre malheureux fut lié par ses deux ennemis si bien qu'il ne povoit rien mouvoir que la teste ; puis il fut porté en une petite maisonnette, derrière la maison de l'orfèvre ; et estoit la place où il fondoit son argent. Quant il fut au lieu, l'orfèvre envoya quérir deux grans cloux à large teste, des quelz il atacha au long du banc les deux marteaulx qui avoient forgé en son absence sur l'enclume de sa femme, et puis le deslia de tous poins. Si prist après une pongné d'estrain, et bouta le feu en sa maisonnette, puis il s'enfuyt en la rue crier au feu. Quand le prestre se vit environné du feu, et que remède n'y avoit, qu'il ne lui faillist perdre ses génitoires ou estre brulé, si s'en courut et laissa sa bource clouée. L'effroy du feu fut tantost eslevé par toute la rue, si venoient les voisins pour l'estaindre. Mais le curé les faisoit retourner, disant qu'il en venoit et que tout le dommaige qui en povoit advenir estoit jà advenu, mais il ne disoit pas que le dommaige luy competoit. Ainsi fut le povre amoureux curé sallarié du service qu'il fist à amours, par le moyen de la faulse et traistre jalousie, comme avez ouy.

Digitized by Google

LA LXXXVIe NOUVELLE.

(LA TERREUR PANIQUE, OU L'OFFICIAL JUGE.)

En la bonne ville de Rouen, puis peu de temps en çà, ung jeune homme print en mariage une tendre jeune fille, aagée de XV ans ou environ. Le jour de leur grant feste, c'est assavoir des nopces, la mère de ceste fille pour garder et entretenir les cérimonies acoustumées en tel jour, escola et introduit la dame des nopces, et luy aprint comment elle se devoit gouverner pour la première nuyt avec son mary. La belle fille, à qui tardoit l'atente de la nuyt dont elle recevoit la doctrine, mist grosse peine et grande diligence de retenir la leçon de sa bonne mère; et lui sembloit bien que quant l'eure seroit venue où elle devroit mettre à exécution celle leçon, qu'elle en feroit si bon devoir que son mary se loueroit d'elle, et en seroit très con-

tent. Les nopces furent honorablement faictes en grant solennité, et vint la désirée nuyt; et tantost après la feste faillie, que les jeunes gens furent retraitz, et qu'ilz eurent prins le congié du sire des nopces et de la dame, la bonne mère, les cousines, voisines et autres privées femmes prindrent nostre dame de nopces, et la menèrent en la chambre où elle devoit coucher pour la nuyt avec son espousé, où elles la désarmèrent de ses atours, joyaux, et la firent coucher ainsi qu'il est de raison; puis luy donnèrent bonne nuyt, l'une disant : M'amye, Dieu vous doint joye et plaisir de vostre mary et tellement vous gouverner avec lui que ce soit au salut de voz deux ames; l'autre disant : M'amye, Dieu vous doint telle paix et concorde avec vostre mary, que puissiés faire euvre dont les sains cieulx soient remplis. Et ainsi chascune faisant sa prière se partit. La mère qui demoura la dernière, réduit à mémoire son escollière sur la doctrine et leçon que aprins lui avoit, lui priant que penser y voulsist. Et la bonne fille qui n'avoit pas son cueur, ainsi que l'en dist communément, en sa chausse, respondit que très bonne souvenance avoit de tout, et que bien l'avoit retenu, Dieu mercy : C'est bien fait, dist la mère, or je vous laisse et recommande à la garde de Dieu, luy priant qu'il vous donne bonne adventure. Adieu, belle-fille. — Adieu, ma bonne et saige mère. Si tost que la maistresse de l'escolle fut vuidée, nostre mary qui n'attendoit à l'uys autre

chose, entra dedans ; et la mère l'enferma et tira l'uys et luy dist qu'il se gouvernast doulcement avec sa fille. Il promist que aussi feroit il ; et si tost que l'uys fut fermé, lui qui n'avoit plus que son pourpoint en son dos, le rue jus et monte sur le lit et se joint au plus près de sa dame des nopces, la lance au poing, et luy présente la bataille. A l'approucher de la barrière où l'escarmouche se devoit faire, la dame print et empoingna ceste lance droit et roide comme ung cornet de vachier ; et tantost qu'elle la sentit ainsi dure et de grosseur très bonne, elle fut bien esbahye, et commença à s'escrier très fort en disant que son escu n'estoit pas assez puissant pour recevoir ne soustenir les horions de si gros fust. Quelque devoir que nostre mary péust faire, ne péut trouver la manière de estre recéu à ceste jouste ; et en cest estrif la nuyt se passa sans riens besoigner, qui despléut moult à nostre sire des nopces. Mais au fort il print en pacience, espérant tout recouvrer la nuyt prouchaine où il fut autant ouy que à la première et ainsi à la troiziesme, et jusques à la quinziesme, où les armes furent accomplies, comme je vous diray. Quant les quinze jours furent passez que noz deux jeunes gens furent mariez, combien qu'ilz n'eussent encores tenu ensemble mesnage, la mère vint visiter son escollière ; et, après entre mille devises qu'elles eurent ensemble, elle parla de son mary et luy demanda quel homme il estoit, et s'il faisoit bien son devoir?

Digitized by Google

Et la fille disoit qu'il estoit très bon homme, doux et paisible: Voire, mais, disoit la mère, fait il bien ce que l'en doyt faire? — Ouy, disoit la fille, mais... — Quelz mais? il y a à dire en son fait, dist la mère, je l'entens bien, dictes le-moy et ne me le celés point, car je veulx tout scavoir à ceste heure. Est-il homme pour acomplir le deu où il est obligé par mariage et dont je vous ay baillée la leçon? La bonne fille fut tant pressée qu'il luy convint dire que l'en n'avoit encores riens besoigné en son ouvroir, mais elle taisoit qu'elle fust cause de la dilacion, et que toujours eust refusé la jousterie. Quant la mère entendit ces douloureuses nouvelles, Dieu scait quelle vie elle mena, disant que par ses bons Dieux, elle y mettroit remède et brief, et aussi que tant avoit elle bonne accointance à monseigneur l'official de Rouen qu'il lui seroit amy, et favorisant à son bon droit: Or çà, ma fille, dist elle, il vous convient desmarier, je ne fays nulle doubte que je n'en treuve bien la façon; et soyés séure que avant deux jours vous le laisserés, et de ceste heure vous feray avoir ung autre homme qui si paisible ne vous laissera pas; laissiez moy faire. Ceste bonne femme, à demy hors du sens, vint compter ce grand meschief à son mary, père de la fille dont je fays mon compte, et luy dist bien comment ilz avoient bien perdu leur belle et bonne fille, amenant les raisons pour quoy et comment, et concluant aux fins de la desmarier. Tant bien compta sa cause que

son mary se tira de son costé, et fut content que l'en fist citer nostre nouveau marié qui ne sçavoit rien de ce qu'ainsi l'en se plaignoit de lui sans cause. Toutesfoiz il fut cité personnellement à comparoir à l'encontre de monseigneur le Promoteur, à la requeste de sa femme, et par devant monseigneur l'official, pour quitter sa femme, et luy donner licence d'aultre part se marier, ou aléguer les causes pour quoy en tant de jours qu'il avoit esté avec elle, n'avoit monstré qu'il estoit homme comme les aultres, et fait ce qu'il appartient aux mariez. Quant le jour fut venu, les parties se présentèrent en temps et en lieu; ils furent huchiez à dire leurs causes. La mère à la nouvelle mariée, commença à compter la cause de sa fille, et Dieu scait comment elle alègue les loyz que l'en doibt maintenir en mariaige, lesquelles son gendre n'avoit acomplies ne d'elles usé; par quoy requéroit qu'il fust desjoint de sa fille, et dès ceste heure mesmes sans faire long procès. Le bon jeune homme fut bien esbahy, quant ainsi ouyt blasonner ses armes; mais guères n'attendit à respondre aux alégacions de son adversaire, et froidement de manière rassise compter son cas, et comment sa femme luy avoit fait refus quant il avoit voulu faire le devoir de mariage. La mère oyant ses responces, plus marrie que devant, combien que à paine le vouloit croire, demanda à sa fille s'il estoit vray ce que son mary avoit respondu. Et elle dist : Vrayement, mère, ouy, — Ha! maleu-

reuse, dist la mère, comment l'avez vous reffusé, ne vous avois-je pas dit par plusieurs fois vostre leçon? La povre fille ne scavoit que dire, tant estoit honteuse : Toutesfois, dist la mère, je vueil scavoir la cause pour quoy vous avez fait le reffuz, ou se ne le me dictes, vous me ferez couroucier mortellement. La fille dist tout couvertement en jugement que pource qu'elle avoit trouvé la lance de son champion si grosse, ne lui avoit osé bailler l'escu, doubtant qu'il ne la tuast, comme encores elle en doubtoit, et ne se vouloit de smouvoir de ceste doubte, combien que sa mère luy disoit que doubter n'en devoit. Et après ce, adresse sa parolle au juge en disant : Monseigneur l'official, vous avez ouy la confession de ma fille et les deffences de mon gendre, je vous requier, rendés en vostre sentence diffinitive. Monseigneur l'official pour appointement fist faire ung lit en sa maison, et ordonna par arest que les deux mariez yroient coucher ensemble, enjoingnant à la mariée qu'elle empoingnast baudement le bourdon ou oustil, et qu'elle le mist au lieu où il luy estoit ordonné. Et quant celle sentence fut rendue, la mère dist : Grant mercy, monseigneur l'official, vous avez très bien jugé. Or avant, dist la mère, ma fille, faictes ce que devez faire, et gardez de venir à l'encontre de l'appointement de monseigneur l'official, mettés la lance au lieu où elle doyt estre. — Et je suis au fort contente, dist la fille, de la mettre où il fault, mais s'elle y

devroit pourrir, je ne l'en retireray ne sacqueray jà. Ainsi se partirent de jugement, et alèrent mettre à excécution la sentence, sans sergent à masse; car eulx mesmes firent l'excécution. Par ce moyen nostre gendre vint à chief de ceste jousterie, dont il fut plustost saoul que celle qui n'y vouloit entendre.

Digitized by Google

LA LXXXVIIe NOUVELLE.

(LE CURÉ DES DEUX.)

En une bonne ville du pays de Hollande avoit, n'a pas cent ans, ung chevalier logié en une belle et bonne hostellerie où il y avoit une très belle jeune fille chamberière servante, de laquelle il estoit très amoureux; et pour l'amour d'elle il avoit tant fait au fourrier du duc de Bourgoigne, que cest hostel lui avoit délivré, affin de myeulx pourchasser sa queste, et venir aux fins où il contendoit et où amours le faisoient encliner. Quant il eut esté environ cinq ou six jours en ceste hostelerie, luy survint par accident une maleureuse adventure, car une maladie le print en l'oeil si griefve, qu'il ne le povoit tenir ouvert, ne en user, tant estoit aspre la douleur. Et pour ce que très fort doubtoit de le perdre, mesmement que c'estoit le membre où il devoit

plus de guet, manda le cirurgien de monseigneur le duc de Bourgoigne que pour ce temps estoit à la ville. Et devez scavoir que le dit cirurgien estoit ung gentil compaignon, escuier, tout fait et bien duyt de son mestier; car sitost que ce maistre cirurgien vit cest oeil il le jugea comme perdu, ainsi que par adventure ilz sont coustumiers de juger des maladies, affin que quant ilz les ont sanéez et guéries, ilz en reportent plus de prouffit, tout premier et secondement plus de louenge. Le bon chevalier à qui desplaisoit d'ouyr telles nouvelles, demanda s'il n'y avoit point de remède à le guérir. Et l'autre respondit que très difficille seroit, néantmoins il l'oseroit bien entreprendre à guérir avecques l'aide de Dieu, mais qu'on le voulsist croire : Se vous me voulez délivrer de ce mal sans perte de mon oeil, je vous donneray bon vin, dist le chevalier. Le marchié fut fait, et entreprint le cirurgien à guérir cest oeil Dieu devant, et ordonna les heures qu'il viendroit chascun jour pour le mettre à point. A chascune foiz que nostre cirurgien visitoit ce malade, la belle chamberière le compaignoit et aidoit à remuer le povre pacient. Se ce bon chevalier estoit bien féru avant de ceste chamberière, si fut le cirurgien qui toutes les foiz qu'il venoit faire sa visitacion, fichoit ses doulx regards sur le beau et poly viaire de celle chamberière, et tant fort s'i aheurta qu'il luy déclaira son cas, et en eut très bonne audience, car de prinsault on luy accorda sa requeste; mais la manière

comment l'en pouvoit mettre à excécution ses ardans désirs on ne le sauroit comment trouver. Or toutesfoiz à quelque peine que ce fust, la façon fut trouvée par la prudence du cirurgien qui fut telle : Je donneray, dist-il à entendre à monseigneur le pacient, que son oeil ne se peult guérir, ce n'est que son aultre oeil soit caiché, car l'usaige qu'il a au regarder empesche la garison de l'autre malade. S'il est content dist-il, qu'il soit caché comme l'autre, ce nous sera la plus convenable voye du monde pour prendre noz délitz et plaisances, et mesmement en sa chambre, affin que l'on y prenne moins de suspicion. La fille qui avoit aussi grant désir que le cirurgien, prisa très bien ce conseil, ou cas que ainsi ce pourroit faire. Nous l'essaierons, dist le cirurgien. Il vint à l'heure acoustumée veoir cest oeil malade, et quant il l'eut descouvert il fist bien de l'esbahy : Comment, dist-il, je ne vis oncques tel mal, cest oeil cy est plus lait qu'il n'estoit il y a xv jours. Certainement, monseigneur, il sera bon mestier que vous ayés pacience. — Comment, dist le chevalier. — Il fault que vostre bon oeil soit couvert et caché tellement qu'il n'ayt point de lumière une heure ou environ incontinent que j'auray assis l'emplastre et ordonné l'autre ; car en vérité il l'empesche à guérir sans doubte. Demandez à ceste belle fille qui l'a véu chascun jour que je l'ay remué comment il amende. Et la fille disoit qu'il estoit plus lait que paravant : Or çà, dist le chevalier, je vous abandonne tout ; faic-

tes de moy ce qu'il vous plaist, je suis content de cligner l'oeil tant que l'en voudra ; mais que garison s'ensuive. Les deux amans furent adonc bien joyeux, quant ilz virent que le chevalier estoit content d'avoir l'oeil caché. Quant il fut appointé et qu'il eut les yeulx bandés, maistre cirurgien faint de partir et dist à Dieu, comme il avoit de coustume, promettant tantost de revenir pour descouvrir cest oeil. Il n'alla guères loing, car assez près de son pacient, sur une couche getta sa dame, et d'aultre planette qu'il n'avoit règné sur l'oeil du chevalier visita les cloistres secretz de la chamberière. Trois ou quatre foiz maintint ceste manière de faire envers ceste belle fille, sans ce que le chevalier s'en donnast garde, combien qu'il en ouyst la tempeste. Mais il ne scavoit que ce povoit estre jusques à la sixiesme foiz qu'il se doubta pour la continuacion ; à laquelle foiz quant il ouyt le tabourement et noise des combattans, il arracha bende et emplastre et vit les deux amoureux qui se démenoient tellement l'ung contre l'autre que il sembloit proprement qu'ilz deussent manger l'ung l'autre, tant joignoient leurs jambes ensemble : Et qu'esse là, maistre cirurgien ? dist le chevalier, m'avez vous fait jouer à cligne mussette pour me faire ce desplaisir ? Mon oeil doit-il estre guéry par ce moyen ? Que dictes vous ? Et maistre cirurgien part et s'en va, et oncques puis le chevalier ne le manda. Aussi il ne retourna point quérir son payement de ce qu'il avoit

fait à l'oeil de nostre pacient; car bien salarié se tenoit par sa dame qui fort gracieuse et abandonnée estoit. Et à tant fays fin de ce présent compte.

Digitized by Google

LA LXXXVIIIe NOUVELLE.

(LE COCU SAUVÉ.)

En une gente petite ville cy entour, que je ne vueil pas nommer, est n'a guères advenu adventure dont je vous fourniray ceste nouvelle. Il y avoit ung simple et rude païsan marié à une plaisante et assez gente femme, la quelle laissoit le boire et le menger pour aymer par amours. Le bon mary avoit d'usaige de demourer très souvent es champs, en une maison qu'il y avoit, aucunesfoiz troys jours, aucunesfoiz quatre, aucunesfoiz plus, ainsi qu'il luy venoit à plaisir; et laissoit sa femme prendre du bon temps à la bonne ville. Car affin qu'elle ne s'espoventast, elle avoit tousjours ung homme qui gardoit la place du bon homme et entretenoit son devant de paour que le roul n'y print. La rigle de ceste bonne bourgoyse estoit de attendre son mary jusques à ce que l'en ne

véoit guères et jusques à ce qu'elle se tenoit séure de son mary qu'il ne retournoit point, ne laissoit venir le lieutenant de paour que trompée ne féust. Elle ne scéut mectre si bonne ordonnance en sa rigle acoustumée que trompée ne fust, car une foiz ainsi que son mary avoit demouré deux ou troys jours, et pour le quatriesme avoit attendu aussi tard qu'il estoit possible avant la porte close, cuidant que pour ce jour il ne déust point retourner, si ferma l'uys et les fenestres comme les aultres jours, et mist son amoureux au logis, et commence à boire d'autant et faire chière tout outre. Guères assiz n'avoient esté à la table que nostre mary vint hucher à l'uys, tout esbahy qu'il le trouvoit fermé. Et quant la bonne dame l'ouyt, fist saulver son amoureux soubz le lict, pour le plus abbrégier, puis vint demander à l'uys qui avoit heurté : Ouvrez, dist le mary. — Ha mon mary, dist-elle, estes vous là? Je vous devoys demain envoier ung messaiger comment ne retournissiés point. — Quelle chose y a il ? dist il. — Quelle chose ? dist elle, hélas les sergens ont esté céans plus de deux heures et demie, vous attendant pour vous mener en prison. — En prison, dist-il, et comment en prison ? Quelque chose ai-je meffait ? A qui doy-je ? Qui se plaint de moy ? — Certes je n'en scay rien, ce dist la rusée, mais ilz avoient grant vouloir et désir de mal faire ; il sembloit qu'ilz voulsissent tuer ung caresme, si fiers estoient-ilz. — Voire, ce disoit noz amis, ne vous ont ilz point dit quelque chose qu'ilz

me vouloient? — Nennil, dist-elle, fors que s'ilz vous tenoient vous n'eschapperiez de la prison devant long temps. — Ilz ne me tiennent pas encores, Dieu mercy! A Dieu je m'en retourne. — Où yrés-vous? dist elle qui ne demandoit autre chose. — Dont je vien, dist-il. — Je yray doncques avec vous, dist elle. — Non ferez, gardés bien et gracieusement la maison, et ne dictes point que j'aye icy esté. — Puis que vous voulez retourner aux champs, dist-elle, hastez vous avant que l'en ferme la porte; il est jà bien tard. — Quant elle seroit fermée, si fera tant le portier, dist il, pour moy qu'il la me ouvrira très voulentiers. A ces motz il se partit, et quant il vint à la porte, il la trouva fermée, et pour prière qu'il scéust faire, le portier ne la voulut ouvrir. Si fut bien mal content de ce qu'il convenoit qu'il retournast à sa maison, doubtant les sergens; toutesfoiz failloit il qu'il y retournast s'il ne vouloit coucher sur les rues. Il vint arrière heurter à son huys, et la dame qui faisoit la ratelée avec son amoureux, fut plus esbahye que dèvant, elle sault sus et vint à l'uys tout esperdue, disant: Mon mary n'est point revenu, vous perdés temps. — Ouvrez, ouvrez, dist-il, m'amie ce suis-je. — Hélas! hélas! vous n'avez point trouvé la porte ouverte. Je m'en doubtoye bien, dist elle; véritablement, je ne voy remède en vostre fait que ne soyez prins, car les sergens me dirent, il m'en souvient maintenant, qu'ilz retourneroient sur la nuyt. — Ce çà, dist-il, il n'est mestier de long sermon; advisons

qu'il est de faire. — Il vous fault mucyer quelque part céans, dist elle, et si ne scay lieu ne retraicte où vous puissiez estre bien asséuré. — Seroys-je point bien, dist l'autre, en nostre coulombier, qui me sercheroit là ? Et elle qui fut moult joyeuse de ceste invencion et expédient traictié, faindant toutesfois, dist : Le lieu n'est grain honneste, il y fait trop puant. — Il ne me chault, dist-il, j'ayme myeulx me bouter là pour une heure ou deux et estre saulvé, qu'en autre honneste lieu où je seroye par adventure trouvé. — Or ca, dist-elle, puis que vous avez ce ferme couraige, je suis de vostre oppinion. Ce vaillant homme monta en ce coulombier qui se fermoit par dehors à clef et se fist illec enfermer, et pria sa femme que se les sergens ne venoient tantost, qu'elle le mist dehors. Nostre bonne bourgoyse abandonna son mary, et le laissa toute la nuit rancouler avec les coulons à qui ne plaisoit guères, et tousjours doubtoit ces sergens. Au point du jour, qu'il estoit heure que l'amoureux se départist, ceste bonne preude femme vint hucher son mary et luy ouvrit l'uys ; qui demanda comment on l'avoit laissé si longuement tenir compaignie aux coulons? Et elle qui estoit faicte et pourvéue de bourdes, luy déist que les sergens avoient toute la nuyt veillé autour de leur maison, et que plusieurs foys avoit à eulx devisé, et qu'ilz ne faisoient que partir, mais ilz avoient dit qu'ilz viendroient à telle heure qu'ilz le trouveroient. Le bon homme bien esbahy quelle chose sergens lui

povoient vouloir se partit incontinent, et retourna aux champs, prometant qu'en long temps ne reviendroit. Et Dieu scait que la gouge le print bien en gré, combien que s'en monstroit douloureuse. Et par tel moyen elle se donna meilleur temps que devant, car elle n'avoit quelque soing sur le retour de son mary.

Digitized by Google

LA LXXXIXe NOUVELLE.

(LE CURÉ DISTRAIT.)

En ung certain petit hamelet ou vilaige de ce monde, assiz loing de la bonne ville, est advenu une petite histoire qui est digne de venir en l'audience de vous, mes bons seigneurs. Ce vilage ou hamelet estoit habité d'ung moncelet de rudes et simples paysans qui ne scavoient comment ils devoient vivre. Et se bien rudes et non saichans estoient, leur curé ne l'estoit pas une once moins, car luy mesmes fayl-loit à congnoistre ce qui estoit de nécessaire à tous généralement, comme je vous en donneray l'expérience par ung cas qui luy advint. Vous devez scavoir que ce prestre curé, comme j'ay dit, avoit sa teste affulée de simplesse si parfaicte, qu'il ne scavoit point anuncer les festes des saincts qui viennent chascun an, et en jour déterminé, comme chascun scait. Et

Digitized by Google

quant ses paroissiens demandoient quant la feste seroit, il failloit bien coup à coup à le dire vrayement. Entre autres telles faultes qui souvent advenoient, en fist une qui ne fut pas petite, car il laissa passer cinq sepmaines du caresme, sans l'anuncer à ses paroissiens. Mais entendez comment il se appercéut qu'il avoit failli. Le samedi qui estoit la nuyt de la blanche Pasque, que l'en dit Pasques fleuries, luy vint voulenté d'aller à la bonne ville pour aucune chose qu'il y besoignoit. Quant il entra en la ville, en chevauchant parmy les rues, il percéut que les prestres faisoient provision de palmes et autres verdures, et veoit qu'au marché on les vendoit pour servir à la procession pour lendemain. Qui fut bien esbahy ce fut ce curé, combien que semblant n'en fist. Il vint aux femmes qui vendoient ces palmes ou bouyz, et en acheta, faisant semblant que pour autre chose ne fust-il venu à la bonne ville. Et puis monte hastivement à cheval chargé de sa marchandise, et picque à son vilaige, et le plustost que possible luy fut, il s'i trouva. Avant qu'il fust descendu de dessus son cheval il rencontra aucuns de ses paroissiens ausquelz il commanda que l'en allast sonner les cloches, et que chascun vint à l'église de ceste heure ; car il leur vouloit dire aucunes choses nécessaires pour le salut de leurs ames. L'assemblée fut tantost faicte, et se trouva chascun en l'église, où monseigneur le curé tout housé et esperonné vint bien embesoigné, Dieu le scait. Il monta en son prosne et dist les motz qui

s'ensuivent : Mes bons seigneurs, je vous signifie et vous fays assavoir que aujourduy a esté la veille et sollemnité de la feste de Pasques fleuries, et de ce jour en huit prochain, vous aurez la veille de la grant Pasque que l'en dit la Resurrection nostre seigneur. Quant ces bonnes gens ouyrent ces nouvelles commencèrent à murmurer, et eulx esbahyr très fort comment ce se povoit faire : Mot, dist le curé, je vous apaiseray bien tantost, et vous diray vrayes raisons pour quoy vous n'avez que huit jours de caresme à faire voz pénitences pour ceste année ; et ne vous esmayez jà de ce que je vous diray, et que le caresme est ainsi venu tard. Je tien qu'il n'y a cellui de vous qui ne sache bien et soit records comment les froidures ont esté longues et aspres ceste année, merveilleusement plus que oncques mais ; et long temps a qu'il ne fist aussi périlleux et dangereux chevaucher comme il a fait tout l'iver, pour les verglaz et naiges qui ont longuement duré. Chascun de vous scait cecy estre vray comme l'évangille, pour quoy ne vous donnez merveilles de la longue demourée de caresme, mais esmerveillez vous ainçoys comment il a peu venir mesmement que le chemin est très long jusques à sa maison. Si vous pry que le vueillés tenir pour excusé, et mesmes il vous en prie, car aujourduy j'ay disné avecques lui, et leur nomma le lieu, cest assavoir la ville où il avoit esté : Et pourtant, dist-il, disposez vous ceste sepmaine de venir à confesse, et de comparoir demain à la procession

comme il est de coustume. Et ayez pacience ceste foiz, l'année qui viendra, se Dieu plaist, sera plus doulce, par quoy il viendra plustost ainsi qu'il a d'usage chascun an. Ainsi monseigneur le curé trouva le moyen de excuser sa simplesse et ignorance, et leur donna la bénédiction, disant : Priez Dieu pour moy et je prieray Dieu pour vous. Ainsi descendit de son prosne, et s'en alla à sa maison appointer son bois et ses palmes, pour les faire le lendemain servir à la procession ; et puis ce fut tout.

Digitized by Google

LA XC^e NOUVELLE.

(LA BONNE MALADE.)

Pour acroistre et employer mon nombre des nouvelles que j'ay promises compter et descrire, j'en metteray icy une dont la venue est fresche. Au pays de Brebant, qui est celuy du monde où les bonnes adventures adviennent le plus souvent, avoit ung bon et loyal marchant de qui la femme estoit très fort malade et gisante pour la griesveté de son mal, continuellement sans abandonner le lit. Ce bon homme voyant sa bonne femme ainsi attainte et languissante, menoit la plus douloureuse vie du monde, tant marry et desplaisant estoit qu'il ne povoit plus, et avoit grant doubte que la mort ne l'en fist quitte. En ceste doléance, persévérant et doubtant la perdre, se vint rendre auprès d'elle et lui donnoit espérance de garison, et la reconfortoit au mieulx qu'il

savoit, l'amonnestant de penser au sauvement de son âme. Et après qu'il eut aucun petit de temps devisé avec elle et finé ses amonnestemens et exortacions, luy cria mercy, en lui requérant que s'aucune chose luy avoit meffait qu'il lui fust par elle pardonné. Entre les cas où il sentoit l'avoir courroucée lui déclaira comment il estoit bien recors qu'il l'avoit troublée plusieurs foiz, et très souvent, de ce qu'il n'avoit besoigné sur son harnoys, que l'en peut bien appeller cuyr à chair, toutes les fois qu'elle eust bien voulu ; et mesmes que bien le savoit, dont très humblement requéroit pardon et mercy. Et la povre malade ainsi qu'elle povoit parler, luy pardonnoit les petis cas et légiers, mais ce derrain ne pardonnoit-elle point voulentiers, sans savoir les raisons qui avoient méu et induit son mary à non lui fourbir son harnoys, quant mesmes il scavoit bien que c'estoit le plaisir d'elle, et qu'elle ne appétoit autre chose ne demandoit : Comment, dist-il, voulez vous mourir sans pardonner à ceux qui vous ont meffait? — Je suis bien contente de le pardonner, mais je vueil savoir qui vous a méu, autrement je ne le pardonneray point. Le bon mary, pour trouver moien d'avoir pardon, cuydant bien faire la besoigne, luy commença à dire : M'amye, vous savez bien que par plusieurs foyz avez esté malade et deshaitée, combien que non pas tant que maintenant je vous voy; et durant la maladie je n'ay jamais tant ozé présumer que de vous requerre de bataille ; je doubtoye qu'il ne vous en

fust du pire, et soyez toute séure que ce que j'en ay fait, amour le m'a fait faire. — Taisiez-vous, menteur, dist ceste povre paciente, oncques ne fus si malade ne si deshaittée pour quoy j'eusse fait reffus de combatre à vous ; quérés moy aultre moyen se voulez avoir pardon, car cestuy ne vous aidera jà, et puis qu'il vous convient tout dire, meschant et lasche homme que vous estes et aultre ne fustes oncques, pensés-vous qu'en ce monde soit médecine qui plus puisse aider ne susciter la maladie d'entre nous femmes que la doulce et amoureuse compaignie des hommes ? Me voyés vous bien deffaicte et seiche par griefveté de mal ? Autre chose ne me est nécessaire, sinon compaignie de vous. — Ho ! dist l'autre, je vous guériray prestement. Il sault sur ce lyt et besoigna le mieulx qu'il péut, et tantost qu'il eut rompu deux lances, elle se lève et se mist sur ses piedz. Puis demye heure après ala par les rues et ses voisines, qui la cuidoient comme morte, furent très esmerveillées jusques à ce qu'elle leur dist par quelle voie et comment elle estoit ravivée, qu'ilz dirent tantost qu'il n'y avoit que ce seul remède. Ainsi nostre bon marchant aprint à guérir sa femme qui lui tourna à grant préjudice, car souvent faingnoit estre malade pour recevoir la médecine.

LA XCI^e NOUVELLE.

(LA FEMME OBÉISSANTE.)

Ainsi que j'estoye naguières en la conté de Flandres, en l'une des plus grosses villes du pays, ung gentil compaignon me fist ung joyeux compte d'ung homme maryé, de qui la femme estoit tant luxurieuse et chaulde sur le potage et tant publicque, qu'à peine estoit-elle contente qu'on la coingnast en plaines rues avant qu'elle ne le fust. Son mary scavoit bien que de celle condicion estoit, mais de subtilité pour quérir remède à lui donner empeschement il ne scavoit trouver, tant estoit à ce jolys mestier rusée. Il la menassoit de la battre et de la laisser seule, ou de la tuer, mais quérez qui le face, autant eust-il profité à menasser ung chien enragé ou quelque autre beste. Elle se pourchassoit à tous lotz et ne demandoit que hutin; il y avoit bien pou d'om-

Digitized by Google

mes en toute la contrée où elle repairoit, pour estaindre une seule estincelle de son grant feu ; et quiconques la barguignoit il l'avoit aussi bien à créance que à argent sec, fust homme bossu ou vieulx, contrefait ou aultre quelque diffigurance, brief nul ne s'en alloit sans denrées reporter. Le povre mary voyant ceste vie continuer, et que toutes ses menasses n'y prouffitoient riens, il s'advisa qu'il l'epoventeroit par une manière qu'il trouva. Quant il la péut avoir seule en sa maison, il luy dist : Or çà, Jehanne ou Béatris, ainsi qu'il l'appelloit, je voy bien que vous estes obstinée en vostre meschance, et que quelque menasse que je vous face ou punicion, vous n'en tenés non plus compte que se je me taisoye. — Hélas, mon mary, dist elle en bonne foy, j'en suis la plus marrie, et trop m'en desplaist ; mais je n'y puis mettre remède, car je suis née en telle planette pour estre preste et servante aux hommes. — Voire dea, dist le mary, y estes-vous ainsi destinée? Sur ma foy je ay bon remède et hastif. — Vous me tuerés donc, dist-elle, autre remède n'y a. — Laissés moy faire, dist-il, je scay bien mieulx. — Et quoy, dist-elle, que je le sache ? — Par la mort bieu, dist-il, je vous hocheray ung jour tant que je vous bouteray ung quarteron d'enfans dedens le ventre, et puis je vous abandonneray, et les vous lesseray toute seule nourrir. — Vous, dist-elle, voire, mais ou prins, vous n'avez pas pour commencer, telles menasses m'espovente bien pou, je ne vous craings de cela pas ung

niquet, se j'en desmarche je vueil que l'en me tonde en croix ; et s'il vous semble que ayez puissance de ce faire, advanciez vous, et commenciez dès ceste heure, je suis preste pour livrer le moule. — Au dyable de telle femme, dist le mary, qu'on ne peut par quelque voye corriger. Il fut contraint de la laisser passer sa destinée ; il se fust plustost escervelé et fendu la teste pour la reprendre que luy faire tenir coy le derrière, par quoy la laissa courre comme une lisse entre deux douzaines de chiens, et acomplir tous ses vouloirs et désordonnés désirs.

Digitized by Google

LA XCII^e NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LAUNOY.

(LE CHARIVARI.)

En la noble cité de Mèz, en Loraine, avoit puis certain temps en çà, une bonne bourgoyse mariée qui estoit tout oultre de la confrarie de la houlette; riens ne faisoit plus voulentiers que ce jolys esbatement que chascun scait, et où elle povoit desployer ses armes; elle se monstroit vaillante et pou redoubtant les horions. Or, entendés quelle chose luy advint en excersant son mestier : elle estoit amoureuse d'ung gros chanoine qui avoit plus d'argent que ung vieux chien n'a de puces. Mais pour ce qu'il demouroit en lieu où les gens estoient à toute heure, comme on diroit à une gueule bée ou place publique, elle ne scavoit comment se trouver avecques son chanoine. Tant pensa et subtilla à sa besoigne, qu'elle s'advisa que se descouvriroit à une sienne

voisine qui estoit sa seur d'armes, touchant le mestier et usance de la houllette ; et lui sembla que elle pourroit aler veoir son chanoine acompaignée de sa voisine, sans que l'en y pensast nul mal ou suspicion. Ainsi que elle advisa ainsi fut fait; et comme se pour une grosse matière fust alée vers monseigneur le chanoine, ainsi honnorablement y ala elle acompaignie comme dit est. Pour le faire brief, incontinent que noz bourgoyses furent arrivées, après toutes les salutacions, ce fut la principale mémoire que s'enclorre avec son amoureux le chanoine, et fist tant que le chanoine luy bailla une monture, ainsi comme il savoit. La voisine voyant l'autre avoir l'audience et le gouvernement du maistre de léans, n'en eut pas peu d'envie, et lui desplaisoit moult que non ne lui faisoit ainsi comme à l'autre. Au vuider de la chambre, celle qui avoit sa pitance dist à sa voisine : Nous en yrons-nous ? — Voire, dist l'autre, s'en va l'en ainsi? Se l'en ne me fait la courtoisie comme à vous, par dieu j'accuseray le mesnaige, je ne suis pas icy venue pour eschauffer la cire. Quant l'en appercéut sa bonne voulenté on luy offrit le clerc de ce chanoine, qui estoit ung fort et roide galant, et homme pour la très bien fournir; de quoy elle ne tint compte ; mais le refusa de tous poins, disant que aussi bien vouloit avoir le maistre que l'autre, autrement ne seroit elle point contente. Le chanoine fut contraint, pour saulver son honneur, de s'accorder ; et quant

ce fut fait elle voulut bien adoncques dire à Dieu et se partir. Mais l'autre ne le vouloit pas, ains dist toute courroucée que elle qui l'avoit amenée et estoit celle pour qui l'assemblée estoit faicte, devoit estre mieulx partie que l'autre, et qu'elle ne se départiroit point s'elle n'avoit encores un picotin d'avoine. Le chanoine fut bien esbahy quant il entendit ces nouvelles, et combien qu'il priast celle qui vouloit avoir le surcroist, toutesfoiz ne se vouloit elle rendre contente : Or çà, dist-il, de par-Dieu je suis content, puis qu'il fault que ainsi soit, mais n'y revenez plus pour tel prix, je seroie hors de la ville. Quant les armes furent accomplies, ceste damoiselle au sourcroiz, au dire à Dieu dist à son chanoine qu'il failloit donner aucune gracieuse chose pour souvenance. Sans ce faire trop importuner ne travailler de requestes, et aussi pour estre délivré, ce bon chanoine avoit une pièce d'ung demourant couvrechief qu'il leur donna, et la principale recéut le don, ainsi dirent à Dieu : C'est, dist-il, ce que je vous puis maintenant donner, prenez chascune en gré. Elles ne furent guères loing allées que en plaine rue la voisine qui n'avoit eu sans plus que ung picotin, dist à sa compaigne qu'elle vouloit avoir sa porcion de leur don : Et bien, dist l'autre, je suis contente combien en voulez vous avoir? — Fault il demander cela, dist elle, j'en doy avoir la moytié et vous autant. — Comment ozés vous demander, dist l'autre, plus que vous n'avez

desservi? Avez vous point de honte? Vous scavez bien que vous n'avez esté que une foiz au chanoine et moy deux foiz; et pardieu ce n'est pas raison que vous soyez partie aussi avant que moy. – Par dieu j'en auray autant que vous, dist l'autre, ay-je pas fait mon devoir aussi avant que vous? — Comment l'entendez vous? N'esse pas autant d'une fois comme de dix? Et affin que vous congnoissés ma voulenté sans tenir icy halle de néant, je vous conseille que me bailliés ma part justement la moitié, ou vous aurez incontinent hutin, me voulez vous ainsi gouverner?— Voire dea, dist sa compaigne, y voulés vous procéder d'armure, de fait et par la puissance Dieu vous n'en aurés fors ce qu'il sera de raison, c'est assavoir des trois pars l'une, et j'auray tout le demourant, n'ay-je pas eu deux fois plus de paine que vous? Adonc l'autre haulce et de bon poing charge sur le visage de sa compaigne, pour qui l'assemblée avoit esté faicte, qui ne le tint pas longuement sans rendre. Brief elles s'entre-batirent tant et de si bonne manière que à bien petit qu'elles ne s'entretuèrent; et l'une appelloit l'autre ribaulde. Quant les gens de la rue virent la bataille des deux compaignes qui peu de temps devant avoient passé par la rue ensemble amoureusement, furent tous esbahis, et les vindrent tenir et deffaire l'une de l'autre. Puis après les gens qui là estoient huchèrent leurs maris qui vindrent tantost, et chascun d'eulx demandoit à sa femme la matière de leur diffé-

rent. Chascune comptoit à son plus beau ; et tant par leur faulx donner à entendre, sans toucher de ce pour quoy la question estoit méue, les esméurent tellement l'ung contre l'autre, qu'ilz se vouloient entretuer ; mais les sergens les menèrent refroidir en prison. La justice voulut savoir dont estoit procédé le fondement de la question entre les deux femmes ; elles furent mandées et contraintes de confesser que ce avoit esté pour une pièce de couvrechief et cetera. Les gens de conseil voyant que la congnoissance de ceste cause n'appartenoit à eulx, la renvoièrent devant le roy de bordelois tant pour les mérites de la cause, comme pource que les femmes estoient de ses subgectes. Et pendant le procès les bons maris demourèrent en la prison, attendans la sentence diffinitive qui, pour le nombre infini d'eulx, en est taillée de demourer pendue au clou.

Digitized by Google

LA XCIII^e NOUVELLE.

(LA POSTILLONNE SUR LE DOS.)

Tandis que j'ay bonne audience je vueil compter ung gracieux compte advenu au pays de Haynault. En ung village du pays que j'ay nommé, avoit une gente femme mariée qui aymoit plus chier le clerc de la paroisse dont elle estoit paroissienne que son mary. Et pour trouver moyen d'estre avec son clerc, faingnit à son mary qu'elle devoit ung pélerinaige à ung saint qui n'estoit guères loing de là, et que promis lui avoit quant elle estoit en travail, lui priant qu'il fust content qu'elle y alast ung jour qu'elle nomma. Le bon simple mary qui ne se doubtoit de rien, accorda ce pélerinage; et pource que le mary demouroit seul, il luy dist qu'elle apoinsta son disner et soupper tout ensemble, avant qu'elle se partist, autrement il yroit menger à la taverne.

Digitized by Google

Elle fist son commandement et appointa ung bon poussin ; et quant toutes ces préparatives furent faictes, elle dist à son mary que tout estoit prest, et qu'elle alloit querre de l'eaue bénoiste pour soy partir après. Elle entra en l'église, et le premier homme qu'elle trouva ce fut celuy qu'elle queroit, c'est assavoir son clerc à qui elle compta les nouvelles, comment elle avoit congié d'aller en pélerinaige et cetera, pour toute la journée : Mais il y a ung cas, dist elle, je suis séure que si tost que me sentira hors de l'ostel qu'il s'en yra à la taverne, et n'en retournera jusques au vespre bien tart, je le congnois tel ; et pourtant j'ayme mieulx demourer à l'ostel tandis qu'il n'y sera point que aler hors. Et doncques vous vous rendrés dedens une demie heure autour de nostre hostel, affin que je vous mette dedens par derrière, s'il advent que mon mary n'y soit point ; et s'il y est, nous yrons faire notre pélerinaige. Elle vint à l'ostel où elle trouva encores son mary, dont elle ne fut point contente, qui lui dist : Comment estes vous encores icy? — Je m'en vois, dist-elle, chausser mes souliers, et puis je ne songeray plus guères que je ne parte. Elle alla au cordouennier, et tandis qu'elle faisoit chausser ses souliers, son mary passa par devant l'ostel du cordouennier avec ung autre son voisin qui aloit de coustume voulentiers à la taverne. Et combien qu'elle supposast que pource qu'il estoit acompaignié du dit voisin, qu'il s'en alast à la taverne,

toutesfoiz n'en avoit il nulle voulenté, mais s'en aloit sur le marchié, pour trouver encores ung bon compaignon ou deux et les amèner disner avecques lui au commencement qu'il avoit davantaige c'est assavoir le poussin et la pièce de mouston. Or nous lairrons icy nostre mary chercher compaignie et retournerons à celle qui chaussoit ses souliers, que si tost que ilz furent chaussez, revint à l'ostel le plus hastivemeut qu'elle péut, où elle trouva le gentil escolier qui faisoit la procession tout autour de la maison, à qui elle dist : Mon amy, nous sommes les plus heureux du monde, car j'ay véu mon mary aler à la taverne, j'en suis séure, car il y a ung sien sortes qui le maine par les bras, lequel ne le laissera pas retourner quant il vouldra, et pour tant donnons nous joye. Le jour est nostre jusques à la nuyt. J'ay appointé ung poussin et une belle pièce de mouston dont nous ferons goguettes. Et sans plus rien dire le mist dedens, et laissa l'uys entrouvert, affin que les voisins ne s'en doubtassent. Or retournons maintenant à nostre mary qui a trouvé deux bons compaignons avec le premier dont j'ay parlé, lesquelz il amaine tous pour desconfire et dévorer ce poussin en la compaignie de beau vin de Beaune ou de meilleur, s'il est possible d'en finer. A l'arriver à sa maison, il entra le premier dedens, et incontinent qu'il fut entré, il parcéut noz deux amans, qui s'estoient mis à faire ung tronson de bonne ouvraige. Et quant il vit sa

femme qui avoit les jambes levées, il luy dist qu'elle n'avoit gârde de user ses souliers, et que sans raison avoit travaillé le cordouennier, puis qu'elle vouloit faire son pélerinaige par telle manière. Il hucha ses compaignons et dist : Messeigneurs, regardez que ma femme ayme mon prouffit, de paour qu'elle ne use ses beaux souliers neufz, elle chemine sur son dos ; il ne l'a pas telle qui veult. Il prent ung petit demourant de ce poussin et luy dist qu'elle parfist son pélerinaige; puis ferma l'uys et la laissa avec son clerc, sans lui aultre chose dire ; et s'en alla à la taverne, de quoy il ne fut pas tencé au retourner, ne les aultres foiz aussi quant il y aloit, pource qu'il n'avoit rien ou pou parlé de ce pélerinaige que sa femme avoit fait à l'ostel, avecques son amoureux le clerc de sa paroisse.

LA XCIVe NOUVELLE.

(LE CURÉ DOUBLE.)

Es marches de Picardie, ou diocèse de Thérouenne, avoit puis an et demi en çà ou environ, ung gentil curé demourant en la bonne ville qui faisoit du gorgias tout oultre. Il portoit robe courte, chausses tirées, à la façon de court, tant gaillart estoit que l'en ne pourroit plus, qui n'estoit pas pou d'esclandre aux gens d'église. Le promoteur de Thérouenne qui telle manière de gens appelloient le grant dyable, soy infourma du gouvernement de nostre gentil curé, et le fist citer pour le corriger et luy faire muer ses meurs. Il comparut ès habis cours, comme s'il ne tenist compte du promoteur, cuydant par adventure que pour ses beaulx yeulx on le délivrast, mais ainsi n'avint pas ; car quant il fut devant monseigneur l'official sa partie,

le promoteur luy compta sa légende au long, et demanda, par sa conclusion, que ses habillemens et autres menues manières de faire lui fussent défendues ; et avec ce qu'il fust condemné à payer certaines amendes. Monseigneur l'official, voyant à ses yeux que tel estoit nostre curé qu'on luy baptisoit, lui fist les deffenses, sur les peines du canon, que plus ne se desguisast en telle manière qu'il avoit fait, et qu'il portast longues robes et cheveux longs, et avec ce le condemna à payer une bonne somme d'argent. Il promist que ainsi en feroit-il, et que plus ne seroit cité pour telle chose. Il print congié au promoteur et retourna à sa cure ; et si tost qu'il y fut venu, il fist hucher le drapier, et le parmentier, si fist tailler une robe qui lui traînoit plus de troys cartiers, disant au parmentier les nouvelles de Thérouenne, comment c'est assavoir qu'il avoit esté reprins de porter courte robe, et qu'on lui avoit chargé de la porter longue. Il vestit ceste robbe longue et laissa croistre ses cheveux de la teste et de la barbe ; et en cest estat servoit sa paroisse, chantoit messe et faisoit les aultres choses appartenant à curé. Le promoteur fut arrière averty comment son curé se gouvernoit oultre la rigle, et bonne et honneste conversacion des prestres, le quel le fist citer comme devant, et il s'i comparut ès longs habis : Qu'esse cy ? dist monseigneur l'official, quant il fut devant luy, il semble que vous trompés des estatus et or-

donnances de l'église; voyés vous point comme les autres prestres s'abillent? Se ce ne fust pour l'amour de vos bons amys je vous feroye affuler la prison de céans. — Comment, monseigneur, dit nostre curé, ne m'avez vous pas chargé de porter longue robbe et longs cheveux? Fays-je point ainsi que vous m'avez commandé? N'est pas ceste robe assez longue, mes cheveux sont ilz pas longs? Que voulez vous que je face? — Je vueil, dist monseigneur l'official, et si vous commande que vous portés robe et cheveux à demi longs, ne trop ne pou; et pour ceste grande faulte je vous condemne à payer dix livres d'amende au promoteur, vingt livres à la fabricque de céans, et autant à monseigneur de Thérouenne, à convertir à son aumosne. Nostre curé fut bien esbahy, mais toutesfoiz il faillist qu'il passast par là. Il prent congié et s'en revient en sa maison, bien pensant comment il s'abilleroit pour garder la sentence de monseigneur l'official. Il manda le parmentier à qui il fist tailler une robe longue d'ung costé, comme celle dont nous avons parlé, et courte comme la première de l'autre costé, puis il se fist barbeier du costé où la robe estoit courte; en ce point alloit par les rues et faisoit son divin office. Et combien qu'on luy dist que c'estoit mal fait, toutesfoiz si n'en tenoit il compte. Le promoteur en fut encores averty et le fist citer comme devant. Quant y comparut Dieu scait comment monseigneur l'official fut malcontent, à peine

qu'il ne sailloit de son siége, hors du sens, quant il regardoit son curé estre habillé en guise de mommeur ; se les autres deux foyz y avoit esté bien rachassé, il fut encores mieulx ceste cy, et condemné à belles et grosses amendes. Lors nostre curé se voyant ainsi desplumé de amendes et de condemnacions, dist à monseigneur l'official : Il me semble, saulve vostre révérence, que j'ay fait vostre commandement. Et entendez moy, je vous diray la raison. Adonc il couvrit sa barbe longue de sa main qu'il estendit sus, et puis il dist : Se vous voulez je n'ay point de barbe. Puis mist sa main de l'autre, les couvrant la partie tondue ou raise, en disant : Se vous voulés j'ay longue barbe, esse pas ce que m'avez commandé ? Monseigneur l'official, voyant que c'estoit ung vray trompeur et qu'il se trompoit de lui, fist venir le barbier et le parmentier, et devant tous les assistens lui fist faire sa barbe et cheveux, et puis coupper sa robe de la longueur qui estoit de mestier et de raison ; puis le renvoya à sa cure où il se conduit haultement, en maintenant ceste dernière manière qu'il avoit aprinse à la sueur de sa bourse.

LA XCVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LE DOIGT DU MOINE GUÉRI.)

Comme il est assez de coustume, Dieu mercy, qu'en plusieurs communautés de religions y a de bons compaignons, au moins quant au jeu des bas instrumens, au propos, naguères avoit en ung couvent de Paris, ung très bon frère prescheur qui avoit de coustume de visiter ses voisines. Ung jour entre les autres il choisit une très belle femme qui estoit sa prouchaine voisine, jeune et en bon point, et s'entre aymoient de bon couraige; et la jeune femme estoit mariée nouvellement à ung bon compaignon. Et devint maistre moyne très bien amoureux d'elle; et ne cessoit de penser et subtiller voyes et moyens pour parvenir à ses attaintes qui, à dire en gros et en brief, estoient pour faire cela que vous scavez. Or disoit je feray ainsi, or conclut autrement. Tant de propos lui ve-

noient en la teste qu'il ne savoit sur quoy s'arrester, trop bien, disoit-il que de langaige n'estoit point de abatre, car elle est trop bonne et trop séure, force m'est que se je vueil parvenir à mes fins que par cautelle et décepcion je la gaigne. Or escoutez de quoy le larron s'advisa, et comment frauduleusement la povre beste il atrappa, et son désir très deshonneste comme il proposa acomplit. Il faingnit ung jour avoir mal à ung doy, celui d'emprès le poulce qui est le premier des quatre en la main destre; et de fait l'enveloppa de draps linges, et le dora d'aulcuns oignemens très fort sentans. Et en ce point se tint ung jour ou deux, tousjours se monstrant aval son église devant la dessus dicte, et Dieu scait s'il faisoit bien la douleur. La simplette le regardoit en pitié, et voyant bien à sa contenance que il avoit grant douleur ; et pour la grant pitié qu'elle en eut, lui demanda son cas. Et le subtil regnard lui compta si très piteusement qu'il sembloit mieulx hors du sens que aultrement. Ce jour se passa ; et à lendemain, environ heure de vespres, que la bonne femme estoit à l'ostel seulette, ce pacient la vient trouver, ouvrant de soye et auprès d'elle se met, faisant si très bien le malade que nul ne l'eust véu à ceste heure qui ne l'eust jugié en très grant danger. Or se viroit vers la fenestre, maintenant vers la femme, tant d'estranges manières il faisoit que vous fussiez esbahy et abusé à le veoir. Et la simplette qui toute pitié avoit, à paine que les larmes ne lui sailloient des yeulx, le

confortoit au mieulx que elle povoit : Hélas, frère Henry, avez-vous parlé aux médecins telz et telz?— Ouy certes, m'amie, disoit il, il n'y a médecin ne cirurgien en Paris qui n'ait véu mon cas. — Et qu'en disent ils? souffrirés-vous longuement ceste douleur? — Hélas ouy, voire encores plus la mort, se Dieu ne m'aide ; car mon fait n'a que ung seul remède, et j'aymeroie autant à peine mourir que le desceler ; car il est moins que bien honneste et tout estrange de ma profession. — Comment dea, dist la povrette, puis qu'il y a remède, et n'esse pas mal fait et péché à vous de vous laisser ainsi passionner ; si est en vérité, ce me semble, vous vous mettés en danger de perdre sens et entendement, à ce que je voy vostre douleur si aspre et si terrible. — Par dieu bien aspre et terrible est-elle, dist frère Henry ; mais quoy Dieu l'a m'a envoyée, loué soit-il. Je prens bien la maladie en gré, et auray pacience et suis tout asséuré d'attendre la mort, car c'est le vray remède de ce, voire, excepté ung dont je vous ay parlé qui me guériroit tantost ; mais quoy, comme je vous ay dit, je n'oseroye dire quel il est ; et quant ainsi seroit qu'il me seroit force à desceler ce que c'est, je n'auroye point le vouloir de l'acomplir. — Et par saint Martin, dist la bonne femme, frère Henry, il me semble que vous avez tort de tenir telz termes ; et pour Dieu dictes moy qu'il fault pour vostre garison, et je vous asséure que je mettray peine et diligence à trouver ce qui y servira. Pour Dieu, ne soiés cause

de vostre perdicion, laissez vous aider et secourir. Or dictes moy que c'est, et vous verrez se je ne vous aideray ; si feray par Dieu, et me déust il couster plus que vous ne pensez. Damp moyne voyant la bonne voulenté de sa voisine, après ung grant tas d'excusances et de refus, que pour estre brief je trespasse, dist à basse voix : Puis qu'il vous plaist que je le dye, je vous obéyray. Les médecins m'ont tous dit d'ung accord qu'en mon fait n'a que ung seul remède, c'est de bouter mon doy malade dedens le lieu secret d'une femme nette et honneste, et là le tenir assez bonne pièce, et après le oingdre d'ung oignement dont ilz m'ont baillé la recepte. Vous oyés que c'est, et pourtant que je suis de ma nature et de propre coustume honteux, j'ay myeulx aymé endurer et seuffrir jusques cy les maulx que j'ay portés qu'en riens dire à personne vivant ; vous seule scavés mon cas, et malgré moy. — Hélas, hélas, dist la bonne femme, je ne vous ay dit chose que je ne face, je vous vueil ayder à guérir, je suis contente et me plaist bien pour vostre garison, et vous oster de la terrible angoisse qui vous tourmente, que vous preste lieu pour bouter vostre doy malade. — Et Dieu le vous rende, damoiselle, dist damp moine. — Je ne vous en eusse ozé requérir ne aultre ; mais puis qu'il vous plaist de me secourir, je ne seray jà cause de ma mort. Or nous mettons doncques, s'il vous plaist, en quelque lieu secret que nul ne nous voye. — Il me plaist bien, dist elle. Si le mena en

une belle garderobe et serra l'uys, et sur le lit la mist; et maistre moyne lui liève ses drapeaux, et en lieu du doy de la main bouta son perchant dur et roide dedens. Et à l'entrer qu'il fist, elle qui le sentit si très gros, dist : Et comment vostre doy est il si gros, je n'ouy jamais parler du pareil. — Et en vérité, dist il, ce fait la maladie qui en ce point le m'a mis. — Vous me contés merveille, dist elle. Et durant ses langaiges, maistre moyne acomplit ce pour quoy si bien avoit fait le malade. Et elle qui sentit et cetera, demanda que c'estoit; et il respondit: C'est le clou de mon doy qui est enfondré, je suis comme guéry, se me semble, Dieu mercy et la vostre. — Et, par ma foy, ce me plaist moult, ce dist la dame qui lors seleva ; se vous n'estes bien gary, si retournés toutesfoiz qu'il vous plaira ; car pour vous oster de douleur, il n'est riens que je ne face ; et ne soyez plus si honteux que vous avez esté pour vostre santé recouvrer.

LA XCVIe NOUVELLE.

(LE TESTAMENT DU CHIEN.)

Or escoutez qu'il advint l'autrier à ung simple curé de villaige. Ce bon curé avoit ung chien qu'il avoit noury et gardé, qui tous les aultres chiens du pays passoit sur le fait d'aller en l'eaue quérir le vireton ; et à l'ocasion de ce son maistre l'aymoit tant, qu'il ne seroit pas légier à compter combien il en estoit assoté. Advint toutesfoiz, je ne scay pas quel cas, ou s'il eut trop chault ou trop froit, toutesfoiz il fut malade et mourut. Que fist ce bon curé luy qui son presbitaire avoit tout contre le cymetière, quant il vit son chien trespassé, il pensa que grant dommaige seroit que une si saige et bonne beste demourast sans sépulture. Et pour tant il fist une fosse assez près de l'uys de sa maison et là l'enfouyt. Je ne scay pas s'il fist une marbre et par dessus graver ung epi-

taphe, si m'en tays. Ne demoura guères que la mort du bon chien du curé fut par le villaige anuncé et tant espandu que aux oreilles de l'esvesque du lieu parvint, et de sa sépulture saincte que son maistre luy bailla. Si le manda vers lui venir par une belle citacion par ung chicaneur : Hélas ! dist le curé, et qu'ay-je fait qui suis cité d'office ? — Quant à moy, dist le chicaneur, je ne scay qu'il y a, se ce n'est pour tant que vous avez enfouy vostre chien en terre saincte où l'en met les corps des christiens. Ha, se pense le curé, c'est cela? Or lui vint en teste qu'il avoit mal fait, et que s'il se laisse emprisonner qu'il sera escorché, car monseigneur l'evesque est le plus convoiteux de ce royaulme, et si a gens autour de lui qui scaivent faire venir l'eaue au moulin, Dieu scait comment. Il vint à sa journée, et de plain bout s'en ala vers monseigneur l'evesque qui lui fist ung grant prologue pour la sépulture du bon chien. Et sembloit à l'ouyr que le curé eust pis fait que d'avoir regnié Dieu. Et après tout son dire, il commanda qu'il fust mené en la prison. Quant monseigneur le curé vit qu'on le vouloit bouter en la boyte aux cailloux, il fut plus esbahy que ung canet, et requist à monseigneur l'évesque qu'il fust ouy, le quel lui accorda. Et devez savoir que à ceste calenge estoient grant foison de gens de bien et de grant façon, comme l'official, les promoteurs, le scribe, notaires, advocas, procureurs et plusieurs autres, lesquelz tous ensemble grant joye menoient du cas du bon curé,

qui à son chien avoit donné la terre saincte. Le curé en sa deffense et excuse parla en brief et dist : En vérité, monseigneur, se vous eussiez autant congnéu mon bon chien à qui Dieu pardoint, comme j'ay fait vous ne seriez pas tant esbahy de la sépulture que je luy ay ordonnée, comme vous estes, car son pareil, comme j'espoire, ne fut jamais trouvé, ne sera. Et lors commença à dire bausme de son chien : aussi pareillement s'il fut bien sage en son vivant, encores le fut il plus à sa mort, car il fist ung très beau testament, et pour ce qu'il savoit vostre nécessité et indigence, il vous ordonna cinquante escuz d'or que je vous apporte. Si les tira de son sain, et les bailla à l'évesque, le quel les recéut voulentiers, et lors loua et approuva les sens du vaillant chien, ensemble son testament et la sépulture qu'il lui bailla.

Digitized by Google

LA XCVII^e NOUVELLE.

(LES HAUSSEURS.)

N'a guères que estoit une assemblée de bons compaignons faisans bonne chière en la taverne, et boyvans d'autant. Et quant ilz eurent béu et mangié, et fait si bonne chière jusques à louer Dieu et aussi *usque ad hebreos* la plus part, et qu'ilz eurent compté et payé leur escot, les aucuns commencèrent à dire: comment nous serons festoiés de noz femmes, quant nous retournerons à l'ostel, Dieu scait que nous ne serons pas excommuniés on parlera bien à nos barbes. Nostre dame, dist l'ung, je crains bien à m'y trouver.—Ainsi m'aist Dieu dist l'autre, aussi fays je moy, je suis tout séur d'ouy la passion; pléust à Dieu que ma femme fut muette, je beveroye trop plus hardiment que ne fays. Ainsi disoient trestous, fors l'ung d'eulx qui estoit bon compaignon, qui leur

ala dire : Et comment, beaux seigneurs, vous estes tous bien maleureux qui avez tous chascun femme qui si fort vous reprent d'aler à la taverne, et est tant mal contente que vous buvez. Par ma foy, Dieu mercy, la mienne n'est pas telle ; car se je bevoye dix, voire cent foys le jour, si n'esse pas assez à son gré ; brief je ne vis oncques qu'elle n'eust voulu que je eusse plus béu la moytié. Car quant je reviens de la taverne, elle me souhaitte tousjours le demeurant du tonneau dedens le ventre, et le tonneau avecques, si n'esse pas signe que je boyve assés à son gré. Quant ses compaignons ouyrent ceste conclusion, ilz se prindrent à rire et louèrent beaucoup son compte, et sur ce s'en alèrent tous, chascun à sa chascune. Nostre bon compaignon, qui le compte avoit fait, s'en vint à l'ostel, où il trouva pou paisible sa femme toute preste à tencer, qui de si loing qu'elle le vist venir, commença la souffrance accoustumée ; et de fait comme elle souloit, luy souhaitta le demourant du vin du tonneau dedens le ventre : La vostre mercy, m'amye, dist il, encores avez meilleure coustume que les autres femmes de ceste ville; elles enragent de ce que leurs maris boyvent ne tant ne quant. Et vous, Dieu le vous rende, vouldriés bien que je béusse tousjours ou une bonne foiz qui tousjours durast.— Je ne scay, dist-elle, que je vouldroye, sinon que je prie à Dieu que tant bevez ung jour que crever en puissiés. Comme ilz se devisoient ainsi doulcement que vous ouez, le pot à la porée qui sur

le feu estoit, commence à s'enfuir par dessus, pource que trop aspre feu avoit; et le bon homme qui voyoit que sa femme n'y mettoit point la main, lui dist : Et ne voyés-vous, dame, ce pot qui s'en fuyt. Et elle qui encores rapaisée n'estoit, respondit : Si fays, sire, je le voy bien. — Or le haussés, Dieu vous mette en mal an! — Si feray-je, dist-elle, je le hausseray, je le metz à xij deniers. — Voire, dist-il, dame, esse la response? haussez ce pot de par Dieu. — Et bien, dist-elle, je le metz à vij souz; esse assez hault? — Hen! hen! dist-il, et par saint Jehan, ce ne sera pas sans troys coups de baston. Et il choisit ung gros baston et en descharge de toute sa force sur le dos de ma damoiselle, en disant : Ce marchié vous demeure. Et elle commence à crier alarme, tant que les voisins s'y assemblèrent, qui demandèrent que c'estoit; et le bon homme racompta l'istoire comme elle alloit, dont ilz rirent trestous, fors elle à qui le marchié demoura.

Digitized by Google

LA XCVIII^e NOUVELLE,

(LES AMANTS INFORTUNÉS.)

Es marches et mettes de France, entre les autres nobles, y avoit ung chevalier riche et noble, tant par l'ancienne noblesse de ses prédécesseurs, comme par ses propres nobles et vertueux fais ; le quel chevalier de sa femme espousée il avoit eu seulement une fille, qui estoit très belle et très adressée pucelle, comme à son estat appartenoit, aagée de xv à xvj ans, ou environ. Ce bon et noble chevalier voyant sa fille estre assez aagée, habille et ydoine pour estre aliée et conjointe par le sacrement de mariaige, il eut très grant voulenté de la joindre et donner à ung chevalier son voysin, non toutesfoiz tant noble de parentaige comme de grosses puissances et richesses temporelles ; avec ce aussi aagé de soixante à quatre vings ans ou environ. Ce vouloir rongea tant envi-

Digitized by Google

ron de la teste du père dont j'ay parlé, que jamais ne cessa jusques à ce que les aliances et promesses furent faictes entre luy et sa femme, mère de la fille et le dit ancien chevalier touchans le mariaige de lui avec la dicte fille qui des assemblées, promesses et traictiés ne scavoit rien, ne n'y pensoit aucunement. Assés prochain de l'ostel d'iceluy chevalier, père de la pucelle, avoit ung aultre jeune chevalier vaillant et preux, riche moyennement, non pas tant de beaucoup que l'autre ancien dont j'ay parlé, qui estoit très ardant et fort embrasé de l'amour d'icelle pucelle. Et pareillement elle par la vertueuse et noble renommée de luy en estoit très fort entachée, combien que à danger parlassent l'ung à l'autre, car le père s'en doubtoit, et leur rompoit les moyens et voyes qu'il povoit. Toutesfoiz il ne les povoit forclorre de l'entière et très léalle amour dont leurs deux cueurs estoient entreliés et enlacez. Et quant la fortune leur favorisoit tant que ensemble les faisoit deviser, d'aultre chose ne tenoient leurs devises, comme de pourpenser le moyen par lequel leur seul et souverain désir pourroit estre acomply par légitime mariaige. Or s'approucha le temps que icelle pucelle déust estre donnée à ce seigneur ancien ; et le marchié lui fut par son père descouvert et assigné le jour qu'elle le devoit espouser dont ne fut pas peu couroucée ; mais elle pensa qu'elle y donneroit remède. Elle envoya vers son très chier amy le jeune chevalier et luy manda qu'il venist celée-

ment le plustost qu'il pourroit. Et quant il fut venu elle lui compta les aliances faictes d'elle et de l'autre ancien chevalier, demandant sur ce conseil, affin de tout rompre, car d'aultre que de luy ne vouloit estre espousée. Le chevalier luy respondit : M'amye très chière, puisque vostre bonté se veult tant humilier que de moy offrir, ce que je n'oseroye requérir sans très grant vergoigne, je vous remercie, et se vous voulés persévérer en ceste bonne voulenté, je scay que nous devons faire. Nous prendrons et assignerons ung jour auquel je viendray en ceste ville bien acompaigné de mes amis, et à certaine heure vous rendrés en quelque lieu que vous me dirés maintenant où je vous troveray seule. Vous monterés sur mon cheval et vous meneray en mon chasteau. Et puis se nous pouvons apaisier monseigneur vostre père et ma dame vostre mère, nous procéderons à la consommacion de noz promesses. Laquelle dist que c'estoyt bien advisé, et qu'elle scavoit comment on s'i povoit convenablement conduire. Si lui dist que tel jour et telle heure venist en tel lieu où il la trouveroit, et puis feroit tout bien, ainsi qu'il avoit advisé. Le jour de l'assignacion vint et se comparut le jeune chevalier au lieu où l'en luy avoit dit, et où il trouva sa dame qui monta sur son cheval et picqua fort tant qu'ilz eurent esloigné la place. Ce bon chevalier craignant qu'il ne travaillast sa très chière et parfaicte amye, rompit son légier pas et fist espandre tous ses gens par divers chemins

pour veoir se quelcun ne les suivoit point; et chevauchoit à travers champs sans tenir voyes ne sentiers le plus doulcement qu'il povoit; et chargea à ses gens qu'ilz se trouvassent ensemble tous à ung gros vilaige qu'il leur nomma, où il avoit intencion de repaistre. Ce vilaige estoit assez estrange et hors la commune voye des chemins; et tant chevauchèrent qu'ilz vindrent au vilaige, où la dédicasse et généralle feste du lieu se faisoit, à laquelle y avoit gens de toutes sortes et de grande façon. Ilz entrèrent à la meilleure taverne de tout le lieu, et incontinent demandèrent à boire et à manger, car il estoit tard après disner, et la pucelle si estoit fort travaillée. Ilz firent faire bon feu et très bien appointer à menger pour les gens du dit chevalier qui n'estoient pas encores venus. Guères n'eurent esté en leur hostellerie que voycy venir quatre gros loudiers, charretiers ou bouviers par adventure encores plus villains, et entrèrent en ceste hostellerie baudement, demandans rigoureusement où estoit la ribaulde que ung ruffien naguères avoit amenée derrière lui sur son cheval et qu'il failloit que ilz béussent avec elle et à leur tour la gouverner. L'oste qui estoit homme bien congnoissant le dict chevalier, saichant que ainsi n'estoit pas que les ribaulx disoient, il leur dist gracieusement que telle n'estoit-elle pas qu'ilz cuidoient: Par la mort bieu, dirent-ilz, se vous ne la nous livrés incontinent nous abaterons les huys, et l'enmenerons par force malgré vous deux. Quant le bon

hoste entendit leur rigueur, et que sa doulce responce ne luy prouffitoit point, il leur nomma le nom du chevalier, lequel estoit très renommé ès marches mais peu congnéu des gens, à l'occasion que tousjours avoit esté hors du pays, acquérant honneur et renommée glorieuse ès guerres et voyaiges loingtains. Leur dist aussi que la femme estoit une jeune pucelle parente au dit chevalier, laquelle estoit née et yssue de grant maison, de très noble parentaige : Hélas! messeigneurs, vous povez, dist-il, sans dangier de vous ne d'aultruy estaindre et passer voz chaleurs désordonnées avecques plusieurs autres qui à l'occasion de la feste de ce vilaige sont venues, et non pour autre chose que pour vous et voz semblables ; pour Dieu laissez en paix ceste noble fille, et mettés devant voz yeulx les grands dangiers où vous vous boutez. Pensés à voz vouloirs, et le grant mal que vous voulez commettre et à petite occasion. — Cessés vostre sermon, dirent les loudiers tous alumez de feu de concupiscence charnelle, et donnez nous voye que la puissons sans violance avoir, autrement vous ferons honte ; car en publicque icy nous l'amenerons, et chascun de nous quatre en fera son plaisir. Les paroles finées, le bon hoste monta en la chambre où le chevalier et la bonne pucelle estoient, puis hucha le chevalier à part, à qui les nouvelles compta, lequel quant il eut tout bien et constamment entendu, sans estre guères troublé, il descendit garny de son espée parler aux quatre ribaulx, leur

demandant très doulcement quelle chose il leur plaisoit. Et ainsi rudes et maulsades qu'ilz estoient respondirent qu'ilz vouloient avoir la ribaulde qu'il tenoit fermée en sa chambre, et que se doulcement ne leur bailloit ilz luy tolliroient et raviroient à son dommaige : Beaulx seigneurs, dist le chevalier, se vous me congnoissiés bien, vous ne me tiendriés pour tel qui maine par les champs les femmes telles que vous appellés ceste ; oncques je ne fis telle folie, la mercy Dieu. Et quant la voulenté me seroit telle, que Dieu ne vueille, jamais je ne le feroye ès marches dont je suis, et tous les miens ; ma noblesse et la netteté de mon couraige ne le pourroient souffrir que ainsi me gouvernasse. Ceste femme est une jeune pucelle, ma cousine prochaine, issue de noble maison ; et je vois pour esbattre et passer temps doulcement, la menant avec moy acompaignié de mes gens ; lesquelz jàsoit qu'ilz ne soient cy présens, toutesfoiz viendront ilz tantost, et je les attens ; et ne soyés jà si abusés en vos couraiges que je me répute si lasche que je la laisse villenner, ne souffrir lui faire injure tant ne quant ; mais la garderay et deffendray aussi avant et longuement que la vigueur de mon corps pourra durer, et jusques à la mort. Avant que le chevalier eust finée sa parolle, les villains plastriers lui entrerompirent en nyant tout premier qu'il fust celuy qu'il avoit nommé, pource qu'il estoit seul, et le dit chevalier jamais ne chevauchoit que en grande compaignie de gens. Pour quoy luy conseilloient qu'il bail-

last la dicte femme, s'il estoit saige, ou autrement lui roberoient par force, quelque chose qu'il en péust ensuivir. Hélas ! quant le vaillant et courageux chevalier percéut que doulceur n'avoit lieu en ses responces, et que rigueur et haulteur occupoient la place, il se ferma en son courage et résolut que les villains n'auroient point la jouissance de la pucelle, ou il y mourroit en la deffendant. Pour faire fin, l'ung de ces quatre s'advanca de férir de son baston à l'uys de la chambre, et les autres l'ensuivent qui furent reboutés vaillamment d'icelui chevalier. Et ainsi se commença la bataille qui dura assez longuement. Combien que les deux parties fussent despareillés, ce bon chevalier vainquit et rebouta les quatre ribaulx, et ainsi qu'il les poursuivoit et chassoit pour en estre tout au dessus, l'un de ceulx qui avoit ung glaive se vira subit et le darda en l'estomac du chevalier et le perça de part en part ; et du coup incontinent chéut mort, dont ilz furent très joyeulx. Ce fait, l'oste fut par eulx contraint de l'enfouir au jardin de l'ostel, sans esclandre ne noise. Quant le bon chevalier fut mort, ilz vindrent heurter à la chambre où estoit la pucelle à qui desplaisoit que son amoureux tant demouroit, et boutèrent l'uys oultre. Et si tost qu'elle vit les brigans entrer, elle jugea que le chevalier estoit mort, disant : Hélas ! où est ma garde, où est mon seul refuge ? que est il devenu ? dont vient qu'ainsi me blesse le cueur, et qu'il me laisse ycy seulette ? Les ribaulx voyans qu'elle estoit moult

troublée, la cuidèrent faulcement décevoir par doulces paroles, en disant que le chevalier si estoit en une aultre maison, et qu'il luy mandoit qu'elle y allast avec eulx, et que plus séurement si pourroit garder. Mais riens n'en voulut croire, car le cueur tousjours luy jugeoit qu'ilz l'avoient tué. Si commença à soy dementer et de crier plus amèrement que devant : Qu'esse cy, dirent-ilz, que tu nous faiz estrange manière? cuides-tu que nous ne te congnoissons? Se tu as suspeçon sur ton ruffien qu'il ne soit mort, tu n'es pas abusée, nous en avons délivré le pays. Pour quoy soyés toute asséurée que nous quatre aurons tous chascun l'ung après l'autre ta compaignie. Et à ces motz, l'ung d'eulx s'avance qui la prent le plus rudement du monde, disant qu'il aura sa compaignie avant qu'elle lui eschappe. Quant la povre pucelle se vit ainsi efforcée et que la doulceur de son langaige ne lui portoit point de prouffit, si leur dist : Hélas! messeigneurs, puis que vostre mauvaise voulenté est ainsi tournée, et que humble prière ne la peut adoulcir, au moins ayés en vous ceste honnesteté de couraige que, puis qu'il fault que à vous je soye habandonnée, ce soit privéement, c'est assavoir à l'ung sans la présence de l'autre. Ilz lui accordèrent jàsoit que très enuis, et puis lui firent choisir et pour eslire cellui d'eulx quatre qui devoit demourer avec elle. L'ung d'eulx lequel cuidoit estre le plus béning et doulx, elle esléut; mais de tous estoit-il le pire. La chambre fut fermée,

et tantost après la bonne pucelle se getta aux piedz du ribault, auquel elle féit plusieurs piteuses remonstrances, en lui priant que il eust pitié d'elle. Mais tousjours persévérant en malignité, dist qu'il feroit sa voulenté d'elle. Quant elle le vit si dur, que à sa prière très humble ne vouloit exaulcer, lui dist : Or ça puis qu'il convient qu'il soit, je suis contente ; mais je vous supplie que cloez les fenestres, affin que nous soyons plus secrètement. Il accorda bien enuis ; et tandis qu'il les cloyoit, la pucelle sacha ung petit cousteau qu'elle avoit pendu à sa saincture, et en faisant ung très piteux cry, se trencha la gorge et rendit l'âme. Et quant le ribault la vit couchée à terre, il s'en fuyt avec ses compaignons Et est à supposer que depuis ilz ont esté pugnis selon l'exigence du piteux cas. Ainsi finèrent leurs jours les deux beaux amoureux, tantost l'ung après l'autre sans percevoir riens des joyeux plaisirs où ilz cuidoient ensemble vivre et durer tout leur temps.

Digitized by Google

LA XCIX^e NOUVELLE.

(LA MÉTAMORPHOSE.)

S'il vous plaist, avant qu'il soit plus tard tout à ceste heure ma petite ratelée et compte abrégé d'ung vaillant évesque de Castille despaindray, qui pour aucun affaire du roi de Castille, son maistre, ou temps de ceste histoire, s'en aloit en court de Rome. Ce vaillant prélat, dont j'entens fournir ceste nouvelle, vint ung soir en une petite vilette de Lombardie; et lui estant arrivé par ung vendredi assez de bonne heure, vers le soir, ordonna à son maistre d'ostel le faire soupper assés de bonne heure, et le tenir le plus aise que faire ce pourroit, de ce dont on pourroit recouvrer en la ville; car la Dieu mercy, quoiqu'il fust gros, gras et en bon point, et ne se donnast de mauvais temps que bien à point et sobrement, si n'en jeunoit il journée. Son

maistre d'ostel, pour luy obéyr, s'en ala au marchié, et par toutes les poissonneries de la ville sercha pour trouver du poisson. Mais pour faire le compte brief, il n'en peut oncques recouvrer ung seul loppin, quelque diligence que luy et son hoste en scéussent faire. D'aventure eulx retournans à l'ostel sans poisson, trouvèrent ung bon homme des champs qui avoit deux bonnes perdris et ne demandoit que marchant. Si se pensa le maistre d'ostel que s'il en povoit avoir bon compte, qu'elles ne luy eschapperoient pas, et que ce seroit bon pour le dimenche, et que son maistre en feroit grant feste. Il les acheta et en eut un bon pris. Il vint vers son maistre ses perdris en sa main, toutes vives, grasses et bien refaictes, et lui compta l'esclipse de poisson qui estoit en la ville, dont il ne fut pas trop joyeulx, et lui dist : Et que pourrons nous soupper? — Monseigneur, ce respondit il, je vous feray faire des oeufz en plus de cent mille manières ; vous aurez aussi des pommes et des poires. Nostre hoste a aussi de bon fourmaige et bien gras ; nous vous tiendrons bien aise ; ayés pacience pour meshuy, ung soupper est tantost passé ; vous serés demain plus aise, se Dieu plaist. Nous yrons en ville qui est trop myeulx empoissonnée que ceste cy ; et Dimenche vous ne povez faillir d'estre, bien disné, car vécy deux perdris que je vous ay pourvéues, qui sont à bon escient bonnes et bien nourries. Ce maistre évesque se fist bailler ces perdris et les trouva telles qu'elles estoient

bonnes à bon escient, si se pensa qu'elles tendroient à son soupper la place du poisson qu'il cuidoit avoir, dont il n'avoit point; car il n'en péut oncques trouver. Si les fist tuer bien en haste, plumer, larder et mettre en broche, quelque chose que son maistre d'ostel scéust dire ne remonstrer, trop bien disoit il : Monseigneur, elles sont bonnes tuées, mais les rostir maintenant pour Dimenche, il ne me semble pas bon. Quelque chose que le maistre d'ostel luy scéust remonstrer, toutesfoys ne le voulut il croire, car elles furent mises en broche et rosties. Le bon prélat estoit la plus part du temps qu'elles mirent à cuyre tousjours présent, dont son maistre d'hostel ne se scavoit assez esbahir, et ne savoit pas bien l'appétit désordonné de son maistre qu'il eust à ceste heure de dévorer ces perdris; ainçois cuidoit qu'il le fist pour Dimenche les avoir plus prestes au disner. Lors les fist ainsi habiller, et quant elles furent prestes et rosties, la table couverte et le vin aporté, oeufz en diverses façons habillés et mis à point, si s'assist le prélat, et le *benedicite* dit, demanda les perdris avec la moustarde. Son maistre d'ostel désirant savoir que son maistre vouloit faire de ces perdris, si les lui mist devant luy toutes venantes de la broche, rendantes une fumée arromatique assez pour faire venir l'eaue à la bouche d'ung friant. Et bon évesque d'assaillir ces perdris et desmembrer d'entrée la meilleure qui y fust; et commence à trencher et menger; car tant avoit

haste que oncques ne donna loisir à son escuier qui devant lui tranchoit, qu'il eust mis son pain ne ses cousteaux à point. Quant ce maistre d'ostel vit son maistre s'arracher à ces perdris, il fut bien esbahy et ne se peut taire ne tenir de lui dire : Ha, monseigneur, que faictes vous? Estes vous Juif ou Sarrasin, qui ne gardés autrement le vendredi? Par ma foy, je me donne grant merveille de vostre faict. —Tais toy, tais toy, dist le bon prélat qui avoit toutes les mains grasses et la barbe aussi de ces perdris, tu es beste, et ne scais que tu dis ; je ne fays point de mal. Tu scais et congnois bien que par parolles moy et tous aultres prestres faisons d'une hostie qui n'est que de blé et d'eaue, le précieux corps de Jhesu-Crist ; et ne puis je doncques par plus forte raison, moy qui tant ay veu de choses en court de Romme, et en tant de divers lieux, scavoir par paroles faire convertir ces perdris qui est chair en poisson, jasoit ce qu'elles retiennent la forme de perdris? Si fays dea, maintes journées sont passées que j'en scay bien la pratique. Elles ne furent pas si tost mises à la broche que par les parolles que je scay, je les charmé telle ment que en substance de poisson se convertirent ; et en pourriez trestous qui cy estes menger, comme moy, sans péché. Mais pour l'ymaginacion que vous en pourriez prendre, elles ne vous feroient jà bien, si en feray tout seul le meschief. Le maistre d'ostel et tous les autres de ses gens commencèrent à rire, et firent semblant de adjouster foy à la bourde de

leur maistre, trop subtillement fardée et coulourée ; et en tindrent depuis manière du bien de luy, et aussi maintesfoiz en divers lieux joyeusement le racomptèrent.

Digitized by Google

LA C^e NOUVELLE.

(LE SAGE NICAISE, OU L'AMANT VERTUEUX.)

En la puissante et bien peuplée cité de Gennes, puis certain temps en çà, demouroit ung marchant comblé de biens et de richesses, duquel l'industrie et manière de vivre estoit de mener et conduire grosses marchandises par la mer ès estranges pays espécialement en Alixandrie. Tant vacca et entendit au gouvernement des navires, et à entasser et amasser trésors, et amonceler grandes richesses, que durant tout le temps qu'il s'i adonna qui fut depuis sa tendre jeunesse jusques à l'aage de cinquante ans, ne luy vint voulenté ne souvenance d'aultre chose faire. Et comme il fut parvenu à l'aage dessus dicte, ainsi comme une fois pensoit sur son estat voyant qu'il avoit despendu et emploié tous ses jours et ans à riens aultre chose faire que cuyder accroistre ses richesses, sans jamais

Digitized by Google

avoir en ung seul moment ou minute de temps, auquel sa nature lui eust donné inclinacion pour le faire penser ou induire de soy marier, affin d'avoir généracion qui aux grans biens qu'il avoit à diligence, veille et à grant labeur amassé et acquis, lui succédast, et après luy les possédast, concéut en son couraige une aigre et très poingnant douleur; et desplaisant estoit à merveilles qu'ainsi avoit exposé et suspendu ses jeunes jours. En celle aigre doléance et regret demoura aulcuns jours, lesquelz jours pendans advint que en la cité dessus nommée les jeunes et petis enfans, après qu'ilz avoient solennizé aulcune feste acoustumée entr'eux pour chascun an, habillez et desguisés diversement, et assés estrangement les ungs d'une manière, et les aultres d'aultre, se vindrent rendre en grant nombre en ung lieu, où les publicques et acoustumez esbatemens de la cité se faisoient communément, pour jouer en la présence de leurs pères et mères; et aussi affin d'en reporter gloire, renommée et louenge. A ceste assemblée se comparut et se trouva ce bon marchant, remply de fantasies et de soulcy, et voyant les pères et les mères prendre grant plaisir à veoir leurs enfans jouer et faire souplesses et appertises, aggrava sa douleur qu'il par avant avoit de soy mesmes concéue; et en ce point sans les pouvoir plus adviser ne regarder, triste et marry retourna en sa maison, et seulet se rendit en sa chambre où il fut aulcun espace de temps, faisant com-

plaintes en ceste manière : Ha! povre maleureux viellard, tel que je suis et tousjours ay esté, de qui la fortune et destinée sont dures, amères et mal goustables. O chétif homme, plus que tous récréant et las par les veilles, peines, labeurs et ententes que tu as prinses et portées tant par mer que par terre! Ta grande richesse et tes comblés trésors sont bien vains, lesquelz soubz périlleuses adventures en peines ?ures et sueurs, tu as amassé et amoncelé, et pour lesquelz tout ton temps a despendu et usé, sans avoir oncques une petite espace ne souvenance de penser, qui sera celui qui toy mort et party de ce siècle, les possédera, et à qui par loy humaine les devras laisser en mémoire de toy et de ton nom. Ha! meschant couraige, comment as-tu mis en non chaloir cela, à quoy tu devoys donner entente singulière? Jamais ne t'a pléu mariaige, et tousjours l'as craint et reffusé, mesmement hay et mesprisé les bons et justes conseulz de ceulx qui t'y ont voulu induire, affin que tu eusses lignée qui perpétuast ton nom, ta louenge et ta renommée. O bien heureux sont les pères, qui laissent à leurs successeurs bons et saiges enfans! Combien ay-je aujourd'uy regardé et perceu de pères estans aux jeux de leurs enfans qui se disoient très heureux, et jugeroient très bien avoir emploié leurs ans se après leurs décès leurs povoient laisser une petite partie des grans biens que je possède. Mais quel plaisir et soulas puis je

jamais avoir, quel nom, quelle renommée auray je après la mort? Où est maintenant le filz qui maintiendra et fera mémoire de moy, après mon trépas. Bénoist soit ce saint mariaige par quoy la mémoire et souvenance des pères est entretenue, et dont tenus possessions et héritages ont pour leurs doulx enfans à éternelle permanence et durée. Quant ce bon marchant eust à soy mesmes longue espace argué, subit donna remède et solucion à ses argumens, disant ces motz : Or çà il ne m'est désormai mestier, nonobstant le nombre de mes ans, tourmenter ne troubler de douleurs, d'angoisses ne de pensement. Au fort ce que j'ay par cy devant fait prend semblance aux oyseaulx qui font leurs nydz et les préparent avant qu'ilz ponnent leurs oeufz. J'ay la mercy Dieu, richesses souffisantes pour moy, pour une femme et pour plusieurs enfans, s'il advient que j'en aye, et ne suis si ancien, ne tant defourni de puissance naturelle que je me doie soussier ne perdre espérance de non pouvoir jamais avoir génération. Si me convient arester et donner toute entente, veiller et travaillier, advisant où je trouveray femme propice et convenable à moy. Ainsy finant son procès vuida de sa chambre, et fist venir vers luy deux de ses compaignons mariniers comme lui, aux quelz il descouvrit son cas tout au plain, les priant très affectueusement qu'ilz luy voulsissent aider à trouver et quérir femme pour lui qui estoit la chose de ce monde que plus dési-

roit. Les deux marchans, ayant entendu le bon propos de leur compaignon, le prisèrent et louèrent beaucoup, et prindrent la charge de faire toute la diligence et inquisicion possible pour lui trouver femme. Et ce temps pendant que la diligence et enqueste se faisoit, nostre marchant tant eschauffé de marier que plus il ne povoit, faisoit de l'amoureux, cherchant par toute la cité, entre les plus belles la plus jeune, et d'autres ne tenoit compte. Tant chercha que en trouva une telle qui la demandoit; car de honnestes parens née, belle à merveilles jeune de quinze ans ou environ, gente, doulce et très bien adressée estoit. Après qu'il eust congnéu les vertus et condicions doulces d'elle, il eut telle affection et désir qu'elle fust dame de ses biens par juste mariaigé, qu'il la demanda à ses parens et amis, lesquelz après aulcunes petites difficultés et ligières qui guères ne durèrent, luy donnèrent et accordèrent. En la mesmes heure, lui firent fiancer et donner caucion et séureté du douaire dont il la vouloit douer. Se ce bon marchant avoit prins grant plaisir en sa marchandise, pendant le temps qu'il la menoit, encores l'eut-il plus grant, quant il se vit asséuré d'estre marié, et mesmement avec femme telle que il en povoit avoir de beaulx enfans. La feste et solennité de ses nopces fut honnorablement et en grant sumptuosité faicte et célébrée, la quelle feste faillye il mist en oubly et non chaloir sa première manière de vivre; c'est

assavoir sur la mer il faisoit très bonne chière et prenoit grande plaisance avec sa belle et doulce femme. Mais le temps ne lui dura guères que saoul et ennuyé en fut, car la première année avant qu'elle fut expirée print desplaisance de demourer à l'ostel en oysance et de y tenir mesnaige en la manière qui convient à ceulx qui y sont liez, se hoda et ennuya, aiant très grant regret à son aultre mestier de marinier qui lui sembloit plus aisié et légier à maintenir que celui qu'il avoit si voulentiers entreprins à gouverner nuyt et jour. Aultre chose ne faisoit que subtiller et penser comment ilz se pourroit trouver en Alexandrie, en la manière qu'il avoit acoustumée, et lui sembloit qui n'estoit pas seulement difficille de soy abstenir de mariner et non hanter la mer et l'abandonner de tous poins, mais aussi chose la plus impossible de ce monde. Et combien que sa voulenté fust plainement délibérée et résolue de soy retraire et remettre à son premier mestier, toutesfoiz le celoit-il à sa femme, doubtant que ne le print à desplaisance, avoit aussi une crainte et doubte qui le destourboit et donnoit empeschement à exécuter son désir, car il congnoissoit la jeunesse du couraige de sa femme et luy estoit bien advis que s'il s'absentoit, elle ne se pourroit contenir, considéroit aussi la muableté et variableté de courage femenin, et mesmement que les jeunes galans, lui présent, estoit coustumiers de passer souvent devant son huys pour la veoir, dont il

supposoit qu'en son absence ilz la pourroient de plus près visiter et par aventure tenir son lieu. Et comme il eust esté par longue espace point et esguillonné de ces difficultéz et diverses ymaginacions, sans en sonner mot, et qu'il congnéust qu'il avoit jà achevé et passé la plus part de ses ans, il mist à non chaloir femme et mariage et tout le demourant qui affiert au mesnaige, et aux argumens et disputacions qui lui avoient troublé la teste, donna briefve solucion, disant en ceste manière : Il m'est trop plus convenable vivre que mourir, et se je ne laisse et abandonne mon mesnaige en briefz jours, il est tout certain que je ne puis longuement vivre ne durer. Lairay-je donc ceste belle et doulce femme? Oy, je la lairay; elle ait doresenavant la cure et soing d'elle mesmes, s'il lui plaist, je n'en vueil plus avoir la charge. Hélas! que feray-je? quel deshonneur! Quel desplaisir sera-ce pour moy s'elle ne se contient et garde chasteté. Ho! il vault mieulx vivre que mourir pour prendre soing pour la garder; jà Dieu ne vueille que pour le ventre d'une femme je prengne si estroicte cure ne soing sans avoir louyer ne salaire, et ne en recevoir que torment de corps et d'ame. Ostez moy ces rigueurs et angoisses que plusieurs seuffrent pour demourer avec leurs femmes; il n'est chose en ce monde plus cruelle ne plus grevante les personnes. Jà Dieu ne me laisse tant vivre, que pour quelque adventure qu'en mon mariage puisse sourdre, je m'en cour-

rousse ne monstre triste. Je vueil avoir maintenant liberté et franchise de faire tout ce qui me vient à plaisir. Quant ce bon marchant eut donné fin à ces très bonnes devises, il se trouva avec ses compaignons mariniers, et leurs dist qu'il vouloit encores une foiz visiter Alexandrie et charger marchandises, comme aultresfois et souvent avoit fait en leur compaignie. Mais il ne leur déclaira pas les troubles qu'il prenoit à l'occasion de son mariaige. Ilz furent tantost d'accord et lui dirent qu'il se fist prest pour partir au premier bon vent qui sourvenroit. Les mariniers et bateaulx furent chargez et préparez pour partir et mis ès lieux où il failloit atendre vent propice et opportun pour naiger. Ce bon marchant doncques ferme et tout aresté en son propos, comme le jour précédent, celui doncques qui se devoit partir, se trouva seul après soupper, avec sa femme, en sa chambre; et il lui descouvrit son intencion et manière de son prouchain voyage; et affin que très joyeuse fust, lui dist ces paroles : Ma très chière espouse que j'ayme mieulx que ma vie, faictes, je vous requier, bonne chière, et vous monstrez joyeuse, et ne prenez de desplaisance ne tristesse en ce que je vous declaireray. J'ay proposé de visiter, se c'est le plaisir de Dieu, une foys encores Alexandrie en la façon que j'ay de long temps acoustumée, et me semble que n'en devez estre marrie, attendu que vous congnoissés que c'est ma manière de vivre, mon art et mon mestier, aux quelz

moyens j'ay acquis richesses, maisons, nom et renommée, et trouvé grant nombre d'amis et de familiarité. Les beaulx et riches ornemens, aneaulx, vestemens et toutes les aultres précieuses bagues dont vous estes parée et ornée, plus que nulle aultre de ceste cité ; comme bien savez, je les ay achaptées du gaing et avantaige que j'ay fait en mes marchandises. Ce voyage doncques ne vous doyt guères ennuyer, car le retour en sera brief. Et je vous prometz que à ceste foiz, comme j'espoire, se la fortune me donne eur que jamais plus n'y vueil retourner, je y vueil prendre congié à ceste foiz. Il convient doncques que prenez maintenant courage bon et ferme ; car je vous laisse la disposicion, administracion et gouvernement de tous les biens que je possède ; mais avant que je me parte, je vous vueil faire aucunes requestes. Pour la première, je vous prie que soyés joyeuse, tandis que je feray mon voyage, et vivez plaisamment, et se j'ay quelque pou d'ymaginacion que ainsi le faciés, j'en chemineray plus lyement. Pour la seconde, vous scavez que entre nous deux rien ne doit estre tenu couvert ne celé, car honneur, prouffit et renommée doivent estre, comme je tien qu'ilz sont, communs à tous deux, et la louenge et honneur de l'ung ne peut estre sans la gloire de l'autre, non plus que le deshonneur de l'ung ne peut estre sans la honte de tous deux. Or je veuil bien que vous entendez que je ne suis si très despourvéu de sens que je ne pense bien

comment je vous laisse jeune, belle, doulce, fresche et tendre, sans soulas d'homme, et que de plusieurs en mon absence serés désirée. Combien que je cuide fermement que avez maintenant nette pensée, couraige haytié, toutesfoiz quant je congnois quelz sont vostre aage et l'inclinacion de la secrète chaleur en quoy vous abondés, il ne me semble pas possible qu'il ne vous faille par pure nécessité et contrainte ou temps de mon absence avoir compaignie d'homme, dont c'est bien mon plaisir que vous vous accordez où vostre nature vous forcera et contraindra. Vécy doncques le point où je vous vueil prier, c'est que gardez nostre mariaige le plus longuement que vous pourrez en son entièreté. Intencion n'ay ne voulenté aucune de vous mettre en garde d'aultry, pour vous contenir; mais vueil que de vous mesmes ayez la cure et le soing, et en soyés gardienne. Véritablement il n'est si estroitte garde au monde qui puisse destourber la femme oultre sa voulenté à faire son plaisir. Quant doncques vostre chaleur vous esguillonnera et poindra, je vous prie, ma chière espouze, qu'en l'exécution de vostre désir vous vous advisés prudentement et tellement qu'il n'en puisse estre publique renommée ; que s'autrement le faites vous, moy et tous noz amys, sommes infâmes, et deshonnorés. S'en fait donques et par effect vous ne povez garder chasteté, au moins mettez paine de la garder tant qu'il touche fame commune et renommée.

Mais je vous vueil apprendre et enseigner la manière que vous deverés tenir en celle manière, s'elle survient. Vous savez qu'en ceste bonne cité a très grant nombre et foison de beaux jeunes hommes ; d'entr'eulx tous, vous en choisirez ung seul et vous en tenez contente pour faire ce où vostre nature vous inclinera. Toutesfoiz je vueil que en faisant l'élection vous ayez singulier regard qu'il ne soit homme vagüe, deshonneste et pou vertueux ; car de tel ne vous devez accointer pour le grant péril qui vous en pourroit sourdre. Car sans doubte il descouvriroit et publiqueroit à la volée vostre secret. Doncques vous eslirés celui que congnoistrés fermement estre saige et prudent, affin que se le meschief vous advient, il mette aussi grant paine à le celer, comme vous ; de ceste article vous requiers je, et que me promettés en bonne et ferme léaulté que garderez ceste leçon. Si vous advise que ne me respondez sur ceste matière en la forme et façon que ont de coustume les aultres femmes, quant on leur parle de telz propos comme je vous dis maintenant ; je scay leur responses et de quelz motz sçaivent user qui sont telz : Hé ! Hé ! mon mary, qui vous a méu à dire ce, où avez vous chargée ceste opinion cruelle, plaine de tempeste, par quelle manière ne quant me pourroit advenir ung si abhominable délit ? Nenny, nenny, jà Dieu ne vueille que je vous face telles promesses, à qui je prie qu'il permette la terre ouvrir qui m'englou-

tie et dévore toute vive, au jour et heure que je ne dy pas commettray, mais auray une seule pensée à le commettre. Ma chière espouse, je vous ay ouvert ces manières de respondre, affin que vers moy en usés aucunnement. En bonne foy je croy et tien fermement que vous avez pour ceste heure très bon et entier propos, ou quel je vous prie que demourez autant que vostre nature en pourra souffrir. Et n'entendés point que je vueille que me promettés faire et entretenir ce que je vous ay monstré, fors seulement ou cas que ne pourrés donner résistence; ne bataillier contre l'appétit de vostre fraile et doulce jeunesse. Quant ce bon marchant eut finé sa parolle, la belle doulce et débonnaire sa femme, la face toute rosée, se print à trembler quant déust donner responce aux requestes que son mary luy avoit faictes. Ne demoura guère toutesfoiz que la rougeur s'esvanoït et print asséurance, en fermant son courage de constance; et en ceste manière causa sa gracieuse response : Mon doulx et très aymé mary, je vous asséure que oncques ne fus si espovantée ne troublée de mon entendement que j'ay esté présentement par voz parolles, quant elles m'ont donné la congnoissance de ce que oncques je ouy, ne aprins, ne pensé. Vous congnoissez ma simplesse, jeunesse et innocence; certainement il n'est point possible à mon aage de faire ou pourpenser un tel meschief ou deffaulte, comme vous m'avez dit que estes séur

et scavez vrayement que vous absent, je ne pourroye contenir ne garder l'entièreté de nostre mariage. Ceste parolle me tormente fort le courage et me fait trembler toute, et ne scay quelle chose je doy maintenant dire, respondre ne proposer à voz raisons. Ainsi m'avez privé et tollu l'usaige de parler; je vous diray toutesfois ung mot qui vuidera de la profondesse de mon cueur et en telle manière qu'il y gyst en telle vuidera-il de ma bouche. Je requier très humblement à Dieu et à jointes mains luy prie qu'il face et commande ung abisme ouvrir où je soye gettée, les membres tous arrachés, et tourmentée de mort cruelle, se jamais le jour vient où je doie non seulement commettre desléaulté en nostre mariage; mais sans plus en avoir une briefve pensée de le commettre; et comment ne par quelle manière ung tel délit ne pourroit advenir, je ne le sauroye entendre. Et pource que m'avez forclos et reclus de telles manières de respondre, disant que les femmes sont coustumières d'en user pour trouver les eschappatoires et alibis forains, affin de vous faire plaisir et donner repos à vostre ymaginacion, et que voyez que à voz commandemens je suis preste d'obéyr, garder et maintenir, je vous prometz de ceste heure, de courage ferme, arresté et estable oppinion, d'attendre le jour de vostre revenue en vraye, pure et entière chasteté de mon corps; et que Dieu ne vueille pas qu'il advienne le contraire, tenés vous en tout asséuré, et je le vous prometz, je tien-

dray la rigle et doctrine que m'avez donnée en tout ce que je feray sans la trespasser aulcunement. S'il y a aultre chose dont vostre couraige soit chargé, je vous prie, descouvrés tout et me commandez faire et acomplir vostre bon désir, autre rien ne desire, non pas le mien. Nostre marchant, ouye la response de sa femme, fut tant joyeux qu'il ne se péut contenir de plourer, disant : Ma très chière espouse, puis que vostre doulce bonté m'a voulu faire la promesse que j'ay requise, je vous prie que l'entretenés. Le landemain matin, le bon marchant fut mandé de ses compaignons pour entrer en la mer. Si print congié de sa femme, et elle le commanda à la garde Dieu. Puis monta en la mer, et se mirent à cheminer et nager vers Alexandrie, où ilz parvindrent en briefz jours, tant leur fut le vent convenable et propice, ou quel lieu s'arrestèrent longue espace de temps, tant pour délivrer leurs marchandises comme pour en chargier des nouvelles. Pendant et durant lequel temps, la très gente et gracieuse damoiselle dont j'ay parlé, demoura garde de l'ostel et pour toute compaignie n'avoit que une petite jeune fillette qui la servoit. Et, comme j'ay dit, ceste belle damoiselle n'avoit que quinze ans, pour quoy s'aulcune faulte fist, on ne le doyt pas tant imputer à malice comme à la fragilité de son jeune aage. Comme doncques le marchant eust esté plusieurs jours absent des yeulx d'elle, pou à pou il fut mys en oubly. Si tost que les

jeunes gens scéurent ce partement, ilz la vindrent visiter, laquelle au premier ne vouloit vuyder de sa maison ne soy monstrer; mais toutesfoiz par force de continuacion et fréquentacion cotidienne, pour le très grant plaisir qu'elle print aux doulx et mélodieux chans et armonies de tous instrumens dont on jouoit à son huys, elle s'advança de venir beyer et regarder par les crevaces des fenestres et secretz traillis d'icelle, par lesquelles très bien povoit veoir ceulx qui l'eussent plus voulentiers véue. En escoutant les chansons et dances, prenoit à la fois si grant plaisir que amour esmouvoit son couraige tellement que chaleur naturelle souvent l'induisoit à briser sa continence. Tant souvent fut visitée en la manière dessus dicte qu'en la parfin sa concupiscence et désir charnelz la vainquirent et fut touchée du dard amoureux bien avant; et comme elle pensast souvent comment elle avoit s'à elle ne tenoit très bonne habitude et opportunité de temps et de lieu; car nul ne la gardoit, nul ne lui donnoit empeschement pour mettre à excécution son désir. Conclud et dist que son mary estoit très sage quant si bien luy avoit acertené que garder ne pourroit sa continence et chasteté, de qui toutesfoiz elle vouloit garder la doctrine et avec ce la promesse que faicte lui avoit : Or me convient-il, dist elle, user du conseil de mon mary; en quoy faisant je ne puis encourir à deshonneur, puis qu'il m'en a baillié la licence. Mais que je

ne ysse les termes de la promesse que j'ay faicte, il m'est advis, et il est vray qu'il me chargea que quant le cas adviendroit que rompre me conviendroit ma chasteté que je esléusse homme qui fust saige, bien renommé et de grande vertu, et non aultre. En bonne foy, aussi feray-je, mais que je puisse en non trespassant le bon conseil de mon mary, il me souffist largement ; et je tien qu'il n'entendoit point que l'homme déust estre ancien, ains comme il me semble qu'il fust jeune ayant autant de renommée en clergie et science, comme ung autre vieil ; telle fut la leçon comme il m'est advis. Ès mesmes jours que ces argumentacions se faisoient pour la partie de nostre damoiselle et que elle quéroit ung saige jeune homme, pour luy refroider les entrailles, ung très saige jeune clerc arriva de son eur qui venoit freschement de l'université de Boulongne la crasse, là où il avoit esté plusieurs ans sans retourner. Tant avoit vacqué et donné son entente à l'estude qu'en tout le pays n'y avoit clerc de plus grant renommée par les magistraux de la cité ; et avecques eulx assistoit continuellement. Il avoit coustume d'aler chascun jour sur le marchié à l'ostel de la ville, et jamais ne povoit passer que par devant la maison de la dicte damoiselle, à laquelle pléut très bien sa doulce manière. Et combien qu'elle ne l'eust jamais veu exercer l'office de clergie, toutesfoiz elle jugea tantost qu'il estoit très grant clerc, auxquelz moyens elle ficha toute son amour, en luy disant qu'il gar-

deroit la leçon de son mary, mais par quelle manière elle lui pourroit monstrer son grant et ardant amour, et ouvrir le secret désir de son couraige, elle ne savoit, dont elle estoit très desplaisante. Elle s'advisa néantmoins, pource que chascun jour ne failloit point de passer devant son huys, allant au marchié, elle se mettroit au perron, parée le plus gentement que pourroit, affin que au passer, quant il getteroit son regard sur sa beaulté, il la convoitast et requist de ce dont on ne luy feroit refus. Plusieurs fois la damoiselle se monstra, combien que ce ne fust au paravant sa coustume, et jasoit ce que très plaisante fust et telle pour qui ung jeune couraige devoit tantost estre esprins et alumé d'amours, toutesfoiz le saige clerc jamais ne la apparcéut, car il marchoit si gracieusement que en marchant ne gettoit sa véue ne çà, ne là. Et par ce moyen la bonne damoiselle ne proufita rien en la façon qu'elle avoit pourpensée et advisée. S'elle fut dolente il n'en est jà mestier d'en faire enqueste, et plus pensoit à son clerc, et plus allumoit et esprenoit son feu. A fin de pièce, après ung tas d'imaginacions que pour abrégier je passe les reciter, conclud et se détermina d'envoier sa petite meschinette devers luy. Si la hucha et commanda qu'elle s'en alast demander ung tel, c'est assavoir de ce grant clerc, et quant elle l'auroit trouvé où qu'il fust, luy dist que le plus en haste qu'il pourroit venist à l'ostel d'une telle damoyselle, femme et espouse d'ung tel, et que s'il demandoit quelle chose

il plaisoit à la damoyselle, elle luy respondist que rien n'en savoit; mais tant seulement lui avoit dit qu'il estoit grande nécessité qu'il venist. La fillette mist en sa mémoire les motz de sa charge et se partit pour quérir celuy qu'elle trouva; ne demoura guères, car l'en luy enseigna la maison où il mengeoit au disner, en une grande compaignie de ses amis et aultres gens de grant façon. Ceste fillette entra ens et en saluant toute la compaignie se vint adresser au clerc lequel elle demandoit; et oyans tous ceulx de la table, luy fist son messaige bien saigement, ainsi que sa charge le portoit. Le bon seigneur qui congnoissoit de sa jeunesse le marchant dont la fillette luy parloit, et sa maison aussi bien comme la sienne, mais ignorant qu'il fust marié ne qui fust sa femme, pensa tantost que pour l'absence du dit marchant sa dicte femme le demandoit pour estre conseillée en aucune grosse cause, comme elle vouloit; car le dit clerc scavoit bien que le mary estoit dehors, et n'entendoit point la cautelle, ainsy comme elle; toutesfois il dit à la fillette : M'amye, allez dire à vostre maistresse que incontinent que vostre disner sera passé je iray vers elle. La messagière fist la responce telle qu'il failloit et que on lui avoit enchargé, et Dieu scait comme elle fut recéue de sa maistresse. Quant elle entendit les nouvelles que le clerc, son amy par amours, devoit venir, elle estoit la plus joyeuse qu'oncques fut femme; et pour la grant joye que elle avoit de tenir son clerc en sa maison,

trembloit et ne savoit tenir manière. Elle fist balaiz courre par tout, espandre la belle verdure en sa chambre, couvrir le lit et la couchette, desployer riches couvertures, tapis et courtines, et se para et atourna des meilleurs atours et plus précieux qu'elle eust. En ce point l'attendit aulcun petit de temps, qui lui sembla long à merveilles, pour le grant désir qu'elle avoit. Tant fut désiré et attendu qu'il vint; et ainsi que elle l'appercevoit venir de loing, elle montoit et descendoit de sa chambre, aloit et venoit maintenant cy, maintenant là, tant estoit esméue qu'il sembloit qu'elle fust ravye de son sens. En la fin monta en sa chambre, et illec prépara et ordonna les bagues et joyaulx qu'elle avoit attains et mis dehors pour festoier et recevoir son amoureux. Si fist demourer en bas la fillette chamberière pour l'introduire et le mener où estoit sa maistresse. Quant il fut arrivé, la fillette le recéut très gracieusement et le mist ens et ferma l'uys, laissant tous ses serviteurs dehors, aux quelz il fut dit qu'ilz attendissent illec leur maistre. La damoiselle oyant son amoureux estre arrivé, ne se péult tenir de venir en bas à l'encontre de lui qu'elle salua doucement. Quant elle le vit, le print par la main et le mena en la chambre qui luy estoit appareillée, et où il fut bien esbahi, quant il s'i trouva, tant pour la diversité des paremens, belles et précieuses ordonnances qui y estoient, comme aussi pour la très grant beaulté de celle qui le menoit. Si tost qu'il fut en la chambre

entré, elle se séist sur une scabelle, auprès de la couchette, puis le féist seoir sur une aultre joignant d'elle, où ilz furent aucune espace tous deux, sans mot dire, car chascun attendoit tousjours la parole de son compaignon, l'un en une manière, l'autre en l'autre; car le clerc cuidant que la damoiselle luy déust ouvrir aulcune grosse et difficile matière, la vouloit laisser commencer. Et elle d'autre costé, pensant qu'il fust si saige et si prudent que sans riens lui dire ne remonstrer plus avant, il déust entendre pour quoy elle l'avoit mandé. Quant elle vit que semblant ne manière ne faisoit pour parler, elle commença et dist: Mon très cher parfait amy et très saige homme, je vous vueil dire présentement la raison pour quoy et la cause qui m'a méue à vous mander. Je cuide que vous avez bonne congnoissance et familiarité avec mon mari, en l'estat que vous me voyés icy m'a il laissée et abandonnée pour aler sur la mer et mener ses marchandises en Alexandrie, comme il a de long temps acoustumé. Avant son partement me dist que quant il seroit absent, il se tenoit tout séur que ma nature et fragilité me contraindroient à rompre et briser ma contenance, et que par nécessité me conviendroit converser avec homme, affin d'estaindre la chaleur qui en moy devoit venir après son partement. En bonne foy, je le répute ung très saige homme, car de ce qu'il me sembloit adoncques impossible advenir je voy l'expérience véritable, car mon jeune aage, ma beaulté et mes tendres ans ne

pevent souffrir ne endurer que le temps despende et consume ainsi mes jours en vain ; ma nature aussi ne se pourroit contenter. Et affin que vous m'entendés bien à plain, mon sage et bien advisé mary qui avoit regart à mon cas, quant il se partit en plus grande diligence que moy mesmes, voyant que comme les jeunes et tendres fleurettes se seichent et amatissent, quant aucun accident leur advient, et contre l'ordonnance et inclinacion de leur nature, par telle manière considéroit il ce qu'il m'estoit à advenir. Et voyant clèrement que se ma complexion et condicion n'estoient gouvernées selon l'exigence de leurs naturelz principes, guères ne luy pourroye durer. Si me fist jurer et promettre que quant il adviendroit ainsi que ma nature me forceroit à rompre et briser mon entièreté, je esléusse ung homme saige et de haulte auctorité qui couvert et subtil fut à garder nostre secret. Si est-il que en toute la cité je n'ay scéu penser, pour homme qui soit plus ydoine que vous, car vous estes jeunes et très saige homme. Or m'est-il advis que ne me reffuserés pas ne rebouterés. Vous voiés quelle je suis, et si povez l'absence de mon bon mary supplier et son lieu tenir, voire maintenant se c'est vostre bon plaisir, car nul homme n'en scaura parler ; le lieu, le temps, toute opportunité nous favorisent. Le bon seigneur prévenu et anticipé fut tout esbahy en son couraige de ce que la bonne dame dist combien que semblant n'en fist. Il print la main destre à la damoiselle et de joyeux viaire et plaisante

chière lui commença à dire ces parolles : Je doy bien rendre et donner grâces infinies à ma dame fortune qui aujourd'uy me donne tant d'eur et me fait percevoir le fruit du plus grant désir que je povoye au monde avoir ; jamais ne me reputeray ne clameray infortuné, quant en elle treuve si large bonté. Je puis séurement dire que je suis aujourd'uy le plus cureux de tous les aultres, car quant je concoy en moy, ma très belle et doulce amye, comment ensemble passerons joyeusement noz jeunes jours sans ce que personne s'en puisse appercevoir ne donner garde, je senglantis de joye. Où est maintenant homme qui est plus aymé de fortune que moy, se ne fust une seule chose qui me donne ung petit et légier empeschement à mectre à excécucion ce dont la dilacion aigrement me poise et desplaist, je seroye le plus et mieulx fortuné de tout le monde, et me desplaist souverainnement que je ne le puis amender. Quant la bonne damoiselle qui à nul mal n'y pensoit, ouyt qu'il y avoit aulcun empeschement qui ne lui laissoit desployer ses armes, elle très dolente et bien marrie lui pria qu'il le declairast pour y remédier s'elle povoit : L'empeschement, dist-il, n'est point si grant qu'en petit temps n'en soie delivré, et puis qu'il plaist à vostre doulceur le scavoir je le vous diray. Ou temps que j'estoie à l'estude, à l'université de Boulongne la grasse, le peuple de la cité fut séduit et méu tellement que par muthemathe s'esleva encontre le seigneur ; si fus accusé avec les aultres

mes compaignons d'avoir esté cause et moyen de la séduction et de muthematherie, pour quoy je fus mis en prison estroicte, ou quel lieu, quant je m'y trouvay, craignant perdre la vie, pource que je me sentoye innocent du cas, je me donnay et voué à Dieu, lui promettant que s'il me délivroit des prisons et rendoit icy entre mes parens et amys, je jéusneroye pour l'amour de lui ung an entier, chascun jour au pain et à l'eaue, et durant ceste abstinence, ne feroye péché de mon corps. Or ay-je par son ayde fait la plus part de l'année et ne m'en reste guères; je vous prie et requier toutesfoiz, puis que vostre plaisir a esté moy eslire pour vostre, que vous ne me changiés pour nul autre qui vive, et ne vous vueille ennuyer le petit delay que je vous donneray pour paracomplir mon abstinence qui sera brief faicte et qui piéçà eust esté parfaicte, se je ne me eusse ozé confyer en aultrui qui m'en eust péu ayder et donner secours, car je suis quitte de chascune jeune que ung autre feroit pour moy comme se je la faisoye. Et pource que j'appercoy vostre grande amour et confiance que vous avez fischée en moy, je mettray, s'il vous plaist, la fiance en vous que jamais n'ay ozé mettre sur frères, ne amis, ne parens que j'aye, doubtant que faulte ne me fissent touchant la jeusne. Et vous prieray que m'aidiés à jeusner une partie des jours qui restent à l'acomplissement de mon an, affin que plus brief je vous puisse secourir en la gracieuse requeste que m'avez faicte. Ma doulce entière amye, je n'ay mais

que soixante jours, lesquelz, ce c'est vostre plaisir et voulenté, je partiray en deux parties de quoy vous en aurez l'une et moy l'autre, par telle condicion que sans fraude me promettrés m'en acquitter justement, et quant ilz seront acomplis nous passerons plaisamment noz jours. Doncques se vous avez la voulenté de moy aider en la manière que j'ay dessus dicte, dictes le moy maintenant. Il est à supposer que la grande et longue espace de temps ne lui pléut guères, mais pource qu'elle estoit si doulcement requise de son amy, et aussi qu'elle désiroit moult la jeusne estre parfaicte et acomplie, affin qu'elle péust acomplir ses vouloirs et désirs avec son amoureux, pensant aussi que trente jours n'aresteroient guères, elle promist de les faire et acomplir sans fraulde ne sans déception ou mal engin. Le bon et notable seigneur dessusdit voyant qu'il avoit gaigné sa cause, et que ses besoignes se portoient très bien, si print congié à la bonne damoiselle qui n'y pensoit nul mal, en luy disant que puis que sa voie et son chemyn estoit en venant de sa maison au marchié, de passer devant son huys que sans faulte il la viendroit bien souvent visiter ; et à tant se départit. Et la belle dame commença le lendemain à faire son abstinence en prenant ordonnance que durant le temps de sa jeusne elle ne mengeroit son pain et son eaue jusques après soleil réconscé. Quant elle eut jeusné trois jours, le sage clerc ainsi qu'il s'en alloit au marchié, à l'eure qu'il avoit acoustumé vint veoir sa dame

à qui il se devisa longuement, puis au dire adieu il lui demanda si le jeusne estoit ainsi encommencée. Et elle respondit que ouy. — Entretenez vous ainsi, dist-il, et gardez vostre promesse, ainsi que l'avez faicte. — Tout entièrement, dist-elle, ne vous en doubtez. Il print congé et se partit, et elle persévérant de jour en jour en sa jeusne, et gardoit l'observance en la façon que elle avoit promis, tant estoit de bonne nature. Elle n'avoit pas jeusné huit jours, que sa chaleur naturelle commença fort à refroider et tellement que force lui fut de changer habillemens, car les mieulx fourrez et empennez qui ne servoient qu'en l'iver vindrent servir au lieu des sengles et tendres qu'elle portoit avant l'abstinence entreprinse. Au quinziesme jour fut arrière visitée de son amoureux le clerc qui la trouva si foible que à grant paine povoit elle aler par la maison ; et la bonne simplette ne se scavoit donner garde de la tromperie tant s'estoit abandonnée à amours, et parfaictement mis son entente à persévérer à celle jeusne. Et pour les joyeux et plaisans déliz qu'elle attendoit séurement à avoir avecques son grant clerc lequel quant à l'entrer en la maison la veoit ainsi foible, luy dist : Quelle viaire esse-là et comment marchez vous? Maintenant j'apercoy que faictes l'abstinence à regret et comment, ma très doulce amye, ayez ferme et constant couraige, nous avons aujourd'uy achevé la moictié de nostre jeusne ; se vostre nature est foible, vainqués la par roideur et constance de cueur, et ne rompez

vostre léalle promesse. Il l'amonnesta si doulcement qu'il luy fist prendre couraige par telle façon qu'il lui sembloit bien que les aultres quinze jours qui restoient ne lui dureroient guères. Le vingtiesme vint auquel la simplette avoit perdue toute couleur et sembloit à demi morte, et ne luy estoit plus le désir si grant comme il avoit esté. Il lui convint prendre le lit et y continuellement demourer, où elle se donna aucunement garde que son clerc lui faisoit faire abstinence pour chastier son désir charnel, si jugea que la façon et manière de faire estoient sagement advisées, et ne povoient venir que d'omme bien saige. Toutesfoiz ce ne la desméut point ne descouvrit qu'elle ne fust délibérée et arrestée de entretenir sa promesse. Au penultime jour elle envoya quérir son clerc qui quant il la vit couchée au lit, demanda se pour ung seul jour qui restoit avoit perdu couraige? Et elle entrerompant sa parole, lui respondit: Ha! mon bon amy, vous m'avez parfaictement et de léalle amour aymée, non pas deshonnestement comme j'avoye présumé vous aymer. Pour quoy je vous tien et tiendray tant que Dieu me donnera vie et à vous aussi pareillement, mon très chier et singulier amy, qui avez garde et moy aprins mon entière chasteté et ma chaste entièreté, l'onneur et la bonne renommée de moy, mon mary, mes parens et amys. Benoist soit mon chier espoux de qui j'ay gardé et entretenu la leçon qui donne grant apaisement à mon cueur. Or çà, mon amy, je vous rendz telles grâces

et remercye comme je puis du grant honneur et biens que m'avez faiz, pour lesquelz je ne vous scauroye ne pourroye jamais rendre ne donner suffisantes grâces, non feroient tous mes amis. Le bon et saige seigneur, voyant son entreprinse estre bien achevée, print congié de la bonne damoiselle, et doucement l'amonnesta qu'il lui souvint de chastier désormaiz sa nature par abstinence toutes les foiz qu'elle s'en sentiroit esguillonnée; par le quel moyen elle demoura entière jusques au retour de son mary qui ne scéust rien de l'aventure, car elle luy cela, si fist le clerc pareillement.

CY FINISSENT LES CENT NOUVELLES NOUVELLES, COMPOSÉES ET RÉCITÉES PAR NOUVELLES GENS DEPUIS NAGUÈRES.

Digitized by Google

NOTICES SUR LES CONTEURS.

ACTEUR (L').

Nouvelle 51.

Au sujet du rédacteur des Cent Nouvelles, voir tome Ier, page XLIJ de l'Introduction.

ALLARDIN.

Nouvelle 77.

Allardin la Griselle, écuyer échanson du duc de Bourgogne, porté en cette qualité sur un compte de 1436. (*Etat des officiers et domestiques de la maison de Philippe de Bourgogne, p.* 230 *des Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne.* 1729, *in-4, p.* 225.).

On trouve encore au nombre des officiers de la maison de Bourgogne, qui passèrent au service de Louis XI, un *Alardin Bournel.* Voir addition à l'*Hist. de Louis XI*, tome IV, p. 393, des *Mémoires de Comines*, in-4, Paris, 1747 (édition de Lenglet-Dufresnoy).

Digitized by Google

AMANT DE BRUXELLES (MONSEIGNEUR L').

Nouvelles 13, 53.

De 1456 à 1461, l'Amant, ou plutôt l'amann (1), de Bruxelles, fut messire Jean d'Enghien, chevalier, sieur de Kessergat, vicomte de Grimbergh, chambellan et maître d'hôtel du duc de Bourgogne. Il avait épousé Marie d'Oisy, dame de Sandtberghe. (Voyez *Trophées de Brabant*, t. II, p. 427.)

Dans un banquet que le duc de Bourgogne donna, en 1461, aux seigneurs français et aux dames de Paris, et dont Georges Chastellain fait la description, Jehan de Kessergat fut l'un des trois maîtres d'hôtel. — Voici les paroles du chroniqueur: «Là out trois maistres d'hostel, « notables chevaliers trestous, messire Jehan Bastard de « Renty, messire Michaud de Hanges, messire Jehan de « Kessergatte, amann de Brouxelles, requirent l'apparte- « nir du los comme souvrains conduiseurs. » — Georges Chastellain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, publiée par Buchon, p. 172, édition du *Panthéon littéraire*.

BARDE (MONSEIGNEUR DE LA).

Nouvelle 31.

Jean d'Estuer, chevalier, seigneur de la Barde, de Salignac en Limousin, de Nieul en Anjou, vicomte de Riberac, de Bruillen, etc., était fils de Jean d'Estuer,

(1) Charge municipale qui correspondait à celle des notaires parmi nous.

chevalier, seigneur de Tuelle, Lisleau et de la Barde. Il devint conseiller et chambellan du roi Louis XI. Il était sénéchal du Limousin en juillet 1462, et, en 1483 (février), sénéchal de Lyon, gouverneur de Perpignan, et lieutenant au gouvernement de Roussillon et de Cerdagne. Il fit son testament à Nieul, le 15 août 1488, et demanda à être enterré à l'Observance de Bordeaux qu'il avait fondée.

Il ne laissa pas d'enfants de Catherine de Brachet, sa femme. On a vu, tome Ier, page XXXVIII de l'introduction, qu'Olivier de la Marche place M. de la Barde au nombre des jeunes seigneurs qui faisaient partie de la société du Dauphin à Genappe.

En 1462, le seigneur de la Barde fut envoyé par Louis XI en Angleterre, pour réconcilier le roi Edouard et Henri de Lancastre, son cousin ; mais, comme le dit Chastellain, « il trouva petitte aprestance ad ce que « queroit, et le cas mal possible à conduire pour venir « à union... se partit sans grant exploit. » (Chastellain, page 198, édit. du *Panthéon*.)

BEAUVOIR (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 27, 30.

Jean de Montespedon, dit *Houaste*, écuyer, conseiller et premier valet de chambre de Louis XI, devint seigneur de Beauvoir, du Marc en Dauphiné, du Bazages. Ce fut lui qu'au mois de janvier 1460 le Dauphin envoya au roi son père avec une lettre à laquelle Charles VII répondit verbalement. (Voir Duclos, *Histoire de Louis XI*, page 219 du tome IV.)

Quand Louis fut devenu roi, il nomma Houaste bailli de Rouen, en novembre 1461, et au mois d'août 1462 la ville de Rouen ayant offert au roi Louis XI deux cents marcs de vaisselle d'argent, par la même délibération « on présenta, dit une addition à la Chronique scandaleuse, à noble homme Jehan de Montespedon, escuyer, « sieur de Beauvoir, conseiller et chambellan du roy, nostre dit seigneur et son bailly de Rouen, et très prouchain « du dit seigneur, six hanaps, la couverture et une esguierre d'argent, le tout pesant ensemble vingt cinq « marcs trois onces. » (*Chronique scandaleuse*, t. II des *Mémoires de Comines*, p. 13. Edition de Lenglet Dufresnoy.)

CARON.

Nouvelle 22.

G. Chastellain, dans la troisième partie des *Chroniques de Bourgogne*, chap. LXXIII, en parlant de Philippe le Bon et du comte de Charolais, dit : « A tant « partirent de l'oratoire, père et fils, nulluy emprès eux, « que le clerc de chappelle *Caron* messire Adolf de Clesve « et le seigneur de la Roche... »

CHANGY (MESSIRE MICHAULT DE).

Nouvelles 38, 64, 79, 80.

Conseiller du grand conseil, chambellan ordinaire,

premier écuyer tranchant, puis premier maître d'hôtel des ducs de Bourgogne Philippe et Charles. Dans un compte de 1464, il porte toutes ces qualités, et, en 1462, il était gruyer du bailliage de Dijon, d'Auxois, de la Montagne, et bailli de Macon. Georges Chastellain, dans sa Chronique (*Part.* 2, *p.* 249-324.); nous le représente comme l'un des principaux conseillers du duc de Bourgogne. Quoiqu'il l'appelle messire *Michiel de Cangy*, c'est bien le même personnage.

Le duc Charles le Téméraire avait encore augmenté les charges et priviléges de Michault de Changy, et quand ce prince mourut, Louis XI confirma, en les augmentant aussi, toutes ses dignités. Ainsi l'on trouve, dans un compte de 1477 (30 septembre), le passage suivant : «Noble seigneur messire Michel de Changy, seigneur de Chissey, « chevalier, conseiller chambelan, l'un des commis du « duc pour la direction de ses finances à Dijon, aux gages « de 36 s. de deux gros le sol, monnoie de Flandres, qui « vallent 2 francs, monnoie de Bourgongne. Depuis par « lettres patentes du roy données à Terouenne, le 10 « aoust 1477, le dit de Changy fut retenu en l'état et office de son conseiller chambelan ordinaire et domestique et second chevalier, assistant en ses parlemens et « conseils de Bourgongne, en lui donnant plain pouvoir « et authorité du dit office de conseiller et chambelan ordinaire et domestique et second chevalier, assistant es « diz parlemens et conseils de Bourgongne, exercer et « servir dès lors en avant, estre, assister en tous les conseils et parlemenz d'icelui seigneur tant en Bourgogne « que ailleurs ; de besongner, entendre et vacquer en « iceux. Et afin qu'il eust mieux de quoy s'entretenir lui augmenta ses gages d'un franc royal par « jour, au lieu de deux qu'il avait. » *Mémoires pour*

servir à l'histoire de France et de Bourgogne. In-4, p. 261.

COMMESURAM (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 23, 62, 72.

Ce nom est peut-être inventé. Ne désignerait-il pas simplement M. *de Conversan*, c'est-à-dire Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui raconte la nouvelle XXXIX. Voyez plus bas : *Saint-Pol* (*monseigneur de*).

CRÉQUY (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 14.

Jean, sire de Crequy, de Canaples et de Tressin, chevalier de la Toison-d'Or, élevé à cette dignité lors de la fondation de l'ordre, au mois de janvier 1431. (*Mémoires de Lefèvre de Saint-Remy*, chap. CLXVIII.)

Il fut envoyé, en 1461, par Philippe, duc de Bourgogne, au roi d'Aragon, pour lui offrir l'ordre de la Toison-d'Or : « Envers ce temps chy, dit à ce sujet G. Chastelain, arriva à Paris le seigneur de Créquy devers le « duc son maistre retournant devers le roy d'Arragon... « au quel à l'instance meisme et grant requeste du dict « roy, il avoit porté aveuc Thoison d'or, par la délibé- « ration du plein chapitre des frères le collier de l'or-

« dre de la Thoison d'or, et lequel le dict roy rechut « en grand honneur et en grand embellissement de sa « fortune, soy reputant eureux d'estre esléu frère d'une « si haulte et noble compaignie. » (*Chroniques des ducs de Bourgogne*, première part., p. 173.) Le même chroniqueur cite plusieurs fois Crequy comme étant au nombre des principaux conseillers du duc (pages 178, 212). En 1465, ce dernier fut l'un des signataires du fameux traité de Conflans (*Preuves des Mém. de Ph. de Comines*, édit. de Lenglet-Dufresnoy, t. II, p. 509). Quand le duc Philippe le Bon mourut, on choisit douze seigneurs pour porter son corps, Jehan de Crequy figure au premier rang : « A porter le corps, dit G. Chastellain, avoit « douze que comtes, que barons, que banerets, le comte « de Joygny premier, le sieur de Crequy, etc. » (Page 397.)

En 1469, il était encore au service de Charles le Téméraire, puisque ce fut lui qui introduisit auprès du duc les ambassadeurs du roi de France. (G. Chastellain, p. 495.) L'année précédente, 8 janvier 1468, il avait assisté, comme témoin, à la cassation des priviléges accordés à la ville de Gand, en 1301, par Philippe, roi de France. (*Preuves de Comines*, t. III, p. 93.)

On trouve dans les Mémoires d'Olivier de la Marche (liv. I, chap. XXIX) une longue description des fêtes qui eurent lieu au célèbre banquet que le duc de Bourgogne donna à Lille le 17 février 1453. Les malheurs de l'église, qui était menacée par la prise récente de Constantinople, furent le sujet des représentations données à cette fête. Tous les chevaliers assistants firent vœu de marcher contre les infidèles, et, conformément aux usages de la chevalerie, ce vœu fut prononcé sur un faisan que l'on présenta à chacun d'eux : « Après les lamen- « tations de nostre saincte mère église, en la salle entrè-

« rent grand nombre d'officiers d'armes : desquels le « dernier estoit Toison d'or, roy d'armes. Ce Toison d'or « portoit en ses mains un faisan vif et aorné d'un très- « riche collier d'or, très-richement garny de pierreries et « de perles, et après le dic Toison d'or vindrent deux « damoiselles, c'est à scavoir madamoiselle Iqland et Isa- « beau de Neufchatel adextrées de deux chevaliers de la « Toison d'or : c'est à scavoir monsieur de Créquy et « messire Symon de Lalaing. » Le faisan fut présenté au duc, qui tira de son sein un brief contenant qu'il vouoit qu'il secourroit la chretienté. — Jehan de Crequy est au nombre des chevaliers dont Olivier de la Marche nous a conservé le serment. (Voy. *Mémoires*, liv. I, chapitre XXX.)

DAVID (PIERRE).

Nouvelle 49.

Dans un compte manuscrit des gages mensuels des officiers et domestiques de la maison de Bourgogne, daté du 30 mai 1448, *Pierre David* se trouve porté aux appointements de XII s. par mois.

DYGOINE (MESSIRE CHRESTIEN DE).

Nouvelle 68.

Chrestien de Digoine, chevalier, seigneur de Thianges, était fils de Huguenin ou Hugues de Digoine, cheva-

lier, seigneur de Thianges, et de Marguerite de Damas. Hugues de Digoine, chambellan du duc Jean-sans-Peur, fut souvent employé dans les négociations qui suivirent la mort de ce prince. (Voyez le *Mémoire pour servir à l'Hist. du meurtre de Jean-sans-Peur*, p. 209, 227-241 du vol. intitulé *Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne.* 1729. In-4.)

Chrestien de Digoine figure au nombre des officiers de la maison de Bourgogne. En 1460, il est qualifié de chambellan en la seconde chambre et second service de Philippe le Bon. — Il est dit conseiller et chambellan en 1473, et, à ce titre, jouissait d'une pension de six cents francs que le duc lui accorda par lettres patentes données à Luxeuil, le 26 mars 1473. (*Mém. pour servir à l'Hist. de France et de Bourg.*, p. 271.)

Chrestien de Digoine vivait encore en 1475. Il laissa de Jeanne ou Philiberte des Barres, sa femme, une fille unique mariée le 15 octobre 1472, avec Jean de Damas, baron de Marcilly.

Dans la cérémonie du faisan qui eut lieu, comme on l'a vu précédemment, au banquet donné par le duc Philippe le Bon, à Lille, en 1453, Chrestien de Digoine, collectivement avec son frère Evrard, fit le serment d'accompagner le duc de Bourgogne dans le saint voyage et d'arborer les premiers leur étendard aux yeux des ennemis. « Et en outre, dit en finissant Chrestien de Digoine, je voue comme dessus que s'il plaist à mon « créateur et à sa glorieuse mère, moy faire tant de « grace que je retourne, je repasserai par troys royaumes chrestiens, dedans les quels je porterai emprise « pour faire armes à pied et à cheval. » (*Mém.* d'Oliv. de la Marche, liv. I, ch. XXX.)

DUC (MONSEIGNEUR LE).

Nouvelles 16, 17, 58.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

FIENNES (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 24, 43.

Thibaut de Luxembourg, second fils de Pierre premier du nom, fut chef de la branche des seigneurs de Fiennes. Il était marié à Philippine de Melun, fille de Jean de Melun, premier du nom, seigneur d'Antoing et d'Espinoy, vicomte de Gand. Après la mort de sa femme, il devint moine de l'ordre de Cîteaux, fut fait abbé d'Igny, puis d'Orcamp, et enfin évêque du Mans ; il mourut le 1er septembre 1477. (Reiffemberg, *Mém. sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois*, depuis roi sous le nom de Louis XI, fit au Pays-Bas, de l'an 1456 à 1461, p. 23.) Georges Chastellain, dans sa Chronique des ducs de Bourgogne, troisième partie, chap. LXXII, cite le seigneur de Fiennes au nombre des chevaliers qui accompagnaient le comte de Charolais, quand ce prince fut reçu par son père à Lille, en 1466. Le même chroniqueur place le seigneur de Fiennes au nombre des gentilshommes pensionnaires du même prince devenu duc de Bourgogne. (Voir troisième partie, chapitre CXLIJ.)

FOUQUESSOLES (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 26.

Je n'ai pu trouver relativement à lui aucune indication précise; seulement, sous l'année 1419, Georges Chastellain, en parlant de l'arrivée de deux mille Anglais devant Roye, ajoute : « Et s'estoient joincts avec eulx « au partir du siège aucuns des Bourguignons comme « Butor de Croy, Aubelet de Folleville, le bailly de « Fouquesolles, etc. » (Page 33, édit. du *Panthéon littéraire.*)

Est-ce le même individu qui figura, en 1457, à la cour de Genappes, ou bien son successeur?

GUYENNE (MONSEIGNEUR LE SÉNÉCHAL DE).

Nouvelle 38.

Voyez Lau (Antoine du).

LAMBIN (MAISTRE JEHAN).

Nouvelle 73.

Un nommé *Berthelot* Lambin figure au nombre des valets de chambre de Philippe le Bon. Ce Berthelot était aussi, en 1446, contrôleur de l'artillerie.

(*Mém. pour servir à l'Hist. de France et de Bourg.*, p. 225.)

LANOY (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 6, 82, 92.

Jean de Lannoy se trouve porté au nombre des officiers du duc de Bourgogne dans un compte manuscrit du 30 mai 1448. Il recevait XXXVI s. de gages par mois. Créé chevalier de la Toison d'or, en 1451, à Montz en Hainaut, il jura la croisade au repas du faisan donné par le duc, à Lille, en 1453.

Il était gouverneur de Lille en Flandre lorsque, en 1463, Louis XI, ayant dépossédé plusieurs officiers du pays de la rivière de Somme, donna une partie de leur charge à Jean de Lannoy, qu'il espérait par ce moyen attirer à son service. On lit dans la chronique de G. Chastelain à ce sujet : « Et fut mis en ce lieu gratis et pour « nient, le seigneur de Lannoy, gouverneur de Lille en « Flandres, jasoit ce que le duc en murmura ung peu « contre le dict de Lannoy, et luy imputa que c'estoit « trop tost quis service royal pour laisser la sien... de « quoy le dict Lannoy assez confus s'excusa au mieulx « que povoit, disant que ce n'estoit ne à son pourchas « ne à sa requeste et que le roy lui avoit ordonné et « commis de luy mesmes. Toutes fois nonobstant ce si « ne voloit-il prendre, ce dist, le baillage contre son « grès. (P. 266.) » Chastelain ajoute que de Lannoy cherchait à faire comprendre au duc qu'il valait mieux que ce fût lui qui occupât cette place qu'un autre, qui pourrait nuire à la maison de Bourgogne.

Malgré tout, Lannoy servit plutôt les intérêts de Louis XI que ceux du duc Philippe; en 1464, il passa en Angleterre avec des lettres de Louis XI pour le roi Edouard, pour avoir alliance, dit une chronique con-

temporaine, à la nuisance de la maison de Bourgogne; mais ce roy envoya les lettres du roy de France au duc de Bourgogne pour soy adviser. (*Additions* au Commines, t. II, p. 182.) De Lannoy se retira à Tournay et le comte de Charolais s'empara de son château. On lit à ce sujet dans les mémoires de Jacques du Clercq, liv. 5, ch. XXII. « En ceste propre sepmaine (mars 1465.) Pierre, seigneur de Roubais, chevalier, et aultres chevaliers, « avecq eulx plusieurs gens de guerre, par le commandement du comte de Charollois allèrent et prindrent « la ville et le chastel de Lannoy, y cuidant trouver le « seigneur de Lannoy, chevalier gouverneur de Lille et « bailly d'Amiens, nepveu du seigneur de Croy; les « quels faillirent de le trouver, car il féust de leur venue adverty; si s'en partit luy, sa femme, ses enfans, « et emporta son or, son argent et ses bonnes bagues « dont il avoit largement; et s'en alla à Tournay qui est « à deux lieues près du dict Lannoy. »

Le comte de Charolais fut un de ceux qui poursuivit le plus de Lannoy dont la conduite déloyale ne pouvait lui plaire. Chastelain nous fait dans sa chronique, au sujet de ce seigneur, des révélations curieuses : « Le seigneur de Lannoy, dit-il, nepveu de Croy, à Lille et « partout ailleurs où il se trouvoit estoit, le tout et le seul « bras quasi à son oncle; et en sens, et en conclusion, et « en conduite, c'estoit son tout refuge et son tout secret « aveuques le seigneur de Cymay, son frère, quant il s'y « trouvoit. Si donnoit-on grace à cestui de Lannoy que « soubtil homme excellentement estoit et caut, et qu'en « orgueil de son oncle et en son mescongnoistre avoit « grandement coulpe. Car ly devenu rice oultre mesure, « en Hollande, dont avoit eu le gouvernement, et ayant « fondé et fait une bonne ville close d'ung povre villageot, et ung chasteau d'infini avoir d'une povre ton-

« relle, tendoit et béoit aussi à mener sa maison et sa « fame (*renommée*) à estat que fortune ne donnoit point ; « est à entendre à tranquillité et à etestable séurté aveuc- « ques ses oncles, lès quels ne pooit penser jamès pooir « tourner à décadence, ne ly aussi. Et par ainsi comme « il voyoit et concevoit que le comte de Charolois ten- « doit et manassoit de les desfaire et mettre au bas, bou- « toit quant qu'il pooit à l'orgueil de son oncle, et par « toutes voies et manières dont le pensoit à pooir for- « tifier et rasséurer, fust en France, ou en Angleterre « il lui donna conseil, et meismes en l'ung royaulme et « en l'autre, sans légations prises du duc, et que son « oncle lui mist en mains, se trouva procureur, ce di- « soit-on, d'estranges choses. » (*Chron. des ducs de Bourg*, part. 3, ch. LXIII.) D'après ce qui précède on ne doit pas être surpris que de Lannoy eût été en complète disgrâce auprès de Charles le Téméraire. Nous voyons, en effet, que ce prince ayant tenu, au mois de mai 1468, un chapitre solennel de la Toison d'Or, les deux frères de Croy et de Lannoy se présentèrent à Lille, huit jours auparavant, pour répondre devant ceux de l'ordre de plusieurs crimes dont ils étaient accusés. Ils furent regardés comme coupables « et ne les voult « le duc oncques rechevoir pour estre à sa feste, ne par « procureur ne aultrement; souffrit tant seulement que « leurs tableaux présentassent leurs personnes absentes « et que Toyson d'Or allast pour eulx à l'offrande. » (G. Chastelain. *Chron. des ducs de Bourg.*, p. 3. chapitre CXLVII.)

Après la mort de Charles le Téméraire, Jean de Lannoi reprit dans les affaires de la maison de Bourgogne une grande influence. Ce fut lui qui joua le principal rôle dans les négociations qui eurent lieu en 1477, pour le mariage de l'héritière de Bourgogne et du dauphin

de France. (*Voir l'instruction donnée aux ambassadeurs par le roi; Preuves de Comines*, t. III, p. 515. In-4°.) Devenu abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison-d'Or, chambellan de Maximilien, duc d'Autriche, Jean de Lannoi était envoyé par ce prince au roi Louis XI, pour traiter de la paix en 1481.

Jean de Lannoi mourut en 1492.

LAON (PHILIPPE DE).

Nouvelles 5, 20, 21, 66, 07, 74, 76.

C'est Philippe de Loan, écuyer d'écurie du duc Philippe le Bon en 1462, ainsi que le prouve cette indication placée sur le dernier feuillet d'un exemplaire de la *Bible Historiale* de Guiart-Desmoulins, faisant aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque royale : « le xve jour de novembre, l'an mil quatre « cent soixante et ung, fut aceté ce présent livre à Lon- « dres en Engleterre, par Philippe de Loan, escuyer « d'escuierie de très hault et puissant prince monsieur « le bon duc Philippes, par la grace de Dieu duc de « Bourgogne, de Brabant, etc. » Voyez p. 5 du t. Ier des *Manuscrits Français* de la Bibliothèque royale par M. P. Paris. — Paris 1836, in-8.

LA ROCHE (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 3, 12, 15, 18, 36, 37, 41, 44, 45, 47, 48, 52.

Philippe Pot était fils de Jacque Pot, seigneur de la Roche de Nolay, la Prune au Pot Thoré, Givry, Neelle,

Romain Chasteauneuf, et de Marguerite de Courtiamble, sa seconde femme; il se trouve porté comme échanson du duc de Bourgogne dans un compte de 1449. (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, p. 231.) Dans un autre compte de 1457 il est appelé messire Philippe Pot, chevalier, conseiller chambellan, seigneur de la Roche. En septembre 1462 ses gages étaient par mois de xxxvj s., et en 1474 il figurait encore au nombre des chambellans de la maison de Bourgogne (*Mémoires*, etc.; p. 271.)

Georges Chastelain, dans sa Chronique de la maison de Bourgogne, donne au sujet de ce personnage des détails d'autant plus précieux qu'ils s'accordent avec le role que joua Philippe Pot à la cour de Gennape dont il fut le principal conteur. Depuis l'année 1462 jusqu'en 68, Chastelain nous représente Philippe Pot comme l'un des plus intimes conseillers du duc. C'est lui qu'il envoie en 1462 au-devant de la reine d'Angleterre et qu'il charge de porter à cette princesse des paroles de consolation. (Voir *Chastelain*, p. 222-223.) En 1464, la reine de France étant venue à la cour de Bourgogne, Philippe le Bon lui fit un grand accueil; il chercha par des fêtes à la retenir près de lui. A ce propos, Georges Chastelain nous dit : « Le seigneur de la « Roche, nommé messire Philippe Pot, tous ces soirs « presque se tint à genoux d'emprès la royne qui se « devisoit à ly; et faisoit personnage entre son maistre « et la royne, pour les tenir en termes tous deux : car « avoit le don de parler et de bon esprit en ly, par quoy « lui séoit bien et le scavoit bien faire. » (*Part.*, 3, *chap. XV*, p. 316.)

Quand le duc voulut répondre au pape sur le fait du voyage d'outre-mer, et qu'il consulta les nobles et les hommes prudents de son pays il ne manqua pas d'ap-

peler Philippe Pot, et son avis décida le duc à rester dans ses états. (Voir *Chastelain, chap. XXVI*, p. 325.)

Un des faits les plus curieux relativement aux querelles du comte de Charolais avec la maison de Croy, est la conversation citée par G. Chastelain, qui eut lieu à Lille en 1466, entre Monseigneur de Croy et Philippe Pot, conversation à laquelle Chastelain était présent, dit-il, et dont le seigneur de la Roche lui raconta tous les détails. (*Chron.*, p. 3, chap. LVII et LVIII.)

La même année, il avait été pourvu par Charles le Téméraire, de l'office de capitaine de la ville et du château de Lille, en remplacement du bâtard de Saint-Pol qui venait de mourir. L'année suivante, le duc lui confirmait la possession de la capitainerie de Lille, Douay et Orchies, sa vie durant, et lui promettait sa parole de prince qu'il ne ferait rien de contraire; de plus il augmentait ses gages ordinaires. Enfin trois années plus tard, en 1470, le duc de Bourgogne, voulant reconnaître les bons services de son amé et féal chambellan, lui donna la charge de grand maître d'hôtel et chambellan de Bourgogne, en remplacement de Georges de la Trimoille, seigneur de Craon, qui étoit passé au service de ses ennemis.

Philippe Pot resta fidèle à Charles le Téméraire jusqu'à la mort de ce prince. A cette époque Louis XI, qui n'avait pas oublié le seigneur de la Roche, et qui connaissait toute son habileté, l'institua grand sénéchal de Bourgogne, avec les mêmes honneurs et prérogatives dont jouissait le grand sénéchal de Normandie. Il est dit dans les lettres patentes délivrées à Arras, le 21 septembre 1477, que le roi accordait cette faveur à son amé et féal conseiller et chambellan, en considération des grands et notables services qu'il en avait reçus, et espérait en recevoir.

Louis XI jusqu'à sa mort eut beaucoup de confiance dans le seigneur de la Roche. Par lettres patentes données le 5 avril 1483, à Amboise, Charles VIII confirma Philippe Pot dans la charge de sénéchal de Bourgogne, et lui donna pouvoir de faire les fonctions de gouverneur et lieutenant général au dit pays de Bourgogne, en l'absence de l'évêque de Langres et du seigneur de Baudricourt. Dans les états généraux tenus à Tours en 1484, dont Jean Masselin nous a laissé une relation si détaillée, on lit la harangue que le seigneur de la Roche prononça, comme député de la noblesse de Bourgogne (1). En 1451, Philippe Pot fut fait chevalier de la Toison-d'Or, et en 1477 chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Suivant La Thaumassière, il avait été gouverneur du comte de Charolais, de Charles VIII, encore dauphin et de Charles Orlan, fils de ce dernier. Ce qui lui fit donner le surnom de gouverneur (2).

Philippe Pot vivait encore en 1492, comme le prouve un acte daté du mois de février de cette année, par lequel il achetait la terre de Muressault en Bourgogne. Il mourut, sans jamais avoir été marié, vers 1498.

LAU (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 38.

« Antoine de Chasteauneuf, seigneur et baron du

(1) *Journal des États généraux de France tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII,* rédigé en latin par Jehan Masselin, etc.; publié et traduit par A. Bernier. Paris, 1835, in-4°. Premier volume de la *Collection des Documents inédits pour servir à l'Histoire de France.* — La harangue du seigneur de la Roche se trouve à la page 140.

(3) La Thaumassière. *Histoire de Berry*, p. 632.

« Lau, en Armagnac, au diocèse d'Aix, grand chambel-
« lan et bouteiller de France, sénéchal de Guyenne, fut
« l'un des favoris de Louis XI, qui le combla de faveurs.
« Il lui donna, en 1464, une somme de dix-huit cents
« livres, et en 1465 une de dix mille livres, tant pour
« son estat que pour ses bons services, et pareille somme
« l'année suivante. Sa faveur ne dura pas longtemps.
« Tombé en disgrace, il fut arrêté prisonnier et mené
« au château d'Usson en Auvergne, d'où il se sauva
« en 1468, et se retira auprès du duc de Bourgogne
« qu'il servit devant Liége. Il fut depuis gouverneur de
« la ville de Perpignan où il fut assiégé par le roi d'Ar-
« ragon, en 1473. Il est qualifié *chevalier* seigneur de
« *Lau conseiller du roy, sénéchal de Beaucaire et de*
« *Nimes*, dans un acte de 1482.

« Il avait épousé Jeanne de Fleurigny dame de Pom-
« merenil, fille et héritière de Philippe de Fleurigny.
« Elle étoit veuve le 15 octobre 1485. » (P. Anselme, *Hist. Chron.*, etc., t. 8, p. 449.)

Olivier de la Marche, chap. XXXIII, liv. I, de ses Mémoires, cite du Lau, au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Louis XI à Genappes. Voir au tome Ier, p. XXXVIII de notre introduction.

LEBRETON.

Nouvelle 98.

On trouve un Roulant Lebreton roi d'armes d'Artois, dans les années 1417, 1418, 1419. A cette époque Lebreton ayant été fait prisonnier à Dreux et envoyé à Paris en prison, où le fit mettre Bernard d'Armagnac,

on lui compta de par le roi une somme de deux cents livres pour le dédommager. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 150.)

LASALLE (ANTHOINE DE).

Nouvelle 30.

Voyez, au sujet de ce conteur, notre introduction, t. I, p. XLIII.

MAHIOT.

Nouvelle 54.

Parmi les maîtres de la chambre aux deniers de la maison du duc Philippe le Bon, figure un *Mahiot Regnault*. Il était argentier. (*Mémoire, pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 199.)

Je trouve aussi dans des comptes manuscrtis de la maison de Bourgogne, datés du 30 mai 1448, un *Mahiot Noël*, qui recevait vij s. de gages par mois.

MARTIN (JEAN).

Nouvelles 78, 82.

En 1467, Jean Martin était valet de chambre du duc Philippe le Bon et son premier sommelier de corps. Il

assista en cette qualité aux derniers moments du prince. Georges Chastelain, dans la troisième partie de sa chronique, chap. XCI, dit à propos des grandes richesses laissées par le duc et de la probité de ses serviteurs : « En pareil féist ung autre léal preudhomme et bien « aimé, Jehan Martin, son sommelier de chambre, le- « quel avoit en main toutes ses menuetés qui apparte- « noient à son corps et à son plaisir faire, or et argent, « et joyaux qui montoient à grand prix, et de quoy il « fist très léale et libérale délivrance et ostension à « l'éritier ; jusques à mettre avant pour mille ou douze « cents escus d'esguillettes de noire soie ferrés d'or, « pour lacier son pourpoint et ses chausses; et beau- « coup d'autres tels menuetés de grand prix, et que « jamais on n'eust demandées ne accusées. Si s'en loa « le duc héritier grandement et le recommanda pour « ung preud'omme, bon serviteur, et le retint en sa « grace, jà soit ce que ce Jehan Martin ne procura « point le service du fils après avoir perdu le père, mès « tendoit et prioit pour partir de ly en sa bonne grâce ; « et aveucques bonne et pleine satisfaction faite, soy « aller tenir à Digeon en sa maison, èt à Rouvres dont « il estoit chastelain. » « Malgré sa retraite, Jean Martin n'en conserva pas moins le titre de premier sommelier du duc de Bourgogne. Dans un état des officiers du duc Charles le Téméraire, il est ainsi qualifié : « Jean Martin, seigneur de Bretonnières, con- « seiller sommelier du corps de monseigneur le duc. » Il mourut à Dijon, le 28 novembre 1475. (*Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 265.)

MERIADEC.

Nouvelle 42.

Hervé de Meriadec est au nombre des officiers de la maison de Bourgogne. Dans un compte du 10 août 1448, il recevait par mois xviij s. de gages. En 1461 Louis XI donnait à Meriadec le gouvernement de Tournai. Au moins je lis dans Georges Chastelain, part. Ire, chap. Ier : « Et ung nommé Meriadec, breton, écuyer de bon los, « celly estably il bailly de Tournay, mais à dur et à « regret.... »

Mathieu de Coucy, dans sa chronique, nous a conservé (chap. 88) le vœu que prononça Meriadec à la fête du faisan, en 1453.

Quelques années auparavant, Meriadec avait accompagné le bon chevalier Jacques de La Laing dans une expédition qu'il fit en Ecosse. Le héros d'armes Charolais, auteur de la chronique du bon chevalier, a donné le récit des exploits que ces deux champions firent en Écosse. (*Voir à ce sujet les chapitres* LIV *et* LV *de l'édition in-8, publiée en* 1825, *par M. Buchon, dans la collection des Chroniques Nationales.*)

MONSEIGNEUR,

(LE DAUPHIN DE FRANCE, LOUIS XI).

Nouvelles 2, 4, 7, 9, 11, 29, 33, 58, 69, 70, 71.

ÉPITAPHE DU ROY LOYS XI (1).

Je fus Loys unziesme de ce nom, roy de France.
Moult me grêva fortune tost après mon enfance;
Mon père le roy Charles septiesme me chassa,
Et tint hors du royaulme jusques il trespassa.
En Flandres et Brabant longuement fuz tenu
Par le duc de Bourgogne Phelipes soustenu;
Puis fuz en sa présence sacré et couronné,
En grand pompe et triumphe à Paris amené.
J'eslevay basses gens et mis en hault degré
Que les seigneurs de France ne prinrent pas en gré.
Mon royaulme trouvay entier et pacifique
Jusques à l'entreprise qu'on dit le bien publique,
Que feu Charles mon frère et autres mirent sus;
Mais à l'ayde de Dieu je vins tost au dessus,
Et demouray puissant et régnant sur eulx tous.
Mes ennemis domptay et remis au dessoubz
Cinquante mille Anglois que le roy d'Angleterre
Hedouart amena pour envahir ma terre,
Sans faire effusion de sang, ne perdre place,
Chassay hors mon royaulme, Dieu m'en donna la grace.
A Piequeny fut faicte la véue de nous deux,
Dont le duc de Bourgoigne Charles fut molt peneux,
Qui pour France grêver les avoit fait venir;
Mais à son faulx propos onq ne pot parvenir.
Là fuz accompaigné du duc Jehan de Bourbon
De luy et de ses frères service euz grant et bon.
Je conquiz Roussillon, Sairdagne, en peu d'espace,

(1) Cette épitaphe inédite est extraite d'un recueil manuscrit du quinzième siècle.

A toys et plusieurs terres, Bourgoigne haulte et basse.
En ma main vint Provence, Anjou, Guize et le Maisne,
J'accreuz de toutes pars mon royau'me et domayne;
J'en donnay aux églises grans sommes en maint lieux
En deniers et en rentes; or l'ait pris en gré Dieu!
A Flamans donnay paix en mariant mon fils,
Enfin à mon royaulme ce singulier bien féiz.
Tous n'ay mescontentez ne à tous n'ay compléu,
J'ay mon règne conduit ainsi qu'à Dieu a pléu.
Aux Montilz trespassay, d'aoust à la fin du moys,
L'an mille quatre cens et quatre vingts et trois.
J'ordonnay que mon corps fust cy mis sous la lame;
Priez à Dieu pour moy qu'il luy plaise avoir l'ame,
Et que Charles mon filz après moy régner puisse,
Longuement et en paix du royaulme jouysse.

Τελος.

J'ajouterai ici un fait curieux relatif au séjour de Louis XI à Genappe, et dont j'ai eu connaissance trop tard pour le placer dans mon Introduction.

« Louis XI, roy de France, demeurant à Genappe de-
« vant parvenir à la couronne, visitoit souvent l'image
« miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Espérance; d'où
« retournant en l'an 1461, s'étant endormi auprès de la-
« dite abbaye de Bonne-Espérance, la sainte Vierge lui
« apparut et le preservat (sic) de la mort qu'on lui alloit
« donner par un habit empoisonné envoyé de France. »

Ce renseignement est extrait d'une lettre écrite à l'abbé Lebeuf par Fasseau, chanoine régulier de Selincourt. La lettre commence par ces mots :

« J'ai l'honneur de vous mander que m'étant rendu
« à Maubeuge, au lieu de ma naissance, sur la fin de
« l'année passée, j'ai été à *Bonne-Espérance*, pour y

« copier la charte concernant le miracle arrivé en la « personne de Louis XI. Mais la guerre présente ayant « obligé les religieux de mettre leurs archives en lieu « de sureté, de crainte de quelque surprise, j'ai été con- « traint de me borner à en copier ce qui se trouve au « bas d'un tableau qui représente le fait du miracle. Je « vous l'envoye tel qu'il est.

« Selincourt, 3 février 1747. »

(Ms. de la Bibl. Roy., S. F. 2440.)

PONCELET.

Nouvelles 59, 60, 61.

On ne trouve ni dans les chroniques, ni dans les comptes manuscrits de la maison de Bourgogne, aucune mention relative à ce personnage.

Ne serait-ce pas le nom mal écrit de maître Jacques *Pourcelet* ou *Pourcelot* qui, en 1471, était conseiller du duc Charles de Bourgogne. (*Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 268.)

ROTHELIN (LE MARQUIS DE).

Nouvelle 84.

Philippe, marquis de Hocheberg, comte de Neufchâtel en Suisse, seigneur de Rothelin et de Badenviller, fils de Rodophe IV et de Marguerite, fille de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges. Il fut maréchal de Bourgogne et grand sénéchal de Provence, et devint, en 1491, grand chambellan de France. Dans un hom-

mage rendu au roi, le 24 septembre 1492, il est qualifié de son cousin, son conseiller et grand chambellan. Il avait épousé en 1480 Marie, de Savoie. Il mourut en 1503. (Père Anselme, *Histoire généalogiq. de la maison de France*, t. VIII, p. 252.)

Comines, dans ses mémoires, parle plusieurs fois de ce personnage; livre 1, chap. II, VII; liv. 5, chap. IV; liv. 6, chap. VII.

SAINT-POL (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 39.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne, de Conversan, chevalier de la Toison-d'Or, créé connétable de France en 1465. Il fut décapité par ordre de Louis XI, en décembre 1475. Voir père Anselme, *Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. 6, p. 226.

SAINT-YON (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 25.

On trouve un Garnot de Saint-Yon, écuyer panetier du duc de Bourgogne Jean Sans-Peur. En 1418, il fut envoyé en ambassade à la Tombe, près Bray-sur-Seine. Par lettres patentes données à Paris le 20 février 1423, Saint-Yon fut fait échanson de Philippe de Bourgogne avec cent francs de gages par an. (*Mémoires*

pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, p. 141 et 230.)

THALEMAS (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 75.

Messire Gui, seigneur de Roye, Plessis, Muret, Thalemas et Guerbigny, chevalier de la Toison dor, mourut en 1463, ne laissant pas d'enfants de sa femme Jeanne de Mailly. (Reiffemberg, *Mém. sur le séjour de Louis XI*, etc., p. 26.)

THIANGES (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 46.

C'est le nom d'une des seigneuries possédées par Chrestien de Digoine. Voyez plus haut au mot *Digoine*.

VIGNIER (PHILIPPE).

Nouvelle 19.

Parmi les valets de chambre du duc de Philippe de Bourgogne, sous la date de 1541, se trouve Philippe

Vignier (*Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 225.)

VAULVRIN (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 81, 83.

Jean de Vaulvrin, seigneur de Forestel, fils bâtard de Robert de Vaulvrin, tué en 1415, à la bataille d'Azincourt. La famille des Vaulvrin était illustre parmi celle de Flandre, et depuis Thierry, sire de Waulvrin, sénéchal de Flandre, en 1066, qui fut le premier connu, plusieurs de ses membres se sont signalés.

Comme son père, qui, en 1407, était chambellan du duc Jean Sans-Peur, Jean de Vaulvrin fit partie de la maison de Bourgogne, et nous le voyons figurer, en 1461, au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Philippe le Bon à son entrée dans Paris. (*G. Chastelain, Chroniques, prem. partie, chap. XVI*, p. 148.)

Jean de Vaulvrin nous a laissé une chronique encore manuscrite et fort considérable, dans laquelle il traite particulièrement de l'histoire d'Angleterre, depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'année 1471. (Voyez, au sujet de ces chroniques, *les manuscrits français de la Bibliothèque royale, leur histoire, etc., etc.*, par M. P Paris, 1836, in-8, t. I, p. 86 et suiv.)

VUASTENNES (MONSEIGNEUR LE PRÉVOST DE).

Nouvelle 65.

Jacques du Clercq place ce personnage dont il ne donne pas le nom, parmi ceux qui composaient la société du comte de Charolais. Ce dernier, dans sa querelle avec la maison de Croy, accuse un des seigneurs de cette maison d'avoir envoyé sa nativité au *prevost de Wastènes* et de s'être vanté que son étoile ferait pâlir celle de son maître. (Reiffemberg, *Mém. sur le séjour que Louis XI fit au Pays-Bas*, p. 26.)

VILLIERS (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 22, 35, 55, 56, 57, 95.

Dans un compte manuscrit des gages payés aux officiers de la maison de Bourgogne, en mai 1448, je trouve Jehan de Villiers porté pour xviii s. par mois. Et dans l'un des états des officiers du duc Philippe le Bon, Antoine de Villiers est cité comme premier écuyer du duc. (*Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, p. 234.)

Olivier de La Marche, dans ses mémoires (liv. Ier, chap. XXXIII), place le seigneur de Villiers au nombre de ceux qui composaient la compagnie du dauphin à Genappe. Et dans une lettre datée de Bruges en Flandre du mois de janvier 1457, par laquelle Louis donne le gouvernement du Dauphiné au bâtard d'Armagnac, le sieur de Villiers signe avec plusieurs autres, comme

témoin. (*Hist. de Louis XI*, *Preuves*, t. IV, p. 166.)

Il fut un de ceux que Louis XI chargea, en 1475, de traiter les Anglais au camp, devant Amiens : « A chas-« cune de ces deux tables, dit Comines avoit faict seoir « cinq ou six hommes de bonne maison, fort gros et « gras, pour mieulx plaire à ceulx qui avoient envie « de boire; et y estoient le seigneur de Craon, le sei-« gneur de Briquebec, le seigneur de Bressure, le sei-« gneur de Villiers, et aultres. » (Comines, *Mém.*, liv. IV, chap. IX.

Dans le traité de paix, fait entre le roi Louis XI et le duc de Bourgogne, le 13 septembre 1475, le seigneur de Villiers est nommé conservateur du traité pour le comté de Guyse, le Tierarche et le Rethelois. (*Comines*, *édit. de Lenglet Dufresnoy*, *Preuves*, t. 3, p. 413.)

ORIGINES ET IMITATIONS

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES.

NOUVELLE PREMIÈRE.

(LA MÉDAILLE A REVERS.)

ORIGINE.

—Les deux changeurs, fabliau. Contes et fabliaux de Legrand d'Aussy, 3e édition, t. 4, p. 204.

— Pecorone. Giorn. 11, nov. 11.

Legrand d'Aussy assure que cette histoire est véritable, et qu'elle est arrivée sous Charles VII Louis d'Orléans couché avec Mariette d'Enghein, mère du bâtard comte de Dunois, reçut dans sa chambre Aubert de Cany, époux de Mariette, et lui fit admirer les charmes de sa femme dont le visage était caché. Voici comment Brantôme, dans ses Dames galantes (Discours 1, p. 60 du t. VII des œuvres com-

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc. p. 20, v. devis 5.

—Notte de Straparolle, notte 2, nov. 11.

— Malespini. Ducento novelle, nov. 53.

— Arcadia di Brenta.

— Bandello Novelle, tome 1.

— Les Amants heureux.

—Les souliers more dorés, opéra-comique.

Digitized by Google

plètes), raconte cette aventure :

« Louis, duc d'Orléans, tué à « la porte Barbette à Paris, fit « bien au contraire, grand des- « baucheur des dames de la cour « et toujours des plus grandes. « Car ayant avec luy couchée « une fort belle et grande dame, « ainsy que son mary vint en sa « chambre pour luy donner le « bon jour, il alla couvrir la teste « de sa dame, femme de l'autre, « du linceuil et luy descouvrit « tout le corps, luy faisant voir « tout nud et toucher à son bel « aise, avec défense expresse, sur « la vie, de n'oster le linge du vi- « sage ni le descouvrir aucune- « ment à quoi il n'osa contre- « venir. Lui demandant par plu- « sieurs fois ce qui luy sembloit « de ce beau corps tout nud, « l'autre en demeura tout es- « perdu et grandement satisfait.

. . . . . .

« Et le bon fut de ce mary « qu'estant la nuyet d'emprès « couché avec sa femme, il luy « dit que monseigneur d'Or- « léans luy avoit fait voir la plus « belle femme nue qu'il vit ja- « mais, mais quant au visage « qu'il n'en scavoit que rappor- « ter, d'autant qu'il luy avoit in- « terdit Je vous laisse à penser « ce qu'en pouvait dire sa femme « dans sa pensée. Et de ceste « dame tant grande et de mon- « seigneur d'Orléans on dit que « sortit ce brave et vaillant bas- « tard d'Orléans, duquel est ve- « nue cette noble et généreuse « race des comtes de Dunois. »

II.

(LE CORDELIER MÉDECIN)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	MALESPINI. Ducento novelle. Nov. 37, part. 2.

III.

(LA PÊCHE DE L'ANNEAU.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Talio, p. 164.	— Joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 24, devis 6. — BONAVENTURE DESPERIERS : Contes et joyeux devis. Nouv. 11, t. 1, p. 114. — MALESPINI : Ducento novelle, Nov. 45. — Nuits de Straparole. Conte 1er de la sixième nuit. — Apologie pour Hérodote, t 2, p. 341, édit. de Leduchat, 3 vol. in-12. — LAFONTAINE, Contes. Le Faiseur d'oerilles et le Raccomodeur de moules. Liv. 2, conte 2. — La Pêche de l'anneau. Singe de Lafontaine, tome 1, p. 124.

IV.

(LE COCU ARMÉ.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 15. — Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc. p. 35, v°, devis 9.

V.

(LE DUEL D'AIGUILLETTE.)

Par Phelippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures, et Recréations etc., p. 118 v., devis 54.

Digitized by Google

VI.

(L'IVROGNE AU PARADIS.)

Par Monseigneur de Lanoy.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 47, p. 2.

VII.

(LE CHARRETON A L'ARRIERE GARDE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 77, part. 2. — Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 37 v., devis 10.

Digitized by Google

VIII.

(GARCE POUR GARCE.)

ORIGINE.	IMITATION.
Poggii facetiæ : Repensa merces, p. 165.	— Malespini : Ducento novelle, nov. 18 — Nicod. Frischelini facetiæ : Par pari relatum. —Contes à rire, ou recréations francaises, tom. 1, p. 72. —Nouveaux contes à rire, p. 78, 100. — Lafontaine : Contes. Les Aveux indiscrets. Liv. 3, contes 5.

IX.

(LE MARI MAQUEREAU DE SA FEMME.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
— Le meunier d'Aleu, fabliau, par Enguerand d'Oisi. Fabliaux de Legrand d'Aussy, tom. 3, p. 256. — Boccace. Decameron. Journ. 8, nouv. 4. — Poggii facetiæ : Vir sibi cornua promovens. p. 248. — Novelli di Fr. Sacchetti, t. 2, nov. 206.	— Malespini Ducento novelle, nov. 96, part. 2. — D'un homme qui ayant couché avec sa femme, pensant coucher avec sa servante y envoye son voisin qui le fait ..... Nouv. 8 de l'heptameron de la reine de Navarre. — Othonis Meleandri Jocondia, p. 298. — Contes latins de Beroalde (Philippus). Poggii imitationes, p. 245. —Joyeuses Adventures et nou-

velles Recréations, etc., p. 41, devis 12.
— Serées de Bouchet, 8e serées.
— Facétieuses journées, p. 213.
— Les Amants heureux, tome 2, p. 19.
— Le hore di ricreazione, continente detti e fatti piacevoli del Guicciardini, etc., p. 103 — Les heures de recréation et après-disners de Louys Guicciardin, etc.
— Lafontaine : Contes. Les Quiproquos. Livre 5, conte 8.

X.

(LE PASTE D'ANGUILLE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.

IMITATION.

— Malespini : Ducento novelle, nov. 57.
— Les joyeuses Adventures et Recréations, etc., p. 122, devis 57.
— Lafontaine, Contes. Le Pâté d'Anguille. Livre 1, conte 12.

XI.

(L'ENCENS AU DIABLE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
Poggii facetiæ : Annulus, p. 141.	(Au sujet de ce conte et des imitations dont il a été l'objet, voyez le tome 1, p. 369, du Menagiana. Edit. de 1715.) — Rabelais : Pantagruel, liv. 3, chap. 28. L'Anneau d'Hans Carvel. — Malespini : Ducento novelle, nov. 89, part 2.

XII.

(LE VEAU.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
— Poggii facetiæ : Asinus perditus, p. 242. — Cento novelle antiche. Nov.	— Malespini : Ducento novelle, nov. 68. — Cabinet satyrique, tom. 2, p. 282. — Contes du sieur d'Ouville, ed. de 1664, p. 2, p. 72. — Roger Bontems en belle humeur, p. 87. — Contes à rire ou recréations françaises, 1787, p. 94. — The sprightly muse, 1770, The Parson and maid, or Collin in the apple-tree.

—La Fontaine : Le Villageois qui cherche son veau, conte. Liv II, conte 12.
— Momus redivivus : Saturnales françaises, 1795 (par Mercier de Compiègne).
Voyez, pour les différentes versions du même conte et pour les imitations, Poggi imitationes.—Poggii florentini facetiarum libellus unicus, etc., tom. 2, p. 230-244.

XIII.

(LE CLERC CHATRÉ.)

Par Monseigneur l'amant de Bruxelles.

ORIGINE.

IMITATION.

— Malespini : Ducento novelle, nov. 5.
— Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 43 v°, devis 12.

XIV.

(LE FAISEUR DE PAPE)

(OU L'HOMME DE DIEU).

Par Monseigneur de Créquy.

ORIGINE.	IMITATION.
— Boccace, Decaméron, journ. 4, cont. 2. — Historia Alexandri magni, de præliis. — Josephe, liv. 18, cap. 13. — Massuccio : Novellino, tom. 1, nov. 2.	— Malespini : Ducento novelle, nov. 80. — Lafontaine. Contes. L'Hermite. Livre 2, conte 16. — Le Mari sylphe, par Marmontel. — Contes persans. Malek.

XV.

(LA NONNE SAVANTE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 70, part. 2.

Digitized by Google

XVI.

(LE BORGNE AVEUGLE.)

Par Monseigneur le Duc.

ORIGINE.

— Pierre Alphonse, Discipline de clergie, ch. 10, sect. 7, p. 48 et 123.
—Gesta Romanorum, cap. 122.
— De la mauvaise femme. Fabliau. Fabliaux de Legrand d'Aussy, tom. 4, p. 188.
— Pantcha Tantra : Fabl. sixième du liv. 1er. Voir à ce sujet : L. Deslonchamps : Essai sur les fables indiennes, p. 76.
— Boccace : Decameron. Journ. 7, nouv. 6
— Elegiæ Adolphi, fabula tertia. Leyseri historia poetarum et poem. med. œvi., p. 2011.

IMITATION.

—Contes de la reine de Navarre, 6e conte de la première journée.
—Apologie pour Hérodote, chapitre 15.
— Bandello. 23e nov. della parte prima.
— Sansovino : Cento novelle, Venezia, 1561.
— Novelle di Sabadino, nov. 4.
— Malespini. Ducento novelle, nov. 44.
— Arcadia di Brenta, Giorn. 3.
— Mémoires politiques, amusans et satiriques de messire J. N. D. B. C. de L. (Jean Nicole Moreau de Brascy, comte de Lion), colonel du régiment de dragons de Casanski, et brigadier des armées de sa Maj. Czarienne. A Veritopolie, chez Jeandisant-vrai. 1735. 3 vol. in-8°, tom. 2, p. 42.
— Contes du sieur d'Ouville, tom. 2, p. 215.
— Nouveau Recueil de bons mots, tom. 2, p. 216.
— Lamonnoye : Contes latins. uxor coelitis. Œuvres choisies, tome 2, p. 554. La Haye, 1770.
—Sermones convivales, tom. 1, p. 27.
— Joci ac sales Ottomari Luscinii.

(Voir pour d'autres imitations : Fabliaux de Le Grand. Ed. in-8., vol, 4, p. 110, 111. Et l'essai sur les fables indiennes par Deslonchamps, p. 76.)

XVII.

(LE CONSEILLER AU BLUTEAU.)

Par Monseigneur le Duc.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 97.
	— Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 54 v°, devis 19.

XVIII.

(LA PORTEUSE DU VENTRE ET DU DOS.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
— La Dame et le curé, fabliau, édit. in-8° de Legrand d'Aussy, tom. 4, p. 299.	— Bebeliani Facetiæ, liv. 5, p. 88.
— Recueil de Méon, tom. 4, p. 181.	— Nugæ venales. 1681, p. 78.
— Le Boucher d'Abbeville, fa-	— Malespini : Ducento novelle, nov. 29, part. 2.
	— Les joyeuses Adventures et

bliau, édition in-8° de Legrand d'Aussy, tom. 3, p. 288.
— Boccace : Decameron. Gior. 8, nov. 1, 2.
— Poggii facetiæ : Anser venalis, p. 76.

nouvelles Recréations, etc., p. 56 v°, devis 20.
— Elite des contes du sieur d'Ouville, part. 2, p. 136.
— Contes à rire ou recréations françaises. 1687, tome 2, p. 128.
— Nouveaux contes à rire 1702, p. 63.
— Espiégleries, joyeusetés, par Merard St-Just, tom 1, p. 158.
— Roger Bontens en belle humeur, p. 96.
— Nuits parisiennes, par Nogaret.
— Le marché rompu : Historiettes en vers, par Imbert, 1781, p. 189.

XIX.

(L'ENFANT DE NEIGE.)

Par Philippes Vignier.

ORIGINE.

— L'Enfant qui fondit au soleil, fabliau du treizième siècle. Voir Legrand d'Aussy, vol. 3, p. 84.
— Recueil de Méon, tom. 3, p. 215.

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 58 v°, devis 20.
— Facétieuses journées, p. 303.
— Sansovino, novelle. Giorn. 9, nov. 6.
— Malespini : Ducento novelle, nov. 38.
— Contes de Grécourt, tom. 3, p. 67.

XX.

(LE MARI MÉDECIN.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
— Poggii facetiæ : Priapi vis, p. 118.	(Voir la nouvelle suivante). — Les joyeuses Adventures et Recréations, etc., p. 60 v°, devis 21. — Malespini : Ducento novelle, nov. 40.

XXI.

(L'ABBESSE GUÉRIE.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
Poggii facetiæ : Priapi vis, p. 118.	— Malespini: Ducento novelle, nov. 79. — D'una di fresco maritata Conti da ridere, tome 1, p. 86-89. — Lafontaine. Contes. Liv, 4, conte 2. — Lamoinoye : Poésies latines. Poggii imitationes, tome 2, p 121.

XXII.

(L'ENFANT A DEUX PÈRES.)

par Caron.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, p. 123 v devis, 58. — MALESPINI: Ducento novelle, nov. 8, part. 2.

XXIII.

(LA PROCUREUSE PASSE LA RAYE.)

Par Monseigneur de Commesuram.

ORIGINE.	IMITATION.
— Le curé qui posa une pierre, fabliau. Voyez Legrand d'Aussy, vol. 3, p. 221. — Recueil de Méon, vol. 1, p. 507.	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 64, devis, 22. — BANDELLO: Novelle, nov. 53. — GRANUCCI: Novelle, etc. — MALESPINI: Nov. 88. — Detti et fatti piacevoli del GUICCIARDINI, p. 80. — Courrier facétieux. — Divertissements curieux de ce temps. — Bibliothèque amusante et instructive, tome 2, p. 324. — Les contes du sieur d'OUVILLE, tome 1, p. 184. — Facétieux Réveil-Matin, p. 346.

XXIV.

(LA BOTTE A DEMI.)

Par Monseigneur de Fiennes.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 70, devis 23. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 56. — Voyez Percy's Relict of the ancient poetry. Ballad of the baffled knight or lady's policy.

XXV.

(FORCÉE DE GRÉ.)

Par Monseigneur de Saint-Yon.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 56, part. 2.

XXVI.

(LA DEMOISELLE CAVALIÈRE.)

Par Monseigneur de Fouquessoles.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 19, part. 2.

XXVII.

(LE SEIGNEUR AU BAHU.)

Par Monseigneur de Beauvoir.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 65, devis 23.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 20.

XXVIII.

(LE GALANT MORFONDU.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p 67 v°, devis 24. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 57.

XXIX.

(LA VACHE ET LE VEAU.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 47.

XXX.

(LES TROIS CORDELIERS.)

Par Monseigneur de Beauvoir.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 52.

XXXI.

(LA DAME A DEUX.)

Par Monseigneur de la Barde.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 10, part. 2. — Les Historiettes de Tallemant des Réaux, tome 2, édit. in-18, M. DE GUISE, le Cheval de Créquy, p. 26.

XXXII.

(LES DAMES DISMÉES.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
Poggii facetiæ : Decimæ, page 163.	— Malespini : Ducento novelle, novel. 23. — Facetiæ Nic. Frischlini, p. 17. — Lafontaine : Contes, liv. 2, conte 3.

XXXIII.

(MADAME TONDUE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	Malespini : Ducento novelle, nov. 17.

XXXIV.

(SEIGNEUR DESSUS, SEIGNEUR DESSOUS.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.

— Le Clerc qui se cacha derrière un coffre ; fabliau. Voir Legrand d'Aussy, t. 3, p. 265.
— Recueil de Méon, tome 1, p. 165.

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 71, v° devis 26.
— Malespini : Ducento novelle, nov. 90.
— Frischlini facetiæ, tome 1, p. 165.
— Ottomarii Luscinii : Joci ac sales.
— Roger Bontems en belle humeur : plaisante rencontre qui arriva à un homme couché avec sa femme, etc., cet., Voir Poggi Imitat., tome 2, p. 236, 239, 242.
— Histoires facétieuses et morales, 1669, p. 71.
— Furto d'amor scoperto in un giardino. Conti d'arridere, tome 2, p. 21, edit. de 1752.
— Contes de Grécourt, tome 3, p. 212.

XXXV.

(L'ÉCHANGE.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 73, v° devis 27.

XXXVI.

(A LA BESOGNE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.

XXXVII.

(LE BÉNÉTRIER D'ORDURE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Bonaventure Desperiers : Contes, Nouv. XVIII. — Plaisantes Nouvelles, etc., nov. 35. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc , p. 75, devis 28. —Malespini : Ducento novelle, nov. 49. — Domenichi : Liv. 5, conte 1. — Lafontaine : Contes. On ne s'avise jamais de tout. Liv. 2, conte 10.

Digitized by Google

XXXVIII.

(UNE VERGE POUR L'AUTRE.)

Par Monseigneur le sénéchal de Guyenne.

ORIGINE.	IMITATION.
— Bidpaï : Contes indiens trad. par Galland. — Conte du Pantcha Tantra. Voir Essai sur les fables indiennes, par Deslonchamps, p. 34. — De la dame qui fit croire à son mari qu'il avait rêvé. Fabliaux de Legrand d'Aussy, tome 2, p. 340, et dans le même vol. au choix d'anciens fabliaux, p. 18. — Boccace : Décaméron, journ. VII, nov. VIII.	— Novelle amorose de Gli Incogniti, p. 168, nov. 23. — Malespini : Ducento novelle, part. 2, nov. 40.

XXXIX.

(L'UN ET L'AUTRE PAYÉ.)

Par Monseigneur de Saint-Pol.

ORIGINE.	IMITATION.
	- Malespini : Ducento novelle, nov. 99.

XL.

(LA BOUCHIÈRE LUTIN DANS LA CHEMINÉE.)

ORIGINE.	IMITATION.
	– MALESPINI : Ducento novelle, nov. 43, part. 2.

XLI.

(L'AMOUR ET L'AUBERGEON EN ARMES.)

Par Monseigneur de la Barde.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les Joyeuses Adventures et Récréations, etc., pag. 77, devis 29. —MALESPINI : Ducento novelle, nov. 49, part. 2.

XLII.

(LE MARI CURÉ.)

Par Meriadech.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 26. — Les Heures de récréations et après-dînées de Louis GUICCIARDIN, etc., 1594, in-32, p. 237.

XLIII.

(LES CORNES MARCHANDES.)

Par Monseigneur de Fiennes.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 51, part. 2. — Les Heures de récréations et après-dînées de Louis GUICCIARDIN, etc., 1594, in-32, p. 92. Un hardy advertissement tire souvent l'homme de grand péril. — Les joyeuses Adventures et Recréations, etc., page 80, devis 31.

XLIV.

(LE CURÉ COURSIER.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 27.

XLV.

(L'ÉCOSSOIS LAVANDIÈRE.)

Par Monseigneur de la Barde.

ORIGINE	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 78. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 81, devis 32.

XLVI.

(LES POIRES PAYÉES.)

Par Monseigneur de Thianges.

ORIGINE.	IMITATION.
Cette nouvelle est à peu près la même que celle qui porte le n° 12. Quelques circonstances ont été changées.	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 66, part. 2. — Le Facétieux réveille-matin ; de deux amants, etc. — Roger Bontems en belle humeur. Histoire de deux amants.

XLVII.

(LES DEUX MULES NOYÉES.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
Pour l'origine de ce conte, voy. tome 1er, l'introduction, p. XLVIII.	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes, nouvelles et joyeux devis, tom. 3, p. 109, nouv. 92. De l'invention d'un mary pour se venger de sa femme. — Les heures de récréations et après-dinées de Louis Guicciardin, etc., in-32, p. 28. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 16, part. 2. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 82, devis 33.

XLVIII.

(LA BOUCHE HONNÊTE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 79, devis 30. —Malespini : Ducento novelle, nov. 100.

XLIX.

(LE CUL D'ÉCARLATTE.)

Par Pierre David.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 18.

L.

(CHANGE POUR CHANGE.)

Par Antoine de la Salle.

ORIGINE.	IMITATION.
— Sacchetti, nov. 14. — Poggii facetiæ : Justa excusatio.	— Malespini : Ducento novelle, nov. 67, p. 152. — Sterne, Tristram Shandy. — Espiégleries, etc., par Mérard de Saint-Just, t. 1, p. 214. — Le Gascon discret. Singe de Lafontaine, 1773.

LI.

(LES VRAIS PÈRES.)

Par l'Acteur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les Heures de récréations et après-dînées de Louis Guicciardin, etc., 1594, in-32, p. 66. Grandz et divers sont les bons jours qu'aucunes femmes font à leurs mariz. — Malespini : Ducento novelle, nov. 25, part 2. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 63, devis 34.

LII.

(LES TROIS MONUMENTS.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE	IMITATION.
— Contes tartares. Sinadab fils du médecin Sacan. — SACCHETTI, nov. 16.	— STRAPAROLE, Nuits facétieuses, nuit 1re, conte 1er. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 14.

LIII.

(LE QUIPROQUO DES ÉPOUSAILLES.)

Par Monseigneur l'Amant de Bruxelles.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 10.

Digitized by Google

LIV.

(L'HEURE DU BERGER.)

Par Mahiot.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MAL· SPINI : Ducento novelle, nov. 33. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc , page 85, devis 35.

LV.

(L'ANTIDOTE DE LA PESTE.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 3, p 2. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 87, devis 36.

LVI.

(LA FEMME, LE CURÉ, LA SERVANTE, LE LOUP.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 1, part. 2.

LVII.

(LE FRÈRE TRAITABLE.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 63, part. 2

Digitized by Google

LVIII.

(FIER CONTRE FIER.)

Par Monseigneur le Duc.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 42.

LIX.

(LE MALADE AMOUREUX.)

Par Poncelet.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov 35.

LX.

(LES NOUVEAUX FRÈRES MINEURS.)

Par Poncelet.

ORIGINE.

— Frère Denise cordelier, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, vol. 3, p. 395.

IMITATION.

— Heptameron de la reine de Navarre, nouv. 34.
— Henri Estienne : Apologie pour Hérodote. Tom. 1, page 499.
— Journal d'un bourgeois de Paris, sous Henri III.
— Malespini : Ducento novelle, nov. 75.

LXI.

(LE COCU DUPÉ.)

Par Poncelet.

ORIGINE.

— Les Cheveux coupés, fabliau par Guérin. Voyez Legrand d'Aussy, vol. 2, p. 340.

IMITATION.

— Voyez plus haut, nouvelles, 38.
— Sermones convivales, tome 2, p. 99.
— Domenichi, novelle.
— Malespini : Ducento novelle, nov. 75.
— Se trouve aussi, mais avec quelques changements, dans les Joco Seria Meleandri, tome 2, p. 41.

LXII.

(L'ANNEAU PERDU.)

Par Monseigneur de Commesuram.

ORIGINE.	IMITATION.
	MALESPINI : Ducento novelle, nov. 2

LXIII.

(MONTBLÉRU, OU LE LARRON.)

ORIGINE.	IMITATION.
	MALESPINI : Ducento novelle, nov. 91.

LXIV.

(LE CURÉ RASÉ.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
— Le Prêtre crucifié, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, t. 4, p. 100. — Recueil de Méon, tome 3, p. 14. — SACCHETTI : Novelle.	— STRAPAROLE : Facétieuses Nuits. — BONAVENTURE DESPERIERS : Contes ou joyeux devis, etc., nouv. CXIII. — HENRI ESTIENNE : Apologie pour Hérodote, ch. XV. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 93. — L'Enfant sans Souci, p. 274.

LXV.

(L'INDISCRÉTION MORTIFIÉE ET NON PUNIE.)

Par Monseigneur le prévost de Wastennes.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 43. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 88, devis 37.

LXVI.

(LA FEMME AU BAIN.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 75, part. 2.

LXVII.

(LA DAME A TROIS MARIS.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 55, part. 2.

LXVIII.

(LA GARCE DÉPOUILLÉE.)

Par Chrestien Digoine.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 8.

LXIX.

(L'HONNÊTE FEMME A DEUX MARIS.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 9. — Voir dans Gilblas, l'Histoire de doña Mencia. — SOUTHERN'S : Tragedy of Isabella.

Digitized by Google

LXX.

(LA CORNE DU DIABLE.)

Par Mon-eigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 13, part. 2.

LXXI.

(LE CORNARD DÉBONNAIRE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 94.
	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes et joyeux devis. D'un mary de Picardie qui retira sa femme de l'amour, par une remontrance qu'il lui fit, en la présence des parents d'elle, t. 1, p. 74, nouv. 6. Desperiers a changé différentes circonstances de ce conte et en a beaucoup étendu le récit.
	— Les Heures de récréations et après-dînées de Louys Guicciardin, etc., 1594, in-32, p. 56. Plaisante mais non imitable patience d'aucuns maris vers leurs femmes adultères.
	— Les joyeuses Adventures et Recréations, etc., p. 90, devis 38.

LXXII.

(LA NÉCESSITÉ EST INGÉNIEUSE.)

Par Monseigneur de Commesuram.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov 86.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 91, devis 39.

LXXIII.

(L'OISEAU DANS LA CAGE.)

Par maistre Jehan Lambin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 19.

Digitized by Google

LXXIV.

(LE CURÉ TROP RESPECTUEUX.)

Par Phelippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.

LXXV.

(LA MUSETTE.)

Par Monseigneur de Thalemas.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Bonaventure Desperiers : Contes, nouv. XLI, t. 2, p. 94. — Aventures du baron de Fœneste, liv 1, chap. 12. — Malespini : Ducento novelle, nov 67.

LXXVI

(LE LAQS D'AMOUR.)

Par Phelippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
Poggii facetiæ : Priapus in laqueo, tome 1, p. 179, tome 2, p. 170.	— Malespini : Ducento novelle, nov. 79, part. 2. — Moyen de parvenir, tome 2, p. 108.

LXXVII.

(LA ROBBE SANS MANCHES.)

Par Allardin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 39.

LXXVIII.

(LE MARI CONFESSEUR.)

Par Jehan Martin.

ORIGINE.	IMITATION.
— Le Chevalier qui fist sa femme confesser, fabliau. (Voir Legrand d'Aussy, vol. IV, p. 90. Dunlop history of the fiction, vol. 2, p. 306.) — Recueil de Méon, tome 3, p. 229. — Boccace, Décaméron, journ. 7, conte 5.	— Bandello, nov. 9, part. 1re. — Malespini : Ducento novelle, nov. 92. — Lafontaine : Contes. Le Mari confesseur, liv. 1, chap. 4. — Hans Sachs a fait de ce conte un divertissement de carnaval, et Davenport, une comédie intitulée : The City Nightcap. Voyez le recueil de Dodsley : Old Plays, vol. XI, p. 518.

LXXIX.

(L'ANE RETROUVÉ.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
— Poggii facetiæ : Circulator, p. 89.	— Recueil des Plaisantes Nouvelles, nouv. 58. — Bouchet, Xe Serées. — Desperiers : Contes et Nouvelles, nouv. 94, t. 3, p. 125. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc. p. 94, dev. 41. — Malespini : Ducento novelle, nov. 81. — Eurichi Cordi Epigrammata ; apud Delicias poetarum germanorum. — Le Singe de Lafontaine, p. 66, édit. de 1773.

LXXX.

(LA BONNE MESURE.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
— Poggii facetiæ : Aselli Priapus, p. 52.	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 97, devis 43. — Malespini : Ducento novelle, nov. 74, part. 2. — Addimenta Phil. Hermotimi ad facetias Bebelianas, p. 286. — Voir aussi Poggii Imitationes, tome 2, p. 30.

LXXXI.

(LE MALHEUREUX.)

Par Monseigneur de Vaulvrin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 32.

LXXXII.

(LA MARQUE.)

Par Monseigneur de Lannoy.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 73, part 2.

LXXXIII.

(LE CARME GLOUTON.)

Par Monseigneur de Vaulurain.

ORIGINE.	IMITATION.
	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes et joyeux devis, etc. Nouv. 75, tome 3, p. 5. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 83.

LXXXIV.

(LA PART AU DIABLE.)

Par Monseigneur le marquis de Rothelin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 7, part. 2. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 93, devis 40.

LXXXV.

(LE CURÉ CLOUÉ.)

ORIGINE.	IMITATION.
— Le Forgeron de Creil, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, tome 4, p. 160. — Recueil de Méon, tome 3, p. 14. — SACCHETTI : Novelle.	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes et Joyeux Devis, nouv. 62, t. 2, p. 197. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 93. — L'Enfant sans Souci, p. 274.

LXXXVI.

(LA TERREUR PANIQUE, OU L'OFFICIAL JUGE.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 81, part. 2.

LXXVII.

(LE CURÉ DES DEUX.)

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 46.

LXXXVIII.

(LE COCU SAUVÉ.)

ORIGINE.

— La Bourgeoise d'Orléans, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, tome 4, p. 287; p. 292, pour imitations diverses par les Nouvellistes italiens.
— Raimond Vidal : Choix des poésies originales des Troubadours, par Raynouard, tome 3, p. 398.
— Boccace, Décaméron, journ. VIII, nouvelle VII.
— Poggii facetiæ : Fraus mulieris. p. 20.

IMITATION.

—Malespini : Ducento novelle, nov. 61.
— Le Colombier, apologie pour Hérodote, tome 2, chap. XV, édit. de 1735.
— Additamenta Phil. Hermotimi ad Bebelii facetias, p. 313, édit. de 1660.
— Frischelini Facetiæ.
— Le Cocu battu et content· Roger Bontems en belle humeur, p. 64.
— Contes à rire ou Récréations françaises, tome 1, p. 130, édit. de 1787.
— Lafontaine : Contes. Le Cocu battu et content. Liv. 1. conte 3.
— Dancourt : Théâtre, le Tuteur.
— Der Kammerdiener. Schwanke von A. F. E. Langbein, tome 1, p. 29, édit. de 1765.

LXXXIX.

(LES PERDRIX CHANGÉES EN POISSONS.)

ORIGINE.

IMITATION.

—Malespini : Ducento novelle, nov. 62, part. 2.

XC.

(LA BONNE MALADE.)

ORIGINE.	IMITATION
Poggii facetiæ : Venia ritè negata, p. 51.	— Additamenta Phil. Hermotimi ad Bebelii facetias, p. 285. — Malespini : Ducento novelle, nov. 90, part. 2

XCI.

(LA FEMME OBÉISSANTE.)

ORIGINE.	IMITATION.
— Poggii facetiæ : Novum supplicii genus.	— Bouchet : Serées, Ve serée — Moyen de parvenir, t. 2, p. 29, édit. de 1781. — Contes à rire ou Récréations françaises, tome 1, p. 73. — La Femme repentante, Conte. Le Singe de Lafontaine, tome 1, p. 156, édit. de 1773. — Sedaine. La Femme incorrigible. Conte en vers. — Anonyme. Ulio maritalis, fabella.

XCII.

(LE CHARIVARI.)

Par Monseigneur de Lannoy.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 65.

XCIII.

(LA POSTILLONNE SUR LE DOS.)

ORIGINE.	IMITATION.
Poggii facetiæ : Quomodo calaceis parctur, p. 75.	— Sigognes: Cabinet satyrique. T. 1, page 126. — Le facétieux Réveil-matin. édit. de 1654, p. 184. — Roger-Bontemps en belle humeur, p. 50 — Le sujet de cette nouvelle est presque le même que celui de la nouvelle 43.

XCIV.

(LE CURÉ DOUBLE.)

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI: Ducento novelle, nov. 101.

XCV.

(LE DOIGT DU MOINE GUÉRI.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION
POGGII facetiæ : Digiti tumor, tome 1, p. 205, tome 2, p. 185.	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 88, part. 2. — GRÉCOURT : Contes. Le Mal d'aventure.

XCVI.

(LE TESTAMENT DU CHIEN.)

ORIGINE.

— Le Testament de l'Ane, fabliau par Rutebeuf. Voir Legrand d'Aussy, tome 3, p. 107.
— Œuvres complètes de Rutebeuf, tome 1, p. 273.
— Recueil de Méon, tome 3, p. 70.
— Poggii facetiæ : Canis testamentum. T. 1, p. 45, et t. 2, p. 22.

IMITATION.

— Malespini : Ducento novelle, nov. 59, part. 2.
— Frischelini Facetiæ, p. 270.
— Arcadia di Brenta, p. 325.
— Sermones convivales, vol. 1, p. 154.
— Facéties et Mots subtils en français et en italien, p. 17.
— Dictionnaire d'Anecdotes, tome 2, p. 451.

XCVII.

(LES HAUSSEURS)

ORIGINE.

IMITATION.

— Malespini : Ducento novelle, nov. 6.

XCVIII.

(LES AMANTS INFORTUNÉS.)

Par Lebreton.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 58.

XCIX.

(LA MÉTAMORPHOSE.)

ORIGINE.	IMITATION.
— POGGII facetiæ : Sacerdotii virtus, p. 222.	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes et joyeux devis, etc. Tome 1, p. 32. — Moyen de parvenir, chap. XXVI. — Apologie pour Hérodote, chap. 39, tome 3, p. 283. — Archiepiscopus quadrupes, p. 213. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 27, part. 2.

C.

(LE SAGE NICAISE, OU L'AMANT VERTUEUX.)

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 12.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES CITÉS DANS LES TABLEAUX DES ORIGINES ET IMITATIONS DES CENT NOUVELLES.

Les joyeuses Adventures et nouvelles Récréations, contenant plusieurs comptes et facétieux devis. A Paris, chez G. Menier, portier de la porte Saint-Victor. 1682. 1 vol. in-32.

Les Aventures du baron de Fœneste, par Th. Ag. d'Aubigné. Nouvelle édition. Amsterdam. 1731, 2 vol. in-12.

Apologie pour Hérodote, ou Traité de la conformité des merveilles anciennes et modernes, par Henri Estienne. Nouvelle édition augmentée de remarques par M. Leduchat. La Haye, 1733. 3 v. petit in-8°.

L'Arcadia in Brenta, ovvero la Malinconia sbandita. Colonia Hinchio, 1667, in-12.

Bandello (*Matteo*). Le tre parti de le novelle. Lucca, 1554. Parti 3 in-4°. La quarta parte. Lione, 1573, in-8°.

Voyez pour d'autres éditions, Gamba, delle novelle italiene in prosa Bibliografia 1835, in-8° — p. 81.

Le recueil de Bandello a été traduit en français sous ce titre :

Les histoires tragiques extraictes des œuvres italiennes de Bandel, et mises en langue françoise, par François de Belleforest, comingeois. Lyon, 1567 à 1604. 7 vol. in-32.

Bebliothèque amusante et instructive, contenant des anecdotes intéressantes et des histoires curieuses. (Par Niceron et Dutertre.) 175 . 3 vol. in-12.

Brantôme. *Œuvres complètes*, accompagnées de remarques historiques et critiques. Nouvelle édition. Paris, 1822. 7 volumes in-8°.

Le Cabinet satyrique, ou Recueil parfait des vers piquants et gaillards de ce temps, tiré des secrets cabinets des sieurs Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalés poëtes de ce siècle. 1666. 2 vol. in-18.

Cento novelle antiche. Bologna, 1525, in-4°. — La stesse. 1825, in-8°.

Voyez au sujet des différentes éditions, Gamba, delle novelle italiane in prosa bibliografia, 1835, in-8°. p. 8.

Contes à rire ou récréations françaises.

Nouveaux contes à rire et aventures plaisantes, ou recréations françaises. 1722. 2 vol. in-8.

Les Contes ou les nouvelles récréations et joyeux devis de Bonaventure Desperiers. Nouvelle édition, par M. de la Monnoye. Amsterdam 1735. 3 vol. in-18.

Courier (le) facétieux ou recueil des meilleures rencontres de ce temps. Lyon, 1650. in-8°. Lyon, 1668. in-8°.

Dictionnaire d'anecdotes, de traits singuliers et caractéristiques par Jacques Lacombe, 2 vol. in-8°. Paris, 1866.

Domenichi (Ludovico), *Facetie et motto arguti di alcuni excellentissimi ingegni*. Firenze. 1548 in-8.

Voir Gamba delle novelle italiane in prosa bibliografia, 1835, in-8°, p. 96.

Cet ouvrage a été traduit en français à la fin du seizième siècle. Voyez plus bas *Facéties et mots subtils*, etc.

L'enfant sans souci, divertissant son père Roger-Bon-Temps et sa mère Boute-tout-Cuire. Villefranche, 1680, in-12.

Espiégleries et joyeusetez, bons mots, folies, vérités, par Mérard Saint-Just. 1789. 3 vol. in-18.

Fabliaux ou contes, fables et romans du douzième et du treizième siècle, traduits et extraits par Legrand d'Aussy. Deuxième édition Paris, 1781, 5 vol. in-18.

Le même ouvrage, troisième édition. Paris, 1829, in-8°. 5 volumes.

Joci ac Sales mire festivi ab Othomaro Luscinio selecti, auditi et in centurias digessi 1524, in-8°.

Alia editio. 1529, in-8 .

Nicodemi Frischlini Balingensis *Facetiæ Selectiores* quibus ob argumenti similitudinem accesserunt Henrici Bebelii facetiarum libri tres. — Sales item seu facetiæ ex Poggii florentini oratoris libro selectæ, etc. Amstælodami, 1660. Petit in-8°.

Fabliaux et Contes des poètes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, tirés des meilleurs auteurs, publiés par Barbazan. Nouvelle édition augmentée, etc., par M. Méon. Paris, 1808. 4 vol. in-8°.

Facéties et mots subtils en français et en italien (par Louis Domenichi). Lyon, 1597, in-12.

Le facétieux réveil matin des esprits mélancoliques, ou remède préservatif contre les tristes. Rouen, 1526, in-8°.

Les facecieuses journées, contenant cent certaines et agréables nouvelles, recueillies et choisies de tous les plus excellents auteurs étrangers, par G C. D. T. (Gabriel Chapuis de Tours.) Paris, Houzé 1584, in-8°.

Gesta Romanorum. Incipiunt historiæ notabiles collectæ ex gestis romanorum et quibusdam aliis libris, cum applicationibus eorumdem. Circa 1473, in-fol.

Voyez au sujet de cet ouvrage une dissertation de Warton, t. I, p. clxxvij de History of english poetry, etc. London, 1824. in-8°. 4 volumes.

Guicciardini. (*Ludovico*) le hore di recreazione, contenente detti et fatti piacevoli etc. Anversa, 1585, in-8°.

Voyez Gamba, delle novelle italiane in prosa bibliografia, 1835. in-8°, p. 127.

L'ouvrage de Guicciardin a été traduit en français sous ce titre :

Les heures de recréation et après-dinées de Louys Guicciardin; traduit d'italien en françois par François de Belleforest commingeois. A Anvers 1592, in-32.

L'Heptameron, ou histoire des Amans fortunez. Nouvelles de très illustres et très excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Navarre. Remis en françois par Claude Grujet, parisien. Lyon, 1573, in-32. Voyez, pour d'autres éditions, Brunet, *Manuel du libraire*, etc. 4 vol, in-8°.

Historia Alexandri Magni de prœliis. Voyez, au sujet de cet ouvrage, dans le tome XIII des *Notices* et *Extraits* des manuscrits de la Bibliothèque du roi, le travail de M. Berger de Xivrey sur les romans grecs et latins relatifs à Alexandre.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux. Mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, publiés sur le manuscrit autographe de l'auteur.—Seconde édition, par M. Monmerqué. Paris, 1840, in-18, 10 vol.

Othonis Meleandri Jocorum atque seriorum tum novorum, tum selectorum, atque memorabilium libri duo. Lichæ, 1604, in-8°.

Malespini (Celio) Ducento novelle. Venezia, 1609. Parti due, in-4°.

Voyez Gamba, delle novelle italiane in prosa Bibliografia, 1835, in-8°, p. 132.

Masuccio (Masuzo Guardato Nobele Salernitano) Il novellino. Napoli, 1476, in-foglio. — Lo stesso, 1765, 2 vol. in-8°.

Voyez Gamba, delle novelle italiana in prosa Bibliografia. 1833, in-8, p. 38.

Matheolet. C'est *Matheolus*, livre singulier de la fin du quinzième siècle, contre le mariage. Voici le titre :

Le livre de Matheolus
Qui nous monstre sans varier,
Les biens et aussi les vertus
Qui vieignent pour soy marier,
Et à tous faietz considerer.
Il dit qun l'omme n'est pas saige
Sy se tourne remarier
Quant print a esté au passaige.

Paris, Verard, 1493, petit in-fol. goth. à deux col., feuill. non chiffrés, figures en bois. — Voyez Brunet, *Manuel du libraire*.

Moyen (le) *de parvenir*, Œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est et sera, avec démonstrations certaines et nécessaires, selon la rencontre des effects de la vertu.

Et adviendra que ceux qui auront nez à porter lunettes s'en serviront, ainsi qu'il est écrit au dictionnaire, à dormir en toutes langues. S.

Recensuit sapiens ab A ad Z.

Nunc ipsa vocat res
Hæc iter est.

ÆNEID., IX, 320.

Imprimé cette année. — 1 vol. petit in-12 de 617 pages. — Autres éditions, 2 vol. in 12, 1732, 1754, 1773.

Nugæ venales, sive Thesaurus ridendi et jocandi ad gravissimos severissimosque viros patres melancholicorum conscriptus. 1644, 1665, 1669, in-12.

Nuits parisiennes, par Nogaret. Paris, 2 vol. in-12.

Ouville (Ant. le Metel, sieur d'). Les contes aux heures perdues, ou le Recueil de tous les bons mots, reparties, équivoques, etc., non encores imprimées, Paris, 1643 et 1644. 4 vol. in-8°. in-16.

Ces contes sont attribués à Boisrobert qui les a publiés sous le nom de son frère.

Le Passe-partout de l'église romaine, ou histoire des tromperies des prêtres et des moines en Espagne, par Ant. Gavin, prêtre séculier de l'eglise romaine; traduit de l'anglais par Janiçon. 3 vol. in-12. Londres, 1726-1727.

Il Pecorone Giovani fiorentini (cinquanto novelle). Milano, 1558, in 8°.

Voyez pour d'autres éditions, Gamba, delle novelle italiane in prosa bibliografia, 1835, in-8°, p. 54.

Petri Alfonsi Disciplina clericalis. Zum ersten mal herausgegeben mit einleitung und ummerkungen von fr. Wilh. Val. Schmidt. Berlin, 1827, in-4°.

Plaisantes nouvelles, Lyon, 1555, in-16.

Poggii florentini facetiarum libellus unicus, notulis imitatores indicantibus, et nonnullis sive gallicis imitationibus illustratus, simul ad finem optimarum editionum emendatus. Londini, 1798. 2 vol. in 32.

Roger Bontemps en belle humeur, Amsterdam, 1670, in-12. Nouv. édit., 1732. 2 vol. in-12.

Ce recueil est attribué au duc de Roquelaure, mort en 1738. Voyez Barbier, Dictionnaire des Anonymes.

OEuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du treizième siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1839. 2 vol. in-8°.

Sachetti (Franco) Novelle, 1724. 2 vol. in-8°.

Voyez Gamba, delle novelle italiane in prosa Bibliografia, 1833, in-8°, p. 39.

Saturnales françoises (*Les*), roman comique, intéressant par la diversité (par l'abbé de la Beaume) et par quelques pièces de théâtre qui n'ont jamais paru. (Par Th. Croquet.) Paris, 1756, 2 vol. in-12.

Sérées de Guillaume Bouchet, juge et consul des marchans à Poietiers. Rouen, 1635. Petit in-8°, 3 vol.

Sermones convivales. Convivalium sermonum liber, ex optimis autoribus collectus a Joan. Gastio Basiliæ, 1543, in-8°, id. 1566, in-8.

Le Singe de Lafontaine, ou contes et nouvelles en vers, suivis de quelques poésies (par de Théis.) Florence (Paris), aux dépens des héritiers de Boccace, à la reine de Navarre, 1773. 2 vol. in-12.

Straparola (*Gio Francesco*), da Caravaggio. Le Piacevoli notti. Libro primo, 1550.—Libro secundo, 1553, in-8°.

Voyez pour d'autres éditions Gamba, delle novelle italiane in prosa Bibliografia, 1835, in-8°, p. 160.

Cet ouvrage a été traduit français à la fin du quatorzième siècle par Pierre de la Rivey. Il en existe plusieurs éditions : voici le titre de la dernière :

Les facétieuses Nuits du seigneur Straparole, 1726 2 vol. in-18.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES.

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

On lit sur le dernier feuillet :

Cy finissent les Cent Nouvelles Nouvelles composées et récitées par nouvelles gens, depuis naguères et imprimées à Paris, le XXIIIe jour de décembre, mil CCCCLXXX et VI, par Anthoine Vérard, libraire, demourant à Paris, sur le Pont Nostre-Dame, à l'Image Saint-Jehan-l'Évangéliste, ou au Palaiz, au premier pillier, devant la chapelle où on chante la messe de Messeigneurs les Présidens.

Un vol in-fo, goth., imprimé sur deux colonnes de trente-six lignes chacune.

Le volume est disposé par cahier de signature AT, de huit feuillets chacun, à l'exception des cahiers suivants : A, de neuf feuillets, E, de six, et T, de dix feuillets.

Sur le recto du premier feuillet, on voit une gravure en bois qui en occupe presque la totalité, et qui représente Louis XI encore Dauphin, et le duc de Bourgogne assis à côté l'un de l'autre, environnés des person-

nages qui ont raconté les Cent Nouvelles. Au bas de ce feuillet commence la dédicace qui se termine au verso, sur la première colonne.

Sur le recto du second feuillet on voit une autre gravure en bois, de la même grandeur que la première, qui représente *l'acteur* à genoux, ou l'imprimeur-libraire Antoine Vérard offrant son livre au jeune roi Charles VIII. Au bas du même feuillet commence la table des Cent Nouvelles, qui contient huit feuillets.

Le commencement de chaque Nouvelle est précédé d'une petite gravure en bois, dont le sujet est emprunté aux Cent Nouvelles. Malheureusement la même gravure est plusieurs fois répétée. Les gravures différentes sont au nombre de quarante-trois. Chaque page a un titre courant, indiquant le numéro de la Nouvelle et le nom de celui qui l'a contée. Cette édition originale est de la plus grande rareté, le texte en est très-pur. A Paris, la bibliothèque royale en possède un exemplaire ainsi que celle de l'Arsenal. Un troisième exemplaire fait partie du cabinet de M. Armand Bertin.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

On lit sur le recto du dernier feuillet :

Cy finissent les Cent Nouvelles Nouvelles composées et récitées par nouvelles gens, depuis nagaires ; et imprimées à Paris, par Anthoyne Vérard, libraire, demourant à Paris, sur le Pont Nostre-Dame, à l'Ymaige Saint-Jehan-l'Évangéliste, ou au Palais, au premier pillier, devant la chapelle où on chante la messe de Messeigneurs les Présidens.

Cette édition est aussi rare que la précédente, dit

M. Brunet (Manuel du libraire, tome 2, p. 289), et l'on y voit aussi des gravures en bois : on trouve au commencement du volume dix feuillets séparés qui renferment la table des Cent Nouvelles.

Cette édition, postérieure à la précédente, n'est pas imprimée avec le même soin ; le caractère en est plus gros et moins net ; elle contient cependant trente-six lignes dans chaque colonne. On y trouve aussi ou à peu près les mêmes gravures en bois, mais elles sont reproduites plus grossièrement.

La bibliothèque royale en possède un fort bel exemplaire ; j'en ai eu aussi entre les mains un autre, qui, après avoir appartenu à la bibliothèque Roxburgh, est aujourd'hui la propriété de M. de Terrebasse, député. Il a bien voulu me le confier tout le temps qu'a duré mon travail.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES,

Contenant en soy cent Chapitres et Histoires, ou nouveaux Comptes plaisans et récréatifs pour deviser en toutes compaignies.

Cy finissent les cent nouveaux Comptes des Cent Nouvelles composées et récitées par nouvelles gens, depuis naguères, imprimées à Paris, par Nicolas Desprez, le IIIe jour de février, l'an mil cinq cent et cinq, pour maistre Durand Gerlier, marchant libraire, juré de l'université de Paris, demeurant en la rue des Mathurins, à l'enseigne de l'Estrille faulx Veau.

Un vol. petit in-f°., goth., imprimé sur deux colonnes de quarante-trois lignes chacune. Le texte de cette édi-

tion est entièrement conforme à celui de l'édition originale. Chaque Nouvelle est précédée d'une gravure en bois grossièrement imitée de celles qui sont dans l'édition de 1486.—La Bibliothèque royale possède un fort bel exemplaire de cette édition, qui, comme les deux précédentes, est de la plus grande rareté.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES,

Contenant en soy cent Chappitres et Hystoires, ou nouveaulx Comptes plaisans et récréatifs, povr deviser en toutes compaignies par joyeuseté.

Un vol. petit in-4°, goth., à deux colonnes, non paginés. Signature A iiij, Z iiij, A iij, C iij.

On lit sur le recto du dernier feuillet :

Cy finissent les cent nouveaux Comptes des cent Nouvelles Nouvelles, composées et récitées par nouvelles gens, depuis naguères, et imprimées pour Michel Lenoir, libraire-juré, demourant en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Rose-Blanche, à Paris.

Bien que cette édition, qui est assez correcte, ne soit pas datée, elle est antérieure à 1520; Michel Lenoir, qui l'a imprimée, étant mort le 28 septembre de cette année. Voir Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris, par Lottin. Paris, 1789, in-8°, p. 109.

L'exemplaire que j'ai eu entre les mains appartient à M. Jérôme Pichon, qui a bien voulu me le confier pendant tout le cours de mon travail. Je saisis cette occasion pour adresser à M. Pichon mes remercîments

de toutes les communications et notes précieuses qu'il s'est empressé de mettre à ma disposition. C'est surtout grâce à son amitié, que j'ai pu réunir sur les auteurs des *Cent Nouvelles Nouvelles* les renseignements curieux donnés par les chroniqueurs de la cour de Bourgogne.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES,

Contenant cent Chappitres et Hystoires ou nouveaux Comptes plaisans et récréatifs pour deviser en toutes Compagnies par joyeuseté.

Un vol. petit in-4°, goth., à longues lignes, avec gravures en bois. Paris, veuve de Jehan Trepperel et Jehan Jannot.

Le texte de cette jolie édition est conforme à celui de 1505. Un exemplaire d'une conservation parfaite, ayant appartenu au duc de la Vallière (*voir* tome 2, p. 594, n° 3941 de son catalogue), se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Cicogne.

S'ENSUYVENT LES CENT NOUVELLES,

Contenant cent Hystoires nouveaux qui sont moult plaisans à racompter en toutes bonnes compaignies par manière de joyeuseté.

Lyon, Oliv. Arnoullet, 1532, in-4° goth.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

Suivent les Cent Nouvelles contenant les cent Hystoires nouveaux qui sont moult plaisans à raconter en toutes bonnes compagnies, par manière de joyeuseté, avec d'excellentes figures en taille-douce, gravées sur les dessins du fameux M. Romain de Hooge.

Cologne, 1701, 2 vol. in-12.

Il y a de cette édition deux sortes d'exemplaires : les uns ont les vignettes tirées au-dessus du texte, au commencement de chaque Nouvelle ; les autres ont ces mêmes vignettes tirées à part. Voyez Brunet, Manuel du Libraire, tome 2, p. 289.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

Suivent les Cent Nouvelles contenant les cent Hystoires nouveaux qui sont moult plaisans à raconter en toutes bonnes compagnies, par manière de joyeuseté. Lahaye, 1733, 2 vol. in-18.

Bien que l'éditeur annonce dans la préface qu'il n'a fait aucun changement au langage, le texte de cette édition est encore plus mauvais que celui de l'édition de 1701, dont j'ai parlé, page VII de mon introduction.

LES FACÉTIEUX DEVIS

DES CENT ET SIX NOUVELLES NOUVELLES,

Très récréatives et fort exemplaires pour réveiller les bons et joyeux esprits francoys, veues et remises en leur naturel, par le seigneur de la Mothe Roulland, lyonnais, homme très-docte et bien renommé.

Avec privilége du roy.

On les vend à Paris, au palays, en la galerie par où on va à la Chancellerie, par Jean Longis, 1550. Un vol. petit in-8°.

Dans le privilége, Jean Real, imprimeur, déclare avoir fait revoir, corriger et adjouster les facétieux devis des Cent Nouvelles. En effet, ce livre contient presque toutes les Cent Nouvelles; mais bien loin que le réviseur y ait rien ajouté, il en a supprimé au contraire une grande partie, et a tronqué la narration d'une manière déplorable. Les Nouvelles que le rédacteur a changées ou ajoutées sont au nombre de dix-huit.

23320

Digitized by Google

GLOSSAIRE-INDEX.

A

Accointer, approcher, faire connaissance, tome 2, p. 162, et tome 1, passim.

Advertance, avertissement, tome 2, p. 21.

Affaictié, préparé, arrangé exprès, tome 2, p. 68.

Affolure. blessure, tome 2. p. 44.

Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII. Son luxe, tome 1, p. xiii, xiv. Meurt empoisonnée, p. xx.

Agyos, bavardages, paroles trompeuses, tome 1, p. 125.

Aliénor de Poitiers, auteur des honneurs de la Cour, tome 1, p. xxvi, note (1).

Aînçois, avant, au contraire, tome 1, p. 96.

Alemaigne, Allemagne, tome 1, p. 2; tome 2, p. 12, 147, 195.

Alexandrie, tome 1, p. 155; tome 2, p. 285 et suiv.

Amis (*estre noz*), expression proverbiale pour désigner un mari trompé. Signifiait aussi un homme simple, niais. Tome 1, p. 154, 162, 280.

Amiens, tome 1, p. 110. On lit en cet endroit la phrase suivante qui fait allusion à quelque fait contemporain :

Et à la vérité, la femme qui naguères au bailly d'Amiens se complaignoit.

Angleterre, t. 1, p. 2, 101; tome 2, p. 12.

Annuyt. Cette nuit, pendant la nuit, tome 1, p. 240.

Anthoine de Viennois (Saint), tome 1, p. 256.

Anthoine (le feu), tome 1, p. 269.

Appeau, appel, invitation. Tome 1, p. 239.

Appertement, ouvertement. Tome 1, p. 293.

Arconville (Jehan d'), maître de latin de Louis XI étant dauphin. Tome 1, p. xii.

Aristote. Tome 2, p. 183.

Armegnacs (les). Les Armagnacs. On nommait ainsi au xve siècle les partisans du duc d'Or-

léans et du comte d'Armagnac. Tome 2, p. 172.
Arras (la ville d'). Tome 2, p 29, 210.
Artois, tome 1, p. 92, 134; tome 2, p. 210.
Auvergne (le duché d'), tome 2, p. 67.
Avignon, tome 2, p. 66.
Avoyé (être), être en voye, être prêt, tome 1, p. 315.

B

Bandon, abandon, jouissance, tome 2, p. 137.
Barbeier, faire la barbe. Tome 2, p. 258.
Barros (Le), tome 1, p. 199.
Bâton (*savoir le tour du*), tome 1, p. 117. Connaître les ruses, les finesses, expression proverbiale.
Baublières? Tome 1, p 231.
Bayé (*faire payer la*), faire attendre, causer de l'ennui, tome 2, p. 202.
Bedon, ventre, bedaine, tome 2, p. 181.
Belles (*se trouver en*), trouver une occasion favorable. Expression proverbiale, tome 1, p. 275; tome 2, p. 16.
Bellevres, Baulevres, bas des lèvres, menton, tome 1, p. 23.
Beste à deux dos (*la*), prov., tome 1, p. 460. *Faire la beste à deux dos*, c'est proprement caresser une femme.
Bibliographie des Cent Nouvelles, t. 2, p. 403.
Boccace, tome 1, p. 224; tome 2, p. 196.
Bougon (*fust à*), couchée; fut couchée sur le dos. Tome 1, p. 34.
Boulenois (le). Le Boulonnais, la province de Boulogne, tome 2, p. 170.
Bouloingne, Boulogne-sur-Mer, tome 2, p. 132.
Boulogne-la-Grasse (l'université de), tome 2, p. 300.
Bourbonnais (le pays de), le Bourbonnais, tome 2, p. 192.
Bourgoigne (le duc de), tome 1, p. 134; tome 2, p. 227.
Bourgoigne (le duché de), tome 1, p. 57, 95, 121, 146, 265.
Bourguignons (les). On appelait ainsi au xve siècle les partisans du duc de Borgogne, par opposition à ceux du duc d'Orléans, qui étaient appelés Armagnacs (voir ce mot), tome 2, p. 172.
Brampton (Thomas), tome 2, p. 102.
Bras (*en avoir tout au long du*), proverbe. Etre attrapé, tome 1, p. 266.
Brassie, embrassade, tome 2, p. 81.
Breban (pays de), le Braban, tome 1, p. 2, 130, 193; tome 2, p. 12, 186, 241.
Brezé (Pierre de), ministre favori du roi Charles VII. Louis Dauphin veut le faire assassiner, tome 1, p. xvii.
Brichouard (*le grand*), tome 2, p. 130.
Broches (*le mal de*), sorte de maladie au fondement; hémorroïdes, tome 1, p. 51.
Bruxelles (la ville de). Bruxelles, tome 1, p. 90, 93; tome 2, p. 51.
Bruges, tome 1, p. 174.
Buffe, soufflet, claque, tome 2 p. 89.
Buyés, lessive, tome 2, p. 13.

C

CALAIS, tome 2, p. 102.
Canet (*plus ébahi qu'un*), tome 2, p. 266.
Capitulé, chapitré, tensé, tome 1, p. 278.
Caresmeaux (*prendre ses*), proverbe, s'amuser, se distraire, rompre le jeûne, tome 1, p. 273.
CASTILLE (la), tome 2, p. 280.
Cautelles, ruses, tromperies, tome 1, p. 125; tome 2, p. 302.
Chaille (*ne vous*), ne vous inquiétez, tome 1, p. 136.
CHAPERONS (MADAME DES), maîtresse de Charles VII, t. 1, p. XV.
CHARLES VII bannit son fils Louis, t. 1, p. XVIII. — Envoie des troupes en Dauphiné, p. XX, XXI. — Sa douceur à l'égard de son fils, p. XXII. — Son goût pour les femmes, p. XXIII et aussi p. XV. — Bannit le comte de Dammartin, à St-Fargeau, p. XXIV. — Craint pour ses jours, p. XXIV et XXV. — Rappe le Dammartin, p. XXV. — Reçoit à manger de la main du comte, *idem*. — meurt de faim, p. XXV et XXVI.
CHARLOTTE DE SAVOIE, seconde femme de Louis XI, tome 1, p. XX.
CHAROLAIS (CHARLES, COMTE DE), son caractère altier, tome 1, p. XXIX. — Sa querelle avec son père au sujet des Croy, p. XXXII, XXXIII.
CHARTIER (ALAIN), poëte du XVe siècle, reçoit un baiser de Marguerite d'Ecosse, tome 1, p. XVI
Chasse (*la*), goût du roi Louis XI pour cet exercice, tome 1, p. XXXIV, note ( ).
CHASTELET (le), à Paris, tome 1, p. 87.
Chevance, bien, richesse, avoir, tome 1, p. 50.
Chief de péchée (*à*), expression proverbiale souvent employée par le rédacteur des Cent Nouvelles, et qui signifie enfin, à fin de compte, tome 1, p. 42.
CIPRE, Chypre, tome 2, p. 186.
CLAYS UTENCHONEN (messire), tome 2, p. 143.
Comparoir, comparaître, venir, tome 2, p. 136.
COMPIENGNE. Compienne, tome 1, p. 329.
CONON, paysan des environs de Genappe. Sa liaison avec Louis XI, tome 1, p. XXXV.
Conteurs (*notice sur les*), tome 2, p. 313 et suiv.
Coquart, niais, sot, attrapé, tome 1, p. 221.
Cousine, femme galante, femme de mauvaise vie, tome 2, p. 66.
Cette expression peut faire comprendre dans quel sens il faut entendre le titre qu'Anthoine de la Salle a donné au roman du Petit Jehan-de-Saintré, et de la Dame des Belles Cousines.
Coulons, pigeons, tome 2, p. 235.
Couraige (*en son*), en son cœur, tome 2, p. 286 et passim.
Coustille, couteau, t. 1, p. 81.
Coux, cocu, tome 1, p. 107; tome 2, p. 20, 139, 157.

Coy ment, do cement, tome 1, p. 98.
Crastine, lendemain, matinée, tome 2, p. 217.
Cresson (*pour assiete en lieu de*), proverbe, tome 1, p. 273.
CROY (les seigneurs de) ; leur querelle avec Charles, comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, tome 1, p. XXXII. —Red cteur supposé des Cent Nouvelles Nouvelles, p. XLII.
Cuida, pensa, crut, tome 1, p. 54, 83 et passim.

D

DAMMARTIN (ANTOINE DE CHABANNES, *comte de*), conseiller de Charles VII, tome 1, p. XVII.—Sa conversation avec le dauphin et le roi, p. XVIII. —Reçoit l'ordre d'arrêter le dauphin, p. XXI.—Est exilé à Saint-Fargeau, p. XXIV.—Est rappelé, p. XXV.—Donne de la nourriture au roi, *idem*. —Assiste à ses derniers moments, p XXV, XXVI.
Danger, tome 1, p. 115.
Allusion au personnage de ce nom, dans le roman de la Rose.
DAUPHINÉ, tome 2, p. 62, 72.
Démenter (*se*), se désespérer, se lamenter, tome 2, p. 278.
Despendu, dépensé, tome 2, p. 285.
Desroi, dégât, désordre, confusion, tome 1, p. 43.
Desroyé, ée, fringant, pétulant, hors de règle, tome 2, p. 22.
Dormeveille (*faire la*), faire semblant de dormir, tome 2, p. 116.
DOUAY (la ville de), t. 2, p. 138.
Doubtant, craignant, redoutant, tome 2, p. 89.
Duite, habile, accoutumée, tome 1, p. 292.

E

Effroy, bruit, tapage, tome 1, p. 69.
Eguillette (*courir l'*), courir après les femmes, s'occuper d'amourettes (voyez, au sujet de cette exp ession et de son origine, les Récréations historiques de Dreux de Radier, tome 1, p. 218), tome 1, p. 97.
Enfardelé, ée, enveloppé, tome 2, p. 116.
Engregier, accroître, augmenter, tome 2, p. 158.
Entiereté, inviolabilité, tome 2, p. 297.
ENVERS, Anvers, tome 2, p. 114, 139.
Escharsement, petitement, tome 1, p. 58.
ESCOSSOIS, tome 1, p. 67 et suiv.; tome 2, p. 12, 13 et suiv.
ESPAIGNE, Espagne, t. 1, p. 252.
Esrachez, arrachés, tome 1, p. 88.
ESTAMPES (MONSEIGNEUR D'), tome 2, p. 114.
Jean de Nevers, cousin du duc de Bourgogne, auquel le comté d'Etampes et celui d'Auxerre furent cédés, au lieu d'une rente de cinq mille livres. (Voyez l'art de vérifier les dates, tome XI, p. 453, édit. in-8°.) Ces trois vers de Jehan Regnier le font suffisamment reconnaître:
Et à tous ses gentilz Galois

Yssus du bon sang des Valois,
Comme mon bon maistre d'Estampes.

Voir plus bas, au mot : MONTBLÉRU.

ESTISSAC (AMAURI D'), gouverneur de Louis XI, dauphin, tome 1, p. XII.

Estrange, etranger, tome 1, p. 290.

Estrif, debat, embarras, tome 2, p. 222.

Exsoine, excuse, empêchement, tome 1, p. 281.

F

Fabliaux, très-répandus en France, à la fin du XIIIe siècle, tome 1, p. V. - Plusieurs imités par les auteurs des Cent Nouvelles, p. XLV. Voy. aussi, tome 2, p. 343. Origines, Imitations.

Fame, réputation, tome 2, p. 284.

Fer (battre le) tandis qu'il est chaud, proverbe, tome 1, p. 115.

Féru, frappé, tome 2, p 228, et tome 1, passim.

Fiert (il), il frappe, tome 1, p. 47.

Finable, dernière, qui vient à la fin, tome 2, p. 183.

Finerez (vous n'en), vous n'en viendrez jamais à bout, tome 2, p. 27.

FLANDRES, tome 1, p. 2; tome 2, p. 12, 57, 143, 182, 244.

Flappye, abattue, détruite, tome 1, p. 51.

Four (portoit la pâte au), tome 2, p. 21.

FRANCE, tome 1, p. 2; tome 2, p. 12, 216, 271.

FURY (RICHARD), habitant de Calais, tome 2, p. 103.

G

GALIEN, tome 2, p. 192.

Galloffe, moqueur, plaisant, tome 2, p. 14.

GAND (la ville de), tome 2, p. 143.

Gaudisseur, aimant la joie, farceur, tome 2, p. 128.

GENAPPE (le château de) choisi par le dauphin pour y faire sa résidence pendant son exil, tome 1, p. XXIX. — Description des bâtiments de ce château, p. XXXIII.

GÊNES, tome 2, p. 85.

GENESVE, tome 1, p. 237.

Gibet (le) y ait part, expression proverbiale. Tome 1, p. 14.

Glatissoit, criait, aboyait, désirait, tome 2, p. 157.

Gorgyas, beau-fils, tome 2, p. 23.

Gouge, femme, commère, signifie principalement une femme portée au plaisir, à la debauche, une femme de mauvaise vie, tome 1, p. 42, 44, 49, 266 et passim.

GOULE (L'ÉGLISE DE SAINTE-), à Bruxelles, tome 2, p. 51.

Grange (estoit voisine la), et les bateurs, proverbe, tome 1, p. 131.

GRAVELINGHES, Gravelines, tome 2, p. 102.

GUINGANT (les parolles qu'elle descrocha ne furent pas moins tranchantes que rasoirs de *Guingant* bien effilés), tome 1, p. 47.

H.

HAINAU, Hainaut, tome 1, p. 2, 314, 325; tome 2, p. 57, 94, 252.
Haubregeon, Houbergeon, haubert, pièce de l'armure, tome 1, p. 324.
Hoc (tenant le) en l'eau, par devises, façon de parler pour dire : retenant le mari trompé loin de sa maison, avec des paroles, tome 1, p. 46.
HOLLANDE, tome 1, p. 80, 109, 113; tome 2, p. 227.
Hongnart, grondeur, chagrin, butor, tome 1, p. 107.
HONGRIE (le roi de), tome 2, p. 143.
HOSTELLERIE (la ville de), en Catalogne, tome 1, p. 252.
Houlier, débauché, luxurieux, homme de mauvaise vie. (Voir Roquefort, Glossaire de la langue romane, au mot *Holier*.) Tome 1, p. 45, 47.
Hourdé, garni, rempli, muni, tome 1, p. 58, 104, 122.
Houseau, botte longue de voyage, tome 1, p. 187.
Housser, garnir, vêtir, tome 2, p. 52.
Hucher, appeler, tome 2, p. 235 et passim.
Humeau, bouillon, écume, tome 2, p. 84.
Hutin, bruit, tapage, tome 2, p. 244.
Hyngner, braire, tome 2, p. 100.

I

Illec, là, tome 2, p. 235.
Impetrer, obtenir, tome 1, p. 244.
Induce, signe, moyen, tome 1, p. 240.
Inquisicion, recherche, tome 2, p. 289.
Ire, colère. *Refraint son ire*, retient sa colère, tome 1, p. 48.
ITALIE, tome 1, p. 2; tome 2, p. 12.

J

Jaçoit, quoi que, bien que, tome 1, p. 108 et passim.
JAMET DU TILLAY, bailli de Vermandois, accuse la Dauphine, tome 1, p. XVI.
JEHAN DE SAINTRÉ (roman du Petit) et DE LA DAME DES BELLES COUSINES, tome 1, p. XLIV, LXXI.
JEAN (*le duc*), Jean-sans-Peur, fils de Philippe le Hardi, second duc de Bourgogne de la maison de Valois, t. 2, p. 143.
« La bataille qui fut entre le roy « de Hongrie et le duc Jean, « lesquels Dieu absolve, d'une « part et le grand Turc en son « pays de Turquie d'aultre. » Le rédacteur veut parler ici de la bataille de Nicopolis, livrée en 1395, dans laquelle Bajazet Ier détruisit l'armée chrétienne commandée par Sigismond, roi de Hongrie, et Jean, fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.
JHERUSALEM, tome 2, p. 186.
JUVENAL, tome 1, p 297.

L.

Ladureau (marcha), marcha hardiment.
Il faut lire ainsi ce mot, et non

pas la dureau, comme il est imp imé, tome 1, p. 181.
LANNOIS (le pays de), tome 2, p. 35.
Latin (entendre son), tome 1, p. 115.
LENDIT (foire du), tome 1, p. 86.
Legende dorée (elle recommence sa). Elle recommence à lui faire des reproches; allusion plaisante au livre si connu de Jacques de Voragine, tome 1, p. 48.
Liesse, joie, tome 2, p. 125.
Lieuette, petite lieue, tome 1, p. 220.
LISLE, la ville de Lille en Flandres, tome 1, p. 183, 317, 336; tome 2, p 208.
LOMBARDIE, tome 2, p. 280.
LONDRES, capitale du royaume d'Angleterre, tome 1, p. 51, 56, 114, 152.
Loudier, débauché, paresseux. Loudier et aussi *Lodier* est une espèce de couverture de lit qui est farcie de coton, dit Nicot dans son Trésor de la langue françoise, tome 1, p. 44.
LOUIS XI, sa naissance, tome 1, p. XI. — Son horoscope, p. XI. — Son éducation, p. XII. — Sa révolte contre son père, p. XV. — Sa conversation avec Dammartin, p. XVI, XVII. — Son gouvernement dans le Dauphiné, p. XIX. — Ses intrigues, p. XX. — Epouse Charlotte de Savoie, *idem*. — Refuse d'obéir aux ordres du roi, *idem*. — Est accusé d'avoir empoisonné Agnès Sorel, *idem*. — S'enfuit en Bourgogne, p. XXI. — Son arrivée à la cour de Bourgogne, cérémonial observé en cette occasion, p. XXVI, XXVII. — Sa conversation avec le duc, p. XXIX. — Tient sur les fonts de baptême Marie de Bourgogne, p. XXIX et XXX. — Accompagne le duc de Bourgogne dans ses voyages, p. XXXII — Fixe sa demeure au château de Genappe, p. XXXIII. — Se perd étant à la chasse avec le comte de Charolais, p. XXXIV. — Se lie avec un paysan des environs de Gennappo, qui lui fait manger des navets, p. XXXV. — Son goût pour la plaisanterie et les histoires galantes, p. XXXVI, XXXVII. — Son goût pour l'étude, p. XXXVII. — Sa générosité à l'égard des gens qu'il voulait séduire, *idem*. — Ses dépenses, son manque d'argent, p. XXXVII, XXXVIII. Soin qu'il mettait à se faire des créatures à la cour de Bourgogne, p. XXXVIII. — Noms des principaux seigneurs de sa cour à Genappe, p. XXXVIII. — Raconte sept nouvelles, tome 2, p 335. — Son épitaphe, p. 335. — Sa visite à Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, p. 336.
Lye, content, satisfait, tome 1, p. 119.

M

MAJORIS (JEHAN), précepteur de Louis XI, tome 1, p. XII.
Mallebouche, tome 1, p. 115. Allusion au personnage de ce nom, dans le roman de la Rose.
MARCHE (BERNARD DE LA), gouverneur de Louis, dauphin. Tome 1, p. XII.
Mariaige (les quinze Joies de),

tome 1, p. XLIV, page 297.
MARIETTE accuse le dauphin de conspiration contre son père, tome 1, p. XIX.—Est pendu, p. XX.
MARGUERITE d'ECOSSE, première femme de Louis XI; sa douceur, son chagrin, sa mort, tome 1, p. XVI.
MARIE D'ANJOU, femme de Charles VII, mère de Louis XI, tome 1, p. XIII.
MARIE DE BOURGOGNE (naissance de), tome 1, p. XXIX.—Cérémonie de son baptême, p. XXX.
Martiniennes (*Les chroniques*) plusieurs fois citées, tome 1, p. X, XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIV, XXV, LII. Extraits de ces chroniques, p. LII à LXIX.
MAUBEUGE, tome 2, p. 57.
MATHÉOLET, tome 1, p. 297 tome 2, p. 400.
Le rédacteur veut parler ici du livre de MATHEOLUS, t. 2, p. 400.
MÈZ (la noble cité de) en Lorraine, tome 2, p. 247.
MENEHO. (SAINCTE), Saint-Menoux dans le département de l'Allier (ancien Bourbonnais), tome 2, p. 173.
Merche, marque, t. 2, p. 209.
Meschine, jeune fille, servante, tome 1, p. 140.
Meshui, jamais, plus; *et aussi* aujourd'hui, tome 1, p. 49, 93, 248.
Mettes. borne, limite, tome 1, p. 2, 109.
MICHEL (L'ARCHANGE SAINT-), tome 1, p. 107.
MICHEL (LE MONT-SAINT-) en France, tome 2, p. 126.
MONTBLÉRU, tome 1, p. XLIX; tome 2, p. 144.

Aux détails que j'ai donnés sur ce personnage, dans mon introduction, je joindrai les suivants : dans un compte manuscrit de la maison du comte de Charolais, du 8 juillet 1459, Monthléru est qualifié écuyer d'écurie, et reçoit IX sous de gages par mois.

Montbléru était le neveu de Jean Regnier, bailli d'Auxerre. Regnier, dévoué au duc de Bourgogne, fut fait prisonnier par les Français, en 1434. Il nous a laissé un volume de poésies, dans lesquelles il chante les malheurs de sa captivité, et donne sur les événements de son temps des détails assez curieux. Ce volume, de la plus grande rareté, est intitulé : *Les Fortunes et Adversitez de feu noble homme Jehan Regnier, escuyer, en son vivant, seigneur de Garchy et bailly d'Aucerre*, 1 vol. in-8°, goth., 1526.

L'une des pièces de Jehan Regnier est adressée à Montbléru, comme l'indique ce titre : *Cy après s'ensuyt unes lettres que le dit Jehan Regnier envoya à Montbléru* ; elle commence ainsi :

Mon nepveu le plus que je puis
Mon fait vous rescripta brief et court.

Il parle à son neveu, d'un procès qu'il soutenait contre le sire de Gaucourt; il termine ainsi cette pièce :

Au bon marquis du saint empire
Et au prince de Charrolois
Tre tout mon fait leur pourrez dire
Et à touz ses gentilz Galois

Yssus du bon sang de Valois,
Comme mon bon maistre d'Estampes.
Besnjeu loufe ont leurs loix
Bien pevent frapper en ses estampes.
. . . . . .
Aux princes selon la coustume
Faictes recommandation
Au bon Croy et à Anthume
Point n'y faictes dilation.
Tous et toutes sans fiction,
Dictes leur bien leur scaurez dire
Qne Dieu leur dont perfection
De tout ce que leur cueur désire.
Escript à Aucerre sans séjour,
D'octobre le seizieme jour,
Totus vester svanculus
Satis grossus non parvulus.
Poésies de Jehan Regnier fol. S. V.

MONS EN HAINAUT (la ville de), tome 1, p. 179.

Mortaine s'en aller à), mourir, tome 2, p. 183

Mouche en lait (*connaître*), proverbe, être fin, rusé, tome 1, p. 146.

Muthemate, muthematerie, mutinerie, émeute, t. 2, p. 306.

N

NORMANDIE, tome 1, p. 167.

Nouvelles (*les Cent Nouvelles*), l'un des livres les plus remarquables de la littérature française au XVe siècle, t. 1, p. I. —Composées à Gennappe, de 1456 à 1461, p. VI. — Les manuscrits de cet ouvrage, bien qu'indiqués dans plusieurs catalogues, sont aujourd'hui perdus, *idem*. — Indication de de ces manuscrits, p. XL, XLI. —Premières éditions, p. VII. —Voyez aussi, tome 2 (bibliographie des Cent Nouvelles), fautes grossières qui déparent les éditions du XVIIIe siècle, p. VII. — Irrégularité dans l'orthographe, p. VIII. — Conteurs, familliers ou domestiques de la maison de Bourgogne, *idem*. — Voyez aussi, tome 2, Notices biographiques, p. 343. — Origines et Imitations de chaque récit ; recherches à ce sujet, page IX. — Voyez aussi, tome 2, Origines et Imitations, p. 343. — Recherches littéraires, p. XLI. — Auteur du Recueil, p. XLII, XLIII. — Origines historiques de quelques-unes des Cent Nouvelles, p. XLVIII, XLIX, L. — Style remarquable de cet ouvrage, p. L, LI.

NOYON (la ville de), tome 1, p. 329.

O

Oignon (*bailler de l'*), attraper, tome 1, p. 268.

OMER (SAINT-), tome 2, p. 80, 132, 153.

Origines et Imitations des Cent Nouvelles, tome 1, p. 343, tome 2, p. 343.

ORLÉANS (MONSEIGNEUR D'), Charles d'Orléans, fait prisonnier à Azincourt, en 1446, et délivré, en 1445, tome 2, p. 102.

OUSCHE (la rivière d'), tome 1, p. 121.

OVIDE, tome 2, p. 78.

OYE (LE CHATEAU D'), tome 2, p 102.

Oysance, oisiveté, repos, tome 2, p. 290.

P

Paillade (*la belle*) *en est saison*, proverbe, tome 1, p. 211.

Parcevante, clairvoyante, tome 2, p. 46.
Paris, tome 1, p. 86, 140; tome 2, p. 38, 135, 260.
Parti, donné en partage; *partir*, séparer, partager, tome 1, p. 102.
Penne, étoffe, panne, sorte de drap, tome 2, p. 140.
Pertuis, trou, ouverture, tome 1, p. 54, 122.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Accueil qu'il fait au dauphin, tome 1, p. xxvii, xxviii.—Cérémonial qu'il observe avec lui, *idem*. – Ses offres de service, p. xxix.—Est parrain de son fils, p. xix.——Emmène avec lui le dauphin dans un voyage qu'il fait dans ses états, p. xxxi, xxxii; tome 2, p. 153.
Picardie, tome 1, p. 90, 91; tome 2, p. 1, 156, 256.
Pipe (maistre Roulant), tome 2, p. 144.
Plaine (maistre Himbert de), tome 2, p. 144.
Plegerai (*je vous*), je vous ferai raison, tome 2, p. 86.
Pogge. Ses facéties souvent imitées par les conteurs des Cent Nouvelles; détails sur la composition de ce livre, tome 1, p. xlvi, xlviii.
Pol (Valeran, comte de Saint-), connétable de France, sous Charles vi, l'un des partisans de Jean-sans-Peur, tome 1, p. 183.
Pol (comte de Saint-), tome 2, p. 162.
Pongnet (*garni au*), bien fourni, tome 1, p. 267.
Porée, soupes aux légumes, tome 2, p. 214.
Potence, bâton, béquille. t. 1, p. 125.
Pouponne (Jeanne), nourrisse de Louis XI, rente qu'on lui faisait, tome 1, p xii.
Poussin (un bon), tome 2, p. 253.
Prouvence, Provence, tome 2, p. 20.
Prusse (la), tome 1, p. 134.

Q

Quenoille (*Avoir des estouppes en sa*), prov., tome 1, p. 272; tome 2, p. 46.
Quesnoy (le), tome 1, p. 189.

R

Ramentevoir, rappeler, ressouvenir, tome 1, p. 175.
Ramon, rameau, balai, tome 1, p. 46.
Rasière, mesure de grains, t. 1, p. 338.
Ravestain (madame de) reçoit le dauphin à son arrivée à la cour de Bourgogne, tome 1, p. xxvii. — Tient Marie de Bourgogne sur les fonts de baptême avec le dauphin, p. xxx. — Est aussi marraine du fils du dauphin, p. xxx.
Rebreuves (Blanche de), maîtresse de Charles VII, tome 1, p. xxiii.—Antoine, son frère, écuyer de la dame de Villequier, p. xiii.
Recordant (soy), se rappellant, t. 1, p. 68.
Recraint, trembleur, poltron, tome 1, p. 99-107.
Régente (madame la), maîtresse de Charles VII, tome 1, p. xv.

Rengreger, accroître, augmenter, tome 2, p. 136.
Resconsé caché, t. 2, p. 508.
Rescourre, secourir, tome 2, p. 24.
Rodes, Rhodes, t. 2, p. 186.
Rohan, tome 1, p. 243.
Rome, tome 2, p. 12-280.
Rosne, le Rhône, tome 2, p. 24-74.
Rouen (la bonne ville de), t. 2, p. 220.
Rouhaut (Joachim), gouverneur de Louis XI dauphin, tome 1, p. xii.

S

Salles (Antoine de la), l'un des auteurs des Cent Nouvelles, en a peut-être été le rédacteur, tome 1, p. xliii. — Détails sur sa vie et sur ses ouvrages, p. xliii-xliv.
Sarrazins (les), t. 1, p. 135-153.
Savoye, tome 1, p. 256.
Semonnent (me), me contraignent, m'obligent, t. 2, p. 4.
Senglantis (*je*), je sanglote. tome 2, p. 306.
Stolton (Jehan), écuyer, t. 2, p. 102.
Souef, *souefvement*, doucement, tome 1, p. 258, t. 2, p. 124.
Sourdoit, sortait, venait, avait lieu, tome 1, p. 50-173.
Stevelinghes, village de Hollande, tome 1, p. 80.
Suspection, suspicion, soupçon, tome 1, p. 49-288.

T

Thalebot, capitaine anglais. — Deux traits de sa vie, t. 1, p. 75.
Therouenne (diocèse de), t. 2, 236.
Tollir, prendre, enlever, t. 1, p. 215.
Tourneur (Jehan le), t. 2, p. 114.
Tours (la ville de), tome 1, p. 67-303.
Traille, grille, t. 1, p. 131.
Troyes (la ville de), en Champagne, t. 2, p. 89-172.
Trois (*aller de deux en*), hésiter, t. 1, p. 268.

V

Vis Huis, porte, ouverture, t. 1, p. 44.
Vaisseau, vase, tome 1, p. 34, t. 2, p. 87.
Varengeville (Saint-Nicholas de), tome 1, p. 201.
Verrée, Vitré, tome 2, p. 73.
Viaire, Visage, t. 2, p. 228.
Vicestre (le cardinal de), le cardinal de Vinchester, t. 2, p. 102.
Villequers (madame de), maîtresse de Charles VII, t. 1, p. xv. — Nièce d'Agnès Sorel lui succède, p. xxiii. — Lettre que le dauphin lui écrit, p. xxiv.
Vitaille, nourriture, viande, victuaille, tome 2, p. 165.
Vrelenchem, village des environs de Lille en Flandres, t. 1, p. 103.

Y

Ypocras, Hippocrate, tome 2, p. 192.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE.

Nouv. XLIV. Le curé courtier..... 3
XLV. L'Écossois lavendière..... 12
XLVI. Les poires payées..... 15
XLVII. Les deux mules noyées..... 20
XLVIII. La bouche honnête..... 25
XLIX. Le cul d'écarlatte..... 29
L. Change pour change 35
LI. Les vrais pères..... 38
LII. Les trois monuments..... 42
LIII. Le quiproquo des épousailles..... 51
LIV. L'heure du berger 57
LV. L'antidote de la peste..... 62
LVI. La femme, le curé, la servante, le loup... 67
LVII. Le frère traitable..... 75
LVIII. Fier contre fier..... 77
LIX. Le malade amoureux..... 80
LX. Les nouveaux frères mineurs..... 89
LXI. Le cocu dupé 94
LXII. L'anneau perdu..... 102
LXIII. Montbléru, ou le larron 114
LXIV. Le curé rasé..... 121
LXV. L'indiscrétion mortifiée et non punie..... 126
LXVI. La femme au bain 132
LXVII. La dame à trois maris..... 135

Digitized by Google

LXVIII. La garce dépouillée. 139
LXIX. L'honnête femme à deux maris. 143
LXX. La corne du diable. 147
LXXI. Le cornard débonnaire. 153
LXXII. La nécessité est ingénieuse. 156
LXXIII. L'oiseau en la cage. 162
LXXIV. Le curé trop respectueux 170
LXXV. La musette. 172
LXXVI. Le laqs d'amour. 177
LXXVII. La robbe sans manches. 182
LXXVIII. Le mari confesseur. 186
LXXIX. L'âne retrouvé. 192
LXXX. La bonne mesure. 195
LXXXI Le malheureux. 198
LXXXII. La marque. 208
LXXXIII. Le carme glouton. 210
LXXXIV. La part au diable. 214
LXXXV. Le curé cloué. 216
LXXXVI. La terreur panique, ou l'official juge. 220
LXXXVII. Le curé des deux. 227
LXXXVIII. Le cocu sauvé. 232
LXXXIX. Le curé distrait. 237
XC. La bonne malade. 241
XCI. La femme obéissante. 244
XCII. Le charivari. 247
XCIII. La postillonne sur le dos. 252
XCIV. Le curé double. 256
XCV. Le doigt du moine guéri. 260
XCVI. Le testament du chien. 265
XCVII. Les hausseurs. 268
XCVIII. Les amants infortunés. 271
XCIX. La métamorphose. 280
C. Le sage Nicaisé ou l'amant vertueux. 285

Notices sur les Conteurs. 315
Origines et Imitations. 343
Table alphabétique des ouvrages cités. 397
Bibliographie des Cent Nouvelles nouvelles. 405
Glossaire-Index. 413

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBL